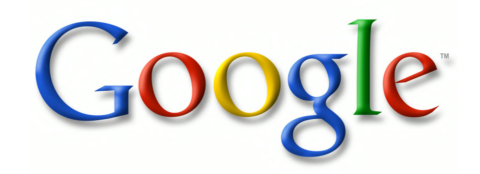




HISTOIRE
D'OTTAR JARL
ET DE SA DESCENDANCE

HISTOIRE

D'OTTAR JARL

ET DE SA DESCENDANCE

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

HISTOIRE

D'OTTAR JARL

PIRATE NORVÉGIEN

CONQUÉRANT DU PAYS DE BRAY, EN NORMANDIE

ET DE SA DESCENDANCE

PAR

LE COMTE DE GOBINEAU



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1879

HISTOIRE
D'OTTAR JARL
ET DE SA DESCENDANCE

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

IXe SIÈCLE

Ce livre va raconter l'histoire d'une famille et exposer les situations où la marche des temps, le concours des circonstances, les qualités, les défauts inhérents au sang de cette famille en ont placé les générations et les individus. Il s'agit peu de faire ressortir des gloires ou d'énumérer des avantages. Le but poursuivi par de longues et minutieuses recherches a été d'ouvrir les tombes des ancêtres, de considérer les visages et les contenances de ces êtres disparus, de voir à quel point les fils ont ressemblé aux pères, les neveux aux oncles, les cousins aux cousins, et ce qu'il faut induire des rapports et des dissemblances.



On saura donc qu'en l'an 843 de l'ère chrétienne, un chef de guerre norvégien était venu longer sur ses vaisseaux les côtes de France et, après avoir tenté çà et là des descentes, s'était établi dans une île à l'embouchure de la Loire. Il se construisit pour lui et ses hommes une sorte de repaire palissadé, et de là il ravageait à son gré la contrée circonvoisine [1].

Cet étranger était de ceux qu'on nommait dans la langue du nord, un Viking, « un homme des Anses ». Ses navires, appelés « Dragons » ou « Serpents de mer », dressaient sur leurs avants l'effigie de quelque monstre en bois sculpté, peint et doré. La voile carrée, le plus communément rouge, à larges raies noires, s'aidait, pour faire marcher le bâtiment, du mouvement de longues rames manœuvrées par un énergique équipage. Ces sortes d'embarcations, tirant peu d'eau, maniables, légères à la course, remontaient les fleuves à de grandes distances. Quelquefois, par leurs dimensions et la précision de leur armement, elles eussent fait honneur à une science très avancée. Les traditions citent le navire du roi Olaf Tryggvason, pourvu de trente-quatre paires de rames : il portait mille matelots ; celui d'Érik-Jarl, cuirassé de fer jusqu'à la flottaison, se ceignait d'un bordage hérissé de pointes aiguës et défiait l'attaque [2].

Les îles sont nombreuses à l'estuaire de la Loire ; il serait donc difficile de déterminer exactement celle où s'était dressée la place d'armes du Viking norvégien ; on croit cependant la trouver à Noirmoutiers. En quel-

1. Munch, *Det norske Folks Historie*, t. I, p. 424.
2. Munch, *Ouvr. cité*, I, 425.

ques années, l'envahisseur, plus redoutable que beaucoup d'autres de ses pareils, aussi hardis mais moins tenaces, se donna à connaître et à redouter sur toutes les plages de l'Océan. Il attaqua, prit et mit à sac la ville de Nantes, tua beaucoup d'habitants, beaucoup de prêtres et parmi ceux-ci l'évêque. Il porta la ruine sur les côtes de la Guyenne et, à cette occasion, la Chronique d'Aquitaine donne le nom sous lequel il lui est connu : elle l'appelle le Vestfolding [1].

C'est une désignation patronymique, célèbre dans le nord. Les Vestfoldings étaient issus des Ynglingas, dont la généalogie remonte aux temps héroïques, plonge dans la région des mythes et, quand elle semble mettre le pied sur le terrain de l'histoire, reste très nuageuse [2]. Il faut pourtant la citer. La physionomie du Vestfolding, terreur des riverains de la Guyenne et de la basse Loire, en sera éclairée du jour qui lui convient.

Les Ynglingas faisaient remonter leur lignée jusqu'à Odin. Il importe peu de savoir si sous ce nom se dresse un dieu, un éponyme ou la personnification d'une race entière. Suivant l'esprit des différentes époques, ces interprétations sont également valables. Les intelligences modernes aiment à détailler les choses; celles de l'antiquité les prenaient en bloc, sans nuances, leur maintenant ainsi un caractère de grandeur que l'analyse fait disparaître, sans le remplacer jamais par une certitude absolue, ni même par cette précision vraie dont il n'est pas au pouvoir de l'homme de déterminer les contours.

1. Pertz, *Scriptores rerum germanic.*, t. II, p. 259.
2. Hildebrand, *Konunga-Bok*, t. I, p. 6.

Pour les imaginations des premiers âges, un dieu, un souffle surnaturel préside à toute origine, en fait couler la source du ciel et y ramène la mort. C'est ainsi qu'Odin est également un dieu, un héros, un peuple.

Il était sorti à une date inconnue de la cité d'Asgard, située vers le bas Volga. Il avait traversé avec les Ases, ses compagnons, les plaines du Gardarike, la Russie actuelle, dépassé la Saxe, la contrée baltique; y avait laissé une partie de ses fils, les Goths, et poursuivant sa route, s'était arrêté quelque temps en Fionie, à Odensœ. Mais sa femme Géfione lui trouva une terre meilleure, le Jutland et la Scanie suédoise. Il partagea alors le pays entre les douze grands dieux, et pour lui s'établit à Sigtuna. Quand il mourut, son corps ayant été déposé dans un tumulus immense, Njärd lui succéda, puis Ingve ou Frô, et c'est alors que commencèrent les Ynglingas, dont vingt-quatre générations conduisent jusqu'à Halfdan aux Jambes Blanches.

Ce dernier quitta les environs d'Upsal pour aller conquérir en Norvége. A ce moment aucune population descendue des Ases n'existait encore dans cette région occupée par les tribus finnoises. Halfdan se rendit maître de la partie méridionale du pays et la nomma le Vestfold; relativement à Upsal, elle est en effet située à l'ouest; ses enfants devinrent ainsi les Vestfoldings. Tels sont les renseignements conservés par l'Ynglinga-Saga.

Mais les Vestfoldings ne s'étaient pas confinés dans le territoire d'Halfdan. Ils se répandirent sur la région norvégienne tout entière, étant naturellement portés

à remuer; d'ailleurs bien des circonstances ne les laissaient pas s'attacher au sol. Pourtant, quand le Vestfolding vint se cantonner sur les côtes de France, il y séjourna quelques années. On vient de l'y voir en 843; on l'y retrouve en 853, 854, 856, 857. Il n'était pas établi à demeure à Noirmoutiers, il allait, il venait; ses navires se promenaient sur la haute mer et sur différents points de la côte. Aux dates qui précèdent il remonta le fleuve et débarqua à Tours, à Blois, à Orléans. En 865, il pénétra jusqu'à l'abbaye de Fleury-sur-Loire et y mit le feu. La foule des moines s'enfuit épouvantée; quels s'échappèrent? quels périrent? Les sanctuaires de bois ou de pierre, aux murailles peintes, s'écroulèrent sur les statues mutilées des saints. Que de manuscrits précieux disparurent! et le Vestfolding, de ces vases d'or, d'argent, d'orfèvrerie précieuse, d'étoffes tissées d'or et de soie, que put-il, en fait de butin, partager avec les flammes? Dans la perspective nébuleuse des siècles on aperçoit ces scènes de violences, les visages enflammés des vainqueurs, l'épouvante et l'abattement des vaincus.

Les conquérants du Nord ne s'élevaient pas seulement contre les peuples qu'ils venaient dépouiller. Ils s'entre-combattaient non moins fréquemment, car ils ne subissaient ni chef suprême, ni direction; aucun roi de mer n'avait à répondre de ses actes à personne; chaque soldat ne connaissait que le capitaine, dont il acceptait la conduite aussi longtemps qu'il n'en préférait pas un autre plus libéral ou plus heureux. En conséquence les Vikings, dans la complication de leurs aventures, trouvaient souvent utile

ɪs trèves aux indigènes; souvent même
avec ceux-ci et leur proposaient leur se-
ıne bande rivale[1]. Ces sortes de pactes,
ıelque répit aux Français, s'acceptaient
sement. Une condition première était
et les Vikings ne semblent pas y avoir
oup de scrupule: ils devaient se faire
s n'y manquaient pas et, s'étant accom-
ıptême, se mettaient à la solde de l'op-
fallait une solde; ces points réglés à la
ommune, rien ne les retenait plus d'as-
compatriotes. Une combinaison de ce
éée par le Vestfolding. Interrompant ses
tre les Français, il quitta son île avec
s'en alla en Angleterre, y devint chrétien
solde du roi saxon Alfred. C'est ainsi
igurer parmi les commensaux du mo-
ouvenir conservé de leurs entretiens va
e maintenant le nom, le caractère et la
Vestfolding.

t Ottar et, bien qu'originaire du sud de la
vantait d'être de tous ses compagnons
demeure était la plus avancée vers le
était située dans le canton perdu appelé
, le pays de la lumière, au-dessus de la

r. *cité*, t. I, p. 426. — La Mairie, *Hist. de Gournay*
. 53. Les Normands qui occupaient le pays de la
à Charles le Chauve d'attaquer ceux qui étaient arrivés

. *cité*, t. I, p. 639. Voir comment Godfred se fit chrétien.
ıastein. *Ibid*, p. 659.
de Afhandlingar, t. I, p. 305.

contrée de Thronhjem. Au delà ne se trouvait aucun établissement formé par les Ynglingas. Rien ne s'y voyait au milieu des solitudes taciturnes, sinon les huttes et les bandes des Lapons apparaissant de temps en temps, l'hiver pour chasser, l'été pour pêcher le poisson dans les lacs.

Ottar raconta au roi Alfred que, de son pays d'origine, le Vestfold, au domaine dont il se faisait gloire d'être maître, la distance était longue [1]. On s'embarquait à Skiringssal, dans la baie actuelle de Christiania; c'était une place fréquentée en grand nombre par les Danois, les Suédois, les Wendes et d'autres riverains de la Baltique. Il s'y faisait un grand commerce. Une fois parti de ce point, on mettait le cap sur le nord ; Ottar estimait qu'avec un vent favorable il arrivait chez lui en un mois environ. Il se considérait comme un homme riche et puissant ; il était propriétaire d'un « gord », ce que les Allemands appellent *hof* et les Français mesnil, manse ou court, et ce dernier mot n'est que la transcription peu altérée du mot *gord*. On entendait sous cette désignation un assemblage d'habitations composé de la résidence du maître et des bâtiments d'exploitation pressés à l'entour. C'est le premier type de la grande ferme normande et du château féodal ; mais, à son tour, le premier type du gord se trouve dans le « varta » iranien et hindou. Ottar possédait sur sa terre six cents rennes, dont six dressés à prendre leurs congénères sauvages. Il avait vingt vaches, vingt moutons, vingt porcs et des che-

1. Dahlmann, *Forschungen auf dem Gebiete der Geschichte*, t. I, p. 423.

vaux de labour, car il faisait de l'agriculture. En ce temps, les parties les plus favorisées de la Scandinavie produisaient de l'orge et quelque peu de froment; mais il est à supposer que l'Hologaland ne donnait guère à récolter que de l'avoine et du seigle[1]. D'ailleurs ce n'était pas sur la culture des champs qu'Ottar fondait surtout son revenu.

Ce qui rendait celui-ci considérable, c'était la valeur des impôts acquittés par les Lapons esclaves ou tributaires. Le chef leur demandait une sorte de dîme sur la pêche du saumon, des plumes d'eider et d'autres oiseaux, des fourrures, des peaux et des ossements de morses. Le contribuable le plus chargé était taxé à quinze fourrures de martres, chaque année, une peau d'ours, cinq têtes de rennes, dix mesures de plumes et des cuirs d'animaux marins en quantité suffisante pour adouber deux navires.

Ottar pratiquait aussi la pêche de la baleine, du cachalot, des veaux marins, et souvent avec tant de succès, que de ceux-ci il lui était arrivé de harponner jusqu'à soixante en deux jours. Il va de soi qu'avec de si abondantes dépouilles entre les mains et des produits si précieux, Ottar, qui portait, du fait de sa naissance, de sa richesse et de sa force, le titre de Jarl, était aussi un marchand d'une grande opulence. Tantôt il venait sur ses navires négocier ses plumes, ses

1. Montélius, *La Suède préhistorique*, p. 142. S'il était honorable pour un Ynglinga d'acquérir de la réputation et du butin par la pêche et les expéditions maritimes, les travaux d'exploitation agricole étaient aussi fort estimés. Voir l'histoire de Thorolf Kveldulfsson : Munch, *Ouvr. cité*, t. I, p. 487, 607.

fourrures, ses peaux de cétacés sur le marché de Skiringssal où le concours des marchands étrangers lui en assurait le débit[1] ; tantôt il attendait dans son gord l'arrivée de ces marchands accoutumés à remonter le long de la côte de Norvége. Quand ils étaient surpris par l'hiver ou des séries de mauvais temps, ces navigateurs, aussi bien armés que leurs clients, aussi peu timides, ayant à raconter comme eux toutes les histoires possibles de guerre, de chasse, de pêche et de naufrages, étaient retenus volontiers dans les habitations de la côte, et y buvaient la bière et l'hydromel jusqu'au retour du printemps.

C'est ainsi que ce Vestfolding, cet Ottar, qui s'était montré aux premiers Français comme un déterminé pirate, était en même temps un cultivateur, un comptable, un spéculateur, un grand meneur d'aventures. Les autres Vikings, ses pareils, menaient de même leurs vies. Ce que ces hommes ont fait alors et plus tard dans les contrées envahies par eux, en France, en Angleterre, en Espagne, en Sicile, en Italie, en Syrie, ne s'explique que par cette audace, ce goût des émotions excessives et cette sagacité du gain imprimée sur toutes leurs actions. Ce furent des héros, mais des héros intéressés, et nullement, comme on a tort de le supposer, de le dire et de l'écrire, des barbares ne se souciant que de nuire.

1. Rask, *Samlade Afhandlingar*, t. I, p. 317. — Munch, *Det norske Folks Historie*, t. I, p. 607.

CHAPITRE II

Xe SIÈCLE

Le roi saxon Alfred aimait la science. Il a composé dans sa langue nationale une traduction de Paul Orose, et il se plaisait particulièrement à recueillir des détails inconnus sur les régions écartées du globe. Comme Ottar avait beaucoup navigué et beaucoup vu, le sage monarque recherchait son entretien. Il y trouva tant d'intérêt qu'il a enrichi son livre de quelques-uns des récits de son fidèle.

Le Jarl lui raconta, entr'autres choses, qu'habitant comme il le faisait aux extrémités de la Norvége, il avait longtemps désiré savoir ce qui pouvait se trouver au delà de ces plaines désolées, de cette mer sombre, de ces archipels d'îlots dont il n'apercevait pas la fin. Personne n'avait pu lui en rien apprendre. Alors, il avait réfléchi qu'outre la satisfaction de sa curiosité, il y aurait peut-être profit à pénétrer le premier dans une étendue de mer où n'avait jamais flotté aucun navire et où se trouvaient sans doute en nombre immense les grands cétacés, ignorants de toute attaque et, pour cette cause, faciles à approcher et à prendre. C'était la vision d'une pêche incomparable et d'une richesse illimitée [1].

Ému d'abord, bientôt décidé par ces visions, Ottar rassembla des compagnons solides, monta sur son

1 Rask, t. I, p. 305. — Munch, *Ouvr. cité*, t. I, p. 608 et pass.

bord et partit dans la direction du pôle. Après un certain temps de navigation qui ne présenta rien de curieux, plusieurs de ses marins, pêcheurs expérimentés, l'engagèrent à se contenter de son trait d'audace et à rebrousser chemin. Il ne se laissa pas convaincre et, poussant en avant, le troisième jour après cette résolution prise, il reconnut que la côte fléchissait sensiblement vers l'est. Il poursuivit cette direction pendant cinq jours, et le sixième, le vent du nord lui arrivant en ligne droite, il en conclut que la terre avait franchement reculé vers le sud. Il venait en effet de découvrir le cap Nord, et l'étendue des eaux ouverte devant lui, c'était la Mer Blanche.

Cinq autres jours furent employés par Ottar à gagner chemin dans la direction méridionale. Un matin, il aperçut des groupes de petites îles fort nombreuses au milieu desquels il s'engagea. Ayant pris terre, il s'aperçut que le pays avait des habitants, non pas clairsemés, mais multipliés de toutes parts, et qu'il jugea trop forts pour lui. Il se résolut donc à ne pas pousser plus loin ses recherches, et après avoir, dans quelques débarquements, abordé et interrogé les indigènes, il rejoignit son navire, et, par la route qu'il avait suivie déjà, revint chez lui.

Ce qu'il raconta au roi Alfred fut que ce pays inconnu s'appelait Vin-ö ou Dvina. La nation qui l'occupait, c'étaient les Bjarmes, race finnoise. Il lui parut que ces gens parlaient le même langage que les Lapons. Quant aux renseignements qu'ils lui donnèrent, il n'avait pu en apprécier soit le vrai, soit le faux.

Du reste, son expédition l'avait contenté. Il s'était

adonné avec succès à la pêche des chevaux-marins, fructueuse à cause des dents de ces amphibies, matière estimée. Quant aux baleines, ses espérances avaient été un peu déçues ; il trouva là ces cétacés plus petits que dans les parages de l'Hologaland, ne mesurant, en général, que sept aunes de longueur, tandis que ceux qu'il avait l'habitude de poursuivre atteignaient jusqu'à quarante-huit et cinquante.

Tels furent les détails racontés par le Jarl au roi Alfred sur son expédition dans le nord ; et à voir ce chef, si bien pourvu des richesses de ce monde, tirant profit de ses champs, de ses tributaires, hardi pêcheur, marchand expérimenté, homme réfléchi en toutes choses, on se demande naturellement comment il avait été porté à abandonner une existence qui lui convenait si bien pour venir pendant des années se faire, d'abord, Viking sur les côtes de France, et ensuite, guerrier mercenaire à la solde du roi saxon. Il n'est guère probable que le goût le plus passionné pour la vie de pillage ait pu seul l'entraîner à être ainsi errant, non pas pour un été ou deux, mais pour de longues années.

C'est qu'en réalité il n'avait pas eu le choix. Le roi Harald aux Longs Cheveux lui avait imposé le même sort qu'à la plupart des Jarls de la Norvége. Ce chef s'était emparé de l'Hologaland, dépossédant les propriétaires de la côte et donnant leurs gords et leurs terres, leurs troupeaux et leurs esclaves à son fils Érik. Que faire? se soumettre, vivre dans la misère et la sujétion ou partir et se réfugier dans les bras de la fortune? Ottar s'était donné à ce dernier

parti, et c'est ainsi qu'en 870 [1] il servait le roi saxon. Celui-ci mourut en 901.

Il n'est pas probable que le Vestfolding ait passé tout ce temps à son service ; en tout cas, on le retrouve, après la mort du roi, remontant avec ses navires de guerre les rives de la Severn, sur la côte ouest de l'Angleterre, et allant combattre Édouard, fils d'Alfred[2].

En cette occasion il ne commandait pas seul l'entreprise. Il avait avec lui Ragnvald ou Roald-Jarl, son fils, chef comme lui. L'expédition fut malheureuse. Les hommes du Hereford et du Gloucester reçurent rudement les pirates et les arrêtèrent court. Ceux-ci réussirent pourtant à prendre Watchet et Porlock. Mais ils étaient peu nombreux, leurs adversaires l'étaient beaucoup plus et, décidément repoussés, ils se réfugièrent dans l'île de Flatholm au canal de Bristol. Là, les Saxons les cernèrent et, leur coupant toutes communications, leur firent sentir les horreurs de la famine. Avec beaucoup de peine Ottar, Ragnvald et ce qui leur restait de combattants purent se rembarquer, forcer le blocus et gagner la côte de France [3].

Depuis plusieurs années, les bandes norvégiennes avaient commencé à faire d'une partie de cette contrée une conquête permanente. Un de leurs chefs, Rolf le Marcheur, s'était emparé de Rouen [4] ; il n'avait plus lâché cette ville, en avait pris le titre de Rudu-Jarl ou Jarl de Rouen, et avait établi sur les

1. Munch, *Ouvr. cité*, t. I, p. 610.
2. *Ibid.*, t. I, p. 651.
3. Worsaa, p. 164.
4. Harald Haarfagers Saga, t. I, p. 95.

campagnes des environs, en faveur des Scandinaves, la propriété norvégienne, suivant les formes traditionnelles. Puis, dès 886, bien résolu à se fortifier de son mieux dans son domaine, il avait offert l'alliance à tous les Vikings errant de çà et de là, et cherché à leur faire admettre l'utilité d'une sorte de fédération. Comme lui et eux professaient également, pour le régime unitaire que le roi Harald aux Longs Cheveux établissait dans l'ancienne patrie, une horreur sans bornes, et que c'était afin de s'y soustraire que la plupart étaient partis, il ne pouvait être question de rien proposer de semblable et qui sentît la suprématie et la sujétion[1]. L'égalité devait rester entière ; le pacte proposé tendait uniquement à ce que le Jarl de Rouen serait soutenu, comme lui-même soutiendrait ses compagnons, et au besoin les expéditions se combineraient ensemble. Ottar, revenu d'Angleterre, accepta cet accord et, quittant la Loire, entra dans la Seine.

Alors, remontant le fleuve jusqu'au confluent de l'Andelle, au point où fut construite la ville de Pont-de-l'Arche, il prit terre, s'empara du pays et s'y fit un camp palissadé. Ce fut d'abord la limite du pays saisi par les hommes du Nord[2].

1. Dudon de Saint-Quentin : « Nec regi nec duci militat, nec ulli nisi deo obsequium præstat. »

2. Benoît, Chronique Rimée des ducs de Normandie :

« Si ottreiras par nos los
La terre dès le flum d'Andelle
Que moult est grant et riche et bele
Dès qu'à la mer. »

Hugues de Fleury et Dudon de Saint-Quentin affirment la même chose.

Au bout de quelques années, Ottar franchit sa frontière. Il gagna l'Epte, affluent de l'Andelle, et se cantonna dans la région marécageuse et forestière qui longe le Beauvoisis et qu'on nomme le Bray. Il en fit sa propriété. C'est ainsi qu'il remplaça les terres perdues du lointain Hologaland.

Toutefois, le moment n'était pas venu où un Viking pouvait se donner à la vie sédentaire. Ottar continua ses courses, et en 911, associé à d'autres chefs de bandes, il tenta une nouvelle descente en Angleterre; et prit terre, encore cette fois, sur la côte ouest, non loin du cours de la Severn, ce fleuve qui déjà lui avait été fatal. Les Saxons accoururent comme en cette première circonstance et se jetèrent hardiment sur les Norvégiens. Ceux-ci se battirent en désespérés, mais le nombre les accabla et la bataille, vaillamment soutenue, devint pour eux une extermination. Ottar Jarl, atteint mortellement, resta étendu sur le champ du combat avec les rois Aevil et Halfdan, avec les chefs Skurfva et Thorfred, avec Agmund, Godfred, Olaf Le Noir, avec bien d'autres.

Ainsi finit, loin du Vestfold dont il était originaire, loin du Hologaland qu'il avait quitté pour toujours, loin de la forêt sur les bords de l'Epte dont ses armes lui avaient acquis le domaine, Ottar-Jarl, de la race des Ynglingas, le premier Normand qui ait établi sa famille dans le pays de Bray. La chronique française le nomme Eudes et Odon et raconte qu'il mourut avant son allié, le Jarl de Rouen, Rolf le Marcheur, c'est-à-dire avant 932[1], ce qui s'accorde avec le renseignement donné par

1. Waitz, *Nachrichten von der K. G. der W.*, 1866, no 6, p. 67 et suiv.

les Sagas, puisque la bataille de Wodansfield, où tomba Ottar, eut lieu longtemps avant cette époque, en 911[1]. Ses ravages le signalent pour la première fois à l'embouchure de la Loire en 845. Comme, à ce moment, son voyage au cap Nord avait déjà eu lieu, il est probable que le Jarl était âgé d'au moins vingt ans, bien que souvent les Vikings aient commencé leur carrière turbulente dans une jeunesse plus grande encore[2]. En supposant ce calcul exact, Ottar aurait eu, au jour de sa mort, environ quatre-vingt-six ans. Il n'est pas le seul de sa race qui se soit trouvé bien vivant, bien agissant avec un nombre d'années accablant pour la plupart des hommes.

Ce n'était pas un sauvage, ce n'était pas un barbare à un plus haut degré que ses compatriotes, et non plus que les Francs et les Saxons, ses contemporains. Il s'était fait chrétien pour prendre la solde d'Alfred, et il est fort à croire qu'il ne le demeura pas, versatilité dont les guerriers du Nord donnaient fréquemment l'exemple. Ni les Norvégiens ni les Suédois n'ont jamais été et ne sont devenus une race religieuse, à proprement parler. Les Arians ont une tendance naturelle à trouver le dieu en eux-mêmes et à croire que ce qui leur sert est par cela même bon et sacré. Les chroniqueurs monastiques ont cru remarquer que dans leurs expéditions contre les royaumes d'Europe les Vikings se montraient particulièrement durs et féroces pour les gens d'Église et redoutables aux abbayes et

1. Munch, *Ouvr. cité*, t. I, p. 688.

2. Munch, *Ouvr. cité*, t. I, p. 457. — Les Vikings débutaient quelquefois à l'âge de 12 à 15 ans.

aux cathédrales ; en admettant que le fait soit bien réel, il faut en induire que les aventuriers trouvaient là plus de richesses à convoiter et à piller, et que les clercs, mieux disciplinés et instruits que le monde laïque et, pour cette raison, dirigeant la résistance, appelaient davantage la rigueur des conquérants. Ce que les moines croyaient et enseignaien importait peu aux Vikings dont ils entravaient les efforts. C'est pourquoi recevoir le baptême au moment de conclure une alliance utile ne gênait pas le guerrier scandinave, non plus que d'apostasier quand l'association avec le Français ou le Saxon était rompue.

La poésie jouait un grand rôle dans l'esprit des Vikings[1]; mais qu'était cette poésie? la couronne de leur orgueil. Autour même d'Ottar vivaient nombre de chanteurs illustres[2] et parmi eux Övind ; celui-ci a célébré dans un chant fameux cet Érik, à la Hache Sanglante[3], qui enleva à Ottar son domaine de l'Hologaland et força le Vestfolding à s'exiler.

Il a chanté la mort du héros dans un dialogue rapide entre le père céleste, Odin, Brage, le dieu de l'Éloquence, Sigmund, le plus célébré des combattants, et le mort lui-même :

1. Munch, *Ouvr. cité*, t. I, p. 471.

2. Plusieurs tenaient le rang de chefs. — Hildebrand, *Konunga-Bok*, t. I, p. 66.

3. Munch, *Ouvr. cité*, t. I, p. 545. Érik était le fils favori d'Harald Haarfager. A douze ans, il reçut de son père le don de cinq vaisseaux et partit en expédition. Avant l'âge de vingt ans, il avait guerroyé dans la Baltique, en Danemark, en Frise, en Saxe, en Écosse, dans le pays de Galles, en Irlande, en France. — P. 584.

ODIN.

« Quel est ce rêve? J'ai fait un songe un peu avant la naissance du jour. Il me fallait mettre en ordre la Walhalla et ouvrir les portes à la foule. J'étais désespéré : des bains à remplir, des bancs à recouvrir, des tables à laver, les walkyries à semondre afin qu'elles apportent le vin, toutes mesures nécessaires quand arrive un roi sage!

Mais je devine! Du monde d'en-bas, vont monter des hommes! des hôtes! Et, voilà, mon cœur est joyeux!

Que de fracas! Brage! N'entends-tu pas un bruit semblable aux éclats de mille masses sonores et frémissantes!

BRAGE.

Toutes les poutres s'agitent comme au moment où Brage fait son entrée dans la salle d'Odin!

ODIN.

Tu parles sans réfléchir, noble Brage, et pourtant tu sais mieux. C'est Érik qui tonne! Il est avide d'entrer ici, le héros pressé d'aborder la salle d'Odin!

Sigmund et Sinfjölte[1], levez-vous! Hâtez-vous! courez au-devant du visiteur illustre! Invitez-le, si réellement il est Érik, et dites-lui que je l'attends!

SIGMUND.

Pourquoi attends-tu cet Érik plus que tout autre roi?

1. Sigmund, le Volsunga, et l'aîné de ses fils. Le second est Sigurd, vainqueur du dragon. Ce sont des héros par excellence.

ODIN.

Parce que, dans des contrées diverses, il a rougi son glaive et brandi son épée sanglante.

SIGMUND.

Puisqu'il te semblait si brave, pourquoi lui enlever la victoire ?

ODIN.

Parce qu'on ne peut savoir quand le loup gris arrêtera son œil sur le cercle des dieux[1].

SIGMUND.

Salut à toi, Érik ! sois le bienvenu ! Entre dans la salle, chef illustre ! Là, je te demanderai quels sont les rois qui t'ont suivi hors du tumulte de la bataille.

ÉRIK.

Ils sont au nombre de cinq ! Tu dois savoir leurs noms ! Moi, j'arrive sixième[2] ! »

Voilà ce que les scaldes chantaient dans les gords, autour du feu des bivouacs et sur le tillac des vaisseaux dragons. Le sentiment religieux y est faible, l'orgueil immense ; le raffinement de la langue, du mètre, de l'expression, porté au dernier point de la délicatesse.

Le commerce de la Scandinavie avec le reste du

1. Allusion au Crépuscule des dieux, où le loup Fafnir se jettera sur les Ases avec les autres puissances mauvaises et les anéantira. Odin veut avoir avec lui Érik, non pour vaincre, mais pour se bien défendre et bien tomber.

2. Hildebrand, *Konunga-Bok*, Eriksmal, t. I, p. 105-107.

monde était d'une activité extrême, on en peut aisément juger aujourd'hui. Dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, les monnaies de Rome arrivaient en grand nombre jusqu'à la péninsule. On en a exhumé dans ces dernières années plus de quatre mille sept cents[1]. Quelles quantités n'ont pas été découvertes et fondues depuis de longs siècles, alors que la science ne les recherchait pas pour ses collections! On a de même exhumé, de la période qui s'étend du v[e] au xi[e] siècle, plus de 400 pièces d'or byzantines ou frappées à des effigies occidentales, plus de 16 000 monnaies anglo-saxonnes et 20 000 pièces des khalifes arabes, année par année.

En fait de bijoux, les trouvailles sont incessantes. En 1773, près de Thureholm, dans le voisinage de Trosa, en Sudermanie, une masse de joyaux d'or avait été mis au jour; elle pesait 12 300 grammes.

Presque tous les produits fabriqués sont indigènes; c'est de la verrerie, de la poterie, des armes, des instruments de travail, enclumes, marteaux de forge, perçoirs, ciseaux, couteaux, râpes, ustensiles domestiques[2]. Des poignées d'épée sont incrustées de bronze, d'argent ou d'or, souvent émaillées. On a extrait d'une tourbière danoise un ceinturon en cuir brodé de figures d'animaux, des vêtements de laine fine en tartan quadrillé, des manteaux de drap vert, bordés de longues franges jaunes ; à Gallehus, en Jutland, on a déterré dans les années 1639

1. Montélius, *La Suède préhistorique.*

2. Montélius, *Ouvr. cité*, p. 87-88. — *Föreningen til norske Fortidsmindesmerkers bevaring*, för 1873, n° 42.

et 1734 deux grandes cornes à boire en or massif, pesant près de 6 kilogrammes; nombre de lingots d'or servant aux rapports de vente et d'achat, ont été également mis au jour avec des balances de bronze provenant d'Italie, destinées à les peser; enfin, témoins irrécusables d'une grande activité commerciale, deux grands bateaux destinés au transport des marchandises, deux vastes chalands, dont l'un mesure 24 mètres de long sur 3m,50 de large, construits en bois de chêne, ont été tirés de la tourbière de Nydam, au Jutland méridional[1].

Les campagnes des Vikings avaient puissamment contribué à augmenter l'activité de la vie sociale par toute la péninsule, car les conquérants faisaient quantité de prisonniers, surtout parmi les artisans, et les transportaient dans leur pays, où ceux-ci étaient réduits à la condition d'esclaves et travaillaient[2].

Il n'y a donc aucune espèce de raison d'admettre que les Normands fussent inférieurs en civilisation aux Français, aux Anglais, aux populations chrétiennes des

1. Montélius et Worsaae. — Voir, pour les rapports de l'extrême nord avec le monde romain, l'ouvrage de M. Wimmer sur les Runes. M. Wimmer établit que le plus court des alphabets runiques est le plus ancien (p. 161), et que cet alphabet dérive des caractères romains employés sous le Haut-Empire (p. 123). *Aarböger for nordisk Oedkindighet og Historie*, 1874. — *Runeskriftens Oprindese og Udirkling i Horden.*

2. Wackerbarth, Beowulf. — « Dani cum rege suo, nomine Chlochilaico... pagum unum de regno Theuderici devastant atque captivant; oneratisque navibus tam de captivis quam de reliquis spoliis, reverti ad patriam cupiunt.» Gregor. Turon., *Hist. Francor.*, III, 3. — « Plenas naves de captivis habentes.» Anonym. *Gesta Reg. Francor.* Ces faits appartiennent à la première moitié du ve siècle. Ainsi, en supposant, ce qui n'est nullement probable, que les Vikings danois, suédois et norvégiens n'aient opéré la transportation des captifs dans leur pays qu'à

autres terres; ils avaient les mêmes sources d'information et d'expérience ; ils ne faisaient pas moins de commerce, peut-être en faisaient-ils davantage ; ils leur prenaient en grand nombre leurs hommes de métiers ; et, en énergie, en résolution, en vues ambitieuses, en activité de tout genre, en goût littéraire, ils leur étaient extrêmement supérieurs. Étaient-ils beaucoup plus cruels ? Dans un temps où la reine capétienne Constance allait attendre au passage son confesseur condamné au feu pour hérésie et lui enfonçait dans l'œil une baguette, on ne voit pas trop où trouver la nuance. Les hommes sont tous, toujours et dans tous les temps d'assez méchantes bêtes, et ce que l'un reproche à l'autre, il l'a fait, ou le fera, ou n'a pu. Il n'en est pas moins vrai que le Viking effrayait tellement les populations au milieu desquelles il apparaissait qu'une raison en doit exister, et la voici.

Sa race était pure et, partant, son individualité très forte. Chez lui, l'individu était tout, l'agglomération, peu de chose ou rien. Au contraire, parmi les nations plus méridionales, le sang avait été sensiblement altéré ; chez le Franc devenu à demi Romain, chez le Romain pourri d'alliages sémitiques, tout le monde

dater de cette époque et seulement jusqu'à la fin du IXe siècle, on aurait une période de quatre cents ans pendant laquelle la population svea et gothique s'est constamment occupée à se transporter au loin, à s'y établir ou à s'y faire détruire, tandis qu'elle repeuplait son propre pays d'éléments hétérogènes absolument étrangers à elle-même. Ceci explique comment la plus grande partie de la population scandinave actuelle n'a rien de scandinave que la langue et le nom. — Voy. encore Munch, t. I, p. 456, sur la transportation des femmes et des enfants dans le nord.

s'appuyait sur tout le monde, et tandis que le Scandinave n'acceptait, jaloux de sa liberté, que des associations temporaires, ses vaincus ne trouvaient bon que de se débarrasser sur un maître ou sur un guide de la responsabilité d'une volonté. C'est là, c'est cette obéissance, de suite tournée en servilisme, qui, dans la vérité des choses, constitue, non pas la culture humaine, toujours ennoblissante, mais la civilisation, véhicule de l'effet tout contraire. Avoir besoin de soumission pour soi-même et chercher constamment une épaule afin de s'y appuyer, c'est ce que font les peuples abâtardis, et l'anarchie, nivelant la France au temps des derniers Carlovingiens, avait naturellement horreur et peur de ces nouveaux venus endurcis à ne prendre avis que d'eux-mêmes et ne s'agenouillant devant personne.

Dans la personnalité d'Ottar on relève facilement trois traits bien prononcés, et il importe de les graver ici dès le début, car on les reconnaîtra l'un ou l'autre, sinon tous les trois, dans la plupart de ses descendants. L'activité d'esprit: le Vestfolding la porte sur tous les points qu'il peut atteindre et que les occurrences mettent dans le rayon de sa vue. Il est avide de connaissances, car il veut savoir jusqu'où s'étend son pays, mais il veut aussi que les occasions de gain et de profit ne soient pas négligées. Il fait la pêche, il est avisé, car il ne croit pas les discours des Bjarmes sans faire ses réserves; et en toutes choses, agriculture, commerce, il prend autant qu'il peut son avantage; il le prend aussi quand il s'agit de guerre, car il n'hésite pas à se faire chrétien lorsque son intérêt le demande, au risque de ne pas le rester.

Avec l'activité d'esprit, il a la passion de l'indépendance, et au jour où il lui faudrait subir à demeure la domination d'Érik, il dit non et s'exile. Il aime bien les avantages de la richesse, il aime mieux ne pas plier et il ne plie guères. C'est ainsi que d'aventures en aventures il arrive à mettre la main sur le pays de Bray ; mais s'il tient la Fortune au collet, il est entraîné par elle, et ne peut s'arrêter ; elle le tue à Wodansfield, mais elle le tue libre et ayant fait l'éssentiel de ce qu'il voulait.

En troisième lieu, avec l'activité d'esprit et la passion de l'indépendance, il est obstiné dans ses vues : il retourne trois fois en Angleterre, bien qu'aux deux premières il n'y ait pas eu de succès ; la troisième il y périt. Certainement, s'il avait survécu, il y aurait couru une quatrième. Compréhensif, indépendant, patient : ce sont trois qualités desquelles il résulte autant de bien que de mal et susceptibles d'applications diverses. Chez Ottar, issu de race pure, chez Ottar le Vestfolding, fils des Ynglingas, fils d'Odin, on en trouve l'essence en toute sincérité, au maximum de l'énergie, et telle que les ancêtres du héros l'avaient possédée, la recevant de leur sang. Maintenant que Ragnvald, fils d'Ottar, va paraître et que les anneaux féminins de la chaîne généalogique ne seront plus bientôt aussi complètement scandinaves et apporteront avec eux des éléments plus multiples, les trois qualités primitives ne pourront pas toujours se maintenir aussi fermes ; mais elles ne disparaîtront jamais ; car tel est l'aïeul, tels sont les descendants.

CHAPITRE III

Xe SIÈCLE

Ragnvald échappa au massacre de Wodansfield où son père trouva la mort. Il avait jusqu'alors combattu dans la plupart des expéditions du vieux Jarl, et non moins que lui s'était fait redouter sur la basse Loire. Il fatiguait tellement la contrée, que les deux comtes Hugues et Herbert réunirent enfin les forces de ce misérable pays démoralisé et vinrent attaquer leur ennemi dans un campement où il s'était retranché à l'aide de troncs d'arbres, sur les limites du Poitou.

Hugues et Herbert menaient beaucoup de monde, et pendant cinq semaines ils s'efforcèrent de déloger le Viking. Ils n'en vinrent pas à bout. Alors, ils lui firent cette proposition singulière : s'il voulait s'en aller de leur terre, ils lui permettaient de le laisser à son gré ravager le pays nantais, sans intervenir aucunement. Ragnvald accepta. Bien que les chroniques ne parlent ici que de Ragnvald, il est certain qu'en cette occasion il s'agit de la prise de Nantes par Ottar, où se trouvaient le père et le fils. Le comte Hugues et le comte Herbert causèrent ainsi, par leur lâcheté, la mort de l'évêque, de ses clercs et de leurs ouailles.

Ragnvald se signala encore en Aquitaine ; les deux Vestfoldings y firent rage ; à la vérité, Ragnvald fut battu par le duc Guillaume, mais non pas avant d'avoir mis

la contrée sens dessus dessous et pénétré jusqu'aux marches de l'Auvergne. Flodoard prétend que douze mille Normands périrent dans la déroute de Ragnvald : c'est beaucoup ; en tous cas, le fils d'Ottar n'en réduisit pas moins la grande forteresse de Cassignol sur la Garonne en un monceau de cendres.

Après la bataille de Wodansfield et la mort de son père, le chef norvégien s'en vint dans le pays de Bray réclamer son héritage et le prendre. Ce n'était pas un patrimoine facile à conserver.

En face de lui, au delà de la très petite rivière d'Epte, Ragnvald avait à surveiller les Français du Beauvoisis; derrière lui, à droite, à gauche, des bandes normandes cherchaient aussi à s'établir en solide possession des districts qu'elles venaient d'occuper. Son pays ne laissait pas que de se prêter à la défense et pouvait aussi compter comme point d'appui pour l'attaque. Beaucoup de bois, de marais, des cours d'eau dans des terrains verdoyants, des fondrières, la route romaine de Beauvais à Rouen qui passait au milieu, beaucoup de villages, sans doute médiocrement florissants à cette heure-là, et le bourg de Gournay, localité principale, élevant ses maisons et son église : tel était l'aspect du pays où jadis la tribu gauloise des Calètes avait placé le marché où fréquentaient les Bellovaques[1].

On a reconnu à bon droit une origine gallo-romaine aux édifices religieux voués à saint Étienne. Il n'est pas moins assuré que les Francs invoquèrent surtout

1. Les restes gaulois et romains abondent dans le pays de Bray. Voy. Decorde, *Essai historique*, p. 91. La Mairie, *Recherches sur le Bray normand*, t. I. p. 70.

saint Martin, et le pays de Gournay contient nombre de fondations dédiées à ce protecteur céleste, qui paraît bien, sous son habit guerrier, avoir été pour eux une transformation de Wodan[1].

Au xe siècle, quand Ragnvald s'établit définitivement dans la contrée, les Gallo-Romains du Bray et les Francs avaient déjà sans doute contracté de nombreuses alliances. Cependant la fusion des deux races était loin d'être complète. On en possède une preuve décisive, pour toute la région neustrienne, dans un canon du concile de Tours de 812 qui prescrivait aux évêques de faire traduire les homélies dans les dialectes tudesques aussi bien que dans ceux de la Gaule, afin que les fidèles pussent les comprendre.

Cette population mêlée, mais non fondue, était plus nombreuse assurément que la comitive norvégienne de Ragnvald, même en comprenant dans celle-ci les captifs, les serviteurs et les ouvriers de différents ordres emmenés à sa suite. Une centaine de villages du district portent des noms gallo-romains ou francs; une cinquantaine, au plus, ont des appellations normandes.

Ragnvald constitua son établissement d'après les lois et usages scandinaves, laissant ses vaincus tributaires s'administrer comme ils l'entendaient[2]. Il prit sa part dans les bois, les marais, les terres labourables de Gournay, de la Ferté et de Gaillefontaine, et abandonna le

1. D'assez bonnes raisons portent à le croire. Voy. Wagner, *Nordischgermanische Götter und Helden*, p. 103.

2. Munch, *Ouvr. cité*, t. I, p. 677.

reste aux indigènes. Il revendiqua encore deux sites, l'un en face du Beauvoisis, l'autre poste de garde vis-à-vis de la colonisation d'un autre chef normand, et ces deux localités il les appela : « Hjemet, » la Demeure. Ce sont, aujourd'hui, les villages de Hyaumet et des Laumets.

Il créa de plus une sorte de blockhaus, un « vord » devenu le hameau de Wardes[1], en face des conquérants établis à Neuf-Marché, Ny-Mark, « la nouvelle frontière » ; ceux-ci paraissent avoir été des Vikings danois. Plus tard, se trouvant probablement à l'étroit dans ce qu'avait tenu son père, il franchit l'Epte, un beau jour, et arracha aux Français du Beauvoisis six paroisses et parties de paroisses. Là se trouve Bruquedale, « Bruk-Odel », le domaine de culture. Il est probable qu'à Hyaumet, aux Laumets, à Wardes, à Bruquedale, Ragnvald avait élevé quelques retranchements de terre, pourvus de fossés, avec de hautes palissades en bois. Il ne construisit aucun ouvrage de pierre ; ce n'en était pas encore le temps.

Quand il eut ce qui lui revenait, ses hommes firent valoir leur droit. Ils étaient différents entr'eux par l'importance et la force; les uns commandaient quelque bande ou un navire ; les autres ne possédaient que leurs armes. Aux premiers, il fallut constituer des « gord », en français « court », « villa » ou « mesnil ». Les autres se contentèrent des « bys », ou « bus », ou « bô », des villages et de simples hameaux, des « toft »

1. Decorde, *Essai hist.*, p. 374. Les anciens titres disent : Warandra et Warindra.

ou « tôt »[1]. Chacun donna son nom à sa résidence, et c'est ainsi que dans les villages de Lodincourt, Hardencourt, Haincourt, Rénicourt, Hallecourt, Bezancourt, Fricourt, Brandiancourt, Haucourt, Bierville, Estouteville, Mésangeville, Mathonville, Parduville, Conteville, Cornemesnil, Grumesnil, le Mesnil-Torquanèse, on voit encore de nos jours, en quelque sorte palpitants de vie, le souvenir, les fantômes, les physionomies belliqueuses de ces anciens compagnons de Ragnvald qui devinrent les ancêtres de la plus ancienne chevalerie du pays de Bray: Lodin, Harding, Haëng, Rekin, Halle, Haegne, Bue, Frey, Brand, Haldulf, Björn, Estold, Mésang, Mundil, Pardulf, Knut.

Ce fut un soldat moins puissant, cet Elle qui se contenta du village d'Elle-by, ou Elle-bue, Elbeuf en Bray; d'autres eurent la Bucaille, le Bus, l'Obus, et ne sont pas même nommés, non plus que celui qui posséda le Petit-Tôt.

Pendant que Ragnvald et les siens s'installaient ainsi à leur mode et que le nouveau régime commençait, les Français, naturellement, ne se résignaient pas à perdre de si beaux territoires, et ils voulurent faire effort pour les reprendre.

1. Dudon de Saint-Quentin : « Illam terram suis fidelibus funiculo divisit. » C'est le «rechning» du nord. — Le trouvère Benoît dit :

Donc comença à deviser
A departir e à doner
La terre à ses plus hauz amis.
Si cum il sunt de major pris
Si fait ses dons diversement
Moult bien et rasinablement.

Wace répète la même chose, dans le Roman de Rou.

En 922 et 925, les jarls norvégiens furent assaillis de toutes parts. Tandis que Thibaut de Chartres et Geoffroy d'Anjou conduisaient l'invasion vers le sud, les Flamands, les gens du Vermandois, conduits par leur comte Herbert, ceux de l'Amiénois et le roi Rodolphe de Bourgogne se jetèrent sur le Bray et les pays avoisinants[1]. La ville d'Eu fut emportée par cette tempête; un millier de Scandinaves resta sur le carreau, mais Ragnvald se maintint; non content de résister, il donna un puissant concours à ses confédérés et les aida bien à se tenir debout[2]. A la fin les Français reculèrent, et quand le calme se rétablit, le Vestfolding conserva toutes ses conquêtes.

Il avait pour femme Halfrid, dont les chroniques ont fait Alberède ou Aubrée. Elle était peut-être norvégienne comme son mari; mais on ne connaît de cette lointaine aïeule que le nom, qui peut tout aussi bien avoir appartenu à une fille saxonne ou franque. Halfrid donna deux fils à son mari : Hauk et Gaïter, ou, suivant la prononciation romane, Hugues et Gautier.

Déjà, cependant, l'atmosphère scandinave se raréfiait dans les pays conquis. Les vapeurs violentes apportées du Nord se dissolvent et le fond local se laisse apercevoir. Le Jarl de Rouen est déjà devenu pour les Français et pour l'Europe entière le comte des Normands, et Richard, fils de Rolf, comprend pour lui-même les avantages de cette situation. Comme son

1. Benoît, *Ouvr. cité*, t. II, p. 244. Worsaae, p. 170.

2. Benoît appelle le Bray, le pays de Taloeis (Talou). Ce nom provient de la Béthune, petite rivière qui s'appelait aussi la Telles : *fluvium Tellas*. — La Mairie, *Recherches sur le Bray normand*, t. I, p. 236.

père, il a consenti, à peu près, à se faire chrétien. Tout cela n'est pas encore bien défini. Le comte suprême n'est pas tous les jours reconnu. Le nouveau chrétien tolère encore dans le palais de Rouen de brusques retours à l'odinisme, et on y entend tels propos qui ne sont guère apostoliques.

Quant à Ragnvald, sur sa frontière écartée, derrière le rideau de ses grands bois, il est resté, tel qu'il est né, fidèle aux dieux du nord, et la tradition de l'Église le tient en petite considération. Pour parler franchement, elle en parle avec horreur. Une légende de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire appesantit même sur sa tête le crime qu'il commit autrefois, en compagnie de son père Ottar, quand l'édifice sacré fut renversé de fond en comble par les deux Vikings.

Elle rapporte qu'après ce grand forfait Ragnvald eut l'audace de s'établir, lui et sa bande, au milieu des ruines, avec l'intention d'y passer la nuit. Il se coucha donc sous les voûtes effondrées, mais à peine y était-il endormi, que saint Benoît lui apparut. Le bienheureux, justement irrité, brandissait dans sa main le bâton pastoral. A coups redoublés, il en frappa sur la tête le héros norvégien. Ragnvald, réveillé par des douleurs intolérables, se leva en poussant de grands cris, s'enfuit suivi des siens, gagnés par son épouvante, et tout courant arriva à Rouen sans s'arrêter. Mais le mal ne le lâcha point et bientôt le jarl expira dans des tortures épouvantables.

Au moment où il rendit l'âme, une tempête infernale se déchaîna sur la contrée. Les toits des maisons furent emportés par le vent. Des milliers de chevaux

parqués dans les prairies furent enlevés par les tourbillons, jetés de çà et de là et anéantis, et les démons saisirent la proie qui leur était due.

Ce qui est certain, c'est qu'à la date de 990, époque où se trouve une charte de Gaïter ou Gautier, Ragnvald était déjà mort, soit sous les coups de saint Benoît, soit de toute autre manière. Mais les descendants du Vestfolding ne tardèrent pas à calmer le ressentiment du saint et à se concilier sa faveur.

CHAPITRE IV

X° SIÈCLE

Les deux fils de Ragnvald, ou Renaud, se partagèrent le patrimoine. Hauk ou Hugues prit Gournay et les paroisses du Beauvoisis conquises sur la rive droite de l'Epte ; Gaïter ou Gautier eut la Ferté et Gaillefontaine. Ses terres étaient les plus étendues et elles valaient moins, comptant peu de villages, mais sans doute de gords et de compagnons norvégiens. Ce qui était plus grave, les circonstances ne permettaient plus aux deux frères d'augmenter leur avoir à la façon de Ragnvald et d'Ottar. Ils avaient pour voisins : Torketil le Danois et sa descendance, qui ne se seraient pas laissé dépouiller ; le comte d'Aumale, plus fort qu'eux ; les Français, que des invasions trouvaient sur leurs gardes et qui, vaincus quelquefois, étaient quelquefois vainqueurs, d'autant que Torketil et le

comte d'Aumale avaient souvent mieux à faire que de prendre fait et cause pour Gaïter ou pour Hauk. Recommencer la vie aventureuse des Vikings, ce n'était déjà plus la passion courante, et on risquait d'y trouver dans ses plus proches et ses compagnons des ennemis irrités au lieu d'associés.

Par cette même nécessité des choses, la suite de chaque chef s'était attachée à la terre et chacun, Rekin, Elle, Brand, Haëgne, Harding, tous enfin commençaient à s'intéresser davantage à la moisson qui poussait qu'aux rêves de conquêtes lointaines et chanceuses. Hauk et Gaïter avisèrent donc l'un et l'autre à donner à l'utilité du repos plus d'attention que leurs pères ne l'avaient fait, et l'exploitation la plus fructueuse possible de leurs domaines prit une grande place dans leurs pensées.

Mais comment s'y prendre pour obtenir du sol ce que depuis tant d'années stérilisées par les pillages et la guerre, le sol ne donnait plus? Faire travailler les esclaves? Les esclaves étaient en petit nombre; depuis les temps mérovingiens, la tendance commune ne se prêtait pas à la multiplication de cette classe d'hommes[1]. Ils se trouvaient remplacés par différentes catégories de serfs qui, à beaucoup d'égards, vivaient assez libres. Ils avaient acquis le droit d'élire leurs préposés; ils habitaient des villages dont ils ne pouvaient être distraits. Mais, d'autre part, et depuis longtemps, l'état troublé du pays leur avait fait perdre toute habitude laborieuse; dressés à s'enfuir à la première alarme et

1. Guérard, *Polyptique d'Irminon.*

accoutumés à tous les détours des bois, ils savaient fort bien pousser leur bétail, transporter leur avoir dans ces souterrains bas, tortueux, indéfiniment longs dont on découvre chaque jour quelque variété sous les collines normandes et picardes. Ces hommes devenus plus qu'à demi sauvages n'étaient plus des laboureurs dont on pût attendre un emploi fructueux, et il fallait en laisser passer plus d'une génération avant de les avoir domestiqués de nouveau.

Pour les individus de naissance plus relevée, habitant les bourgs, soit qu'ils fussent d'origine gallo-romaine ou d'extraction barbare, ils se tenaient en grande réserve vis-à-vis de leurs nouveaux maîtres. Appauvris et attachés d'autant plus au peu qui leur restait, ils ne le montraient pas; comme les serfs, ils s'enfuyaient au moindre danger, se cachaient, et ceux d'entr'eux qui avaient le plus de cœur, se faisant soldats, ne contribuaient non plus que les Mérovingiens à rendre le sol productif. Pour achever le tableau un dernier trait est nécessaire: les serfs, les bourgeois, la population indigène entière, se considérant comme chrétienne, ne pouvait à aucun titre, pour aucune raison, dans aucune mesure, prendre confiance ou sympathie dans les Normands païens. Aussi longtemps que se maintenait la scission confessionnelle, nul rapprochement n'était possible, et non plus le travail commun; ainsi Gaïter et Hauk se voyaient réservés à une misère prochaine.

La légende raconte à sa manière comment cet embarras finit.

C'était alors une coutume que des clercs ambulants envoyés par les grands monastères parcourussent les

provinces pour exposer des reliques à la vénération des fidèles et recueillir des aumônes. Les Normands ne s'y opposant nullement, trois religieux de l'abbaye de Saint-Riquier en Picardie, arrivèrent un jour dans le bourg de Gournay, et ils posèrent sur l'autel de l'église du lieu, dédiée à saint Étienne, suivant les uns, à saint Guitmar, suivant les autres, une châsse contenant le chef de saint Hildevert.

Pendant plusieurs jours, la population chrétienne vint visiter ces restes précieux. Quand les moines jugèrent la piété générale satisfaite et leurs collectes suffisantes, ils se mirent en devoir de recharger sur leurs épaules le fardeau sacré et de continuer leurs pérégrinations.

Mais, à l'étonnement général, on reconnût pour absolument impossible d'enlever, de soulever même la caisse contenant la tête du saint. Le poids était devenu tel, qu'aucun effort n'en vint à bout. Les témoins de ce prodige, frappés d'admiration, se mirent à pousser de grands cris et, se répandant dans le bourg, racontaient à chacun et à chacune ce qui arrivait, de sorte qu'en un moment, Romains, Francs, Normands, hommes libres, serfs, la population entière fut sur pied, et, dans un grand degré d'excitation, remplit l'église et la place avoisinante.

Le seigneur Hauk et sa femme survinrent, et quand le chef normand vit ainsi les trois clercs de Saint-Riquier si empêchés de leur relique, il monta à l'autel et, sans égard pour la tête de saint Hildevert, la fit saisir par ses hommes norvégiens et emporter vers un carrefour qui, pendant tout le moyen âge, a continué à s'appeler le carrefour de la Rouge-Pierre.

Là, devant le monolithe qui portait ce nom, Hauk donna l'ordre d'allumer un grand feu et il y lança la tête en présence du peuple. Alors, on vit cette tête sortir d'elle-même du foyer brûlant et aller se poser dans le giron de la femme de Hauk. Ce miracle éclatant dessilla les yeux du Normand qui, immédiatement, avec ses guerriers, se fit chrétien.

C'est un récit vénérable, et si les détails en peuvent être discutés, le fond n'en doit être considéré qu'avec respect ; l'analyse va le montrer.

Un lien très-ancien aurait donc uni l'église de Gournay au monastère de Saint-Riquier, puisque cette collégiale aurait déjà été placée sous la protection de saint Guitmar avant de l'être sous celle de saint Hildevert ; l'un et l'autre avaient été abbés de cette même maison. Mais saint Hildevert, sous le nom à peine modifié de saint Hildebert, considéré également comme abbé de Saint-Riquier, a aussi sa légende à Caudebec avec saint Guitmar ; cette ubiquité est singulière[1].

On doit remarquer encore que dans le récit qui vient d'être rapporté il n'est question que de la tête du saint, et Gournay prétend, au dire d'une chronique de 1492, posséder le corps entier, ce qui ne s'accorde pas avec la légende inscrite sur le tombeau du bienheureux à Vignely, laquelle déclare positivement que le corps est inhumé là[2]. Ces contradictions et d'autres

1. Bolland. *Acta.* Mabillon, reconnaissant la confusion de saint Hildevert avec saint Guitmar, demande avec raison : « An vero Guitmarus alio nomine dictus sit Hildevertus? »

2. La cathédrale de Meaux prétend aussi posséder le corps du saint. — La Mairie, *Hist. de Gournay*, t. I, p. 3. — Ces difficultés sont

considérations non moins fortes ont soulevé, il y a quelques années, les scrupules de l'ordinaire quand il fût question de la réforme du bréviaire de Rouen, et il ne s'agit alors de rien moins que de supprimer absolument l'office du saint, patron de Gournay. Ce ne fut que sur les instances pressantes du curé de cette ville que le cardinal de Bonnechose se départit de sa sévérité et consentit à autoriser un culte rendu vénérable par son antiquité[1].

En tant que miracle, celui de la tête ou d'une relique quelconque résistant par sa pesanteur, décidée à ne pas se laisser emporter d'un lieu précis, constitue un fait extrêmement ordinaire, familier à l'antiquité biblique ; la Grèce en peut citer des exemples ; le bouddhisme ne le connaît pas moins; le moyen âge chrétien en fournit à chaque instant[2].

Il n'y a donc là ni lumière ni obscurité à trouver.

soulevées par la lecture VIII de l'Office de Meaux, inscrite au bréviaire de ce diocèse, édition de 1640. Le corps aurait été enterré à Vignely, puis à Meaux, puis transporté à Paris dans une chapelle instituée sous son vocable peu de temps après la mort du saint. Ce lieu devint plus tard la paroissiale de Sainte-Croix ; de là, on porta la relique à Saint-Laurent, de la même ville ; de là enfin, à Gournay. — Peut-être pourrait-on reconnaître dans cet itinéraire la route qu'auraient suivie les clercs de Saint-Riquier avant d'arriver dans le Bray.

1. Decorde, *Essai hist. sur le Bray normand*, p. 273. — Les Bollandistes se montrent fort durs pour toute la légende de saint Hildevert « Auctoris certè nequaquam coævi... actu ne variis relationibus vulgique traditione consarcinata... in quibus nonnulla sunt veritati neutiquam consentanea... pauca solum quæ videntur verosimiliora excerpimus. »

2. La Mairie, *Hist. de Gournay*, t. II, p. 4 La châsse de saint Sever, déposée sous Richard Ier à Emmendreville, près Rouen, devint si pesante qu'on ne put l'enlever et, pour cette raison, elle resta.

Mais si on examine les choses au point de vue odinique, les circonstances diverses qui viennent d'être rapportées prennent un caractère infiniment intéressant, et on arrive sans peine à comprendre le sens véritable de l'énigme.

Quand le seigneur Hauk vit toute la population de sa terre si animée à la vue du miracle, il fit exactement ce qu'en chef prudent et bienveillant il devait faire pour s'assurer de la vérité. Il transporta la relique à la Rouge-Pierre.

Dressée au milieu du carrefour servant de grande place, c'était devant cette image que se jugeaient les procès; là se cherchaient les preuves de l'innocence ou de la culpabilité des accusés et toujours par l'action du feu[1]. La pierre dressée n'était autre chose qu'un simulacre divin ou, ce qui revient au même, un autel sanctifié.

La couleur rouge, suivant les idées du Nord, était essentiellement sacrée. Elle porte bonheur, et même aujourd'hui, en Suède, dans la partie du pays où se sont le mieux conservées les idées antiques, l'enfant qu'on porte au baptême est enveloppé dans une couverture rouge. La fête de la sainte Trinité est particulièrement vénérable; aussi est-ce le Dimanche rouge[2]. Une coupe de sacrifice, servant aux usages du culte, s'appelle « rödskol » la Coupe rouge[3]. Ainsi la Rouge-Pierre

1. La Mairie, *Hist. de Gournay*, t. I, p. 33. — Hyltèn Cavallius, *Wärend och Wirdarne*, t. I, p. 347. — C'est l'idée première qui a conduit à brûler les sorciers et les hérétiques.

2. Hyltèn Cavallius, *Ouvr. cité*, t. I, p. 300.

3. *Ibid.*, p. 227.

marquait la place sainte où Ottar, Ragnvald, Hauk et leurs compagnons avaient uni, suivant l'usage arian, les plus importantes fonctions de la vie sociale aux rites les plus élevés de la foi religieuse.

Sur la place de la Rouge-Pierre de Gournay s'éleva toujours, depuis les temps norvégiens jusqu'à présent, la maison de ville, appelée longtemps le bailliage. Là se rendait la justice locale ; là on trouvait les Halles, où les habitants du lieu faisaient leurs affaires [1] ; là était le puits principal du bourg, et ce dernier trait achève la physionomie du lieu saint scandinave, si profondément empreinte sur cette place, car, avec le feu, l'eau doit toujours se trouver dans un sanctuaire.

Ainsi Hauk voulut appliquer à la relique l'épreuve du feu. En pareil cas, les assistants chantaient, dansaient, ou mieux exécutaient des marches solennelles autour de l'autel et du foyer allumé, car, disent encore au jour actuel les gens du Nord, le feu ne brûle avec vivacité et en toute plénitude, que si on chante et crie autour de lui [2].

Or, quand le christianisme eut définitivement été adopté par les Normands de Gournay et que le chef de saint Hildevert fut considéré comme la sauvegarde de la ville, les chanoines du chapitre allaient processionnellement, avec la châsse du saint, à la Rouge-Pierre, et là, devant un feu allumé, on chantait l'antienne de saint Hildevert en exécutant une procession autour du monument.

Au siècle dernier, cette cérémonie avait encore lieu le samedi de chaque semaine, après les vêpres.

1. La Mairie, t. I, p. 151.
2. T. I, p. 190.

Il est impossible de méconnaître ce qui ressort de ces faits avec la dernière évidence : Hauk a fait un sacrifice légal, d'après le rituel odinique, à l'autel sacré, rouge, en présence du feu et de l'eau, sur la place publique de sa ville normande et plus tard, et presque jusqu'au jour actuel, le chapitre de Gournay a continué le même culte, d'après le même rituel, avec les mêmes cérémonies et dans le même lieu.

Dans le même lieu ! L'histoire des transformations religieuses, des conversions de peuples présentent peu de faits mieux démontrés par la précision du détail.

Toujours les apôtres chrétiens ont attaché une grande et juste importance à s'emparer du sanctuaire païen, à renverser le temple ou l'autel du dieu ancien et à y substituer l'église ou la chapelle vouée à la nouvelle adoration[1]. La place restait la même, mais tout y était refait et si, de Mars à Saint-Georges, de Diane à la Vierge, le pas n'était pas en apparence très difficile à franchir, un monde d'idées inconnues se glissait pourtant dans les différences et, avec le temps, la séparation absolue avait lieu. A Gournay, rien de semblable. La Rouge-Pierre demeura la Rouge-Pierre ; elle ne fut pas renversée ; une croix, une statue de saint ne prirent pas sa place. L'église continuait à se tenir là où elle avait été édifiée de tout temps[2] ; et ce ne fut pas l'odinisme qui se soumit à revêtir l'habit chrétien, ce fut le clergé

1. Grimm, *Deutsche Mythologie*, t. I, p. 63-77.

2. Suivant un auteur ecclésiastique, le père Duplessis, le chapitre de Saint-Hildevert ne fut même admis à résider à Gournay qu'un peu plus tard et non pas du vivant de Hugues. Il se tenait à Braimontiers, hors de la capitale de la seigneurie.

chrétien qui consentit à apprendre, à exécuter et à faire respecter les formes et les rites de l'odinisme, et cela jusqu'à l'aurore de l'époque actuelle. Il vint danser, chanter, vénérer le feu comme les Norvégiens le faisaient, et bien certainement ce ne fut qu'à cette condition, c'est-à-dire, à celle d'un compromis, d'un mariage entre les deux religions, qu'il obtint d'Hauk et de ses hommes l'entrée de ceux-ci dans son église.

Et, maintenant, le terrain étant ainsi déblayé, il devient facile de reconnaître, en y regardant bien, ce que la tête de saint Hildevert de Gournay, qui est aussi celle de saint Hildebert de Caudebec, peut-être même celle de saint Guitmar, était en pure réalité. C'était la tête coupée et toujours vivante du sage Mimir, cette tête prophétique à laquelle Odin doit toute sa science, qu'il interroge constamment, qui dirige ses pensées, sans laquelle il ne saurait rien et dont il suit constamment les avis. Il est clair que Hauk et ses hommes ne voulurent pas se dégager de la vénération qu'ils éprouvaient pour elle, et cependant, grâce à l'accord dont cette tête si sage devint le moyen, ils furent chrétiens. La population les vit enfin, avec joie, prendre leur place dans son église; mais, là encore, il fallut leur céder quelque chose[1].

1. Decorde, *Essai hist.*, p. 255. Dans les grands incendies, on apportait processionnellement le chef de saint Hildevert, connu par son pouvoir pour maîtriser les flammes, ce qui rappelle directement le culte de Thor. — Voilà le complet rapport établi avec l'emploi de la flamme dans le culte de saint Hildevert; mais la personnalité de Mimir apparaît de la façon la plus nette dans cette circonstance que le secours du saint était tout particulièrement invoqué pour la guérison de la folie, et cela non pas seulement à Gournay, mais partout. L'hôpital des fous à Paris était sous le vocable de saint Hildevert et à Saint-Laurent il y avait une ancienne confrérie dite de saint Hil-

A toutes les fêtes solennelles et surtout à celle du patron, le chapitre envoyait quelques-uns de ses officiers et de ses chapelains parcourir le bois de Ridonne pour y choisir le hêtre le plus grand et le plus majestueux. L'examen fait, les mandataires ecclésiastiques aidés de bûcherons abattaient l'arbre. On le plaçait sur un chariot entouré de feuillages. A l'entrée du bourg, un enfant de chœur, couronné d'un chapelet fleuri, vêtu de sa robe écarlate et de son aube, se plaçait au milieu des rameaux sur un trône rustique; il représentait Iduna, la déesse de la Jeunesse. Il était salué par le carillon des cloches jusqu'au moment où, suivi de tous les gens du pays, il entrait dans la nef. Là, on enlevait le hêtre et, au son des orgues et parmi les chants religieux, on suspendait dévotement l'offrande végétale à la voûte du chœur [1].

Et cependant, Hauk et ses hommes devinrent chrétiens. Mais, sur un autre point encore et bien important, le Normand fit de dures conditions. Il devint le

devert « cui fidelium pietas ex veteri usu inscribi curat in quem domi habent mente captum vel energumenum. » Bolland. *Acta S. Hildev.* — Et une légende d'une folle démoniaque guérie par l'intervention de saint Hildevert et même de saint Laurent, bienheureux auquel l'application du feu n'est pas non plus étrangère, ajoute : « Romani pontifices ritè informati... de... miraculorum frequentia... in liberatione energumenorum atque a mente alienatorum, indulgentias varias concesserunt in perpetuum obtinendas ab iis qui anno quolibet ecclesiam sancti Hildeverti visitabunt diebus XXVII et XXVIII maji. » C'est-à-dire au temps de la foire de Sainte-Croix. *Ibid.* — Il n'est pas douteux que le caractère chrétien est bien pâle et bien effacé dans des physionomies sacrées comme celles de saint Hildevert de Gournay; mais ce qui est profondément assuré, certain et véritable, c'est le caractère antique et divin de pareilles figures.

1. La Mairie, *Hist. de Gournay*, t. I, p. 30-33.

chef de l'Église pour toute l'étendue de son domaine, et ses descendants héritèrent de sa prérogative. Le diocésain, l'archevêque de Rouen, n'avait à prétendre aucune autorité sur le chapitre de saint Hildevert. Une fois dans leur vie, seulement, et par concession bénévole, les titulaires du siége épiscopal faisaient la visite du chapitre; mais c'était pure formalité de courtoisie, et on leur permettait si peu d'exercer aucun droit, qu'on n'ouvrait au prélat qu'une porte latérale, au moment où il était admis dans l'église et, cela, afin qu'il se tînt pour averti[1].

Le chapitre avait juridiction spirituelle sur la ville et les faubourgs; il nommait à la cure de Notre-Dame, la seconde église du lieu, et de plus à sept autres cures dont l'une, la chapelle de Villers, près des Andelys, était située sur le premier territoire conquis par Ottar, à l'embouchure de l'Andelle dans la rivière de Seine[2]; ce qui prouve assez que la possession en était restée aux enfants du Vestfolding. Et c'était Hugues et ce furent ses descendants qui désignaient, choisissaient, nommaient les chanoines de ce chapitre tout-puissant et leur donnaient l'institution, sans recourir jamais ni à l'ordinaire ni au pape, et même, disent les auteurs spéciaux, ce collateur n'était point sujet au dévolu, de sorte que s'il restait un an et plus sans pourvoir à un canonicat vacant dans sa collégiale, son action n'était point périmée, en dépit des canons contraires; et le fait était si absolu, que, le saint-siége même donnant des

1. La Mairie, *Hist. de Gournay*, t. I, p. 382.
2. *Ibid.*, p. 383.

provisions pour nommer à la place vacante, elles eussent été nulles de plein droit[1].

Ce n'était pas assez; Hauk et ses descendants pouvaient fonder dans leur collégiale autant de nouveaux titres qu'il leur convenait sans en demander la confirmation à quelque puissance ecclésiastique que ce fût. Le doyen du chapitre n'avait d'autorité que par eux. Lorsqu'en 1196 le petit-fils du nouveau seigneur chrétien jugea bon de renoncer à l'exercice direct de ses droits archidiaconaux, il en fit lui-même le partage entre le chapitre nommé par lui et son sénéchal, et n'en donna rien aux puissances cléricales du dehors.

Cette singulière combinaison de prérogatives anormales était si forte et reconnue si légitime qu'une bulle du pape Célestin III, de 1192, déniait à tout évêque le pouvoir d'excommunier le doyen et les chanoines de Gournay, sous peine d'encourir l'indignation de Dieu et des apôtres saint Pierre et saint Paul, le tout en considération des mérites du noble homme Hugues IV de Gournay, et de la dévotion de celui-ci envers l'Église romaine[2].

Une fois Hauk converti, il est à croire que plus ou

1. La Mairie, *loc. cit.*

2. *Ibid.*, p. 393. « Devotionem igitur quam dilectum filium nostrum, nobilem virum Hugonem de Gornaio, ecclesiæ vestræ patronum, ad romanam ecclesiam et vestram pariter comperimus,.. ejus precibus, benignius inclinati... auctoritate que apostolicâ prohibemus in cuiquam archiepiscopo seu alio ecclesiarum prælato sit licitum in personas vestras, vel ecclesiam, excommunicationis, suspensionis, vel interdicti sententias proferre. Quod si factum fuerit irritum dicernimus et inane... si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Lateran. Tertio id. Julii, pontific. nostri anno II. »

moins vite, plus ou moins volontiers, ses Norvégiens l'imitèrent. Ce qui est certain, c'est qu'il n'y eut pas d'enthousiasme dans ce grand changement, et bien qu'une tradition fort douteuse prétende que Hauk donna une châsse en argent pour y enfermer la sainte relique, du moins il n'érigea pas d'église, ni de chapelle non plus, et se contenta de laisser l'ancienne telle qu'elle était.

Cette répugnance manifeste du fils de Ragnvald à abandonner les dieux du Nord, ses pères, les auteurs de son sang, la source de sa vie, semble avoir été partagée par tous les autres Scandinaves. Rolf le Marcheur, sous la pression de l'utilité politique, avait, sans doute, consenti, bien des années en çà, à confesser la foi des populations au milieu desquelles il lui fallait vivre et qui soutenaient sa puissance; cependant son fils Richard continua à éprouver des scrupules, à ressentir des regrets. En 942 et 943, il laissa faire des sacrifices à Odin dans le palais de Rouen; non seulement il y prit part et ses hommes normands avec lui, mais les zélateurs du passé forcèrent les chrétiens à suivre leur apostasie[1]. Cependant la nécessité fit revenir aux rites du pays. Mais on s'y portait mal, et de quelle force les anciennes prédilections maîtrisaient encore les âmes! Il fallait, à une époque aussi tardive que 1055, réunir un concile pour déposer l'archevêque de Rouen lui-même, Mauger, l'oncle propre du duc Guillaume le Conquérant, parce que ce prélat resta convaincu de pratiquer l'idolâtrie

1. Worsaae, p. 211.

envers un diable dont le nom était Toret, c'est-à-dire le dieu Thor[1]. Si dans la seconde moitié du XIe siècle, au temps de la conquête de l'Angleterre et même après, un dignitaire aussi considérable de l'Église avait tant de peine à se dégager de la foi ancienne, on peut concevoir quelle influence cette théologie exerçait encore sur les hommes d'origine norvégienne isolés dans leurs terres et sentant, beaucoup moins que l'archevêque Mauger ne le devait faire, l'impossibilité de continuer l'esprit des temps passés. Il semble plus que probable qu'à Gournay comme ailleurs, l'odinisme se maintint dans les entrailles chrétiennes jusqu'aux approches du XIIe siècle, pour le moins, si toutefois les religions primitives ont jamais péri.

La Rouge-Pierre de Gournay, au pied de laquelle Hauk et ses Norvégiens tenaient leurs assemblées et traitaient leurs affaires, ce que dans le nord on appelle un « ting », et où les habitants de la ville avaient conservé leurs réunions jusqu'à ces derniers temps, c'était donc un autel, et aussi un simulacre divin, ce qu'on nomme, en langue suédoise, un « harg ». Dans un pays bien éloigné de Gournay, à Ingelstad, « la ville des Ynglingas », où les ancêtres de Hauk avaient vécu longtemps avant qu'un de leurs rameaux allât coloniser le Vestfold, il y avait aussi un « harg » dont la base existe à l'heure actuelle, et, comme à Gournay, autour de la

1. Freeman, *Hist. of the norman Conquest*, t. III, p. 97. Cet événement eut lieu au concile de Lisieux tenu à la date indiquée. Le coupable fut convaincu d'avoir des relations avec un « deable privé dont le nom était Toret », en d'autres termes, l'archevêque Mauger se confiait, pour ses affaires particulières, à la puissance du dieu Thor.

Rouge-Pierre, les assemblées des gens du pays, leurs tings y furent tenues jusqu'au xve siècle [1]. De sorte que les cousins, qui ne se connaissaient plus et n'auraient su jamais se retrouver dans le vaste monde, conservaient pourtant les mêmes habitudes, après avoir, les uns et les autres, changé l'objet de leurs adorations, et ce furent les successeurs des Ynglingas de France qui les gardèrent le plus longtemps.

Ce mot de « harg », autel, est resté un provincialisme suédois. Il vient de bien loin. Les idées religieuses qu'il représente, qu'il renferme, concentrent le sentiment de la plus haute antiquité. Prononcé bien souvent, sans doute, aux jours de Hauk sur les bords de l'Epte, comme dans les provinces suédoises, il avait été apporté d'Asgard, de la cité royale du bas Volga, où les Ases l'avaient connu, puisqu'il se retrouve aujourd'hui même dans le mot persan « herkarêh », qui signifie un lieu de prières et de sacrifices.

En s'arrêtant à de pareilles pensées, on conçoit combien il était difficile à des hommes complètement imbus des idées de ce naturalisme, noyau des religions de la race pure, combien il leur était difficile d'y renoncer pour adopter de bonne foi les notions chrétiennes. Celles-ci venaient leur apprendre qu'ils n'étaient que peu de chose, chacun en son particulier, dans l'immensité d'une création, limitée de toutes parts sous la pression de l'infini de Dieu; Dieu cessait d'être la source directe de leur essence pour devenir leur créateur, comme il l'était de tout sans distinction. Admettre

1. Voir plus haut.

cette doctrine, c'était se soumettre à une grande déchéance. Ils s'étaient considérés jusqu'alors comme le point culminant de l'être; on les engageait à s'asseoir dans la cendre. Leur instinct s'y refusa longtemps.

V

XIe SIÈCLE

Tandis que Hauk devenait chrétien à Gournay, moyennant le chef de saint Hildevert, les motifs pratiques de sa conversion n'agissaient pas moins sur son frère Gaïter, à la Ferté, et les mêmes habitudes en même temps, de sorte que si Gaïter abjura son ancienne foi, ce fut à la condition d'avoir son patron à lui tout seul, et il fit choix de saint Vulgain, en son vivant missionnaire venu de la Grande-Bretagne vers l'an 590, pour évangéliser les Francs du nord de la Gaule [1]. Ce bienheureux avait ses reliques à Lens, près de Béthune, en Picardie, et vers l'an 1000, à peu près, elles passèrent aux mains du second fils de Ragnvald.

L'union s'étant ainsi établie avec les Gallo-Romains et les Francs du pays de Bray, les Normands se firent résolument colons et réparateurs de la contrée. Ils établirent les moines sur leurs territoires et accordèrent aux fondations, dont ils devinrent les promoteurs, de larges et abondantes concessions. Relever ou élaguer les ruines accumulées par la détestable administration

1. La Mairie, *Recherches hist. sur le Bray normand et le Bray picard*, t. I, p. 151.

carlovingienne et de si longues années de guerre et d'invasions n'était pas une tâche médiocre; la population, ahurie, effarouchée, avilie, ne pouvait rien par elle-même; les moines seuls pouvaient tout, puisque seuls ils étaient organisés. C'était une armée obéissante, extrêmement souple, dirigée par les seules forces intellectuelles qui existassent à cette époque. Le moine dépendait dans chacune de ses actions, la plus grande comme la plus petite, dans ses membres comme dans sa vie, de son prieur, de son abbé; ceux-ci lui répondaient de sa damnation ou de son salut; pour éviter l'une, mériter l'autre, il n'avait qu'à se soumettre aveuglément, activement, passivement, suivant qu'il lui était ordonné. A leur tour, le prieur, l'abbé, dépendaient de la maison-mère, d'où leur essaim monacal était sorti; les chapitres généraux de l'ordre gouvernaient au-dessus, et au-dessus encore, toute puissante comme la parole même de Dieu, était la Règle.

Dans un monastère, le caprice individuel, seul tressaillement, seul mouvement de la société laïque, ne se produisait pas. Tandis qu'au dehors de l'enceinte consacrée chacun passait sa vie à se battre, à attaquer ou à fuir, à chercher la satisfaction de ses besoins du moment ou à goûter la torpeur de l'oisiveté vicieuse, travailler était l'article premier de la règle, car la prière était aussi un travail. Après l'office chanté, la minorité des pères étudiait, compulsait les manuscrits, se formait au style latin, copiait de nombreux volumes, sondait les arcanes de la philosophie, écrivait à Rome et aux différentes maisons religieuses des lettres copieuses, innombrables, touchant à tous les sujets, et

ourdissait ainsi la grande trame intellectuelle du monde.

Cette vaste correspondance, qui embrassait l'univers occidental en son entier, et d'un prieuré gascon passait à une abbaye des Flandres, allait à Fulda révéler ce qui se passait en Espagne et de Saint-Gall atteignait le Mont-Cassin, cette correspondance créa la communion d'idées, parfaitement étrangère au monde antique, et qui a fait de l'Europe un foyer de notions communes. Quand on s'avance dans la lecture de cette œuvre épistolaire des Abbayes des xe, xie, xiie siècles, une des impressions les plus vives est de voir les cénobites si bien instruits de ce qui se passait de leur temps. On a peine à concevoir comment l'habitant d'une grossière cellule en un couvent de Suisse, d'Allemagne, ou de Normandie, un reclus vivant et mourant dans la bure, dormant sur une planche, la tête sur un caillou, pouvait connaître les secrets de la cour de princes agissant dans les régions les plus éloignées de sa petite patrie, alors que les limites des États se traçaient toutes les dix lieues et souvent moins, quand il n'y avait que très peu de grandes routes, anciennes voies romaines, rarement réparées, quand la sécurité n'existait nulle part. Pourtant rien n'arrêtait le passage des lettres de couvent à couvent. De vigoureux frères lais, aussi hardis que le plus hardi des sergents d'armes, mieux garantis par leurs frocs que ceux-ci ne l'étaient par leurs corselets de buffle, cheminaient le bâton à la main et ne s'arrêtaient qu'à l'endroit où l'abbé avait marqué la fin de leur course. C'est ainsi que les hommes se connaissaient et s'appréciaient dans le monde céno-

bitique. Les premiers grands ecclésiastiques normands furent appelés de Lombardie par des confrères heureux de les entendre. Maurilius, des environs de Reims, étudia à Liége, fut scholastique à la cathédrale d'Halberstadt, se fit moine à Fécamp, alla gouverner l'abbaye de Sainte-Marie à Florence et finit sur le siége archiépiscopal de Rouen [1]. Sa grande réputation lui valut ces étapes variées, et l'on conçoit ce que devaient avoir de largeur, de grandeur, de solidité les entretiens de ces religieux illustres qui, à travers l'Europe entière, étaient en état de désigner au choix des princes le lieu où se trouvaient les travailleurs les plus éminents de la vigne céleste.

Mais à côté de ces hommes de mérite supérieur, théologiens, philosophes, administrateurs, grands politiques, les abbayes formaient encore et en nombre illimité, des savants plus humbles, voués à la vie pratique. Elles instruisaient des médecins ; elles formaient des laboratoires de chimie et aussi d'alchimie ; elles fabriquaient et distribuaient des remèdes, élevaient des vétérinaires, des arpenteurs. Tout ce qui résultait d'une application quelconque de l'esprit, grande ou petite, on le trouvait dans leurs murailles, et quand les laïques éprouvaient quelque besoin, leur pensée immédiate était de recourir au monastère.

Que faisait, cependant, le plus grand nombre, la plèbe des religieux? C'étaient des hommes recrutés partout, sortis de la plus basse classe des villages. Ils échangeaient le servage simple du corps contre le servage double du corps et de la volonté. Les fardeaux

1. Freeman, *History of the norman Conquest*, t. III, p. 101.

n'étaient pas ménagés à leurs épaules ; bien différents de leurs pareils restés dans le siècle, ils ne jouissaient pas des douceurs de la fainéantise.

Dès le matin, avant le lever de l'alouette, ils s'en allaient cultiver les terres du saint patron de l'abbaye. Ils arrêtaient la marche envahissante des forêts, en restreignaient l'étendue, défrichaient les landes, faisaient rentrer les eaux de l'Andelle, de l'Epte, de la Levrière, des innombrables ruisseaux sourdant au sein des marais du pays, dans des lits et des bassins réguliers. Si Hugues et Gautier eussent voulu garder pour eux seuls leurs improductives fondrières, ils l'auraient pu sans doute, mais ils n'en eussent jamais rien tiré, n'ayant à leurs ordres pour féconder le désert ni argent, ni science, et seulement le mauvais vouloir de paysans hébétés. Pourquoi les Vikings avaient-ils plus particulièrement persécuté les moines, si tant est qu'ils l'aient fait, et s'étaient-ils acharnés sur les abbayes ? Ce point a été touché plus haut : parce qu'en frappant les uns, en brûlant les autres, Ottar et Ragnvald avaient voulu atteindre la société occidentale à la tête. Maintenant, les enfants de ces deux chefs étaient entrés dans cette société et en faisaient partie, ils voulaient augmenter le nombre des abbayes et exalter une puissance indispensable.

Vers 1026, à la demande de Hugues [1], s'établit à la Ferté un prieuré de chanoines réguliers auquel furent données les églises des villages de Fry, d'Argueil, de Saint-Samson, du Boulay et de Bruquedale [2], c'est-à-

1. La Mairie, *Recherches*, t. I, p. 78. « Impetrante fratre meo Hugone »
2. Ibid., *Loc. cit.*

dire que les moines acceptèrent l'obligation d'élever ou de réparer les anciens édifices religieux existant dans ces différentes localités, d'y pourvoir aux besoins du culte, de nommer, de diriger les prêtres séculiers, classe ignorante, peu estimée, peu estimable, et qu'ils devaient soutenir, surveiller ou remplacer utilement. Le mouvement des donations aux abbayes était dès lors commencé. On va le voir se prononcer et s'agrandir de plus en plus, à mesure que les fils de Ragnvald s'accommodèrent dans leur position nouvelle où, d'ailleurs, une autre innovation, un abandon non moins grave de leurs notions anciennes, venait, d'autre part, les confirmer.

Il ne leur était plus possible de demeurer les alliés facultatifs de leurs anciens frères de conquête et surtout de celui qui, autrefois simple jarl de Rouen, était désormais le duc des Normands[1]. Si Hugues, devenu chrétien, prétendait ne souffrir que des égaux et pas de supérieurs, s'il voulait, comme son père et son aïeul, n'obéir qu'à sa pure volonté et ne reconnaître que des associés temporaires et des serviteurs congéables, il pouvait l'essayer, mais non sans considérer que les fils de Torketil à Neuf-Marché, les comtes d'Au-

1. Il s'agit ici du fils de Rolf, Richard Ier, car le conquérant mourut sans avoir été jamais autre chose que le chef de la confédération des Vikings exploitant la Neustrie. — Munch, *Det norske Folks Historie*, t. I, p. 677. — Au XIIe siècle, on se rappelait fort bien comment s'étaient passées les choses, et Guillaume d'Orange appelle même Richard : « Richard de Rouen ». — Jonkbloët, *Li Romans de Guillaume au cort nez*, p. 113. — Le nom de « Normandie » apparaît pour la première fois dans un diplôme de 1024, et Richard Ier mourut en 996. Worsaae, p. 220.

male et d'Eu, ses plus proches voisins, pensant différemment que lui, s'étaient liés à jamais au duc de Normandie, en le reconnaissant pour suzerain; celui-ci, à son tour, les avait avoués pour ses hommes et leur garantissait leurs domaines; du même coup, les vassaux normands des trois seigneurs s'étaient engagés à eux par un lien indissoluble. Si Hugues et Gautier repoussaient les avantages comme les inconvénients de l'organisation universelle d'alors, que pouvaient-ils devenir? Trop petits pour s'ériger en princes souverains, ils n'avaient à prévoir que la proscription car, en comptant les Français du Beauvoisis, ils allaient avoir au moins quatre ennemis sur les bras et, pour se défendre, pas une fidélité. Hugues et Gautier firent, sans doute, très vite ce raisonnement si clair, et les fils du Viking indépendant consentirent à se transformer en puissants feudataires; ils prêtèrent hommage au très glorieux duc des Normands, suivant le protocole de l'époque, pour les domaines que leurs pères avaient conquis à Pont-de-l'Arche et dans la vallée de l'Andelle et, très logiquement, se reconnurent, en même temps, les hommes du très glorieux roi des Français, en ce qui était de leurs possessions dans le Beauvoisis. A leur tour ils prirent dans leurs mains les mains de leurs hommes et reçurent le serment d'allégeance de ces anciens compagnons. Ainsi ils devinrent des possesseurs féodaux.

Ottar et Ragnvald eussent sans nul doute trouvé le marché détestable; leurs habitudes se fussent mieux accommodées de continuer à courir les mers et à défier les riverains, tenant leur propre vie sous le fil de l'épée,

suivant enfin l'existence des héros de leur race. Au fond du cœur, Hugues et Gautier pensèrent peut-être ainsi. Mais les temps avaient changé. Ces chefs n'étaient plus à même de mettre leurs prédilections en pratique. L'homme file la laine que l'écheveau des siècles, en se dévidant, lui laisse entre les doigts, et tout ce qu'il peut, c'est de la filer bien ou mal; il n'en choisit ni l'espèce, ni la grosseur, ni la couleur.

La richesse du pays de Bray fit des progrès rapides sous les fils de Ragnvald. Tandis que les moines relevaient les ruines des villages et défrichaient de vastes domaines, ils prêtaient à Hugues et à Gautier d'habiles architectes pour bâtir des châteaux, car il n'y avait plus à se contenter comme naguères de fossés et de palissades. Les grandes abbayes fournirent des ingénieurs qui établirent dans tout le duché un système raisonné de fortifications très supérieur à ce que les Français faisaient chez eux[1], et, à l'exemple de la forteresse d'Arques, élevée en 1010 en grosses pierres de taille et avec les plus adroites combinaisons de défense, Gournay, Gaillefontaine et la Ferté[2] devinrent de solides places de guerre. Imitant leurs deux seigneurs, les vassaux normands se bâtirent des maisons sur un nouveau modèle, garnissant au moins d'une tour en moëllons leurs demeures de bois. Ces petites citadelles couvraient le pays à de courtes distances et, en cas

1. Viollet-Leduc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XIIe siècle*, t. III, p. 61.

2. La Mairie, *Recherches*, t. I, p. 78. La Ferté avait été construite sur une motte ronde, artificielle, qui pouvait être plus ancienne que le château de Gautier, et provenait soit des premiers Normands, soit des Francs.

d'invasion, servaient de refuge à tous les gens de la contrée.

Outre ces manoirs, on avait les cateliers. C'étaient de hautes tourelles construites sur des hauteurs et dominant la contrée de façon à éclairer la plaine. Si une troupe ennemie se montrait en campagne, du haut du catelier les guetteurs donnaient l'alarme. De proche en proche, le bruit des trompes ou la flamme des bûchers préparés d'avance avertissaient la population, le bétail affluait dans les enceintes fortifiées; on y transportait les coffres contenant l'argent, les bijoux, les habits; les hommes prenaient les armes. En ce temps, on aimait à se battre. Le pays de Gournay connaît encore aujourd'hui deux hameaux formés autour d'anciennes tours d'alarme qui ont disparu: les Cateliers et le Catelier, l'un sur la commune de Brémontier-Merval, l'autre sur celle de Besancourt.

VI

XIe SIÈCLE

Grâces à l'abandon de son indépendance et de sa religion, Hugues, ayant trouvé de puissants amis et de grandes ressources, était devenu opulent et redoutable, dans une situation très complexe qui devait lui plaire. Pour ses terres normandes, il relevait de l'échiquier de Rouen; pour celles du Beauvoisis, il était l'homme du roi des Français et, à l'occasion, pouvait faire appel à l'appui de cet étranger et tenir en échec son autre

seigneur. Pendant deux siècles sa famille trouva des avantages à une telle situation, au fond pleine de dangers. On ne s'en doutait pas de son vivant, et la fortune lui fut tellement amie qu'elle lui retira ses collatéraux. Ainsi le domaine entier de Ragnvald fut réuni en ses mains. Gautier mourut, ce semble, assez jeune; son fils Thurold le suivit de près. Hugues I[er] de la Ferté, fils de Thurold, eut le temps de construire le monastère de Sigy en l'honneur de saint Vulgain, et de le doter richement, ensuite il passa[1]. Hugues II multiplia les colonies monacales; puis gagné par l'exemple des cénobites, il abandonna le monde et se retira à Saint-Ouen de Rouen, où il se fit tonsurer, apportant à la sainte maison son monastère de Sigy, sans souci de saint Vulgain, dont il n'est plus question désormais dans l'histoire de la famille, et il y joignit la dîme de ses forêts, de ses moulins, de ses péages, de ses chevaux, ses bœufs, ses porcs, ses brebis, ses pêcheries, ses fromages, bref, la dîme de tout ce qu'il possédait. On voit comme le pays de Bray sortait rapidement de sa ruine et devenait producteur, du vivant même de Hugues, qui, le premier de sa race, s'était fait chrétien avec le parti pris de le rester : et si bien que son petit neveu devenait un clerc ! Celui-ci mourut sous l'habit de saint Benoît, et les domaines de Gaillefontaine et de la Ferté, détachés de la sirerie de Gournay vers 989, y avaient déjà fait retour en 1036, ainsi que les conquêtes de la première installation au confluent de l'Andelle et de la Seine[2].

Jusqu'alors on a vu aussi Hugues et les siens, uni-

1. La Mairie, *Recherches*, t. I, p. 151.
2. La Mairie, supplément aux *Recherches*, p. 8-9.

quement occupés des intérêts de leurs domaines, devenus feudataires du duché de Normandie. Ce désintéressement des affaires générales ne pouvait durer, et lorsque le roi Édouard d'Angleterre eut été chassé par les Danois, Guillaume le Bâtard s'étant déclaré son protecteur, Hugues de Gournay fut envoyé au secours du prince opprimé. Il s'y porta avec Giffard de Longueville, Nigel le Vicomte, Taillefer et d'autres vassaux, menant une flotte de soixante voiles. L'expédition réussit. Hugues revint à Gournay où les occupations ne lui manquaient pas. Tandis qu'il s'y donnait, arriva l'année 1054, suivant le trouvère Benoît, ou bien, d'après d'autres chroniqueurs, l'année 1056, tout agitée par une grande levée d'armes que firent les Français contre le duché. Tandis qu'avec l'aide de Geoffroy Martel, comte d'Anjou, les hommes de la Gascogne, de l'Auvergne, de la Bourgogne, du Berry, du Limousin, de la Touraine, du Poitou, du Perche et du Hurepoix se jetaient sur le midi et l'est de la terre normande, Eudes, frère du roi, entrait dans le Bray, menant les Flamands, les Brabançons, les Hennuyers, ceux de la Brie, du Beauvoisis et du Vermandois; et les paroisses conquises par Ragnvald au delà de l'Epte furent couvertes par ce flot d'invasion.

Hugues, dit le trouvère Benoît, ne s'inquiéta jamais de folle querelle, et n'était ni jeune, ni étourdi. Il se concerta avec ses bons voisins: « C'étaient, dit le ménestrel énumérant les confédérés, c'étaient Gautier Giffard, riche baron, chevalier sage et entreprenant; Robert, comte d'Eu, qui n'était pas un médiocre guerrier; c'était encore Guillaume Crespin. Ces chefs étaient fort esti-

més, bien renseignés et au courant des choses. Ils avaient des parents, des amis, et les gens de la contrée faisaient étroitement cause commune avec eux [1]. »

Eudes franchit l'Epte sans peine. Personne ne se présenta pour l'arrêter. Il s'avança lestement avec son baronage, ses chevaliers vêtus de mailles, coiffés de leurs cônes de fer, portant droites leurs lances légères dont les gonfanons ventelaient; les sergents d'armes, en multitudes désordonnées, suivaient à pied, avec leurs chapeaux de fer, leurs gorgerins, leurs épées courtes, arcs et arbalètes ou massues garnies de clous. Cette foule guerrière allait vite et ne s'arrêta ni devant Gournay, ni devant la Ferté, qui n'étaient pas à prendre sans un long siège; les envahisseurs se hâtaient pour surprendre le pays, piller les villages, rafler le butin. Ils ne mettaient pas la main sur grand'chose; les cateliers avertissaient partout les paysans de leur marche; chacun, s'échappant, leur laissait la place vide. D'ailleurs Hugues et ses amis se retiraient devant eux, emmenaient le bétail, enlevaient les fourrages; au fond, les ennemis se réjouissaient de ne pas se heurter à plus de résistance, et déjà certains d'entrer à Rouen sans coup férir, ils s'engagèrent bravement dans les profondeurs de la forêt de Lyons. Ils se mirent à y cheminer en longues lignes dans les sentiers des bois, parmi les futaies, les fourrés, les taillis, et toujours sans apercevoir personne, ce qui leur donnait matière à des plaisanteries très récréatives.

Ils arrivèrent, ainsi s'amusant, au bourg de Mortemer, sur la lisière d'un grand marécage, en pleine fo-

1. Benoît, *Chronique des ducs de Normandie*, t. III, p. 123.

rêt[1]. Ils firent cuire leur souper, mangèrent, s'arrangèrent les meilleurs couchages, s'établirent à leur aise et s'endormirent. Ce fut pendant qu'ils étaient liés par le premier somme que la mort leur tomba sus. Hugues, Giffard, Robert d'Eu, Guillaume Crespin, les Normands, arrivèrent comme des loups. Le massacre fut épouvantable. Le comte Odon et Guy de Ponthieu restèrent prisonniers; des autres barons, gentilshommes, riches vassaux, en prit qui voulut, qui voulut tua le reste, et aussitôt Hugues et ses alliés envoyèrent des messagers au duc Guillaume pour lui apprendre ce coup de fortune.

Le duc, joyeux, surtout quand il sut que les braves compagnons étaient sains et saufs, ne perdit pas une minute; il dépêcha Raoul de Toëni, qui s'en vint braver le roi Henry de France. Ce hardi vassal, instruit de ce qu'il devait faire, arriva vers la fin de la nuit sous la muraille de Mantes, car le roi s'était logé dans cette ville. Il cria aux sentinelles et s'annonça comme porteur d'un message pressé. Henry parut au sommet du rempart et Raoul lui raconta tout, sans ménagements, l'engageant à venir enterrer ses morts; Hugues, pendant ce temps, rentrait victorieux dans sa forteresse. A peu de temps de là eurent lieu l'expédition du duc Guillaume en Angleterre et la bataille d'Hastings. Le vieux Hugues y était, ainsi que son fils, appelé Hugues, comme lui. Benoît, le trouvère, en fait foi, et aussi le catalogue des chevaliers normands de la conquête, et

1. Freeman, *Hist. of the norman Conquest* (t. III, p. 154), pense qu'il s'agit ici d'un Mortemer situé un peu plus au nord; la question est fort controversée.

Robert Wace, dans le *Roman de Rou*. Enumérant les hommes de Guillaume, il dit :

> Et li vieil Hue de Gournay
> Ensemble ot li sa gent de Bray [1].

Quand il s'agit de partager entre les vainqueurs les terres enlevées aux Saxons, Hugues de Gournay reçut un manoir dans le Hundred ou quartier de Hidingaford, un second dans celui de Tendring, un troisième dans celui de Lessenden, le tout au comté d'Essex. Ces donations sont enregistrées au cadastre de la Conquête, appelé par les vaincus le Livre du dernier jugement : Domesday-Book. Les Saxons se gardaient bien de se rappeler qu'autrefois ils avaient trouvé fort équitable d'exercer de même sur les Bretons le droit du plus fort.

Hugues 1er obtint donc sa part de butin, qui devait revenir un jour au second Hugues. Mais le même document qui vient d'être cité mentionne encore un homme de son nom, venu en même temps que Hugues et qui, comme lui et son fils, reçut sa récompense. Celui-là s'appelle Nigel. Il fut pourvu dans le comté de Somerset, où il acquit les domaines de Barew-Gurney et d'Inglishcumbe. Il devint la souche d'une branche fixée dès lors en Angleterre et qui porta pour armoiries un palé de six pièces d'émaux variables, tantôt or et gueules, tantôt argent et azur, le plus ordinairement plein, et quelquefois avec le léopard angevin pour brisure. Il faut ici se borner à dire que cette circonstance fait de Nigel un fils cadet de Hugues 1er.

1. Robert Wace, *Roman de Rou*, t. II, p. 241. — Benoît, t. III, p. 190.

Quant à Hugues le vieux et à son aîné, ils ne pensaient nullement, tout barons anglais qu'ils étaient devenus, à fixer leur séjour dans la grande île. Leurs plus grands intérêts les attachaient au duché ; ils retournèrent en Normandie. Néanmoins, Hugues passait souvent le détroit. Son âge ne le retenait pas, et en 1074, comme on l'a vu, il vint défendre sa conquête contre Knut, roi de Norvége. Avec sa chevalerie, il accourut pour avoir sa part de la bataille de Cardiff, au pays de Galles.

Les Normands y furent vainqueurs. Mais ce ne fut pas sans peine. Nombre de barons payèrent la victoire de leur vie, et le vieux Hugues lui-même fut blessé mortellement. L'ouest de l'Angleterre avait déjà été et fut plus tard encore une terre fatale à Ottar et à sa descendance. Ottar et Ragnvald s'étaient laissé maltraiter sur les bords de la Severn ; à la seconde rencontre, Ottar y périt ; son petit-fils fut mis à bas à Cardiff. On put le rapporter à Gournay : en y arrivant il expira.

Il avait passé par de grandes transformations et vu s'accomplir des changements bien étranges. Dans sa première jeunesse, il était un jarl scandinave, et près de lui il avait eu des compagnons de guerre pareils à ceux de son père et de son aïeul. Il mourait chevalier et chrétien, entouré de vassaux. Il s'était considéré longtemps comme un fils des dieux; ensuite les chanoines de Saint-Hildevert lui avaient enseigné que les hommes étaient égaux d'origine. Qu'il l'ait jamais cru ou non, il devint le meilleur ami et le protecteur zélé de ces gens habiles, qui vinrent augmenter les profits de ses domaines et lui donnèrent, en échange d'une part de son libre arbitre, dans le monde une richesse, dans les

affaires du duché et du royaume anglais une influence à laquelle, resté absolument son maître, il n'aurait jamais pu prétendre; mais aussi, il faut l'avouer: une docilité vraie, servile, aveugle, irréfléchie, inintelligente, n'aurait pas été payée d'un si bon prix.

Hugues ne devint un puissant et fort baron que parce qu'il n'était, ainsi que l'a écrit le trouvère Benoît, ni jeune, ni étourdi, ni s'inquiétant de folle querelle ; mais, au contraire, comme ses amis et parents Gautier Giffard, Robert d'Eu et Guillaume Crespin, estimé, bien informé, au courant des choses. Il connut la valeur des faits, il sut tenir la ligne de conduite où la nécessité des temps le convia à s'engager.

Ainsi que ses pères, il arriva à un âge si avancé que les contemporains en ont fait la remarque. Si, comme on l'a cru longtemps, la charte de fondation du prieuré de la Ferté, la plus ancienne qui soit attribuée aux Gournay, devait être datée de 989 ou de 996, Hugues serait mort, en 1074, plus que centenaire ; mais il est très vraisemblable que le document en question ne remonte pas plus haut que 1026 environ, et le petit-fils d'Ottar ne jouit ainsi que d'une longévité grande sans être exceptionnelle. Il laissa son fils Hugues II dans une situation plus florissante encore que la sienne, ainsi que le chapitre suivant le fera voir.

VII

XIe SIÈCLE

Hugues II, assurément d'un certain âge au jour où le vieux seigneur mourut, avait épousé Basilée Fleytel, Flayteau, et plus exactement encore, Winteln. Celle-ci était veuve de Raoul de Gacé, second fils de ce Robert, d'abord comte d'Évreux, ensuite archevêque de Rouen, dont le père était Richard Ier, duc de Normandie. Basilée avait deux sœurs et deux frères; l'une Éva, était femme de Guillaume Crespin; l'autre, Agnès, l'était de Gautier Giffard, comte de Longueville, devenu, après la conquête, comte de Buckingham. Des deux frères, Guillaume fut évêque d'Évreux; le second, Anselme de Ribeaumont, figura comme un des héros de la croisade et a été très célébré par la Chanson d'Antioche.

D'ailleurs, la lignée des Winteln, Fleytel ou Fleyteau se glorifiait de descendre de Bernier de Vermandois, vainqueur de Raoul de Cambrai, ainsi qu'il est raconté par la geste de celui-ci et celle des Loherains.

Hugues II avait pris part à la fondation de Saint-Étienne de Caën et son nom figure dans la première charte de cette abbaye, qui fut le prix dont Guillaume le Conquérant paya la légitimation de son mariage avec l'impératrice Mathilde. Parmi les attaches de Hugues II à cette sainte maison, on doit observer que Lanfranc, moine du Bec, en fut le premier prieur, et, bientôt après, le remier abbé; et le seigneur de Gournay, étant lié avec

ce religieux de l'amitié la plus étroite, se montrait un des promoteurs zélés de ce monastère du Bec, qui fut trop influent sur toute l'existence du seigneur normand et de ses fils pour qu'il ne soit pas indispensable d'en dire ici quelques mots.

La fondation en était nouvelle. Herluin, un chevalier parent des comtes de Boulogne par sa mère, avait quitté les armes à vingt-sept ans, pris le froc et, en 1039, construit une cellule dans les bois. Deux ans après, le 24 févrièr 1041, il consacrait la chapelle. On peut croire qu'Herluin menait une existence active; mais on ne le croit pas assez tant qu'on ne connaît pas l'étendue de cette activité. Sa vie de cénobite était partagée en quatre parts: il priait; il s'apprenait lui-même à lire, à écrire et à comprendre les textes saints qu'il lisait; ensuite, il communiquait sa science aux compagnons que son zèle attirait et rangeait sous sa conduite; enfin, avec eux il se faisait charpentier, maçon, serrurier pour élever la demeure commune. Sa mère Héloïse remplissait les fonctions de servante et préparait les repas. Quand dormait-on? Parfois, dans la nuit, quelques instants; mais immédiatement Herluin se relevait et se mettait à l'ouvrage, honteux d'avoir cédé aux accablements de la chair. Bref, c'était un homme extraordinaire, et au bout de quelques mois, on connut au loin ce qu'il valait.

Dès 1042, Lanfranc était accouru se mettre sous la conduite de l'ascète Herluin. Il avait quitté le monde et la gloire, car c'était un Lombard, jurisconsulte célèbre, dialecticien, orateur. Abandonnant pour toujours l'impériale Milan où il avait vécu jusqu'alors, il ne voulut plus vivre que dans la forêt de Normandie, où se trou-

vait une âme dont la renommée était venue lui parler. Mais Herluin ne le laissa pas tomber dans l'absolu renoncement. Il lui remit de force la direction des études, heureux de trouver un pareil suppléant. En 1046, ainsi sept ans après que le brave chevalier avait scié la première planche de son hermitage, l'école du Bec, grâce à Lanfranc, enseignait avec éclat les lettres latines et, dit-on aussi, les lettres grecques, ce qui n'avait rien d'étrange dans un temps où les Milanais et, plus encore, les Normands de l'Apulie et de la Sicile entretenaient des relations suivies avec le monde byzantin; et de même que la sainteté passionnée d'Herluin avait attiré le philosophe Lanfranc de sa lointaine Lombardie, de même les leçons de celui-ci firent accourir de partout les amants de la science, si bien qu'on compta successivement, parmi les étudiants assis sur les bancs à l'école du Bec, Anselme de Bagio, autre Milanais qui fut le pape Alexandre II; Ives et Guitmond, l'un évêque de Chartres, l'autre d'Aversa, au royaume de Naples; Guillaume, archevêque de Rouen; Foulques, évêque de Beauvais, et Jean de Tusculum, et Wulfram, abbé de Saint-Pierre de Mersebourg, et des Allemands, des Italiens, des Français, des Anglais, des Normands.

Quand le moine Lanfranc fut devenu le prieur de Saint-Étienne de Caen, Hugues II, son ami dévoué, souffrit de perdre son voisinage. Par bonheur, un autre ami devint écolâtre de l'abbaye, un ami non moins cher, plus éminent encore en science, en pénétration, en sainteté, le docteur subtil et ingénieux que tout le moyen âge a vénéré, le rare controversiste, l'homme bon par excellence qui devait être saint Anselme.

Hugues II, sa femme Basilée, sa belle-sœur Éva Crespin, sa nièce Anfride, fille de celle-ci, vivaient sous le charme de la personne, des discours, des conseils du maître Anselme. La famille entière quittait fréquemment le châtel de Gournay pour venir faire de longs séjours à l'abbaye, dans les appartements du dehors destinés aux hôtes. C'était un logis ample et commode; la vie, le mouvement, l'action ne cessaient jamais dans ces murs sacrés, bâtis, étendus, élargis, ornés et sans cesse refaits pour être plus magnifiques encore, ainsi que le voulait le zèle joyeux d'une communauté pleine d'empressement pour la gloire de Dieu. En ce temps, en ce lieu, servir Dieu, c'était lui apporter avec la prière ce que la science et le génie de l'art pouvaient produire de plus achevé, et l'on voit ce que devait être l'esprit de Hugues II, puisque ses prédilections l'attiraient sans cesse dans un milieu pareil et près de pareils hommes.

Quelquefois aussi le maître Anselme, devenu, après quelques années, l'abbé du Bec, lorsque Lanfranc fut promu au siège primatial de Cantorbéry, l'abbé Anselme venait visiter ses amis à Gournay. Monté sur sa mule, accompagné de quelques-uns de ses moines et de frères lais, il passait les ponts-levis de la résidence seigneuriale et s'établissait pour quelques semaines dans les salles du manoir où on le recevait avec tant de joie. Que d'entretiens heureux! quel échange de questions et de réponses! De quoi ne parlait-on pas? Philosophie, théologie, science, et ce qu'on apprenait de l'empereur et du roi de France, et des Sarrasins, de l'Italie, de l'Allemagne! Puis venaient les nouvelles des familles parentes, des religieux absents, de ceux qu'on

attendait. Basilée, sa sœur, sa nièce, étaient des personnes pieuses et sages. Elles avaient aussi leurs faiblesses; elles aimaient à l'excès les petits chiens, et un moine de l'abbaye admis dans leur intimité à la suite d'Anselme leur en faisait la guerre, leur annonçant soixante ans de plus de purgatoire, en expiation de leurs fantaisies[1]. N'aime-t-on pas à voir ce rayon de l'existence quotidienne glisser dans le solennel demi-jour étendu par le brouillard des siècles sur la salle disparue du château féodal? On croit entendre Basilée appelant ses favoris, s'inquiétant de leur absence; on voit Éva les pressant sur ses genoux, Anfride les agaçant, et le sourire de saint Anselme.

Tout passe. Lanfranc, jadis, était parti. Anselme fut contraint à faire de même et, à son tour, il quitta le Bec et s'en alla pour devenir, lui aussi, archevêque et primat d'Angleterre. Ses relations avec Hugues devinrent nécessairement moins intimes, moins fréquentes; pourtant elles ne cessèrent jamais. Quand le saint adressait un message à quelqu'un de son ancienne abbaye, il ne manquait pas d'envoyer un souvenir à ceux qu'il aimait pour en être si bien aimé.

« Saluez de ma part, écrivait-il à un de ses moines, saluez de ma part, le plus doucement que vous pourrez, le seigneur Hugues de Gournay, notre très cher ami, et nos très chères dames et mères, madame Éva et madame Basilée[2]. »

Comment les esprits cultivés de ce temps, tout aussi

1. D'Achery, *Spicileg.* — Lanfranci *opera*.

2. Decorde, *Essai hist.*, 165. Cet auteur assigne à la lettre la date de 1078.

bien que les âmes pieuses, tout aussi bien que les politiques, n'eussent-ils pas chéri les monastères? On y trouvait le calme, la paix, le temps, l'obligation de réfléchir, et tous les moyens possibles, conseils, sympathie, émulation, ressources d'argent pour s'y livrer aux goûts nobles de l'intelligence. On y produisait du bien et du bon dans tous les genres, et il n'était pas une faculté si haute ou si humble qui n'y trouvât sa place et son emploi. Personne n'y pouvait dire avec vérité : « On ne m'écoute pas. » Saint Herluin avait créé le Bec, mais sa pauvre vieille mère Héloïse l'avait nourri.

A sa façon, la société temporelle faisait aussi des choses fort nécessaires ; mais elle était constamment obscurcie et comme étouffée par les tourbillons de poussière et de fumée que soulevaient les méchantes convoitises. Les écrivains de cette époque, tous des moines, n'en parlent qu'avec réprobation et horreur. Ils ont tort. Ils ne se rendent pas compte de cette vérité frappante, que ce siècle dont ils médisent tant, avait pour eux-mêmes ce mérite qu'aucun autre siècle, qu'aucune société n'avait eu jamais et dont le monde actuel ne conçoit même ni la beauté, ni l'opportunité, de créer pour la méditation cette sorte de Paradis terrestre où il leur était loisible d'écrire et de travailler, sans que l'intérêt humain menaçât à chaque instant d'apparaître, la torche à la main, dans leur cellule. Les moines chroniqueurs ne voient pas le loisir qui leur est fait. Ce qui se passe, marqué du sceau des passions, les scandalise et leur déplaît; ils ne tiennent aucun compte de cette prodigieuse vitalité, de cette profusion, de cette ténacité d'efforts qui a repétri le monde ancien, créé et fait entrer le

nouveau dans des voies dont les abords mêmes n'avaient jamais été aperçus auparavant. Ils ne se trouvent sensibles qu'aux dérangements, aux brutalités et aux erreurs. De sorte que ces juges dédaigneux du bien fait autour d'eux et de celui qu'ils faisaient eux-mêmes, présentent le contraste le plus frappant avec les historiens des âges de décadence. Ceux-ci, tout au contraire, ne tarissent jamais dans leurs adorations pour leur société qui s'écroule. C'est le train ordinaire des choses. Une âme jeune est exigeante; elle s'accuse de ne pas marcher assez vite, prendre assez fort, embrasser assez étroitement tout ce qu'elle approuve; mais le vieillard prétend qu'on le croie capable de ce qu'il ne fait ni ne peut.

Les chroniques ne disent mot d'une expédition militaire ou d'un acte politique quelconque auquel Hugues II aurait pris part. Il avait suivi son père et combattu sous lui à Hastings; il avait parcouru avec sa chevalerie et ses hommes du Bray les campagnes saxonnes envahies et contribué à mettre à néant la résistance; il n'en résulte pas que, depuis lors, il ait souvent repris les armes. Son activité fut grande toutefois, mais elle se porta principalement sur les choses de l'esprit, ainsi qu'on le voit par sa prédilection pour les moines du Bec. Il fit aussi beaucoup pour ses terres, par cela seul qu'il donna beaucoup à l'Église. La réédification du vieux sanctuaire de Saint Hildevert fut probablement commencée par lui dans sa ville de Gournay; en tous cas, il y transporta les chanoines réguliers qui jusqu'alors avaient vécu à Braimontiers, et ainsi le chapitre se trouva dans sa main. Il vécut de la sorte jusqu'à l'année 1080. Mais alors, considérant toutes choses, il se jugea dégagé de ses obligations en-

vers la vie matérielle et en droit de se consacrer tout entier à l'existence de l'esprit et de l'âme, dont il n'avait fait, jusqu'à ce jour, que côtoyer les enceintes, convoitant d'un regard ravi ce qu'il y voyait d'admirable et y devinant des félicités encore plus exquises. Basilée partageait ses idées; elle était amenée dès longtemps à penser comme lui sur ces grands sujets. Ils avaient un fils parvenu à l'âge d'homme, marié, et dont l'humeur n'était pas, de beaucoup, aussi contemplative que la leur. Il s'appelait Gérard. Hugues et Basilée lui remirent leur autorité sur les domaines de la famille et ils entrèrent l'un et l'autre dans la vie monastique. Suivant un usage alors très pratiqué, ils renoncèrent à leur mariage, sans renoncer pourtant à la société l'un de l'autre.

Ils quittèrent Gournay, prirent l'habit de Saint-Benoît, avec leurs parentes Éva et Anfride. Tous quatre ils vinrent s'établir dans les dehors de l'abbaye du Bec, et désormais, inséparés et inséparables des amis qu'ils y avaient gardés, toujours occupés du souvenir de Lanfranc qui n'était plus, d'Anselme absent, ces bonnes et saintes personnes passèrent encore plusieurs années à jouir du bien d'être ensemble et à l'abri des tracasseries vulgaires. Hugues avait apporté en dot à l'abbaye la dîme de trois de ses manoirs anglais, la moitié du droit de mouture dans un de ses villages normands appelé le Bosc-Gérard. Son fils et Basilée figurent dans la charte de donation. Hugues II concède encore à sa chère maison du Bec les dîmes de Gournay, d'Elbœuf-en-Bray, de Merval, de Lodencourt et les deux tiers de celles de Braimontiers.

Les années s'écoulaient, Hugues et sa femme étaient

vieux, Basilée mourut. Hugues se retira dans l'intérieur du cloître et ne s'occupa plus que des choses de la foi. Bientôt même il se trouva trop distrait par la vie claustrale, si pleine et si active à son époque, et que, pour cette raison même, il avait jadis tant aimée. Il la quitta et, se retirant dans une solitude absolue au fond des bois, il se bâtit une cellule où il s'abandonna passionnément aux macérations et aux pénitences. Il y était livré tout entier, se détachant jusqu'à la minutie de la moindre attache humaine, quand l'abbé du Bec, son supérieur, lui ordonna, au nom de la sainte obéissance, de renoncer encore plus à lui-même en quittant immédiatement son hermitage pour se rendre au monastère de Saint Nicaise de Meulan, dont il dut accepter de devenir le prieur [1]. Le moine Hugues baissa la tête et fit ce qui lui était ordonné.

Encore, pendant des années assez longues, sans marchander son abnégation, il commanda, il dirigea, il administra, il fit défricher les terres, abattre les bois, bâtir des églises, des presbytères, des moulins, des granges; il fit tout ce qu'il avait été si heureux jadis de renoncer à faire pour lui-même; enfin, Dieu fut content de lui, et, dans l'année 1110, il mourut. On enterra son corps auprès du corps de Basilée [2].

Voilà un homme qui, dans un siècle de violents, fut encore plus violent que les autres, car il eut la force de se mettre au-dessus des habitudes de ses pareils, de rompre avec leurs prédilections, de monter plus haut

1. La Mairie, *Hist. de Gournay*, t. I, p. 108. Il succéda à Guillaume de Montfort, nommé lui-même abbé du Bec en 1080.

2. *Loc. cit.*, p. 110.

que ce qui faisait leur très légitime orgueil, pour s'abandonner librement à ce qui n'était pas de mode parmi eux. Au lieu d'aimer le bruit des armes et le maniement du pouvoir, il fut désireux de ce qui ne se comprend ni ne se touche, de ce qui est beau, sans luire aux yeux. Il aima l'esprit, les élégances de la pensée, les grâces du langage, la fascination du bien dire; il apprit tout de Lanfranc, d'Anselme, de leurs amis; il l'apprit de lui-même, et Basilée, Éva et Anfride l'apprirent avec lui. Cette acceptation de ce qui le charmait par ce qui lui était cher l'aida à s'en emparer et à y pénétrer chaque jour davantage. Il fit ce qu'Ottar avait fait quand, franchissant les limites de la mer connue de ses pêcheurs, le Viking avait voulu aller plus loin que ceux-ci n'en étaient capables et découvrit le cap Nord. Hugues II cessa d'aimer ce qui l'attirait sitôt qu'il s'aperçut que, derrière et plus loin, brillaient d'autres lueurs. Pour y courir, il jeta son épée seigneuriale et quitta tout, sauf Basilée; plus tard, il se trouva seul; il offrit alors l'image parfaite de ces anciens héros arians des forêts primitives de l'Inde qui, pour conquérir le ciel d'Indra par la puissance des austérités, se faisaient ascètes.

VIII

XIIe SIÈCLE

Gérard fut un très grand seigneur, marié à Édith, fille de Guillaume, comte de Warennes, grand justi-

cier d'Angleterre, et de Gondrède, fille puînée du Conquérant[1]. Il se trouvait ainsi être le neveu de Guillaume-le-Roux et du duc de Normandie, Robert Courte-Heuse. En joignant à ses propres ce que sa femme lui avait apporté, il était devenu maître de nombreux domaines. Des tenanciers en foule relevaient de sa bannière, et Orderic Vital dit de lui : « Il était d'une si grande puissance que personne ne la pouvait contraindre[2]. »

Il eut cinq enfants : Hugues III; Gautier, qui se fixa en Angleterre; N., souche des Montaigny, qui portèrent le jumellé de six pièces; puis deux filles : Gondrède la Belle et une autre encore.

Lors de la révolte de Robert contre Guillaume-le-Roux, Gérard prit le parti de l'insurgé et, avec plusieurs de ses amis et parents, il tenta en sa faveur un débarquement en Angleterre[3]. Mais l'affaire échoua misérablement et Gérard, comme la plupart des confédérés, dégoûté de la légèreté d'esprit de son chef, se tourna contre lui, qui se déclara prêt à partir pour la croisade, et, sans rancune, Gérard lui proposa de l'accompagner, ce qui fut accepté avec joie. Édith de Warennes ne montra pas moins d'empressement que son mari pour courir les aventures du saint voyage. C'é-

1. Freeman, *Hist. of the norman Conquest*, t. III, p. 87, pense que Gondrède était fille de Gerbod, avoué de l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer, et de Mathilde de Flandres, qui n'épousa Guillaume de Normandie qu'en secondes noces. Cependant Gondrède aurait toujours été considérée comme la fille propre de Guillaume. La dissertation de M. Freeman n'établit pas la solidité de cette opinion compliquée.

2. Orderic Vital, *Hist. ecclésiast.* : « Tantæ potentiæ erat cui nemo vim inferre poterat. »

3. La Mairie, *Hist. de Gournay*, t. I, p. 117.

tait, alors, une passion chez les femmes, surtout celles de rang élevé. Gérard fit donc l'appel de ses hommes, en réunit le plus qu'il put et, avec son monde et ses équipages, il se réunit à l'armée.

Richard-le-Pèlerin, dans la Chanson d'Antioche, n'oublie pas le brillant chef du pays de Bray. C'était celui-ci qui portait le gonfanon à une des attaques de la ville sarrazine [1]; ce fut lui qui, au grand assaut, monta à la première échelle. Tancrède était en tête; puis Bohémond, Raimbaut Creton, Rotrou du Perche; Ivon-Gautier d'Aire, Thomas de la Fère venaient ensuite; Gérard de Gournay était le septième. La ville fut emportée [2].

Mais Gérard s'ennuya des embarras de l'entreprise et il s'en revint à Gournay, avec sa femme et un chevalier normand, Drogon de Moncey, brave combattant, qui ne le quittait pas. De ce Drogon sont descendus les Hocquincourt, les Rubempré, les Montcarvel, les de Vienne, les Sénarpont, les Criquebœuf.

A peine étaient-ils tous trois de retour, que de la croisade qui continuait arrivent les plus grandes nouvelles : Jérusalem prise, l'étendard de la foi planté sur les saintes murailles; comment supporter l'idée d'avoir manqué un tel triomphe? Gérard, n'y put résister. Il voulut immédiatement repartir; il vendit des terres, il en engagea d'autres, et le voilà de nouveau en route avec Édith et Drogon de Moncey. Tout alla bien. Il eut cette joie de contempler de ses yeux la ville de David.

1. Richard le Pèlerin, *Chanson d'Antioche* : « Et Gérard de Gornai lascié le gonfanon. »

2. Richard le Pèlerin, *Chanson d'Antioche*, t. II, p. 112.

Il courut à l'église du Saint-Sépulcre et, dans ce sanctuaire unique au monde, il fit ses dévotions; mais il ne les fit pas longtemps, car, au bout de quelques semaines, une maladie le prit qui l'emporta, le 8 des ides de mai, aux termes de l'obituaire de Beauvais.

Édith se trouvait veuve; ses enfants, demeurés à Gournay, étaient en bas âge. Drogon la ramena en Normandie, et, à leur arrivée, ils se marièrent. Le nouvel époux héritait de la grande autorité de Gérard. Par lui-même il était possesseur de riches manoirs, et aussi longtemps que les enfants du premier lit restaient mineurs, il disposait de leurs biens. Pour compléter son bonheur, Édith lui donna un fils, et celui-ci, appelé Drogon comme son père, devint par la suite un baron renommé et se signala, en son temps, dans la croisade de 1146.

Henry Ier, roi d'Angleterre, grand-oncle des héritiers de Gournay, manifesta une méfiance très hautaine envers leur beau-père. Il déclara que, suivant lui, Drogon ne pouvait manquer de prendre l'intérêt de son propre fils plutôt que celui de ses pupilles et il exigea qu'on lui remît à lui-même leur tutelle; il voulut les avoir sous sa garde; il s'empara d'eux, il s'empara aussi de leurs forteresses, de leurs manoirs, de leurs terres, de leur avoir entier. Dans leur moindre maison il mit un sénéchal; ses hommes d'armes et sa bannière y remplacèrent la garnison et les couleurs des maîtres.

Vassaux et arrière-vassaux réclamèrent. Ils se plaignirent du tort fait à leurs seigneurs. Les quatre enfants étaient en captivité; mais, eux, ne se plaignaient pas. Hugues III, tout jeune qu'il était, recommanda

le silence et le repos à ses frères et sœurs. Tous se tenaient donc en paix, comme ces animaux des bois, liés à la chaîne, qui font semblant de dormir, et, l'œil ouvert, regardent par quel endroit ils pourront s'échapper.

Le roi commença par disposer de l'aînée des filles, la belle Gondrède. Il la maria avec un de ses favoris, Nigel d'Aubigny. Le chroniqueur Guillaume de Jumiéges l'appelle un homme illustre et probe. Qu'il fût l'un et l'autre, peu importe ; son mariage tourna mal, et, après peu d'années et la naissance d'un fils, Roger de Mowbray, Nigel prit le parti de se faire moine à l'abbaye du Bec et laissa libre la femme qu'il avait en quelque façon prise de force.

Toutefois il s'agit, non de la fin, mais du premier jour de cette union. Le petit Hugues III venait à peine d'atteindre sa quinzième année. Il semblait ne pas songer à mal ; mais, l'œil grand ouvert sur le va-et-vient de la noce, au moment où personne ne prenait garde à lui, il se glissa hors du château, s'échappa, et, avant que son royal grand-oncle eût eu le temps de l'atteindre, il courut avec quelques fidèles au fort du Plessis, surprit la porte ; le gouverneur, Bertrand Rumic, fut poignardé et le jeune chef mit en sa place un des conjurés, Hugues Talbot, vassal de sa maison[1] ; puis il se dirigea à grandes marches sur le Bray.

Mais on lui courait sus. Le Plessis fut repris, et, d'a-

1. Orderic Vital, *Hist. ecclésiast.*, p. 843. Les Talbot étaient en même temps parents des Gournay. Ils tenaient de ceux-ci des fiefs à Buchy, à Beaubec et en Angleterre, dans le comté d'Essex. — Daniel Gurney, *Report of the House of Gournay*.

bord, les hommes du roi donnèrent sur la Ferté, dont Hugues venait de s'emparer. Il se défendit bien. Les premiers assauts furent repoussés. Pour en finir, force fut de mettre le feu partout; tout s'écroula, sauf le donjon, et l'on étendit les mains pour prendre Hugues, mais, l'épée à la main, il se fit jour, s'échappa, et on recommença à courir après lui [1].

Alors, à la façon de ses ancêtres, il commença à ravager la contrée située entre la Seine et la mer. A chaque instant de sinistres nouvelles éclataient sur les sénéchaux de Henry. Ils arrivaient toujours trop tard et, pendant qu'ils contemplaient les ruines et la fumée, un nouvel incendie s'allumait à quelques lieues de là. C'était une guerre impitoyable, et Hugues III allait se vengeant et réclamant son droit.

Quand on est résolu, on plaît aux gens violents; on les enthousiasme, on les attire. Hugues, bientôt célébré et admiré par les âmes fortes, adoré de ses vassaux, redouté des ennemis et des indifférents, s'entoura d'une foule qui ne demandait qu'à jouer des mains. Ses principaux compagnons étaient : Robert Hachet, Gérard de Fiscanne, Enguerrand de Vascueil [2]. L'enfant des Vikings n'avait pas un toit où il pût mettre à l'abri sa vaillante petite tête, mais les tenanciers royaux pensaient chaque nuit, chaque jour, le voir entrer et en tremblaient de peur. Dans les jours clairs ou brumeux, dans les nuits pluvieuses et obscures, à chaque instant, il était là, ou allait venir. Au moindre bruit, on reconnaissait le galop de son cheval.

1. *Chronica Normann.*, ap. Duchesne, p. 987.
2. Orderic Vital, *Hist. ecclésiast.*, p. 10.

Le roi, au dernier degré de l'exaspération, ne voulait pas céder. Il était honteux, il était humilié, il avait peur, il avait tort; toutes les mauvaises passions et les imaginations basses remplissaient son âme. Hugues III fut déclaré rebelle; ses fiefs grands et petits furent forfaits et rattachés à l'échiquier de Normandie; non seulement Hugues, mais ceux qui osaient lui donner appui ou asile partageaient sa proscription, et il continua, avec les siens, à manquer de tout ce qu'il ne prenait pas : il dormait sous les arbres, mangeait le bétail enlevé dans les champs; l'hiver lui était aussi bon que l'été. Les clairières, les fondrières, les marécages, les plateaux les plus pierreux, lui livraient des issues que ses assaillants n'auraient su pratiquer. On pouvait le poursuivre, mais le prendre, non. Alors Guillaume Cliton, fils de Robert Courte-Heuse, engagé dans l'entreprise de réclamer le duché de Normandie comme son héritage et en armes contre le roi, demanda l'alliance de Hugues III. Celui-ci n'avait pas de choix. Il accepta et, de proscrit, redevint grand baron[1]. Pour associés il eut alors ses puissants voisins, Étienne d'Aumale, Eustache de Breteuil, Richard de Laigle, Robert de Neufchâtel, une foule d'autres[2]. Quant à lui, avec Étienne d'Aumale, il arriva devant Rouen, couronna les hauteurs et commença le siège. Le roi accourut tout troublé, laissant la ville de Laigle qu'il allait prendre.

Hugues III lui laissa le plaisir de délivrer sa capitale, leva le camp, puis, tout à coup, changeant de di-

1. Orderic Vital, *Hist. ecclésiast.*, p. 843.
2. W. Stubbs, *Constitutional History of England*, t. I, p. 310.

rection et dérobant sa marche, se dirigea sur le Bray, reprit Gournay, reprit la Ferté, reprit Gaillefontaine, reprit tout son pays ivre de joie, qui l'aidait par un soulèvement général.

Le roi n'en pouvait plus. Il se sentait à bout de forces. Il essaya bien encore, avec une armée de 10 000 hommes, de ressaisir la Ferté, mais il ne réussit point. Ses affaires normandes allaient de mal en pis. Il comprit enfin qu'il ne parviendrait pas à réduire l'héritier de Gournay. Il se résigna et offrit la paix moyennant la restitution de tout ce qu'il avait pris.

Hugues III ne demandait pas autre chose; il accepta donc; il se sépara de Robert Cliton et prêta hommage au roi pour les fiefs normands et les fiefs anglais. Il se trouva ainsi, en 1130, rétabli dans la plénitude de son autorité et entouré d'un éclat et d'un prestige que personne ne contestait[1].

Le jeune vainqueur se chercha alors une épouse et il la trouva dans Béatrice de Vermandois. Celle-ci[2] était sœur de Raoul de Péronne, fille de Hugues, fils de Henry Ier, roi des Français, et d'Anne de Russie. Sa sœur, Élisabeth, avait épousé Guillaume, comte de Warennes et de Surrey, neveu d'Édith, mère de Hu-

1. Orderic Vital, *Hist. ecclésiast.*, IV, p. 318.

2. Willelmi Calculi Gemmeticensis monachi, *Hist. Normann.* ann. 296. — La maison de Vermandois, d'origine carlovingienne, avait des alliances avec la maison de Flandre, « cum satrapis Morinorum, » dit Guillaume de Poitiers, p. 90. En effet, Arnould le Vieux avait épousé Adèle de Vermandois. — Voir Freeman, *Hist. of the Conquest of England*, t. III, p. 81. — La branche carlovingienne à laquelle appartenait Béatrice, femme de Hugues III de Gournay, venait de Bernard, roi d'Italie, fils de Pépin, fils de Charlemagne. — *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 700 et 727.

gues III, ce qui indique assez que le mariage d'Édith avec Drogon de Moncey ne l'avait nullement rendue indifférente à ses enfants du premier lit; car certainement l'union avec Béatrice de Vermandois fut conclue sous l'influence de la veuve de Gérard et, de son côté, bien loin de vouloir du mal à son beau-fils, Drogon travailla sans doute activement à l'agrandissement des Gournay, car il était puissant dans le Beauvoisis; Hugues III, appuyé désormais sur la maison de Vermandois, pressait cette région et du côté de l'ouest et de celui du nord, et il en résulta de grandes nouveautés.

On n'a pas oublié que la famille, dès le temps Ragnvald, possédait six paroisses sur la rive gauche de l'Epte, en terre française. De cette façon, elle était liée à la France aussi bien qu'à la Normandie, et le seigneur Gérard s'était montré libéral envers le chapitre de Beauvais.

Mais Hugues III, ne tirant pas de cette politique paisible un assez grand profit, la remplaça par des hostilités et déclara la guerre à l'évêque aussi bien qu'aux seigneurs français de la frontière. Il mena cette entreprise grand train; il poussa ses courses jusqu'aux portes de la ville épiscopale, de sorte qu'il s'empara de vingt-quatre paroisses et fractions de paroisses et les joignit aux six que ses pères lui avaient transmises[1].

1. Les nouvelles acquisitions de Hugues III dans le Beauvoisis comprenaient les localités suivantes : Hardencourt, Laudencourt, la Forêt Auchy en partie, Hiencourt, Mothois, Saint-Quentin, Beaulévrier, Henicourt, Renicourt, Boimont, Grancourt, Saint-Samson sur Thérain Doudeauville, Songeons en partie, Seuilly, Loueuse en partie, Torcy, Molagny, Humermont, Héricourt, Beaumont, La Houssaye, Rosay.

S'il avait été uniquement un feudataire du duché de Normandie, il est probable que le roi des Français n'eût pas souffert ses usurpations. Mais il comptait déjà comme vassal de la couronne, et vassal considéré et ménagé; il était, en outre, le beau-fils de Drogon de Moncey, dont les terres s'étendaient au nord des siennes vers l'Amiénois; il était aussi le beau-frère de Raoul de Péronne maître, dans le nord par ses alliances avec les Flamands et la maison de Coucy; enfin sa emme le faisait très proche parent de Louis VII. Ces causes agissant à la fois en aide de sa renommée et de son énergie, il garda tout ce qu'il avait pris, et ses domaines français constituèrent ce que, jusqu'à la fin du siècle dernier, on appelait dans le langage judiciaire de la province : « les Conquêts Hue de Gournay et Spéciautez du Beauvoisis ».

Ses ancêtres, fidèles à l'esprit germanique, n'avaient point privé leurs sujets de leur droit local. Hugues III ne contraignit pas davantage les siens et, au lieu de leur imposer la coutume de Normandie, il les laissa sous la leur, qui fut appliquée en son nom par le sénéchal de Ferrières[1]. De même qu'il traita bien ses nouveaux hommes, il reprit promptement des façons amicales envers le clergé du Beauvoisis, et, agissant à son égard comme envers les abbayes normandes, il donna des terres, situées à Lannoy et à Saint-Germer, au chapitre de Gerberoy et à celui de Beauvais, auquel il fit en outre une largesse de cent mesures de vin ou de dix livres beauvoisines, à choisir. De même encore,

1. Viollet-Leduc, t. III, p. 66.

il céda un domaine dans le Cotentin, provenant sans doute de sa mère, Édith de Warennes, à l'abbaye de Saint-Sauveur.

Ses fondations, du reste, furent nombreuses. On possède encore les chartes du prieuré de Clairruissel, à Gaillefontaine, établi par lui dans une fraîche prairie, sur le penchant du val de la Bataille. Il y plaça des nonnes de Fontevrault[1].

Trois ans auparavant il avait de même bâti le monastère de Beaubec, y joignant une abbaye de Cisterciennes; à Saint-Laurent-en-Lions il en érigea une autre, fille de Cîteaux, à laquelle il attribua la terre et la haute-justice de la Rosière. Ces générosités n'arrêtaient pas le cours de sa munificence envers la sainte maison du Bec, sur laquelle sa famille avait si volontiers les yeux.

Le pays de Gournay devenait de plus en plus un pays florissant. Les moines y avaient jadis rouvert les sillons fermés par des temps désastreux; les paysans rassurés et ramenés y continuaient et étendaient le travail. L'industrie aidait l'agriculture. Les moulins se multipliaient; l'exploitation du minerai de fer alimentait le travail des forges[2]. Les bois, administrés par les verdiers seigneuriaux, fournissaient des charbons[3].

1. La Mairie, *Recherches*, t. I, p. 165. — Decorde, *Essai hist.*, p. 120. Une charte de Hugues III donne aux religieuses de Clairruissel la dîme d'un verger situé à Elbeuf en Bray. Les bienfaiteurs sont le seigneur de Gournay et sa femme Mélisandre de Coucy.

2. La Mairie, *Recherches*, t. I, p. 38.

3. La Mairie, *Hist. de Gournay*, t. II, p. 292. Les *viridarii* étaient restés de l'administration romaine qui les avait jadis établis, preuve que les VII, VIII et IXe siècles n'avaient ni tout détruit, ni tout emporté.

Les poteries et les tuileries, en activité au temps des Romains, répandaient sur la contrée leurs produits, reproduisant, soit les formes antiques, soit celles dont les populations d'origine germanique affectionnent l'usage; les briqueteries étaient nombreuses[1]. Hugues III, continuant la reconstruction de l'église de Saint-Hildevert sur un grand pied, encouragea les verreries, où se fabriquaient ces petites rondelles de verre appelées « cives » que l'on enchâssait dans le plomb, le bois ou le plâtre, pour en garnir les fenêtres. On y faisait aussi des coupes, des vases à boire, des bouteilles, ce que l'on nommait des ampoules[2].

A cette population ainsi occupée la justice était rendue au nom du seigneur par des sénéchaux[3]. Les villages s'administraient et choisissaient leurs maires. A Gournay existaient un hôpital et une maladrerie; probablement ailleurs de même. Des jours fixes étaient indiqués pour les marchés; une foire annuelle s'établit ensuite à la Sainte-Croix; elle était très fréquentée par les marchands de Normandie et de France.

L'intelligence de l'homme ne commence à se montrer exigeante que lorsque les besoins du corps sont

1. La Mairie, *Recherches*, t. I, p. 42. Il y avait des poteries à Saumont, à Gaillefontaine, à Brémontier. Là, on fabriquait aussi des briques émaillées.

2. Decorde, p. 17. — La Mairie, *Recherches*, t. I, p. 42.

3. A Gournay, c'était le plus souvent le maître d'hôtel du seigneur qui était, en même temps, sénéchal. On en connaît plusieurs : Gérard de Rosoy, Guillaume de Brulles, son fils Thomas de Brulles, Gautier, doyen de Saint-Hildevert; Nicolas Foissegrée fut le dernier. La Mairie, *Hist. de Gournay*, t. II, p. 270-271. Un village du Bray, Grumesnil, avait sa justice à lui, à cause de sa coutume, qui n'était pas celle du reste du pays. — La Mairie, *Recherches*, t. I, p. 35 et 51.

satisfaits. Il n'est guère d'exception à cette règle chez les individus; il n'y en a pas pour les masses. Mais quand l'estomac n'a plus faim, l'esprit s'éveille et demande, à son tour, sa nourriture. Le besoin de l'instruction s'étant manifesté à cette époque dans le Bray, on serait par cela seul obligé de reconnaître que les affaires de la communauté allaient bien, si, d'ailleurs, les preuves directes, les faits dont l'énumération vient d'être donnée, ne le témoignaient assez. Les abbayes, les prieurés avaient dès longtemps leurs écoles, mais Hugues trouva bon de faire davantage.

Il s'adressa à un seigneur de son voisinage qui paraît s'être occupé particulièrement de l'instruction publique. Ce seigneur s'appelait Raoul et prenait le titre de consul de Clermont. En ce temps encore, comme en celui des Mérovingiens, la qualification de consul était fort relevée. On écrivait en latin et on ne trouvait rien qui fit mieux briller une période qu'un mot aussi auguste; le comte de Vermandois se l'appliquait volontiers dans ses lettres. Puisqu'il s'appelait Raoul, tout porte à croire que le correspondant de Hugues III n'était autre que son beau-frère, Raoul de Vermandois ou de Péronne, comte de Richemont et de Clermont-sur-Oise.

Celui-ci recommande d'une façon toute particulière un maître dont il fait le plus grand éloge. Il le désigne comme habile et savant philosophe, c'est-à-dire dialecticien consommé. Il propose de lui confier, à Gournay, l'enseignement des belles-lettres et, sur un témoignage si concluant, Hugues III nomma le docteur étranger chanoine préceptorial dans son chapitre et le

fit « recteur des écoles de la ville et de la banlieue ».

On ne refusera pas d'admettre que ce goût pour les études, entretenu et encouragé dans le pays de Gournay par la maison de Hugues III ne mérite pas peu de considération et fait honneur à l'état moral où était parvenu le pays.

Comme, en même temps qu'elle voulait apprendre le plus possible, la population augmentait beaucoup, le sire de Gournay fit ériger, à la place d'une petite et humble chapelle de la Vierge située à une des extrémités de la ville, la belle église de Notre-Dame, bientôt rivale de Saint-Hildevert.

Cependant Béatrice de Vermandois mourut, et Hugues III se remaria à Mélisandre de Coucy, sœur d'Enguerrand et fille, comme lui, de Thomas de Marle; d'ailleurs veuve d'Adelelme, fils d'Adam, châtelain d'Amiens[1]. A la suite de cette union, qui étendit les effets politiques de la première, le fils de Gérard se trouva, par ses domaines acquis, embrasser tout le nord-est du diocèse de Beauvais, tandis que, par ses possessions personnelles, il en formait la frontière occidentale et venait presque jusqu'aux portes de la ville.

IX

XIIe SIÈCLE

Les premiers dissentiments de Hugues III avec son grand-oncle et suzerain le roi Henry Ier d'Angleterre

1. Bibliothèque nationale, *Manuscrits de dom Grenier*, t. 147, p. 101.

avaient été assez rudes pour laisser d'ineffaçables souvenirs dans l'esprit de l'un et de l'autre. Sans doute les deux champions s'étaient réconciliés et la paix régnait entre eux; mais Hugues III connaissait la valeur de l'affection de son royal parent et il cherchait son point d'appui en France.

Seigneur de trente paroisses dans le Beauvoisis, longeant la rive gauche de l'Epte, il était, en outre, établi près de Creil et aux environs de Pont-Saint-Maxence, ce qui le faisait riverain de l'Oise, l'approchait de Senlis et le mettait non loin du Parisis; il trouvait de ce côté son autre suzerain, le roi Louis VII, peu en état d'avoir envers lui d'autres procédés que les plus engageants et les meilleurs. Ne se fût-il pas soucié de ménager le gardien et la meilleure lance de la frontière normande, il lui eût fallu compter avec le parent des Vermandois et des Coucy, et c'était assez pour que Hugues III fît en France grande figure.

Quand Henry d'Angleterre mourut en 1135, sa succession fut débattue entre Geoffroy Plantagenet et Étienne de Boulogne. Hugues III prit avec ses amis et ses parents du nord de la France le parti de ce dernier. Ses cousins normands, les comtes de Warennes suivaient la même cause. La discorde arrêta les effets de la première campagne. Néanmoins la guerre dura sept ans. A la fin, les Flamands et Louis de France s'étant accommodés avec le Plantagenet, Hugues III le reconnut aussi pour roi d'Angleterre.

La seconde croisade était proclamée. Hugues III y envoya son fils du même nom que lui. On a conservé la cédule d'engagement d'une rente de dix livres due par

l'évêque de Beauvais, et qui fut aliénée à cette occasion pour faciliter le voyage du jeune chevalier.

La sainte expédition de 1147 fut désastreuse. On se battit bien, on se gouverna mal. Les princes latins d'Orient étaient devenus riches et fastueux au delà de toute mesure. La cour normande du comte d'Antioche offrait le plaisir avec excès aux croisés d'Europe; on s'amusait trop, et Louis VII et sa femme Eléonore de Guyenne s'en revinrent à Paris pour y divorcer. Quant au jeune Hugues de Gournay, il retourna auprès de son père et le trouva dans bien des embarras.

Ne se méfiant guère moins de Geoffroy Plantagenet que jadis de Henry, il avait consenti à ce que la partie du Vexin normand riveraine de l'Andelle et touchant au Bray fût rattachée à la France; ainsi son territoire se trouvait désormais enclavé dans les terres de Louis VII. Il en sentit bientôt l'inconvénient.

Henry II, successeur de Geoffroy Plantagenet, traita le Vexin normand en terre ennemie, mit à sac Étrepagny, Cintré et Wasterville et marcha sur Gournay. Hugues III appela les Français à l'aide. Ceux-ci l'abandonnèrent. Contraint de se défendre seul, il ne fut pas aussi heureux qu'aux jours de sa jeunesse. Alors, n'ayant rien à perdre, il attaquait; maintenant, il lui fallait beaucoup conserver : il tenait la défensive. Des forces trop supérieures aux siennes l'assaillaient. Il recula et se trouva resserré et assiégé dans la forteresse de la Ferté.

Il fit tout ce qu'on pouvait faire; mais les ouvrages extérieurs furent emportés, l'ennemi pénétra dans la place, s'empara du donjon, brûla tout, sauf une tour.

Dans le désastre, l'ancien prieuré des chanoines réguliers, fondation de Gautier, frère de Hugues Ier, fut anéanti de fond en comble par les flammes. Hugues III, maté, d'ailleurs dégoûté de l'alliance des Français, y renonça et revint bon gré mal gré à Henry II. On était en 1151, et jusqu'en 1174, pendant vingt-trois ans, la paix fut peu troublée. A ce moment, le jeune Henry, comme on l'appelait, se révolta contre le vieux Henry II, son père, et entraîna dans son parti bon nombre de seigneurs normands.

Hugues III ne s'en mit pas. Il tint pour la cause royale. C'était plus sage; mais ce ne fut pas très avantageux, car le prince rebelle, ayant assiégé et pris Gournay, y mit le feu et retint prisonniers Hugues III, son fils et cent-soixante personnes, dont vingt-quatre chevaliers [1].

Un point à remarquer, c'est qu'en cette occasion le vainqueur traita directement avec les habitants de la ville et, moyennant finance, leur permit de se racheter du pillage [2]. Ces bourgeois étaient donc considérés comme ayant une existence distincte de l'existence seigneuriale; ils administraient leurs intérêts, ils répondaient pour eux-mêmes; ils étaient représentés par des magistrats auxquels, dans la circonstance donnée, le prince avait pu signifier ses prétentions.

La paix se conclut; le roi, maître de la révolte, indemnisa Hugues III de ses pertes. Le château sortit des cendres plus richement construit et orné, plus fort qu'il ne l'avait été. Donjon énorme, accumula-

1. La Mairie, supplém. aux *Recherches*, p. 25.
2. Matthieu Paris, p. 89.

tion de courtines, de remparts, de tours et tourelles, de machicoulis, créneaux, herses, sarrasines, ponts-levis et barbacanes : rien ne manqua à la demeure de Hugues. Il la couvrit de deux enceintes, auxquelles plus tard s'en ajouta une troisième, avec fossés larges et profonds remplis d'eau courante [1]. La ville même s'agrandit. A l'extrémité d'une chaussée traversant les viviers situés au nord, on plaça la tour de Cantemêle [2] ; la cité était riche, peuplée, industrieuse ; les enfants d'Ottar atteignaient l'apogée de leur puissance.

Hugues III, chargé d'années, respecté, craint, admiré, avait connu et traversé toutes les fortunes. Il fut comme la fleur la plus parfaite de sa race et qui en porta le mieux les couleurs et les parfums. Il posséda plus de domaines que Gérard ; il ne devint, en vérité, pas moins glorieux que celui-ci, qui monta pourtant le septième sur l'échelle d'Antioche. Si Hugues II avait tourné plus complètement vers le monde de l'esprit et des lumières de l'âme, lui, il donna à son peuple les moyens de s'instruire plus que par le passé et, en énergie, en ambition, en sagesse, il ne dut rien ni à Hugues Ier, ni à Ragnvald, ni à Ottar, ayant étendu son bras plus loin que le premier et plus saisi que les deux autres.

Précisément, parce que la grandeur de la famille atteignit alors son apogée, ce fut le moment où les pre-

1. Decorde, p. 156.

2. La Mairie, *Recherches*, t. I, p. 106. Les seigneurs de Câtillon étaient chargés de la garde et de la défense de cette tour. Ils avaient pour gages quatre cordes de bois à prendre, par an, dans la forêt de Bray, et d'autres avantages.

miers germes de la destruction commencèrent aussi à prendre forme. On ne les voyait pas encore, mais ils ne tardèrent pas à pointer au dehors et à se faire reconnaître : ils provinrent de la petitesse comparative de la seigneurie dans une position topographique très exposée. Entre le roi de France et le roi d'Angleterre, duc de Normandie, la mort était d'autant plus inévitable que les deux potentats se devaient battre jusqu'à ce que la province eût été arrachée au second par l'ambition nécessaire du premier ; que le seigneur de Gournay était exactement entre les deux champions ; que tous les deux voulaient se servir de lui et qu'ils avaient également droit de le vouloir, puisqu'il était devenu l'homme lige de l'un aussi bien que de l'autre.

Hugues III pouvait s'apercevoir du péril, tout éclatante que fût son autorité. Mais il n'y avait rien là qu'il fût aisé de changer de place ; et tout ce que la raison et la prudence la plus consommée conseillaient, c'était d'attendre au passage les événements ou incidents survenus dans les relations entre les deux monarques, afin de s'en préserver ou de s'en servir.

Hugues III avait atteint à une vieillesse avancée quand il se prit à regretter la seule gloire qui lui manquât pour être un véritable type de chef féodal. Il avait jadis envoyé son fils Hugues IV à la croisade de Louis VII ; mais lui-même n'avait pas vu la Terre-Sainte. Il se mit en route en 1180 pour la Palestine et il y arriva heureusement. Mais à peine était-il parvenu auprès du saint sépulcre que, non moins heureux que son père Gérard, il mourut, terminant sa carrière terrestre aussi dignement qu'il avait jamais pu le souhaiter.

Les trouvères mêlèrent son nom aux noms éclatants des héros romanesques. Il figura parmi les champions les plus célèbres et les plus admirés par les imaginations du temps. On peut apprécier en cette circonstance comment les faits anciens et les faits nouveaux, les réalités et les fictions, les souvenirs un peu nets et les malentendus les plus complets, ont réussi à s'ajuster et à se fondre de manière à créer la poésie du moyen âge, et en faire la matière la plus extraordinaire, la plus élevée, la plus noble, la plus admirable sur laquelle puisse jamais travailler l'esprit humain.

Hugues III, allié et frère des Vermandois et des Coucy, se trouvait pour cette cause affilié à toute la seigneurie du Nord, et cette seigneurie, suivant les chansons de gestes et les romans en prose, composait la race de Fromons, fils de Hardré, maire du palais de Pepin. Fromons épousa Hélisende de Pontis, sœur de Beaudoin de Flandres, de Richard de Normandie et de Faucon de Boulogne [1].

C'est la base de cette grande parenté qui embrasse Huèdes de Saint-Quentin, Drogon d'Amiens, Béranger de Chaulny, Henry et Bernard de Clermont, Enguerrand de Coucy et Thomas de Marle, Hugues de Gournay, son cousin Aleaume de Ribemont, son beau-frère Robert de Boves [2].

Ce Hugues de Gournay dont parlent les romans, c'est Hugues III, le fait n'est pas douteux; car de tous les Hugues il est celui qui a le plus occupé les esprits par les aventures de sa jeunesse, ses conquêtes dans le

1. Chanson de Garin, t. I, p. 126, 130, 101, 120, 259.
2. Manuscrit de dom Grenier. *Loc. cit.*

Beauvoisis, sa richesse, ses grandes et somptueuses constructions à Gournay et ailleurs et, enfin, par sa mort, telle qu'on ne pouvait la souhaiter plus belle [1].

En même temps il a vécu absolument comme vivaient dans son siècle les feudataires du nord. Comme eux. il a été en lutte avec le duc de Normandie, et aussi avec le roi de France. Il a tenu en échec et gêné l'ambition du suzerain, comme l'ont fait ses parents; ainsi qu'eux, il ne s'est montré ni souple ni maniable. Cet esprit, cette conduite produisaient une physionomie qui fut d'abord très admirée, très vantée dans les anciennes chansons de geste, parce que celles-là se produisirent aux temps de la puissance des vassaux et étaient récitées dans les veillées de ces hardis seigneurs. Mais quand les rois furent devenus tout-puissants l'esprit changea; une nouvelle opinion publique apprécia différemment les faits, et on déclara que la famille de Fromons était une famille de traîtres. On lui fit produire les deux scélérats, les deux menteurs, les deux assassins, les deux monstres, enfin les deux traîtres par excellence : Pinabel et Ganelon. Mais les vrais traîtres ce furent les rois; ils restèrent les plus forts et jetèrent leur vice sur la tombe des vaincus [2].

Hugues III appartient, suivant la généalogie romanesque, à la famille et au sang de Fromons. Au temps où on l'affirmait, cette famille était portée aux nues par les ménestrels du nord; on ne peut s'empêcher d'entendre dans ce nom de Fromons comme un écho étouffé

1. Chanson de Garin, t. I, pp. 147, 162, 163.

2. *Parise la duchesse*, p. 89 et pass. Roman de Gaydon — Roman d'Aye.

du nom sicambre de Farmund; Hardré ressemble fort à Hardrada, Pineau ou Pinabel le Blond à Finn, qui est un nom normand aussi bien que Gane. Ces personnalités poétiques ont certainement été dédoublées de personnalités réelles, et comme elles, la figure, le fantôme de Hugues III perdit bientôt ses couleurs vivantes. Ce n'est guère que dans la chanson des Loherains qu'il est cité avec quelque connaissance exacte de ce qu'il avait été. Dans le roman d'Ogier le Danois il apparaît six fois, sans dénomination plus précise que celle de Hue, mais reconnaissable à ceci qu'il est toujours en compagnie de quelqu'un de ses parents. En outre, il meurt dans une bataille contre les Sarrasins, souvenir vague et incorrect de sa fin en Palestine[1].

La passion pour les chansons de geste, qui donnaient la gloire et dans lesquelles il n'était pas si grand personnage qui ne fût fier de trouver son nom, la passion pour ces récits qui satisfont l'orgueil, amusent la malice, nourrissent la haine, est de tous les lieux, de tous les temps, et au XIIe siècle aucun château ne se passait de la présence et des déclamations des ménestrels.

On voit la salle où se tient l'assistance: murailles peintes de scènes ajustées de brillantes couleurs[2];

1. Roman d'Ogier, vers 7468, 7529, 8156, 8178, 12858. — Le corps de Hugues III fut sans doute rapporté à Gournay, car il est dit avoir été enterré là dans l'église Notre-Dame avec sa seconde femme, Mélisandre de Coucy.

2. Jonkbloët, *Guillaume d'Orange*, p. 53 : « Thibaut admira les magnificences du palais. Les murs en sont dorés de peintures admirables, représentant des ours, des lions, des sangliers, des biches, des daims, des aigles par centaines. » — Voir tous les romans de la Table Ronde.

poutres saillantes, s'entrecroisant au plafond, cheminée immense, plancher pavé d'une mosaïque émaillée, des tapisseries sur les portes, le seigneur Hugues III lui-même et sa femme Mélisandre assis sur leur double et vaste siège à grand dossier, près de l'embrasure de la fenêtre.

Le jongleur récite la puissante chanson, en s'accompagnant de la rote ou du rebec. Quelquefois il chante, quelquefois il joue le poème et en fait un drame. Il varie les intonations de sa voix pour représenter l'accent des différents personnages. Il s'est levé; il s'agite au milieu d'un espace laissé libre autour de lui. Il va, il vient, il gesticule. Il met la main à l'épée; il la tire, il la brandit contre les Sarrazins ou les Hongres; s'il est dans le Nord, à Gournay, il menace les fils Aymon; mais s'il est dans l'Ile-de-France et dans quelque manoir du midi, c'est à Gane qu'il en veut. Son page tient l'instrument de musique et en accompagne la voix du maître.

L'assemblée est nombreuse à Gournay. C'est le capitaine du château, un des principaux vassaux de Hugues. Il est là avec sa femme; ce sont les chevaliers du domaine, venus avec les dames. Plusieurs ne se contentaient pas d'avoir leur demeure aux champs. Ils possédaient aussi une maison dans Gournay [1], où leurs plaisirs non moins que leurs affaires les attiraient journellement, témoin le seigneur Hugues d'Avesnes, qui vendit à un sien ami, Pierre de Wardes, son habitation, encore debout il y a peu d'années, sous la réserve du droit

1. Daniel Gurney, *Report of the House of Gournay*, t. I, p. 169. Quand les vassaux venaient résider à Gournay aux ordres du seigneur, cela s'appelait l'*ostagium*.

d'y venir jouer aux échecs quand bon lui semblerait[1].

Les invités de la campagne étaient arrivés à cheval; mais les dames s'étaient promenées en litières, ou dans des chariots couverts de bannes peintes, ornées de franges et de glands[2]. Les trajets étaient faciles, car partout circulaient des routes entretenues au moyen de péages dont, pour leur compte, les moines de Saint-Lucien de Beauvais se trouvaient dispensés par Hugues III, ainsi que leurs charretiers.

A la chevalerie du domaine se mêlaient les gros bourgeois de Gournay, prudhommes, bien élevés, riches, sages. On les accueillait comme des amis. Pourquoi non? Ils menaient souvent même genre de vie que les chevaliers, portaient les armes comme eux, devenaient à leur gré chevaliers eux-mêmes; du XIe à la fin du XIIIe siècle et même plus tard, on ne connut pas l'antipathie des classes, on n'avait l'idée que de la différence des races[3].

Avec ces respectables bourgeois causaient les cha-

1. Decorde, p. 7. Sous cette clause, la maison fut vendue 12 deniers et une paire d'éperons d'argent.

2. Viollet-Leduc, *le Mobilier français*.

3. Jonkbloët, *Guillaume d'Orange*, p. 43 et pass. Les fonctions sociales ne veulent rien dire aux XIe et XIIe siècles quant à la valeur intrinsèque d'un homme. La race fait tout. Guillaume d'Orange, enchanté de la sagesse et de la loyauté du garde d'une des portes de Tours, dit à son neveu : « Écoutez, sire neveu, avez-vous jamais entendu portier parler si bien ? Armons-le! qu'il soit chevalier! Bertrand examina ses mains et ses pieds et, le trouvant de bonne race, il l'arma chevalier. » Cette inspection des pieds et des mains pour justifier l'élévation d'un homme à tous les honneurs est jugée si sûre, qu'elle se renouvelle pour un autre des chevaliers de Guillaume, à la page 121. — Bertrand au Tinel avait été marmiton; le duc Henri avait commencé par n'être qu'un bourgeois de Metz.

noines de Saint-Hildevert, favoris du maître ; celui-ci les avait choisis et nommés à leurs prébendes, ainsi que leur prévôt. Puis on voyait des groupes de moines du Bec, de Beaubec, de Sigy, de tous les monastères, de tous les prieurés des environs et, par surcroît, le chanoine préceptorial, chargé des écoles de la ville et de la banlieue.

CHAPITRE XII

XIIe SIÈCLE (SUITE.)

Dans les dernières années de sa vie, Hugues III avait eu des raisons de se fier peu aux Français. Mais, par ses conquêtes, par ses parentés, devenu si fort dans le Beauvoisis, il ne pouvait plus chercher que là un point d'appui, et son fils Hugues IV prit comme lui-même sa femme dans le nord-est en épousant Julie ou Julienne de Dammartin.

Celle-ci était fille d'une puissante maison des Marches de Picardie et de Champagne[1]. Une de ses sœurs, Clémence, était unie à Jacques de Saint-Omer et une autre sœur, Marie, au comte d'Aumale, de sorte que, de ce côté, se retrouvait une alliance normande; d'ailleurs les Dammartin possédaient aussi de grands domaines en Angleterre. Les Dammartin étaient parents des Coucy comme des Vermandois, et Mahaut de Dammartin avait pour mari Philippe de France, comte de Clermont, fils de Louis le Jeune.

1. Daniel Gurney, *Report of the House of Gournay*, t. I, p. 179.

Outre ses sœurs, Marie, comtesse d'Aumale et Clémence de Saint-Omer, Julie de Dammartin avait encore un frère, Jean, seigneur de Trye; et comme Trye est venu un jour dans les mains d'une branche des descendants d'Ottar-Jarl, il est à propos de parler de Jean et de son manoir. Quant à lui, il fut l'ancêtre d'une suite de seigneurs de la frontière française, et il y eut peu d'escarmouches, encore moins de combats et de batailles, il y eut peu d'incursions de l'une ou l'autre part, dont il n'ait directement connu le succès ou le revers. Parmi ses descendants on connut Renaud de Trye et Matthieu de Trye, l'un et l'autre maréchaux de France.

Quant au manoir, il est situé à vingt minutes de la rivière d'Epte, et du haut de son donjon on aperçoit les tours de Gisors. Un mouvement ne saurait se faire autour de la petite ville ennemie que le guetteur de Trye ne s'en aperçoive. La forteresse était placée à l'issue de la vallée, entre des bois épais et des marais entretenus par les petites rivières de l'Aunette et de la Troësne. L'ancienne voie romaine qui de Beauvais allait à Rouen passait au travers de l'enceinte, disposée de façon à l'intercepter au besoin. Trye était la dernière place de guerre française de ce côté, couverte, à distance d'un quart d'heure tout au plus, par un réseau serré de postes armés. Si les Normands bougeaient au delà de leur rivière, Villers l'entendait, la Fortelle le savait, Trye voyait accourir derrière son rempart, composé de grosses pierres et de masses de terre accumulées, les hommes, les meubles et les troupeaux. Au dedans de l'enceinte, le château proprement dit faisait sortir ses

chevaliers et ses sergents et avertissait à son tour Chaumont-en-Vexin, qui au besoin lui envoyait du monde.

La route était bien d'origine romaine ; mais il est plus que probable que le tracé avait suivi un ancien chemin gaulois, car dans la Garenne, à quelques pas de Trye, existe un dolmen magnifique, et dans le parc du château on a trouvé à plusieurs reprises des monnaies bellovaques, témoignage certain que cet emplacement a toujours été un lieu d'habitation, dès l'antiquité la plus reculée, et avant même l'arrivée des Celtes. Du reste, Trye n'est qu'à six lieues de Gournay. Quand Hugues IV eut épousé Julienne, il eut bien des occasions de visiter son beau-frère Jean.

Ce fut un homme de plaisir, surtout occupé à se rendre la vie brillante et agréable. Il agrandit sa ville, dont il compléta la troisième enceinte. Il fonda à Bellosanne une abbaye, non plus à la façon du passé, pour développer la culture des terres et coloniser le pays ; sous ce rapport, à la fin du XIIe siècle, dans cette partie de la Normandie, il ne restait rien à faire ; les buts utiles étaient atteints ; désormais on cherchait l'éclat. A son abbaye Hugues IV joignit une maison de plaisance où il réunit tout le luxe du temps [1]. Il mit là un de ses rendez-vous de chasse et y établit à demeure des meutes de chiens courants. On y donnait des fêtes bruyantes où Hugues IV se fit une réputation de bon vivant et de chasseur intrépide. Sa passion pour vivre dans les bois, sous la ramée, poursuivant le gibier dès la première

1. La Mairie, *Hist. de Gournay*, t. I, p. 166.

lueur de l'aurore, lui fit donner le surnom de Coucou.

Pour montrer sa magnificence, il acheva la construction de Saint-Hildevert, et afin de prouver qu'il n'avait nullement dégénéré de l'esprit d'aventure de ses ancêtres, lui qui avait déjà pris part à la croisade de Louis le Jeune, il s'empressa de se joindre à l'expédition de 1190, avec Richard Cœur-de-Lion.

Ceux qui, une fois dans leur vie, avaient habité les magnifiques demeures des princes latins de l'Asie Mineure, ne demandaient plus que d'y retourner, d'en retrouver le faste, les raffinements, sous un ciel, avec un climat, au milieu d'une végétation et avec une liberté de mœurs dont l'Occident brumeux ne savait rien.

Au milieu des fêtes et des querelles, des trahisons et des scandales, l'armée chrétienne assiégea et prit d'assaut Saint-Jean d'Acre. La ville fut pillée à fond. Les hommes, les femmes, les enfants réduits en esclavage; l'or, l'argent, les tapis, les meubles, les marchandises furent déclarés de bonne prise et les vainqueurs s'occupèrent d'en faire le partage. Les Français en chargèrent Drogon de Merlon et cent chevaliers. Les Anglais eurent pour procureurs Hugues IV de Gournay et cent écuyers.

Lors de la dispersion de l'armée, Hugues IV s'en retourna par Rome et s'en vint se mettre aux genoux du saint père, ou, comme on disait, de l'Apostoile. Il rapportait un fragment de la vraie croix; c'était une grande dévotion. Mais on concevait aussi un pareil trésor comme un grand luxe et partant une belle cause de vanité. Le pape accorda des indulgences pour tous ceux

qui viendraient adorer la relique dans la collégiale de Saint-Hildevert de Gournay [1], et de même qu'à la piété sincère s'étaient unies d'autres considérations plus humaines, de même, aussitôt que le morceau de la vraie croix eut pris sa place dans le sanctuaire de l'église normande et que les pèlerins eurent commencé à venir gagner les indulgences promises, il fallut des hôteliers et des aubergistes pour ceux qui avaient faim et soif, puis des marchands de toute sorte pour répondre à leurs différents besoins, et des jongleurs pour les amuser, car on ne prie pas toujours, et des médecins errants pour les guérir quand ils se trouvaient malades; alors, Hugues IV établit dans l'année un jour spécial où tous les fidèles auraient à venir à la fois vénérer la sainte relique : ce fut le jour de l'Exaltation de la Croix; et en même temps, il y eut une grande foire, avec les priviléges, facilités, exemptions de droits, tout ce qu'on accordait alors pour encourager et développer le commerce.

Cependant, Richard était resté prisonnier en Autriche, et Philippe-Auguste s'étant mis d'accord avec Jean-sans-Terre pour que ce dernier prît la place du captif, Hugues IV, incapable de résister aux deux potentats, s'était soumis à Jean-sans-Terre. Quand le Cœur-de-Lion eut reparu, altéré de vengeance, le seigneur de Gournay voulut se mettre à l'abri du péril et, se donnant à Philippe-Auguste, obtint que, dans l'article 4 du traité de Mantes du 9 juillet 1193, on insérerait cette clause : « Toute la terre de Hugues de Gournay relèvera du

1. La Mairie, *Hist. de Gournay*, t. I, p. 421. — Hugues donna dix livres angevines à percevoir sur la prévôté pour dire tous les jours une messe dans la chapelle de Sainte-Croix.

roi de France, si ledit Hugues, sans contrainte, de son gré, et sans manquer au roi de France, ne veut retourner au parti et service de l'Anglais, et de cela Auguste s'enquestera, sans le violenter et l'attirer à soi par présents ; mais si ledit Hugues ne veut reconnaître le roi Richard, avec toute la terre qu'il tient du roi de France, et toutefois veut le reconnaître de ce qu'il a en la Grande-Bretagne et en Normandie, et ne veut pas échanger terre pour terre, le roi d'Angleterre sera obligé de le contenter [1]. »

Par cette clause embrouillée d'un traité fragile, Hugues IV commençait à ressembler à ces arbres secoués par les vents et qu'une rafale vient de soulever. Les racines tiennent encore, mais non plus comme autrefois. Désormais, Hugues IV n'était plus normand d'une manière incontestable.

Un jour arriva bientôt où Jean-sans-Terre, réconcilié avec Richard, s'en vint faire le ravage sur les terres de son vassal. Hugues IV, avec des auxiliaires français, le mit en déroute : un traité s'ensuivit, celui de Verneuil. Un an s'était passé, on était au 26 juillet 1194. Il fut décidé que tous les hommes qui, avant la guerre, étaient plutôt au Français qu'à l'Anglais, seraient compris dans les trèves, et Hugues fut de ce nombre. Philippe le protégea et les hostilités recommencèrent.

En 1196, nouveau traité : celui de Vaudreuil. Hugues IV est autorisé à tenir Gournay du roi de France, mais cette situation du fief ne durera qu'autant que la vie de Hugues ; tout ce que ce dernier possède en

1. Gabriel Dumoulin, *Hist. générale de Normandie*, p. 495.

Angleterre lui sera ôté et donné à Richard de Vernon, avec les terres normandes que Hugues possède en dehors du Bray, et quant aux vassaux du Bray, ils continueront à être anglais. L'arbre reçoit une secousse de plus et n'est pas loin d'être déraciné tout à fait. Le Plantagenet le traite en ennemi et le Capétien le garde mal. Philippe-Auguste se voit des chances de prendre la Normandie. Il la prendra, et si des scrupules de loyauté le devaient arrêter envers Hugues IV, qui lui barre la frontière par son pays de Bray, il faudrait renoncer à une trop belle acquisition ; alors Philippe-Auguste ne serait pas à compter dans cette classe spéciale de grands hommes qui constituent les politiques, animaux d'une voracité implacable et dont l'aptitude à ne se laisser détourner de leurs convoitises par aucune considération constitue le premier mérite.

Cependant Hugues IV eut encore quatre ou cinq années où le roi français le laissa en repos.

Il mit la dernière main à sa fondation de Bellosanne, en l'honneur de Dieu et de la bienheureuse Vierge Marie, sa mère, par les dons énumérés dans sa charte de 1198.

La même année, il fit au chapitre de Saint-Hildevert un riche présent. Il attribua aux chanoines normands le patronage de ses églises du diocèse de Norwich, en Angleterre, à Castres et à Canteley, à savoir: celles de la Sainte-Trinité, de Sainte-Marie, de Saint-André, de Sainte-Marguerite, de Saint-Edmond, plus l'église paroissiale[1]. Le revenu de ce que Hugues IV appelle dans

1. La Mairie, *Hist. de Gournay*, t. I, p. 166-171, 432.

sa charte une aumône perpétuelle, faite pour le salut de l'âme de son père, de sa mère, de ses ancêtres, de lui-même, devait servir à donner à chaques matines, à tout chanoine présent au chœur, deux ou trois pains. Les absents ne devaient rien recevoir et leur part était dévolue aux pauvres clercs.

Non content de penser aux chanoines, Hugues IV s'occupa aussi du saint. Il voulut une châsse pour le corps et une autre pour le chef de saint Hildevert [1].

En 1200, il bâtit tout près de sa résidence seigneuriale le prieuré de Saint-Aubin et y mit des religieuses cisterciennes qu'il pourvut de toutes les faveurs imaginables. Il paraît que ce fut, dans ses dernières années de puissance, sa préoccupation préférée. Sous sa surveillance et celle de son sénéchal et maître d'hôtel, Nicolas Foissegrée, on éleva l'église et les lieux claustraux où les moniales devaient rester dévouées au service de Dieu. Il donna à celles-ci l'église paroissiale du village voisin; il leur donna des terres, plus les dîmes de Laudencourt. Jusqu'alors c'était propriété des religieux du Bec-Hélouin. Hugues IV le leur reprit et les dédommagea par des concessions dans ses domaines anglais [2]. Un peu plus tard, le minage de Gournay, c'est-à-dire le droit perçu sur le mesurage des grains vendus à la halle de la ville, devint de même propriété des sœurs ; mais, par un don plus rare et plus magnifique, leur bienfaiteur les investit de la sergenterie des plaids de l'épée dans toute l'étendue de sa châtel-

1. Decorde, p. 251.
2. La Mairie, *loc. cit.*, t. I, p. 175.

lenie [1], de sorte qu'elles avaient à prononcer sur le fond et sur la forme des duels judiciaires, dont elles percevaient les dépens.

Au premier abord, on s'étonne de telles prérogatives accordées à des vierges consacrées; mais ces vierges, toutes consacrées qu'elles fussent, paraissent avoir été de tempérament à porter très-bien un pareil don. Elles se piquaient de beaucoup d'indépendance. On a, sur ce point, l'avis d'un archevêque de Rouen qui, cinquante ans après leur fondation, les trouva au nombre de quatorze tout à fait dégagées des entraves de la règle; elles invitaient leurs parents à venir faire bonne chère au prieuré ; elles faisaient gras, ne portaient point le scapulaire, ne chantaient pas même les heures diurnales et recevaient volontiers des cadeaux.

La sœur Agnès, extrêmement revêche, mettait la discorde dans la communauté. Elle était surtout en guerre ouverte avec la sœur Pétronille. Il fallut que l'archevêque la menaçât de la renvoyer pour la réduire à un raccommodement qui (c'est fort à craindre) ne dura guères, de sorte que Hugues IV, avec les meilleures intentions, ne réussit pas trop bien dans sa dernière œuvre [2]. Comme tout, cependant, était déjà changé, dans le pays, dans les esprits, dans les mœurs, dans les caractères! Où étaient, au début du XIIIe siècle, les moines du Xe et du XIe? Avec la richesse était venu le relâchement.

1. La Mairie, *loc. cit.*, p. 176.

2. Decorde, p. 297. — Præcipimus dimittere rancorem quam habet cum Petronilla.

CHAPITRE XIII

XIIIe SIÈCLE

Philippe-Auguste ne perdait pas de vue ses projets. Après avoir tiré bon parti de la paix, il revint à la guerre. Richard Cœur-de-Lion était mort. Philippe connaissait le roi Jean et sa force de résistance. A la fin de l'an 1199, prenant un ton de maître, il lui imposa le traité du Goulet, qui, par l'article 3, faisait décidément de Hugues III un feudataire de la France pour le pays de Bray. Mais comme en même temps Hugues III possédait Ecouché, Pont-de-l'Arche, Montivilliers, d'autres places, plus ses domaines anglais, il se voyait à la merci de Jean et toujours à la veille d'être dépouillé par l'avide monarque; c'était chose inévitable que, malgré la vigilance la plus soutenue, l'habileté la mieux aiguisée, Hugues fournît quelque jour prétexte à l'un des deux rois et même à tous les deux de le réputer traître, et comme tel de lui prendre son bien. C'est ce qui arriva.

Jean, ayant rompu le traité, donna à Philippe l'avantage de l'attaquer. Hugues III, inquiet, fit des soumissions à l'agresseur; aussitôt, le roi français, à l'affût, franchit l'Epte, prit Tillières, Longchamps, Mortemer, la Ferté, le Château de Lions, Radepont, couvrit de ses bandes le pays de Bray, et poussant devant lui Hugues IV et ses hommes, les bloqua dans Gournay. Il mit le siége devant ce dernier asile de celui qu'il voulait cette fois

dépouiller, qui le comprit et, tout en se sentant perdu, résolut de se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

C'était sa fin. Tandis que les derniers descendants des Vikings norvégiens garnissaient leurs créneaux, Philippe-Auguste, avec sa chevalerie, ses sergents d'armes, ses bourgeois de Paris, rangés autour de son cheval, répondant de sa personne dont la garde était exclusivement leur privilége, avec les hommes de ses fiefs et ses mercenaires de tous pays, Philippe-Auguste, le roi vainqueur à Bouvines, se tenait sous la muraille et poussait les attaques. On lui donna de la peine. Si le Capétien fit de son mieux, le sang du nord fit si bien que la force des bras demeura impuissante. Il fallut recourir aux inventions de l'esprit. Une forte digue fut construite qui arrêta le cours de l'Epte et celui de la Morette. On éleva très-haut l'obstacle. Les eaux refoulées montèrent, et l'accumulation des flots devint énorme; alors les assiégeants, à coups de houes et de pics ouvrirent une brèche, la masse liquide se précipita furieuse, frappa, emporta, roula, écrasa, dispersa les murailles, les pans de moellons, les pierres de taille, les briques et le reste, pénétra dans la ville, étreignit et renversa les maisons, les noya dans la boue et coucha les églises à terre.

Gournay était pris; le vainqueur déclara tout d'abord qu'à jamais le pays de Bray et sa capitale seraient réunis à la couronne de France; ainsi Hugues IV restait dépouillé absolument. Il s'adressa à Jean, qui fit ce que jadis Louis VII avait fait pour Hugues III. Il le laissa dans son malheur. Alors, le vaincu se tourna vers le plus fort et se soumit à lui. Il avait encore de

l'espérance. Il ne pouvait s'imaginer que le domaine de sa famille, ce sol tiré par ses ancêtres de la stérilité, rendu fécond, riche, florissant, heureux, il l'avait, lui, perdu pour jamais. Bien des guerres avaient passé sur le Bray et n'avaient pas causé de désastre irrémédiable. Depuis quand les grands feudataires étaient-ils ainsi dépossédés par le suzerain? Hugues III ne pouvait deviner que le temps de ces spoliations était arrivé.

Il se croyait puissant par la parenté de sa femme comme par la sienne et ne se rendait pas compte que c'était précisément ce genre d'avantage qui constituait désormais son plus grand crime. Il fallait qu'en sa personne fussent humiliés les Vermandois, les Coucy, les Dammartin et son fils aîné, Gérard, et son second fils Hugues, et sa fille Mélisandre, mariée à Alméric, comte d'Évreux. Il n'apercevait pas du tout que tant d'épées qui, depuis des siècles, effrayaient les princes, allaient être brisées par eux.

Pour toucher l'usurpateur, il consentit à prendre son service. Il en reçut, avec une apparente bienveillance, la garde de la forteresse de Montfort-sur-Risle et tomba ainsi dans le piége où il devait achever de se perdre.

Montfort-sur-Risle est fort loin du Bray, dans le voisinage d'Argentan, et difficile à garder; aussi Hugues IV ne put-il pas tenir, et il lui fallut rendre la place aux Anglais. Immédiatement, on l'accusa de s'être mal défendu et, par surcroît, d'avoir reconnu par une ingratitude la générosité de son spoliateur. Il s'était si peu entendu avec Jean que, sur le point d'être arrêté par les

hommes de Philippe, traduit en jugement et certainement condamné à perdre la tête, il n'eut rien à faire que de s'enfuir et, gagnant pays, il alla chercher un asile à Cambrai, sur les terres du Saint-Empire.

L'évêque, seigneur de la ville, accueillit le fugitif. Un jour, il se promenait avec lui, hors des portes, et Hugues IV, regardant de loin, à l'horizon, la cité, avec ses clochers, ses tours, ses hautes maisons, ses murailles, se laissa aller à dire au prélat : « Certes, Cambrai est une belle ville ! »

Il pensait, sans doute, en ce moment, à ce Gournay qu'il ne devait jamais revoir.

Un riche bourgeois répondit au proscrit : « Oui, sire, vous dites vrai ; c'est une ville belle et bonne, mais elle a une trop mauvaise coutume.

— Quelle est cette mauvaise coutume? demanda Hugues.

— Sire, dit le bourgeois, il n'y a sous le ciel ni larron ni traître qu'elle ne reçoive. »

Le bourgeois parlait, dit-on, sans malice ; mais des partisans français se trouvaient parmi les assistants. Ils jugèrent le mot plaisant et le redirent. Il fallait, puisqu'on le dépouillait, que Hugues IV fût un traître, et n'appartenait-il pas à la race désormais décriée de Ganelon et de Pinabel?

Les mots ne changent pas la nature des actes, et, en réalité, ce que venait de consommer Philippe-Auguste était si honteux, et, à sa suite, ce qu'avait risqué Jean-sans-Terre tellement vil, que le cri public ne s'en taisait pas. Le premier était assez fort pour imposer ses violences ; le second avait le courage de tout risquer,

mais non celui de tout retenir. Il s'était accommodé de plusieurs terres de Normandie appartenant à Hugues IV, telles qu'Harfleur et Étretat, Sotteville près Rouen, Lillebonne, Fonville et Bernouville, avec Montivilliers et d'autres lieux[1].

La chevalerie du Bray se montra très-rebelle au nouveau maître. Rayneval de Tillia et Henry Porc furent chassés et privés de leurs domaines ; en 1202, le receveur des revenus seigneuriaux pour le roi constata dans ses registres que plusieurs possesseurs de fiefs ne payaient pas leurs rentes : c'étaient Guilbert de Saint-Saëns, N. de Bezencourt, Enguerrand de Crèvecœur, Guillaume de Saint-Meslon, le seigneur de Héricourt, Adam de Ferrières, Hugues le Roy; deux dames refusaient également d'abandonner l'ancien seigneur, Alix de Hodeng et Richilde de Grimesnil[2].

Alors, le roi des Romains, Othon, l'empereur Othon IV, parla en faveur de l'opprimé et força Jean-sans-Terre à entrer en composition. Un sauf-conduit fut remis à Hugues IV, qui, s'étant rendu à la Rochelle avec sa femme et ses enfants, gagna l'île de Jersey. Il y paya cinq cents marcs d'argent, moyennant quoi ses possessions du Norfolk et du Suffolk lui furent restituées. Pour l'indemniser des terres normandes, il eut la baronnie de Werweltham dans le comté d'York et la charge de shériff de Bucks et de Bedfort. On peut con-

1. Bréquigny, *Normandie*, I, p. 20-37. — Estouteville fit partie de la dot donnée à la comtesse d'Evreux, et passa à Jean de Montgombert, à qui Philippe-Auguste le donna après s'en être emparé en 1216. — Fonds de Saint-Germain des Prés, *Fiefs de Normandie*, p. 10.

2. Daniel Gurney, *Record*, t. 1, p. 169.

cevoir dans quelles dispositions de cœur et d'esprit le seigneur dépossédé acceptait de pareilles compensations qui, au fond, consommaient sa déchéance de grand feudataire. Après avoir été deux fois à la Terre-sainte, sa vie entière s'était passée, non en Angleterre, mais en Normandie, dans son châtel patrimonial, dans les salles élégantes de sa brillante abbaye de Bellosanne, dans ses immenses forêts, avec les amis de sa jeunesse, tant de gentilshommes qui ne se consolaient pas de l'avoir perdu, et son sénéchal, Nicolas Foissegrée, et son receveur seigneurial, Guillaume Borgoneau, pauvre homme, qui devint receveur royal. N'être plus que baron d'Angleterre et magistrat sous Jean Plantagenet, quelle déchéance! Toutefois Philippe-Auguste cessa de considérer Hugues IV comme traître. Il laissa le protégé du roi des Romains jouir en paix de ses fiefs du Beauvoisis; on le traita même avec considération, car en 1215 il figura comme témoin dans le traité conclu entre Jean-sans-Terre et le comte de la Marche à l'occasion du mariage de Jeanne, fille du roi anglais avec Geoffroy, fils du comte. Hugues IV était un homme vieilli dont on n'avait plus peur.

Dans cette même année 1215 il tomba malade et, inquiet de ce que pouvait devenir sa famille après lui, il demanda que son fils aîné, Gérard, encore vivant à cette époque, fût admis à rendre hommage pour ceux de ses domaines qu'il avait pu récupérer; mais en même temps il se réserva, s'il revenait à la santé, de conserver ses droits.

On fit ce qu'il voulut. Il guérit et peut-être fut-ce encore un malheur, car, en 1217, il prit part à une

rébellion malencontreuse des barons. Il lui fallut s'enfuir de rechef et gagner le continent. Sa femme, Julie de Dammartin, était morte; son fils aîné, Gérard, mourut également. Hugues ne savait quel parti prendre; il se fit templier, dans l'idée d'aller mourir en Palestine; puis il se ravisa, quitta l'ordre, et on l'accusa d'apostasie. Il était courbé par l'âge, très-malheureux; mais on le voit aussi énergique, aussi indomptable dans l'infortune que ses aïeux l'avaient été dans leurs victoires. Enfin, il mourut à Rouen, suivant les uns, et il aurait été enterré dans la cathédrale; à Niort, suivant les autres[1], et avec lui finit la période de puissance des descendants d'Ottar le Vestfolding, issu de la race des Ynglingas, enfants d'Odin.

CHAPITRE XIV

XIIIe SIÈCLE

Quand Philippe-Auguste était entré dans les décombres de Gournay par la brèche à la suite des grandes eaux, il lui avait fallu d'abord déblayer les rues et relever les maisons. L'église de Saint-Hildevert, qui venait d'être consacrée en grande pompe le 21 mars de cette même misérable année 1202, par l'archevêque Hubert de Cantorbéry[2], assisté de nombreux évêques et abbés venus des monastères normands, anglais et picards, se trouva démantelée. Des années s'écoulèrent

1. Daniel Gurney, *Record of the House of Gournay.*, t. I, p. 141.
2. Décorde, p. 243.

avant que, tant bien que mal, on l'eût remise en état de servir.

Du fond de cette misère, le roi de France, désormais seigneur de Gournay, n'en fit pas moins dresser la liste des revenus de la châtellenie, tels que Hugues IV en avait joui, et il en chargea le receveur seigneurial dont il a déjà été question, Guillaume Borgoneau, ou Borgonel. C'était un ancien serviteur de la famille. Son père ou son grand-père avait figuré comme témoin dans les donations à l'abbaye de Clairruissel et il habitait au Mesnil-Alet ; son nom était aussi Alet le Bourguignon. Hugues III avait fieffé à Robert le Bourguignon et à son fils Hugues le manoir de Swathings au comté de Norfolk[1].

Il n'en fallut pas moins que Guillaume Borgoneau fournît ses registres au fisc français, et il se trouva que le revenu de Hugues IV pour la seule châtellenie de Gournay, abstraction faite des autres châtellenies de Gaillefontaine, de la Rosière et de la Ferté, comportait environ cent mille francs, au pouvoir actuel de l'argent.

Il semblerait que pour la Ferté on pourrait supposer un rendement approximatif de vingt mille francs. Tous renseignements font défaut quant aux autres parties du Bray.

Il faut aussi remarquer qu'il n'est ici question que des droits perçus sur les fiefs et nullement de ce

1. Daniel Gurney, *Record*, t. I, p. 122.

2. Ces appréciations ne sauraient être qu'extrêmement approximatives et de beaucoup inférieures à la vérité. Voy. Leber, *État de la fortune privee au moyen âge.*

que rendaient au seigneur Hugues, comme à ses prédécesseurs, les octrois des villes et villages, des routes, des ponts, les fours banaux, les moulins, les animaux reproducteurs, etc. On ne saurait calculer non plus ce que valaient les corvées en nature, ce que rapportaient les domaines particuliers. On ne possède non plus aucun moyen de soumettre à une estimation rationnelle ce que représentaient les approvisionnements en blés, farines, légumes, viandes fraîches ou salées, gibier, vin, cidre, poiré, cervoise, annuellement livrés au seigneur pour être consommés par les chevaliers, les écuyers, les serviteurs et servantes de tous grades avec leurs enfants, les soldats des garnisons des châteaux, la famille seigneuriale et le seigneur lui-même. Tout cet entretien était gratuit et ne coûtait pas même le charroyage.

Il vint un temps, à la fin du XIIIe siècle, dans lequel on entrait alors, où cette organisation de droits multipliés et perçus sur toutes choses devint nécessairement abusive, oppressive, tyrannique et odieuse. Elle avait commencé par être non-seulement excellente, mais absolument nécessaire. Il est de la nature des institutions humaines, comme de la créature humaine elle-même, d'être transitoire, et ce qui se montre admirable le dimanche ne vaut plus grand'chose le lundi. Dans le temps où les paysans étaient très-pauvres, il avait fallu tout leur prêter, tout leur fournir, prévenir leurs besoins, et les seigneurs, en leur donnant les moines pour modèles, instituteurs et guides, avaient dû, de leur côté, se constituer leurs bâilleurs de fonds; cela, nécessairement, avait amené la déter-

mination des droits de perception, source unique des moyens mis à la disposition de l'activité publique. Pendant la période vraiment féodale, le seigneur avait donc été non-seulement le chef militaire et le protecteur du pays, il avait été le banquier commun, l'agriculteur principal, l'éleveur, l'industriel, et tous les Hugues successivement s'étaient montrés gens pratiques, comme Ottar-Jarl l'avait été dans son domaine de l'Hogaland. Cette situation devint détestable quand le seigneur dut se considérer comme obligé d'honneur à ne plus être qu'un soudard, nourri et entretenu par son peuple, auquel il ne rendait que de faibles services, tout en percevant le plus d'argent possible que, dans beaucoup de cas, il ne dépensait plus même dans le pays.

En prenant pour base d'appréciation la somme de cent mille francs supposée avoir été le revenu particulier des fiefs de la seule châtellenie de Gournay, il ne semblerait pas exagéré d'admettre que le rendement total du Bray ait comporté pour Hugues IV un million de francs; et si l'on ajoute à cette somme le produit des autres domaines de Normandie, à Pont-de-l'Arche, à Écouché, à Montivilliers, tout ce qu'on ne connaît pas, si l'on place encore en ligne de compte ce que donnaient les terres du Beauvoisis et celles d'Angleterre, on atteindra aisément deux millions.

Deux millions, c'est-à-dire la valeur actuelle de deux millions, entre les mains d'un feudataire dont le territoire n'était pas très considérable comme étendue aréale, c'est un chiffre important et qui fournit matière à des réflexions. Cette somme, d'après les

conditions d'existence du temps, se dépensait sur les lieux qui la produisaient, d'abord parce que la plus grande partie était en nature, ensuite parce que la force des choses, obligeant le seigneur à la résidence, lui imposait l'emploi de son argent sur place. On n'allait pas tous les jours en Palestine, et la meilleure preuve même que les dépenses occasionnées par un tel voyage ne dérangeaient pas les habitudes et ne touchaient guère aux ressources ordinaires absorbées à l'avance par des destinations fixes, c'est que, pour y suffire, il fallait des emprunts et des ventes de terres.

En effet, le seigneur avait tous les jours à payer son monde, ses gens de justice, ses officiers militaires, ses préposés de tous genres, ses soudoyers, ses aumôniers. Il lui fallait donner énormément. L'argenterie des églises provenait en grande partie de ses libéralités. Il avait son luxe personnel à entretenir ; beaucoup de bâtiments à édifier et à tenir sur pied, ses haras à peupler, les routes à conserver en bon état. Si l'on considère qu'à l'époque actuelle, la plus grande partie, la presque totalité des églises existant dans le pays de Bray datent encore des XIe et XIIe siècles, c'est-à-dire du temps des Hugues, et qu'en outre il se trouvait là de nombreux châteaux, des tours, des cateliers, des granges, le tout construit avec une solidité et un soin que les siècles modernes n'imitent pas, on tombera d'accord que la rente payée au seigneur n'était pas improductive.

On s'imagine souvent que cette rente, ajoutée à celle que levaient de leur côté les vavasseurs, devait épuiser l'avoir du paysan. En aucune sorte, car la popula-

tion avait toujours été en croissant, la production industrielle augmentait sans cesse et la valeur monétaire s'est constamment abaissée depuis Charlemagne, parce que les métaux précieux ont afflué, attirés par le mouvement croissant du commerce [1]. Si le seigneur et les vassaux avaient tout pris, et peu rendu, comme il arriva souvent après le XIII[e] siècle, surtout après le XVI[e], il en serait résulté stagnation et stérilité, le contraire de ce qui fut.

Il s'en fallait, d'ailleurs, que le seigneur de Gournay concentrât dans ses mains le maniement complet des dépenses publiques. Les droits féodaux n'avaient d'autre destination que des frais généraux dont la surveillance et l'entretien étaient confiés au chef et aux dépenses personnelles de celui-ci, dont on vient d'entrevoir la nature et l'étendue. Mais les abbayes, les prieurés, les vassaux, les communautés étaient astreints à d'autres charges, et le seigneur, que rien n'obligeait à en prendre sa part, n'avait que la tâche de leur venir en aide.

On en voit un exemple dans la façon dont était administré l'hôpital de Gournay. Cet établissement remontait à une époque déjà ancienne. La première mention s'en trouve dans une bulle du pape Honoré II, en 1128. Un titre de 1180 en parle de même. On y accueillait les malades et les voyageurs pauvres. Le préposé ou directeur était nommé à vie avec faculté de résignation. L'élection se faisait dans la chapelle de Saint-Julien par le doyen et les chanoines de Saint-

1. Cliquot de Blervache, *Histoire de Rouen*, p.204.

Hildevert, le curé de Notre-Dame, les gentilshommes, les magistrats et les bourgeois. La majorité des voix décidait. En tout ceci le seigneur n'intervenait pas. Les frais d'entretien incombaient à la ville, ce qui prouve que la ville avait des revenus à elle.

Une réunion d'électeurs si absolument libres, votant sans distinction de rang social, peut faire comprendre aussi comment les bourgeois nommaient leur syndic, le prenant à leur gré, sans que le seigneur s'occupât à les contrecarrer [1].

La génération d'Ottar-Jarl avait trouvé le Bray dans l'état le plus lamentable : elle en avait fait un pays si florissant que jamais il n'a retrouvé une prospérité pareille, et il ne l'a pas aujourd'hui. Sans doute l'habitant actuel cultive ses herbages, vend son beurre et ses bestiaux. Mais il n'est plus question de développement intellectuel, de monuments somptueux, du goût des arts et des sciences. Si, par hasard, il naît un homme d'esprit, il prend la fuite, et c'est à Paris qu'il se sauve ; mais là où Hugues III avait appelé un philosophe en réputation pour diriger les hautes études de sa ville et de sa banlieue, celui-ci ne pourrait plus vivre.

Il n'est pas probable que les Hugues n'aient jamais abusé de leur pouvoir ni commis des actes de violence et de tyrannie. Cependant la tradition ne leur en impute aucun. Elle ne dit pas que dans leurs domaines il ait jamais existé de ces droits décriés et ridicules dont on a tant parlé depuis cent ans et qui, par parenthèse, sont encore plus dégradants pour la mémoire

1. La Mairie, *Hist. de Gournay*, t. II, p. 158.

de ceux qui les subissaient que pour celle des maîtres trop redoutés qui en avaient fait agréer la proposition.

Les chefs eurent beaucoup de guerres privées ; la conquête des vingt-quatre paroisses du Beauvoisis par Hugues III en fut une ; il est évident que leurs hommes les aimaient, les suivaient volontiers et ne trouvaient pas mauvais d'avoir avec eux des coups à donner comme à recevoir. La trêve de Dieu empêchait les violences d'aller trop loin, parce qu'elle ne laissait pas organiser la guerre, et l'habitude de porter les armes, commune à toutes les classes, inspirait des sentiments et des instincts supérieurs à la pure et simple poursuite des intérêts matériels : on avait vu comment les gens du Bray s'étaient comportés contre les Français quand ceux-ci vinrent envahir leur terre en 1056, et on a pu juger ce qui se passa alors dans les marécages de Mortemer, autour du cheval de Hugues Ier. C'est un sentiment aujourd'hui éteint.

CHAPITRE XV.

BRANCHES CADETTES

Déjà, dans les premières de ces pages, a été signalé un rameau secondaire de la famille, celui du second fils de Ragnvald, Gaïter ou Gautier, et de ses descendants. On doit donc penser qu'il en exista d'autres, et en effet il s'en produisit en dehors des aînés, dont seuls il a été question jusqu'ici, et c'est le lieu de faire remarquer que déjà la branche de Gaïter ou Gautier ne prenait pas

le nom de Gournay dans la plupart de ses actes. Hugues, fils de Gautier, aurait dû au moins, d'après les opinions qu'on s'est faites sur l'usage des noms propres parmi la noblesse et la prétendue importance qu'elle y attache, s'intituler Hugues de la Ferté : mais point; il ne se donne d'ordinaire ni le nom de Gournay, qu'on eût pu regarder comme générique, ni même celui du fief qui constituait l'individualité de sa branche; il s'appelle aussi Hugues de Saint-Maurice, parce que, dans tel document qu'on possède de lui, ce baron statuait sur des intérêts relatifs à ce fief, et en pareil cas en agir comme il faisait était l'usage admis [1].

On pourrait en induire qu'en dehors du nom de baptême l'emploi des noms propres, des *nomina gentilitia*, étant nouveau aux xe et xie siècle, n'avait pas encore eu le temps de se généraliser et de faire apprécier ses avantages. Mais il ne faut pas s'y tromper : cette sorte d'indifférence n'a pas été transitoire. Elle a continué à subsister dans les familles nobles et subsiste encore aujourd'hui, moins fortement sans doute, mais très marquée. On suppose d'ordinaire que les gentilshommes tiennent essentiellement à leur nom; c'est une erreur : ils en changent au contraire avec une facilité singulière. Quand il ne leur est pas arrivé d'abandonner tout à fait leur nom primitif pour en prendre un autre qui, par une raison quelconque, leur convenait davantage, ils y ont adjoint des appendices qui ont étouffé la partie principale et l'ont fait oublier. Tantôt ils ont choisi un nom de terre, tantôt

1. La Mairie, *Supplém.*, p. 21.

ils ont préféré quelque surnom. Qui connaît l'appellation primitive de MM. de Montmorency? Les Rubempré sortaient des Moncey : combien d'entr'eux l'ont-ils su? Les Secondat viennent de la maison de Culant : combien de gens peuvent découvrir les Secondat sous les Montesquieu, et les Eyquem dans les Montaigne? Les exemples sont tellement innombrables de cette fragilité extrême du nom, qu'on pourrait presque affirmer qu'aucune vieille famille n'a jamais longtemps porté le même nom, surtout dans ses différentes branches. Les Rochechouart, sortant des vicomtes de Limoges, ont quitté, dès une époque fort ancienne, toute appellation propre à rappeler leur origine, et on à peine quelquefois à retrouver Rochechouart même sous Mortemart, Chandenier, de Maure, Jars et bien d'autres appositions ; tandis que les le Borgne du Vermandois ont été connus pour être des Rouvroy, qui sont devenus des Saint-Simon, dont l'un était Ruffec. Bref, et pour tout dire, de pareils faits sont tellement nombreux qu'une famille, on peut l'assurer hardiment, n'est pas d'ancienne extraction et surtout n'est pas d'origine germanique, qui n'a pas changé de nom plusieurs fois. Quant aux gens de race gallo-romaine, on les voit plus fidèles à leur appellation première.

Un certain Pierre, un certain Jacques s'est appelé, d'après la couleur des cheveux, Leblond ou Lebrun. Son fils a dû à sa mère ou à tel de ses ascendants une toute autre coloration; cependant il a persisté, et sa lignée après lui. De même pour les désignations personnelles tirées d'un nom de métier : Jean était connu comme Jean Boulanger ; son fils Paul, devenu char-

ron, s'est attaché à rester Paul Boulanger. Il semble qu'il eût été plus rationnel de renoncer à une dénomination tirée d'une occupation qu'on ne conservait pas, que de répudier le nom d'une terre restée dans la famille.

Puis, ce n'est pas seulement d'une génération à une autre que des hommes d'origine germanique ont multiplié les mutations de ce genre; le même personnage, pendant le cours de sa vie, a voulu s'appeler de différentes manières : on vient de voir Hugues de Gournay paraissant tantôt comme Hugues de la Ferté, tantôt comme Hugues de Saint-Maurice. Les héros des romans de chevalerie en agissent de même, et Amadis de Gaule se présente successivement comme le Donzel de la Mer, le Ténébreux, le chevalier de l'Ardente Épée, le guerrier aux Armes Noires, et il ne veut pas être qualifié autrement[1]. Avant 1789, un jeune gentilhomme portait quelquefois, dans ses premières années, le nom patronymique, non pas celui de sa famille, mais celui de sa branche ; il prenait ensuite, avec un titre, un nom de terre qu'il abandonnait plus tard pour un autre.

Cependant, on y mettait une réserve. Accepter le nom d'une autre maison était un fait grave. On s'y accommodait à l'occasion d'un mariage illustre, d'une adoption procurant de grands avantages ; mais c'était un sacrifice, et le même homme qui n'hésitait pas à se donner une appellation territoriale ou un sobriquet de fantaisie pourvu qu'il fût propriétaire, prétendant, ou

1. Jonkbloët, *Guillaume d'Orange*, préface, p. VII. Le héros du Roman est encore appelé Guillaume de Rhodès, Guillaume Fier-à-Bras, Guillaume au Court-Nez.

inventeur, hésitait à recevoir un nom appartenant déjà à une lignée étrangère à la sienne.

Le motif de ces contradictions est à trouver dans deux instincts de natures diverses, également empreints dans le cœur de l'homme de race forte.

En vertu du premier, il tient essentiellement à faire ressortir, au milieu même des siens, son individualité, à la caractériser d'une manière saillante, à empêcher toute confusion possible entre lui et les autres. C'est pourquoi il aime à porter un nom qui ne soit qu'à lui seul, ou, au moins, à la branche qu'il représente. Non seulement il s'arroge un tel droit, il empêche encore ses parents, pour peu qu'il en ait le pouvoir, de porter le même nom que lui, et sous ce mot de « parents », il faut comprendre les plus proches : ses frères, ses neveux, voire ses fils. Cette prétention est si forte, que la résistance qui parfois y est faite donne lieu à des querelles, à des procès, à des haines. Voilà un sentiment aussi fortement accusé que soutenu ; c'est que le sang du Nord n'aime pas l'association trop étroite, et chaque être qui en est animé se croit et veut être considéré comme un tout complet.

L'autre mobile en cette affaire est d'une nature vraiment mystérieuse. Les hommes du passé ont cru que l'assemblage des sons formant le nom par lequel un homme est désigné, était favorable ou néfaste, portait bonheur ou malheur, convenait ou ne convenait pas à une situation donnée. Les saints personnages de la Bible ont fourni les plus anciens exemples connus de cette façon de raisonner, dont la source se prend dans l'inquiétude que l'homme éprouve pour

lui-même et qui se tourne en joie ou en espérance, suivant la façon dont il la modifie. Le père des patriarches s'appelait en Chaldée Abram ; quand il devint le chef d'une race qui allait être plus nombreuse que les sables de la mer, il dut se nommer Abraham. Jacob prit le nom d'Israël. Les moines du XIe et du XIIe siècle étaient de grands appréciateurs de cet ordre d'idées. La plupart changeaient de nom en entrant dans la vie religieuse. C'était, en quelque sorte, prendre le signe sensible de l'homme nouveau qu'ils allaient être. Cependant, il n'existe pas un fait qui n'ait ici sa contradiction, son antinomie, et pour prendre en exemple les descendants d'Ottar-Jarl, s'il est certain qu'ils ne tenaient nullement à porter tous le nom de Gournay, comme on l'a vu à propos de Hugues de Saint-Maurice et comme on en aura bien d'autres exemples dans la suite, ils aimèrent longtemps à se transmettre le nom de baptême de Hugues et peu d'entr'eux y ont manqué. Dans presque toutes les familles il en est ainsi. Les Montmorency ont affectionné le nom de Mathieu, les Valois celui de Charles, les Bourbons, devenus rois, celui de Louis.

La cause de cette persistance, c'est précisément qu'il ne s'agit plus ici d'un nom générique, et en l'imposant à ses enfants on calcule qu'on l'a porté soi-même et, par ainsi, on met quelque chose de plus de soi dans la génération future. Dans d'autres cas, on emprunte à un aïeul tenu en estime particulière une portion de son souvenir et on pense renforcer la nouvelle existence qui va s'épanouir dans le monde de ce qu'on enlève de la force latente infuse dans le nom

d'une existence disparue. C'est encore une forme très-effective de la personnalité.

Avec tout cela, il faut considérer pourtant que si l'on s'accommode bien de ne pas porter le même nom que ses proches, si on préfère en inaugurer un autre qui soit plus à soi, on tient pourtant aussi à ne pas répudier le premier nom d'une manière absolue et on voudrait ne pas l'oublier. On le fait pourtant à la longue, dans la plupart des cas. Le temps a passé sur le nom tenu hors d'usage ; l'obscurité s'est faite. Il y a là un trésor enfoui, mais personne ne saurait plus dire ni où il est, ni ce qu'il est. On l'estime cependant, et on a raison, car ce qu'il représente, c'est le signe, l'insigne, le souvenir le plus direct de la race à laquelle on appartient, et, sans lui, on a beaucoup de peine à la retrouver. Voilà le vrai point auquel il faut attacher de l'importance. Voilà à quoi il vaut la peine de tenir : ce n'est pas au nom, sans cesse changé, toujours variable, trop vague pour satisfaire le besoin qu'éprouve l'homme complétement doué de résumer en lui-même ses ancêtres et ses descendants, d'être le fruit des uns, la graine des autres, la représentation réelle, actuelle, vivante de sa famille ; ce n'est pas à un nom en tant qu'il représente un coin de terre, un objet matériel quelconque, une qualité physique ou morale, que l'attachement est dû, mais à la race, au sang, à la raison génératrice d'un ensemble de qualités présentes par elle seule, n'existant que par elle seule, n'ayant de possibilité qu'en elle seule : c'est à cela qu'il est à propos d'attacher un sentiment absolu d'amour et de fierté, même de culte, et à rien d'autre.

CHAPITRE XVI

BRANCHES CADETTES (SUITE.)

On a vu encore qu'au temps de Hugues Ier et de Gautier de La Ferté, son frère, vivait Nigel de Gournay. Il se trouva à la conquête de l'Angleterre ; il s'établit dans le Somerset et devint l'auteur d'une branche spéciale qui s'arma d'un palé de six pièces.

Ce Nigel était un fils cadet de Hugues Ier. Les faits qui le démontrent sont les suivants :

Après lui, en 1103, existe un Raoul de Gournay, surnommé Havot, seigneur de Bos-Hyons, dont la descendance a porté le palé de six pièces, mais en le brisant d'une bande de gueules[1].

Faut-il supposer que cette identité fondamentale avec l'écusson de la branche de Nigel indiquait que Raoul Havot était un fils puîné de celui-ci ? Mais, d'une part, on ne trouve pas trace de cet Havot dans la généalogie issue de Nigel, et, ce qui est plus concluant encore, on voit naître, au commencement du XIIe siècle, un nouveau rameau des Gournay, les Montaigny, qui portent un jumellé de six pièces à la bande de gueules. C'est absolument le blason des Havot, seulement il affecte la position horizontale au lieu de tenir, comme

1. La Mairie, *Hist. de Gournay*, t. II, p. 116. — *Recherches*, t. I, p. 21. Radulphus cognomine Havot. Ce mot paraît être d'origine norvégienne et se retrouve dans le nordique « Hövud », le meurtrier. Il résulte de la présence d'une telle appellation vers 1103 que la langue primitive était encore usitée sur les bords de l'Epte à cette époque tardive.

le palé de ceux-ci, la position verticale. Faudra-t-il encore prendre ces Montaigny pour des puînés de la famille de Nigel? Mais celle-ci était de plus en plus enracinée dans le sol anglais, n'avait plus rien de commun avec la Normandie. Une observation générale détermine exactement la vérité et démontre que l'adoption du blason des Dammartin, qui était, en fait, le même que celui des Coucy, était de règle chez toutes les branches cadettes de la maison de Gournay.

Le cadet de Hugues I[er], Nigel, avait pris les armes pleines et laissé la bordure de gueules propre aux Dammartin.

Le cadet de Hugues II, le seigneur de Bos-Hyons, surnommé Havot, avait modifié les armes pleines par l'adjonction de la bande de gueules.

Le cadet de Girard avait conservé ce blason en en changeant simplement la position.

Enfin, on verra plus tard que le cadet de Hugues IV prit à son tour le fascé de trois pièces chargé de trois corbeaux qui lui venaient des Trye-Dammartin, par les Bôve, en changeant les anneaux dont ceux-ci s'étaient également pourvus en trois corbeaux qu'ils devaient à leurs relations avec l'abbaye de Corbie[1].

Un tel éclat de lumière apporté par le blason sur les filiations des Gournay ne dispense cependant pas de déterminer plus fortement encore la filiation des générations qui viennent d'être nommées, les Havot et les Montaigny. Il faudra parler aussi de plusieurs descendants d'Ottar qui n'ont malheureusement pas une

1. Manuscrits de dom Grenier, t. 147, p. 19 et 112.

place bien déterminée dans les séries généalogiques. On ne peut donc que les citer, comme par exemple Warnier ou Garnier de Gournay[1], connu par un document du couvent de Villers-sur-Aumale, et Angéricy de Gournay, vivant en 1079. Mais, pour revenir à Raoul Havot, il faut dire que vers le même temps, en 1103, un Raoul de Gournay signa, comme témoin, une charte de l'abbaye de Fécamp, et que ce Raoul paraît bien être le même que Raoul Havot.

Il y a près de Saint-Germain de la Poterie, en Beauvoisis, le Bois-Havot; dans la commune de Wambes, également en Beauvoisis, une ferme de la Havotière[2]; mais Bos-Hyons, dont les Havot étaient seigneurs, est près de Neufchâtel, non loin de Gournay en Normandie. Par conséquent, le personnage qui portait son surnom de Havot dans toutes les parties du domaine des seigneurs de Gournay, leur appartenait certainement; c'est pourquoi Hugues II, Basilée et leur fils Gérard prenaient part à ses chartes de donations, et Raoul Havot et Raoul de Gournay, son contemporain, ne faisaient qu'un.

Plus tard, en 1153, Hélie, vidame de Gerberoy, mentionne dans une sentence une nouvelle localité, le Bos-Havot[3], situé près de Neufchâtel et de Forges, dans la commune d'Haussez; là vivaient deux frères, Hugues et Martin Havot. Évidemment, c'étaient les fils ou les neveux de Raoul Havot, Raoul de Gournay.

Lors de la croisade de Robert Courte-Heuse, il est

1. La Mairie, *Supp.*, p. 7. — *Gallia christ.*, t. XI, p. 326. Concedenti Hugone de la Ferté, Hugone de Gournay et Warnerio, suo consanguineo.

2. La Mairie, *Recherches*, t. II, p. 177.

3. Id., t. II, p. 79.

fait mention d'un certain Jean de Bois-Hyvon ou Bos-Hyons qui s'y serait trouvé avec Hugues III[1] et Robert de Bôves, son parent. Il portait un palé d'argent et d'azur de six pièces à la bande de gueules, ce qui, étant une brisure, donne la preuve que ce Jean de Bois-Hyvon était un cadet ou le représentant d'une branche cadette. Mais ici, la présence du palé de six pièces amène les probabilités qui précèdent jusqu'à l'évidence, quant à l'identité des Havot et des Gournay, Raoul et ses descendants. On vient d'en voir plus haut la raison. Ils appartenaient à une de ces lignées cadettes auxquelles était dévolu, dans la maison de Gournay, le port des marques de reconnaissance adoptées par les alliés des Dammartin. Plus tard les Havot devinrent les Soyecourt ou Saucourt, et, réunissant les différentes formes du palé et du fascé, ils portèrent fretté. Les Soyecourt avaient complétement oublié leur nom primitif de Havot, Havos, ou Havès, dès 1315[2].

Après les Havot viennent les Montaigny. En 1221, après la dépossession de Hugues IV, vivaient dans le Beauvoisis Anseau de Gournay et sa femme Élisabeth ; ils vendirent un pressoir à l'abbaye de Saint-Antoine des Champs, et ces enfants d'Ottar, restés dans la contrée, mettent à la charte de vente un sceau marqué de trois jumelles en fasce à une bande brochant sur le tout, avec cette légende :

+ ANSEL... DE GORNA...
Sigillum Anselli de Gornaio.

Le contre-scel ne montre qu'une simple croix[3].

1. Id., t. II, p. 62.
2 Manuscrits de dom Grenier, t. 147, p. 112 et suiv.
3. Archives nationales, S. 4360, n° 51. Armorial.

Or l'écusson aux trois jumelles en fasce, à la bande brochant sur le tout, n'est autre chose que le palé de six pièces à la bande brochant sur le tout, retourné et placé horizontalement au lieu de l'être dans une position verticale ; en d'autres termes, c'est encore là une brisure.

Mais, déjà, et dans une charte de Hugues III, il s'était présenté un Anseau, Anselme ou Ancelyn de Montaigny, en qualité de témoin, et ce Montaigny portait les trois jumelles en fasce, à la bande brochant sur le tout, absolument comme son contemporain Anseau de Gournay[1]. Il est donc manifeste qu'Anseau de Gournay et Ancelyn de Montaigny sont un seul et même personnage, et on voit là encore un exemple de la facilité avec laquelle les hommes de cette époque changeaient de nom.

Sous Hugues IV paraît un Richard de Montaigny qui souscrit la charte de fondation de l'abbaye de Beaubec avec son suzerain et parent, le seigneur de Gournay; c'était un cousin germain[2].

Le fils de ce Richard, Guillaume, fait don, conjointement avec son père, de la moitié de l'église d'Éculetôt au nouveau prieuré de Saint-Laurent-en-Lions, en 1151.

En 1220, Enguerrand de Montaigny-sur-Andelle possédait la moitié d'un fief à Lannoy, près de Formerie, dans le Beauvoisis[3].

En 1226, Raoul de Montigny ou Montaigny vend un bien sis à Cormeilles aux moines de l'abbaye de Saint-

1. La Mairie, *Supplém.*, p. 524.
2. La Mairie, *Recherches*, p. 528.
3. Registres de l'évêché de Senlis : Inguerrannus de Montemaco (tenet) dimidium feodum (militis) ad Lannoy. — Il était également possessionné à Macy et à la Herloter. La Mairie, *Supplém.* p. 525.

Denis en France, et cela avec la confirmation de Henry de Gournay, seigneur du fief[1].

Ainsi il n'est pas douteux que si Hugues IV avait perdu sa ville et s'était transporté avec ses enfants en Angleterre, où d'autres Gournay, ceux de la branche de Nigel, étaient déjà établis, un certain nombre de leurs parents, issus de la même souche qu'eux tous, étaient restés en Normandie, mais surtout dans le Beauvoisis, où les conquêtes et les mariages des Hugues leur avaient fait prendre pied. C'est ce qu'Enguerrand de Montaigny en 1220, Anseau en 1221, Raoul en 1226, Henry de Gournay, son seigneur, à la même date, sont là pour attester.

Puis Raoul de Montaigny et Eremburge, sa femme, avaient vendu déjà, en 1223, ce qu'ils possédaient sur le territoire de Monchion, près Cormeilles. Ils le tenaient de Guillaume de Gournay et celui-ci le tenait lui-même de Raoul de Garges[2].

Ce qui est curieux, c'est de voir Guillaume de Gournay ne pas relever d'un de ses parents, mais d'un seigneur français du Parisis, car Garges est voisin de Gonesse et de Pontoise.

En 1259, Eustache de Montaigny se pourvoit auprès du roi saint Louis pour qu'il lui soit permis de vendre librement ses bois comme ses prédécesseurs l'ont toujours fait. Il déclare que c'est une provenance du seigneur Guillaume de Gournay, qui lui a fait ce don sans le grever d'aucune servitude, d'aucune redevance,

1. Cartul. de l'abbaye de Saint-Denis, p. 599.

2. Archives de l'abbaye de Saint-Denis, Cormeilles. La Mairie, *Recherches*, t. I, p 181.

tel que l'avait accordé autrefois à la famille le roi Henry d'Angleterre [1].

Il est à peine besoin de faire remarquer que le Guillaume de Gournay dont il est ici question est le même personnage que le Guillaume de Montaigny cité plus haut, donataire en 1151 de la moitié de l'église d'Éculetôt, et alors très-jeune.

Voici encore d'autres Gournay. A la date de 1219, et à celle de 1240 apparaît Manassier ou Manassès de Gournay Celui-ci, dans la première de ces années, fut avec un autre chevalier, Gauthier de Foulloy, arbitre dans un différend soulevé entre Guy d'Aurignac, autre chevalier, et l'abbaye de Corbie, à cause des hôtes de cette abbaye à Thorey, et à l'autre date le même Manassès, d'accord avec Clémence, sa femme, fit une cession à l'abbaye de Saint-Denis le samedi après Saint-Pierre-aux-Liens[2].

Dans le second de ces documents, Manassès de Gournay est présenté comme étant fils de Simon de Puelle [3]. Ainsi Simon de Puelle était, en réalité, Simon de Gournay.

Le fief de Bouelle ou Pouelle appartenait, en effet, à la famille [4]. Dans une donation de Hugues III, Jean de Bouelle est cité comme un des hommes du seigneur, et il concéda aux religieuses de Clairruissel un bois et une terre en échange de 40 sous beauvoisis [5].

1. Documents inédits sur l'histoire de France, les Olim, publiés par M. le comte Beugnot, t. III, p. 85 : « Non probat idem Eustachius quod possit vendere nemora sua predicta sine tercio et dangerio, nec vendat. Hæc fuit terminata in Scaccario. »

2. Archives de l'abbaye de Corbie, Cartul. Nehemias, f° 9, 1°.

3. Archives de l'abbaye de Saint-Denis, Cartul. Blanc, f° 800.

4. La Mairie, *Recherches*, t. I, p. 182.

5. *Loc. cit.*, t. I, p. 182.

En 1202, Guillaume de Bouelle était seigneur d'Ernemont-sur-Buchy, dont il remit l'église à Robert d'Ormont, chanoine de Rouen, et comme Bouelle, où l'on trouve encore aujourd'hui les vestiges d'une motte, élévation artificielle, base d'un ancien châtel, est un hameau voisin de Montaigny-sur-Andelle, tout près de Bôves et des fiefs normands des Havot, il n'y aurait rien d'extraordinaire à ce que, Guillaume de Bouelle étant le même que Guillaume de Gournay de Montaigny, les Bouelle ne fussent tous dérivés de cette branche, qui semblerait venir de Giraud ou Gérard de Gournay, fils cadet de Hugues III et de Béatrice de Vermandois mort en 1157 [1].

Voici encore d'autres Gournay qui ont vécu à différentes époques :

Athelin de Gournay était trésorier de l'église de Jumiéges en 1103 [2]. Henry était peut-être ce fils de Raoul Havot qui, après avoir vécu dans le siècle, se fit moine. C'est de cet Henry que saint Anselme écrivait :

« Je prie affectueusement le seigneur Henry de Gournay d'attendre patiemment et d'un esprit calme ce qu'il sollicite avec tant d'ardeur dans ses lettres, jusqu'à ce que le seigneur Richard qui, d'après ce que j'ai appris du roi, nous arrivera très-prochainement, soit venu. »

En 1178 les archives de Saint-Lucien de Beauvais [3]

1. Decorde, *Essai hist. et archéol. sur le canton de Gournay*, p. 167.

2. Guillaume de Poitiers montre ce titre saxon d'Aetheling employé comme une sorte de nom ou de surnom : « Edgarum Athelinum. » — Freemann, *History of the Norman Conquest*, t. III, p. 527.

3. Archives nationales.

enregistrent que Hugues, fils de Hugues, sire de Gournay, du consentement de Claritie, sa femme, ratifie la donation faite par son père de l'avoûrie de deux colons de Villers-Saint-Lucien. C'était un fief que Burdin, fils de Rorie de Nointelle, tenait de Hugues, avec la franchise du travers sur toute sa terre.

Nointel et Villers sont deux localités du Beauvoisis fort éloignées du Bray comparativement ; on les trouve aux environs de Liancourt et touchant à la rivière d'Oise.

Le Hugues dont il s'agit ne saurait être Hugues III, dont les épouses successives ont été Béatrice de Vermandois et Mélisandre de Coucy, et non pas une Claritie, dont le nom de famille n'est pas indiqué. Ce ne saurait être non plus Hugues IV, marié à Julie de Dammartin. Ce ne peut être qu'un fils de Hugues, fils de Renaud, frère de Hugues IV, lequel paya, comme on l'a vu plus haut, une amende, non pas pour son oncle et suzerain Hugues III, ce qui n'est pas vraisemblable, mais pour son père, Hugues. De cette façon on tient un nouvel anneau de la lignée commune, et Hugues de Gournay, mari de Claritie, est le petit-neveu de Hugues IV.

A ces Gournay, établis dans la contrée beauvoisine, se rattachent encore d'autres noms, et plus anciens que ceux qui viennent d'être cités : vers 1100, Albert de Gournay, contemporain de Hugues II et de Basilée ; il fut témoin dans une donation de Nivelon, seigneur de Pierrefonds, près de Compiègne, au delà de l'Oise, lequel cède l'église de Saint-Maxime à l'abbaye de Marmoutiers[1].

Encore vers 1100, Oursel de Gournay étant mort, ses

1. Tardif, *Monuments hist.*, Archives nationales, nº 318, p. 193.

fils, dont les noms ne paraissent pas, donnent au chapitre de Beauvais un herbage à Boimont, conjointement avec Hugues III, fils de Gérard [1]. Cette possession en commun rend probable qu'Oursel était proche parent de Hugues III. Peut-être étaient-ce là des Havot.

Voici d'autres noms plus ou moins difficiles à rattacher à une lignée concordante :

Havoise de Gournay figure dans le *Monasticum anglicanum* à la date de 1112 [2], et Basilée en 1190 [3].

Raoul de Gournay est témoin à la charte de fondation de Bellosanne en 1198. Il est peut-être à identifier avec Raoul de Montaigny. Vers 1200, Adam de Gournay paraît dans la charte de Kingston [4].

En 1225, Pierre de Gournay et Aéline, sa femme, vendent, au prix de 58 livres parisis, 18 journaux de terre à Kerauviller [5].

En 1257, Gillon de Gournay et sa femme Hodierne font une rente à l'abbaye de Saint-Denis [6].

En 1285, les baillis et prévôts de France comprennent Jeanne de Gournay dans leurs comptes pour le mois de juin, au terme de l'Ascension, et la taxent à 12 deniers par semaine, soit 20 sous en total [7].

En 1293, Amicie de Gournay meurt le 6 mars, dou-

1. Martyrologe de Beauvais : « Ex obituario antiquo ejusdem ecclesiæ : VII kal. nov. ob. Ursellus de Gornaio, cujus filii, Hugonis assense et Hugo filuis Gerardi dederunt nobis herbagium de Boimonte. »

2. La Mairie, *Hist. de Gournay*, t. I, p. 187.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

5. Archives de l'abbaye du grand Vauresse, dom Villevieille, vol. 44, p. 9.

6. Archives de l'abbaye de Saint-Denis, n° 405. Cartul.

7. Archives nationales, *Compotus thesauriorum*.

zième abbesse de la Trinité de Caen, et on se souvient que Hugues III avait été un des bienfaiteurs de cette maison[1].

En 1296, Jean de Gournay compte parmi les chevaliers du bailliage de Vermandois[2]. Puis voici des Gournay qui sont demeurés normands : Garin, chevalier, au pays de Caux, et Jean et son fils Jean, inscrits pour 15 livres qui leur sont dues sur leurs gages de chevaliers ervants à l'armée de Gascogne[3]; mais, en 1317, un autre Jean de Gournay est poursuivi par le bailli de Senlis, agissant en vertu d'un mandement du parlement de Paris, comme complice de Floret d'Asnières et d'Adenet de Lacy, ainsi que lui chevaliers, accusés de guet-apens contre Oudard de Floesleu[4]. Ainsi ce Jean de Gournay avait sa terre dans le ressort de Senlis, au commencement du XIV[e] siècle, et rien ne montre mieux l'extension que la famille avait prise dans ses déplacements du côté de l'est et qui, certainement, était due primitivement aux alliances de Hugues III et de Hugues IV avec les Vermandois, les Coucy et les Dammartin. Les Gournay se trouvaient ainsi tellement enracinés dans ce sol français, en dehors de leur existence normande, que la branche aînée elle-même, après la spoliation du Bray, ne fut pas privé par Philippe-Auguste de ce qu'elle possédait dans le Beauvoisis, et en voici une preuve manifeste :

C'était en 1202 que, pour toujours, Hugues IV avait

1. La Mairie, *Supplém.*, p. 42. — *Neustria Pia*, p. 664.

2. De la Roque, *Traité de la noblesse, anciens rôles de bans et arrière-bans*, p. 34.

3. *Ibid*, p. 91 et 94.

4. Boutaric, *Archives nationales, actes du parlement de Paris*, t. II, p. 227, art. 5271.

perdu Gournay, et en 1206 une charte royale expose qu'il a cédé à Jean de Rouvroy une grange sise à Quincampoix et qu'il tenait de l'abbaye de Pontoise. Il semble qu'il s'agisse ici de ce village de Quincampoix au nord-est de Beauvais, près de Lannoy, et de fiefs appartenant à la famille; Foulloy est aux environs, et en 1219 (ce fait a été indiqué plus haut), Gauthier de Foulloy fut, avec Manassès de Gournay, arbitre entre Guy d'Aurignac et l'abbaye de Corbie. C'était donc un voisin, et de plus ce Quincampoix est près de Rouvroy, dont le seigneur traite ici avec Hugues IV.

De tout cet ensemble de faits il résulte que de nombreux descendants d'Ottar restèrent dans le Beauvoisis et jusque vers la région de l'Oise, après la destruction de leur puissance dans la province normande.

Les uns s'armaient du palé de six pièces; les autres des trois anneaux et des trois corbeaux, comme on le trouvera plus tard; plus tard aussi on verra une lignée spéciale prendre la croix engreslée. En recherchant l'origine de ces insignes différents et en la mettant en lumière on s'éclaircira encore davantage la source des diverses descendances de la famille.

CHAPITRE XVII

ARMOIRIES.

Les descendants de Nigel, tant ceux qui passèrent en Angleterre que ceux qui restèrent principalement dans le Beauvoisis, tels que les Montaigny, les Havot et

les descendants de Renaud, avaient emprunté aux Dammartin et aux Coucy, les uns le palé de six pièces, les autres, les trois anneaux, plus tard les trois corbeaux.

Il ne faudrait pas supposer que cette communauté d'armoiries ait dû son commencement et sa raison d'être au mariage de Hugues IV avec Julie, car Jean de Bos-Hyons s'armait déjà du palé à une date antérieure à l'entrée de Julie dans la famille; mais, d'une part, les relations des Gournay avec les Dammartin remontaient beaucoup plus haut que cette alliance: dès 1140, Gauthier de Gournay tenait des Dammartin un quart de fief de haubert en Angleterre[1] et, d'autre part, l'adoption d'un signe héraldique ne se rattachait pas précisément à une question de parenté, mais à un fait de confédération qui pouvait, dans la plupart des cas, amener la parenté ou en résulter, mais qui, en soi, en était indépendant. Les Gournay de la branche de Nigel adoptèrent le palé des Dammartin ou des Coucy, parce qu'ils faisaient partie de l'alliance dont ceux-ci étaient les personnages les plus importants.

L'idée de se donner des armoiries personnelles ne vint d'abord à personne, attendu qu'aucun besoin ne l'indiquait. Les guerriers germaniques, les Vikings, ne portaient aucune représentation spéciale: si, par hasard, il se produisit qu'un chef ou un soldat prît en goût un symbole quelconque, ce fut un caprice particulier qui ne dura pas même toute la vie de celui qui voulut s'y livrer et, à plus forte raison, n'y eut-il pas là d'hérédité. Il fallut beaucoup de temps pour créer

1. Daniel Gurney, *Record*, t. I, p. 69.

là un système. Au XIIe siècle, les nobles y mirent peu d'empressement; au XIIIe siècle, on n'y attachait guère plus d'importance, et si peu qu'en 1255, date assurément bien tardive, la plupart des barons du Fezensac et de l'Armagnac ne possédaient pas même de sceaux, et quand ils eurent à valider, comme garants, le traité de leur comte Gérard avec Henry III d'Angleterre, ils se contentèrent pour la plupart de faire authentiquer leurs noms par des notaires [1].

Ce qui fit adopter le palé par les Gournay des branches cadettes, c'est que leurs voisins et amis s'accordèrent à le prendre comme les Dammartin. Ceux-ci s'armaient d'argent et d'azur à la bordure de gueules [2].

Leur branche de Trye retournait l'écusson horizontalement et ne prenait qu'un fascé de trois pièces, argent et azur, chargé de trois anneaux en fasce.

Les Beaumont, de même, avaient le fascé, mais de six pièces, et d'argent et de gueules. Ils étaient aussi un rameau des Dammartin, et Beaumont-les-Nonnains, sur la droite de la route de Trye à Aunéuil, appartenait aux Gournay.

Bouconvillers s'armait d'un fascé d'azur et d'argent de douze pièces; Mornay, d'un fascé de gueules et d'argent de dix pièces [3]; Rambures, d'un fascé d'or et de gueules de six pièces [4].

Rubempré, issu de Drogon de Moncey et d'Édith de Varennes, veuve de Gérard de Gournay, et de leurs

1. Montlezun, *Hist. de Gascogne*, t. II, p. 344.
2. Vallet de Viriville, Armorial de Gilles de Bouvier, Berry, roi d'armes de Charles VII, p. 77 et suiv. — 3. *Ibid.*, p. 75. — 4. *Ibid.*, p. 190.

enfants les demi-frères de Hugues III, portait d'argent à trois jumelles de gueules[1], ce qui donne l'écusson d'Anseau de Gournay, sinon la bande, et cela seul montre déjà nettement qu'Anseau de Gournay est le même qu'Anseau de Montaigny et qu'il doit provenir, ainsi que sa descendance, d'un frère de Hugues III, fait établi par ailleurs. Beaulieu a fascé de trois pièces, comme Trye, mais d'argent et de gueules[2].

Toutes ces familles sont voisines, toutes sont même parentes, toutes se ralliaient, militairement parlant, aux Dammartin et s'appuyaient les unes sur les autres. Le héraut d'armes Berry confirme le fait quand, parlant des cris d'armes de Picardie, il déclare que tous ceux qui portent fretté crient : Saulcourt ! c'est-à-dire ont pour cri de ralliement le nom de cette famille; et que ceux qui portent la croix rouge crient : Hangest[3] ! En somme, dans le Corbiois et le Vermandois seuls, on compte au moins quarante-quatre familles portant des fascés divers; il y en a huit qui portent des palés. Quant au Beauvoisis proprement dit, Beauvais et Senlis portent également palé de trois pièces[4]. En consultant l'ouvrage de Berry, on se rend immédiatement compte qu'un signe héraldique quelconque facilement reconnaissable, comme les bandes, qui constituent également le palé et le fascé, ne s'applique jamais, dans une province, à une seule famille, mais à un groupe de familles[5] qui, plus tard, pour conserver leur signe de ralliement et du même coup pouvoir se distin-

1. Vallet de Viriville, Armorial de Gilles de Bouvier, Rerry, roi d'armes de Charles VII, p. 193. — 2. *Ibid.*, p. 194. — 3. *Ibid.*, p. 48.
4. Manuscrits de dom Grenier, t. 147, pp. 43 et 46. — 5. *Ibid.*, p. 135.

guer, varièrent les positions des pièces, en varièrent aussi les émaux, y ajoutèrent les brisures; mais l'essentiel, c'étaient les pièces qui, dans ces temps d'extrême liberté, tenaient lieu d'uniforme, de cocarde et de drapeau d'une seule couleur. Les bandes juxtaposées, soit horizontales, soit verticales, étaient d'un emploi trop facile et trop simple, comme signe de ralliement, pour ne pas avoir été adoptées dans plusieurs contrées à la fois; il est cependant positif qu'on n'en voit nulle part l'usage aussi étendu que dans les cantons du Beauvoisis, de la Picardie et de l'Ile-de-France touchant aux fiefs principaux des Coucy et des Dammartin.

Mais tous les Gournay ne se contentèrent pas du fascé, du palé, ni même du fretté. Ce furent les trois descendances signalées déjà qui s'en accommodèrent; puis les fils de Renaud y joignirent les anneaux des Dammartin de Trye ou les corbeaux de l'abbaye à laquelle les Coucy-Bôves rattachèrent leur fortune et qui faisait partie de l'association générale.

Aucun fait ne jette plus de lumière que cette constitution des armoiries des cadets des Gournay sur la filiation de la famille.

Pourtant il existe encore une branche en Angleterre qui prit des armes parfaitement inconnues à toutes les autres lignées de la famille. Elle fit choix d'une croix engreslée de gueules sur un champ d'argent. Le premier emploi qu'elle en eut ne paraît remonter qu'à 1245.

Il semble que, devenue tout à fait anglaise, elle ait emprunté ce blason aux barons du Norfolk [1], où elle habite, et les auteurs du pays assurent que sept autres

1. David Gurney, *Record*, t. I, p. 341.

familles en usent comme elle, sans qu'il y ait communauté d'origine. Tipetôt, en Normandie, s'arme d'ailleurs de même[1].

Jusqu'à présent il n'a été rien dit du blason de la branche aînée de Gournay. C'est qu'il n'est pas absolument clair ni prouvé qu'elle en ait eu aucun. Plus tard, au XIVe siècle, on s'occupa beaucoup de cet écusson douteux, et ce fut l'objet de bien des méditations de la part des héraldistes. On admit probablement, ne pouvant trouver rien de plus distinct, que les Hugues avaient porté de sable plein, ce qui revient à dire qu'ils ne faisaient rien peindre sur leurs boucliers. Pourtant, comme il fut plus tard extrêmement question de ce sable plein, il faut le mentionner.

Le blason, au XIVe siècle, s'éleva dans les imaginations à une valeur dont on n'avait jamais eu l'idée.

L'écusson d'armes devint pour chaque gentilhomme une idole, le symbole le plus sacré de la race, et il fut reconnu que l'on avait le devoir constant de lui sacrifier la vie des autres et la sienne propre.

Ce dieu exigeant était une ligne rouge, noire, blanche ou bleue, une merlette, un corbeau, un anneau, n'importe quel objet, dessin géométrique ou figure approximative d'un animal, ou d'un volatile, ou d'un instrument quelconque. Ce qu'il était en lui-même n'importait pas et n'avait, le plus ordinairement, aucun rapport ni avec le nom, ni avec l'histoire de la famille qui l'avait adopté, quoique plus tard on ait imaginé bien des rêveries à cet égard. C'était souvent une abstraction pure; telle quelle, elle renfermait l'idée de

1. Vallet de Viriville, *Ouvr. cité*, p. 107.

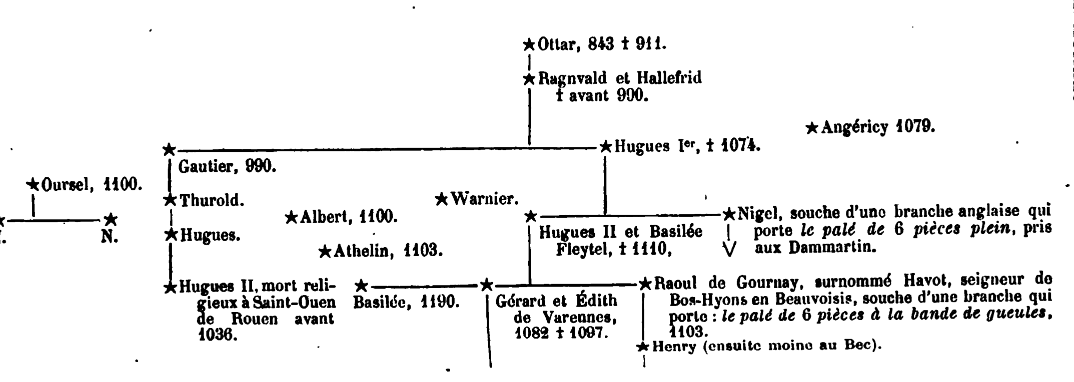
l'existence, de l'honneur de celui qui l'avait adoptée. Cette idole ne demandait pas des prières; elle imposait un genre de vie, une ligne de conduite, certaines actions, et elle en proscrivait telles autres, n'ayant en soi rien de répréhensible, mais qui, à tort ou à raison, étaient jugées indignes.

La vertu commandée par cette foi singulière n'était pas toujours en concordance avec les principes chrétiens. Elle ordonnait surtout et avant tout ce qui pouvait concourir à la brillante renommée de son fidèle. Elle voulait que celui-ci se montrât constamment avec tel caractère et sous de tels dehors que le respect et la crainte se répandissent autour de lui. Il ne lui était pas défendu d'avoir des passions violentes, mais il lui était interdit d'en ressentir de basses. On pouvait être, et sans reproche, dur à l'occasion, ambitieux comme un César, indiscipliné comme un centaure; si en même temps on se montrait audacieux jusqu'à la folie, fastueux et bien disant, l'écusson reluisait comme un soleil.

C'était, au fond, une doctrine qui se rattachait par des déductions inaperçues au paganisme du nord, inspirateur de Ragnar Lodbrog et de ses pareils; on y sentait le besoin d'être grand à ses propres yeux et aussi près du divin que possible. Les populations gallo-romaines et slaves n'ont jamais su ce que c'était, et ne connurent du blason que les apparences décoratives, sans en comprendre ce que les races nobles imaginèrent seules d'y placer, le signe essentiel de leur grande invention : l'Honneur.

Généalogie

des descendants d'Ottar qui ont été seigneurs de Gournay-en-Bray et de ceux qui, après la spoliation de la famille, ont continué à demeurer en Normandie et dans le Beauvoisis jusqu'au commencement du XIVe siècle.



★ Hugues Havot, 1153. — ★ Martin Havot, 1150. .... ★ Jean de Bos-Hyons, 1147, (*palé de 6 pièces à la bande de gueules*).

★ Gondrède et Nigel d'Aubigny. — ★ Gonnor. — ★ Gautier, souche d'une branche purement anglaise qui porte *d'argent à la croix engreslée de gueules*. — ★ Hugues III et : 1° Béatrice de Vermandois. 2° Mélisandre de Coucy, 1112 † 1180. — ★ Anseau de Montaigny, souche d'une branche qui porte : *le jumellé de 6 pièces à la bande de gueules* (Beauvoisis, Normandie), 1221.

★ Raoul de Gournay, 1198.

★ Richard de Montaigny, 1151.

Enguerrand de Montaigny de Saint-Lucien, 1220 (Beauvoisis).

★ Henry de Gournay, 1226 (Beauvoisis).

★ Guillaume de Montaigny, 1226.

★ Renaud, souche d'une branche qui porte les 3 *anneaux ou les 3 corbeaux, brisure des Dammartin de Trye et des Bôves*. — ★ Giraud ou Gérard de Gournay, † 1157. — ★ Hugues IV et Julie de Dammartin, mort après 1217; sa postérité passe en Angleterre après la prise de Gournay par Philippe-Auguste en 1202.

★ Jean de Boëlle (Normandie).

★ Guillaume de Bouelle, 1202 (Normandie).

★ Simon de Bouelle.

★ Hugues de Gournay.

Fin de la Seigneurie de Gournay en Bray.

★ Raoul de Montaigny, 1226 (Normandie et Beauvoisis). .... ★ Eustache de Montaigny, 1252.

★ Hugues et Claritie, 1178 (au nord-est du Beauvoisis).

(Voir la suite.)

★ Manassès de Gournay et Clémence, 1240 (Beauvoisis).

★ Adam de Gournay.

★ Pierre de Gournay et Aëline 1225 (Beauvoisis).

★ Garin de Gournay (Normandie). .... ★ Jean de Gournay.

★ Gillon et Hodierne, 1257 (Beauvoisis).

★ Jeanne de Gournay, 1285.

★ Amicie, 1293.

★ Jean de Gournay, 1290.

★ Jean de Gournay, 1296 (Vermandois)

★ Jean de Gournay (voisin de Senlis), 1317.

LIVRE II

CHAPITRE PREMIER

GOURNAY ANGLAIS

Hugues V, désormais le représentant de la branche aînée, restait avec ses deux sœurs, Mélisandre, veuve d'Alméric d'Évreux, mariée depuis 1219 à Guillaume de Cantelou et Gonnor, femme de Nicolas d'Estouteville. Depuis la révolte des barons, ses biens patrimoniaux avaient été mis sous séquestre. Les domaines anglais furent rendus; quant à ceux de Normandie, il n'y fallait plus songer. Philippe-Auguste venait d'achever la conquête de la province; il s'était emparé des fiefs et en avait fait largesse à ses partisans. Devenu uniquement anglais, Hugues habita le Norfolk, à côté de ses cousins, fils de Gautier, fils de Gérard et d'Édith, fixés plus particulièrement aux environs de Norwich. Plus loin, dans le Somerset, vivaient les enfants de Nigel, fils de Hugues Ier.

Par souvenir, le descendant d'Ottar aimait à se croire peu dépendant. Pourtant sa force était minime. Devenu l'homme d'un pays plus troublé que tout autre en Europe, il respirait une atmosphère où la brutalité la

plus inouïe était l'élément principal et où s'affrontaient chaque jour et de tous les côtés la servilité malveillante, narquoise, haineuse, perfide du Breton, la grossièreté bestiale du Saxon, l'insolence sanguinaire du Danois, la morgue impitoyable du Normand, la rapacité, l'esprit de débauche, l'égoïsme effréné de l'Angevin, du Poitevin, du Flamand, de tous les aventuriers attirés par les Plantagenets. Une pareille confusion forme un amalgame dont le vernis n'est pas brillant pour les annales de l'Angleterre pendant le moyen-âge, et, cependant, cet amas de vices contendants n'a pu empêcher l'obstination sans égale et la présence d'esprit du Breton, l'énergie indomptable et le profond sentiment du droit du Saxon, la fierté et l'audace sans rivales du Danois, l'intelligence supérieure et l'esprit gouvernemental du Normand, le génie industrieux, l'imagination laborieuse de l'Angevin, du Poitevin, du Flamand, de tant de vagabonds venus de la côte occidentale de l'Europe, d'élever à la fin ce monument miraculeux de grandeur et de solidité, la constitution anglaise, qui reste et restera inimitable pour les peuples dont le sang n'est pas composé de la même façon. La vertu et la morale entrent fort peu dans l'alliage qui l'a rendue possible. Mais la longue expérience de ce qu'il faut admettre ou repousser pour que des natures vigoureuses vivent ensemble sans user leur valeur à s'entre-détruire, n'en a pas moins créé un ordre social plein de vérité et de droiture.

Hugues V rencontra une belle occasion de montrer son peu d'estime pour la discipline. Les rois, d'accord avec le pape Grégoire IX, venaient de défendre les

tournois privés. Ils se réservaient d'en célébrer eux-mêmes, à leur guise. Ces occasions fournissaient aux barons des prétextes de se réunir, de se communiquer, de discuter leurs griefs, de combiner des révoltes. En outre, les querelles y naissaient facilement et les passes d'armes ne finissaient guères sans blessures plus ou moins graves et, souvent, mort d'homme. Depuis des siècles, on n'y prenait pas garde; cette fois, le Saint-Siége apostolique fulmina des excommunications, le pouvoir royal édicta des châtiments, et les barons indignés résolurent de tout braver et de vivre à leur mode. En conséquence, un tournoi fut proclamé à Blithe, au comté de Nottingham, sans l'assentiment royal; et Hugues V y accourut. Aussitôt ses biens furent encore une fois décrétés de confiscation.

Pourtant, les officiers du fisc ne se hâtaient pas d'exécuter la sentence, quand Hugues, au lieu de se tenir modestement dans l'ombre, s'avisa d'aller en grand appareil, avec ses veneurs et ses chiens courants, se réjouir dans la forêt royale de Bristol, et pendant trois jours il la courut, donnant du cor et forçant à cœur joie les daims et les cerfs du monarque.

Depuis 1217, la pénalité en usage sous Guillaume le Roux et Henry Ier avait été adoucie [1]. Mais Henry III ne subissait qu'à contre-cœur la modération imposée par la loi et il fit saisir par le connétable de Bristol les terres que le délinquant possédait dans le voisinage de la forêt et qui, probablement, lui venaient de son

1. Green, *Hist. of the english people*, p. 138. — W. Stubbs, *Constitutional Hist. of England*, t. I, p. 302.

mariage. On ne sait de sa femme qu'un nom de baptême, Mathilde. Le reste des domaines ne fut pas touché ou fut promptement rendu. En 1230, Hugues V en avait repris possession, et ce fut alors qu'il donna ses domaines de Caistor et de Canteley en fief à un chevalier nommé Roger de Botetour; concession d'importance, car le siége principal de la baronnie anglaise des Gournay, le *caput baroniæ*, ce qui, désormais, remplaçait pour eux le Bray normand, c'était Caistor. Pour que Hugues V disposât d'un domaine de cette valeur en faveur de Roger de Botetour, il fallait des considérations bien graves.

Il n'avait eu de son union avec Mathilde qu'une fille appelée Julie, comme sa grand'mère, Julie de Dammartin. Hugues devait prévoir qu'à sa mort ses biens allaient passer dans quelque maison étrangère et que la baronnie serait perdue pour la famille. Par le fait qu'il donna Caistor à Roger de Botetour, on est induit à penser que Roger avait la qualité qui devait manquer au mari futur de Julie et, conduit par cette induction, on trouve de suite, dans la branche de Nigel, un contemporain de Hugues V, le mari d'Hawise de Gournay, dont il sera question tout à l'heure. Celui-ci se nommait d'ordinaire Roger de Baalun, mais aussi Roger de Gournay, et ne pouvait être que Roger de Botetour.

Hugues V mourut en 1239. Sa femme Mathilde se déclara enceinte ; mais soit que la grossesse ne fût pas venue à terme ou que l'enfant fût mort en bas-âge, Julie resta l'unique représentante de la lignée principale des enfants d'Ottar.

On lui désigna pour tuteur le mari de sa tante Méli-

sandre, Guillaume de Cantelou. Celui-ci avait donné, en 1219, pour obtenir Mélisandre, la somme de deux cents marcs d'argent.

Il paya encore cinq marcs pour être autorisé à prendre en main l'administration des domaines de sa nièce et pupille. Son entrée en fonctions fut signifiée aux shériffs des comtés où étaient situées les terres de Hugues V, ainsi qu'aux chevaliers, écuyers et hommes libres qui en relevaient, afin qu'ils eussent à obéir à ses ordres, et, en outre, il reçut le droit de marier Julie à son gré, lorsque le moment en serait venu.

Seize ans après, en 1255, il donna la jeune héritière à Guillaume, lord Bardolph, du comté de Norfolk, dont la principale forteresse était Wormegay. Les Bardolph étaient déjà anciennement alliés aux Gournay comme tenant à la maison de Varennes dont venait Édith, trisaïeule de Julie. Ainsi s'éteignit la descendance aînée du Viking norvégien.

Une lettre soi-disant écrite vers cette époque existe dans les manuscrits harleyens du British Museum [1]. Elle est donnée comme l'œuvre de Julie ou Julienne de Cantelou, femme de sir Robert Fresgorze et fille de Guillaume et de Mélisandre de Gournay, sœur d'Hugues V. Julienne y expose à son frère, Thomas de Cantelou, évêque de Hereford, que la reine Blanche de Castille, mariée à Louis VIII le Lion en premières noces, avait épousé en secondes « un noble chivaler, tenu un des plus valiants du monde, adonc, sire Hugh de Gornaye ».

1. *Loc. cit.*, n° 970.

De cette façon, le nouvel époux se trouvait être le beau-père de saint Louis.

Ce qui lui valut une si grande alliance, c'était d'avoir fait merveilles en Espagne et d'avoir considérablement augmenté, par sa vaillance, l'étendue du royaume de Castille, aux dépens des Sarrasins.

Il eut de Blanche un fils nommé Hugues, comme lui, et qui fut singulièrement aimé de son demi-frère, le roi saint Louis, qui, d'ailleurs, donnait le titre de père au second époux de la reine.

Quand celui-ci mourut, il fut enterré à Rouen avec une pompe extraordinaire, et comme le roi s'y trouvait avec les plus grands personnages de l'Europe, réunis en parlement, il voulut porter la bière lui-même, et on le vit, assisté des rois d'Angleterre, de Navarre et de Portugal, et du comte de Toulouse, dont il avait épousé la fille, marchant en procession bien dévotement à travers les rues, au milieu des boues dont tous ces grands seigneurs avaient jusqu'à mi-jambe.

Le fils de Hugues de Gournay et de Blanche de Castille épousa la sœur du comte Renaud de Boulogne, appelée Julienne; d'elle provint Mélisandre, mère de la prétendue narratrice et de saint Thomas de Cantelou[1].

Le faux est mêlé à très-peu de vrai dans cette fiction. Hugues IV de Gournay avait bien épousé Julie ou Julienne de Dammartin, mais celle-ci n'était pas la comtesse de Boulogne. Quant aux rapports de Hugues IV avec Blanche de Castille, ils se bornent à ceci : Hugues IV participa au traité du Goulet, conclu en 1200, et qui

1. La Mairie, *Suppl.* p. 32. Thomās de Canteloù, évêque de Hereford, né en 1285, canonisé par le pape Jean XXII.

stipula le mariage de Blanche avec Louis de France. Du reste, le document dont il est ici question n'est pas même donné d'après le texte d'une lettre de Julienne Fresgorze, mais comme un simple extrait, et il paraît avoir surtout pour but d'élever aussi haut que possible l'origine de saint Thomas de Cantelou, après que celui-ci eut été canonisé. Mais, en même temps, il présente une idée assez grande de ce qu'au XV[e] siècle on pensait généralement de la valeur du sang de Gournay.

CHAPITRE II

GOURNAY ANGLAIS (SUITE)

Maintenant que fait défaut la branche aînée de la famille, il convient de passer à l'histoire des descendants de ce Gautier de Gournay qui, vers 1140, vivait dans le Norfolk. Celui-ci était fils de Gérard et d'Édith de Varennes et frère de Hugues III; ses fils se reconnaissaient vassaux de Hugues V. Ils tenaient de lui plusieurs manoirs, et entr'autres celui de Gournay dans Hingham, et ceux de Swathing et de Runhall dans Hardingham.

Gautier avait été inscrit au Livre noir de l'Échiquier d'Angleterre, et on y lit, au sujet de la taxe payée par les chevaliers à l'occasion du mariage de Mahaut, fille de Henry II, qu'il tenait de Manassès de Dammartin le quart de fief de haubert qui a permis en son lieu de le faire reconnaître.

Ce document établit aussi qu'il était père de Guil-

laume qui, possesseur de Runhall, dans le Suffolk, et tenant son domaine des Fitz-Walter ou fils de Gautier, parents, dit le texte, de Basilée Fleytel, eut par la suite un procès où l'on voit figurer Mathieu son fils et Gilbert de Runhall. Plus tard, on compte encore, parmi les barons insurgés contre le roi Jean, avec le comte du Perche, un Robert Fitz-Walter[1]. Tout porte donc à admettre que Mathieu de Gournay, Gilbert de Runhall et Robert Fitz-Walter étaient des frères et des cousins, également descendus de Basilée Fleytel[2], et dont l'auteur commun, Gautier, petit-fils de celle-ci et de Hugues II, avait été pourvu d'apanages provenant de la succession de sa grand'mère.

Mathieu de Gournay, fils de Guillaume, épousa Rose de Harpley, fille de Renaud Fitz-Philippe de Burnham, appelé aussi Philippe de Harpley, et cousine de Hamelin Plantagenet, comte de Varennes, frère naturel du roi Henry. Il vivait en 1224, et, pour l'ensemble de la famille, il offre cet intérêt d'avoir été le premier qui, du chef de sa femme, posséda Harpley, dont l'église, ainsi que celle de Yarmouth, devint par la suite une sorte de Panthéon élevé à la mémoire des différentes branches des Gournay, car il vint un temps où tous leurs écussons se trouvèrent figurés soit dans l'un, soit dans l'autre de ces deux sanctuaires.

Le patronat en ayant été contesté à Jean, petit-fils de Mathieu, par un baron voisin, Guillaume Calthorpe, Jean plaida et gagna sa cause. Son second fils, appelé Jean comme lui, se fit prêtre, fut pourvu de la cure de l'église

1. Green, *Hist. of the english people*, p. 126.
2. Bloomfield, *Hist. de Norfolk*.

et sauva sa branche d'une ruine complète quand son frère aîné, Guillaume, étant mort couvert de dettes, laissa trois fils et sa veuve Catherine Baconstorpe dans un grand embarras. Le curé de Harpley prit alors, en 1307, la tutelle de ses neveux, et, devenu seigneur du lieu en qualité de créancier du défunt, put réparer le mal. Pas ses soins, le bourg de Harpley eut une foire annuelle qui se tient encore le 25 juillet. En 1316, ce vigilant gardien de la famille plaida contre son cousin, Gournay comme lui, Guillaume de Swathing, qui s'arrogeait le droit de courre le lièvre sur sa terre, et il le força d'y renoncer. Il substitua le fief de Harpley, dont il avait nettoyé les charges, à son neveu Jean et à la femme de celui-ci, Jeanne de Lexham, avec reversion en faveur de ses autres neveux, Guillaume et Edmond, frères de Jean, si les héritiers directs venaient à manquer.

En 1332, se voyant de nouveaux domaines, acquis de son administration, il en enrichit Jean et sa femme. Cette fois il était né à ceux-ci un fils, nommé Jean comme son père. Le vieil oncle rendit cet enfant participant à la donation, puis, la même année, il mourut. On l'enterra dans le chœur de son église, où se voit le tombeau, de forme oblongue, portant au centre une plaque de bronze représentant le mort dans ses habits ecclésiastiques, la tête flanquée, à droite et à gauche, d'un écusson, et sur la bordure on lit :

Hic jacet corpus Johs. de Gurney, quondam Rectoris, Patronique hujus ecclesie cujus anime propitietur Deus.

On a trouvé dans cette tombe, au fond d'un vaste cer-

cueil de pierre, les restes du prêtre, vêtu de sa robe sacerdotale en soie; tout était merveilleusement conservé, jusqu'au cuir des souliers. Le recteur de Harpley tenait dans sa main gauche un calice de cuivre.

Trois neveux avaient survécu: Jean, héritier du bon succès des constants efforts de l'oncle, puis Guillaume et Edmond. Ce Guillaume, on peut l'identifier, ce semble, avec le Guillaume de Gournay qui, au dire de Froissart, était devenu en 1381 archevêque de Cantorbéry et que remplaça en 1391, sur le siége primatial, Thomas Fitz-Allan, fils du comte d'Arundel. Il est en effet probable que le recteur Jean imposa la profession ecclésiastique à un de ses neveux, afin de conserver dans la famille le rectorat de Harpley.

Plus tard Edmond de Gournay, exerçant sa qualité de patron, comme ses ancêtres, disposa de la cure en faveur d'un personnage qui n'était rien moins que Jean Knowles, prieur de Coxford et frère du grand capitaine sir Robert Knowles.

Edmond, mort en 1387, déclara par son testament vouloir être enterré dans l'église de l'Assomption à West-Barsham, lieu ordinaire de sa résidence. Mais Thomas, son arrière-petit-fils, revint à Harpley quand il y désigna le lieu de sa propre sépulture; et le fils de celui-ci, Guillaume V, ordonna en 1507, par son testament, que dans le clocher serait construite une fenêtre dont les vitraux devaient être peints et blasonnés à ses armes.

Un des fils de Guillaume, Christophe, prêtre, fut à son tour recteur de Harpley. Il mourut avant 1511, date à laquelle son neveu Antoine exerça le droit de

présentation, et quand le catholicisme eut disparu devant la nouvelle religion, les Gournay, continuant à être seigneurs de Harpley, en gardèrent de même le patronat, dont profita Edmond Gurney, ministre anglican, recteur au commencement du XVIIe siècle.

Après cette époque, la descendance de Gautier perdit la propriété de Harpley et, par conséquent, la présentation au bénéfice.

Les descendants de Gautier furent des gens actifs, mais non pas à la façon de leurs ancêtres. Ils entrèrent très-vite dans l'esprit des temps nouveaux. Deux générations après le recteur Jean, ils étaient devenus des légistes, des magistrats et des protégés de la grande famille des Howard. Chez eux, plus de cette turbulence inutile et dangereuse que Hugues V avait failli payer si chèrement, et ils continuèrent de leur mieux, par les meilleurs moyens connus de leur temps, à s'enrichir et à gagner du crédit et de l'importance. Mais les Howard, bien que toujours grands seigneurs, virent arriver des jours difficiles, et les fils de Gautier perdirent peu à peu leur bonne chance. Dès 1434, ils ne figuraient plus sur les listes des gentilshommes du comté qu'avec la qualification de *squires*. Peu à peu ils s'appauvrirent, et quand ils eurent perdu Harpley ils arrivèrent promptement à la ruine.

François Gurney ne possédait ni terre ni domaine, et pour vivre il se fit négociant à Londres. Il avait épousé une fille de petite condition bourgeoise, Anne Browning, née à Norwich comme lui; c'était au commencement du XVIIe siècle. Il en eut un fils, commerçant à son tour et à son tour marié à une parente

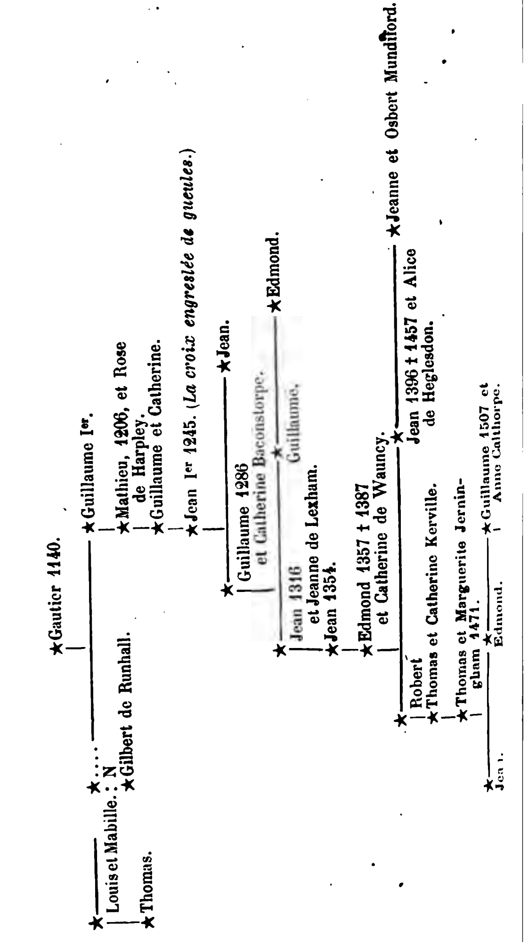
de sa mère, une autre Anne Browning. L'Angleterre était alors tout entière livrée aux préoccupations religieuses, surtout parmi les gens des classes moyennes.

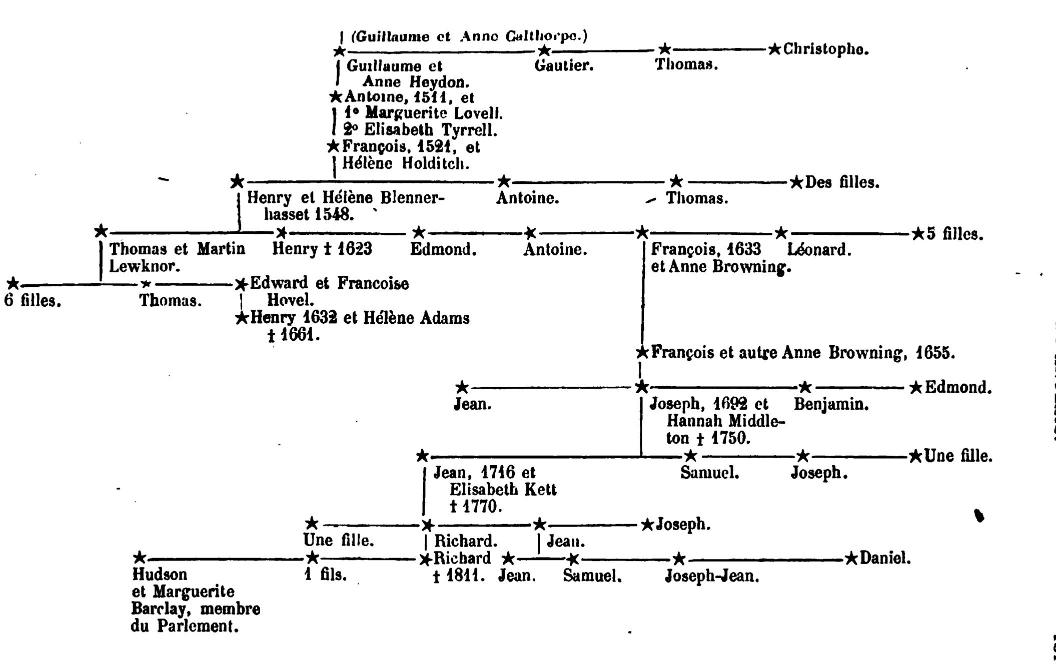
Le petit-fils de François, Jean, se fit quaker. A Norwich, on goûtait fort cette nuance d'opinions théologiques. Mais à dater de ce moment, les affaires pécuniaires de la famille, soutenues par un genre de vie austère, laborieux, ennemi de tout ce qui eût conduit à la prodigalité, reprirent une marche ascendante et, aujourd'hui, quatre générations après Jean, les Gurney de la branche de Gautier, sortis des embarras qui ont éprouvé leur énergie, ont retrouvé l'abondance de la fortune, une partie de leurs anciens domaines, les honneurs du Parlement, bref ce que devait leur valoir la préexcellence de leur sang.

En réalité, les enfants de Gautier ne sont pas différents des Hugues. Ils ont possédé toute l'énergie de leur race dans un milieu qui leur imposait d'exercer cette énergie autrement. Aimant le pouvoir, ils ont cherché les moyens de l'obtenir là où leur situation donnée le leur promettait. Le voisinage des Howard a exercé une action extrêmement forte sur leurs dispositions et partant sur la direction suivie par eux. Ils étaient contraints par ce dominant voisinage à ne jamais agir à la façon des Hugues, les premières places leur étant positivement refusées ; ils en pouvaient occuper une parmi les secondes et n'ont pas voulu rester hommes d'armes quand c'eût été s'amoindrir. Le XIV[e] siècle fut pour l'Angleterre un temps fécond et glorieux. Tous les intérêts, ceux des grands, ceux des nobles, ceux des bourgeois, ceux du peuple, pre-

naient chemin vers une organisation rationnelle, ce qui ne se voyait pas dans les autres pays de l'Europe. Les Gurney se firent donc légistes pour rester influents, en même temps qu'ils cherchaient à tirer de leurs domaines la meilleure rente possible. Légistes, ils le furent, en même temps qu'agriculteurs, éleveurs, spéculateurs, à tout le moins, pendant plus de deux cents ans, et il ne faut pas une médiocre dose d'énergie pour soutenir si longtemps une telle diversité d'actions, quand il n'existe pas autour d'une famille la compression salutaire du régime indien des castes. Mais tout se gâta autour des descendants de Gautier. Ils vivaient sous une protection, ils la perdirent; leur équilibre dépendait de leur richesse, elle s'épuisa, et la valeur de leur sang se montra dans l'obstination qui les mena à la renouveler.

Branche de Gautier.




(Guillaume et Anne Calthorpe.)
Guillaume et Anne Heydon.
Gautier.
Thomas.
Christophe.
Antoine, 1511, et 1° Marguerite Lovell. 2° Elisabeth Tyrrell.
François, 1521, et Hélène Holditch.
Henry et Hélène Blennerhasset 1548.
Antoine.
Thomas.
Des filles.
Thomas et Martin Lewknor.
Henry † 1623
Edmond.
Antoine.
François, 1633 et Anne Browning.
Léonard.
5 filles.
6 filles.
Thomas.
Edward et Francoise Hovel.
Henry 1632 et Hélène Adams † 1661.
François et autre Anne Browning, 1655.
Jean.
Joseph, 1692 et Hannah Middleton † 1750.
Benjamin.
Edmond.
Jean, 1716 et Elisabeth Kett † 1770.
Samuel.
Joseph.
Une fille.
Une fille.
Richard.
Jean.
Joseph.
Hudson et Marguerite Barclay, membre du Parlement.
1 fils.
Richard † 1811.
Jean.
Samuel.
Joseph-Jean.
Daniel.

Roger de Batwent; on vient de voir figurer celui-ci comme témoin dans un des actes de la vie seigneuriale de la dame de Barew, et enfin, il est encore identique à Roger de Botetour, auquel Hugues V en 1230, fieffa le chef-lieu de sa baronnie anglaise de Caistor, plutôt que de le transmettre à Guillaume de Gournay, fils de Mathieu, qui figure également dans l'acte ci-dessus à côté de Roger de Batwent, de Baalun, de Botetour, de Gournay, comme on voudra l'appeler. La réunion de tous ces noms sur le même personnage présente un des exemples les plus clairs de l'instabilité des appellations.

Baalun ou Baaleu est un hameau du Beauvoisis, dépendant de la Chapelle-sous-Gerberoy, faisant partie de la première conquête de Ragnvald, lorsque celui-ci rattacha à ses terres d'au delà de l'Epte six paroisses ou parties de paroisses de la rive gauche de la rivière. En conséquence Baalun appartenait aux Gournay, et un Gournay seul pouvait s'intituler Roger de Baalun. A une demi-lieue de là, trois quarts de lieue tout au plus, on trouve encore Batwent, appelé aujourd'hui Boutavent, dépendance d'Ernemont.

Ainsi Roger de Baalun ou Roger de Gournay fut préféré par Hugues V à Mathieu, fils de Guillaume, fils de Gautier, et on en voit la raison : il se rattachait à une branche aînée. Mais il ne jouit pas longtemps de sa fortune, il mourut laissant un fils nommé Roger, comme lui, et qui n'eut pas de postérité.

Hathewise se remaria. Elle épousa un de ses voisins, Robert Fitz-Harding, appelé aussi Robert de Were. Au dire des généalogistes, l'origine de cette fa-

mille remonterait à un roi danois. La conquête de Guillaume aurait amené ces Scandinaves en Angleterre. Ils eurent des terres dans le voisinage de Nigel et devinrent normands sans l'avoir été. Robert de Were était un troisième fils et portait le nom de Robert comme son père. Il prit le titre du fief de sa femme et devint Robert Fitz-Harding de Gournay. Non loin de là vivaient d'autres Fitz-Harding, les Berkeley, qui s'armaient d'un chevron accompagné de dix croisettes potencées placées trois, trois et quatre.

De la seconde union de Hawise, il ne provint qu'une fille, Héwa. Celle-ci, à l'exemple de sa mère, continua à s'appeler Héwa de Gournay, si bien que son mari Thomas de Harptree, fils de Guillaume, devint Thomas de Gournay, à l'exemple de son beau-père, qui s'était accommodé d'être Robert de Gournay.

Il semblerait nécessaire de considérer ici la lignée anglaise de Nigel comme éteinte, puisqu'elle ne se continua que par deux femmes. C'est ainsi que, pour la branche aînée, l'histoire de la famille s'est arrêtée au mariage de Julie, fille unique de Hugues V, avec Guillaume lord Bardolph.

Mais deux raisons empêchent de suivre ici la règle ordinaire. D'abord les fils de Héwa et de Thomas de Harptree, ainsi que leurs descendants, n'ont jamais adopté d'autre nom que celui de Gournay et se sont toujours considérés comme appartenant à la race de leurs aïeules et à nulle autre; l'habitude a donc prévalu de les considérer comme de vrais et complets rejetons d'Ottar-Jarl. En conséquence, les repousser serait introduire une nouveauté.

En outre, ce rameau factice a exercé une influence sensible sur des branches très-réelles du tronc commun, et, se trouvant mêlé à leurs destinées, il est utile de parler de l'un si l'on veut tracer complètement la situation des autres.

Thomas sortait des Fitz-Jean, seigneurs de Tilly, sénéchaux de Normandie. C'était du meilleur sang venu du nord.

Héwa et son mari portaient le palé d'or et d'azur de six pièces, emprunté aux Dammartin et sans nulle brisure. Le premier exemple qu'on en voit date de 1230, vingt-huit ans après que la famille eut perdu le Bray.

Trois fils, Robert, Gautier et Hugues, naquirent de Héwa et de Thomas. De Gautier on ne sait rien. Il fut prêtre ou moine et s'éteignit sans postérité. Hugues épousa sa parente, Lucie, veuve de Robert Fitz-Harding de Berkeley, et de là sortit la courte descendance que voici : Hugues établi, en 1297, dans East-Harptree, eut Thomas qui de Jeanne Jnge, fille d'un chevalier, Jean Jnge, entre 1231 et 1260, eut Jean, mort sans postérité, et Jeanne, mariée à Gautier de Caldicot. Il n'y a rien à dire de Hugues frère de Thomas, fils comme lui de Hugues; il disparut sans laisser d'enfants.

Mais Robert, l'autre fils de Héwa, maintint la race. Il avait ses principaux domaines sur les Marches Galloises, où duraient toujours ce que les romanciers de la Table Ronde appellent les Temps Aventureux. C'était un enchevêtrement de territoires où la culture n'était possible qu'avec l'épée et l'arc à la main, et en se résignant à la patience pour accepter et réparer les dévastations qui, du côté des Anglais, soit Saxons, soit Nor-

mands, comme de celui des Bretons, ne prenaient jamais fin. Une longue ligne de châteaux et de tours gardait le moins mal possible ces marécages, ces terres en friche parcourues par des bandes qui, de part et d'autre, ne se faisaient guères merci.

En ce temps régnait, au-delà des limites anglaises, Llewelyn Ap-Jorwerth, qui s'intitulait prince des Gallois, et que, dans les camps et les manoirs normands, on appelait le lord de Snowdon. Il avait assez de puissance et se rendait suffisamment redoutable pour que le roi Jean-sans-Terre cherchât à acheter son amitié en lui donnant sa fille Jeanne; mais aucune amitié n'était possible entre les Bretons et les possesseurs de leurs anciens domaines. Entouré d'une population exaltée, misérable, à demi nue, rebelle au travail, ne rêvant que de ses anciennes gloires, n'aspirant qu'à l'extermination des étrangers, Llewelyn n'avait pas le choix de la guerre ou de la paix. C'est tout au plus si, dans leur frénésie permanente, les Gallois s'étaient aperçus de la ruine de leurs anciens antagonistes. Ils appelaient les Normands des Saxons, cherchaient à les mettre à mal à ce titre, continuaient leurs rêves, s'excitaient aux déclamations furieuses des bardes, et, sortant à tout propos de cahutes de paille, de roseaux et de boue, avec leurs arcs de bois léger et leurs couteaux emmanchés de corne, ils se jetaient en sauvages qu'ils étaient, vêtus de savons de peau, sur les hauberts et les chevaux bardés de la chevalerie normande [1].

Robert et son frère Hugues passèrent leur vie à

1. Green, *Hist. of the english people*, p. 159.

guerroyer contre ces éternels et destructifs maraudeurs. Hugues se battit avec eux en 1257, la 44e année d'Henri III[1]. En 1260, il fut convoqué à Cestriane pour la Saint-Pierre, à l'effet de marcher contre Llewellyn Ap-Gruffyd[2]. Ainsi qu'on vient de le voir, tout à l'heure, il n'était pas destiné à produire une longue lignée ; mais c'était un puissant baron. Il portait palé de six pièces azur et or, et brisait d'un lambel, n'étant point l'aîné.

Quant à Robert, lorsqu'il fut vieux, il fonda à Bristol un hôpital, pour le repos de son âme, des âmes de ses ancêtres et de ses descendants, mais surtout pour le salut de son oncle Maurice de Gaunt. Car son grand-père, Robert de Were, à la mort d'Hawise de Gournay, s'était remarié à Alice, fille de Robert de Gaunt, et il en avait eu Maurice, demi-frère d'Héwa. Ce Maurice portait le nom de sa mère, comme ses neveux, Robert, Gautier et Hugues, faisaient celui de la leur. Quant à l'hôpital fondé par Robert de Gournay, on n'y entretenait pas moins de cent pauvres à chacun desquels revenaient par jour un pain du poids de 45 sous et un potage de gruau. Le pain était composé d'un mélange égal de farine, de fèves, d'orge et de froment. La charte de fondation de l'hôpital est de 1223.

Robert avait épousé Hawise de Longchamps, et tandis que son frère Hugues brisait les anciennes armes d'un lambel, lui, il les portait pleines. Il mourut en 1269 ; son cœur fut déposé dans l'église des

1. Rymer, *Pacta et Fœdera*, t. I, p. 399.
2. Rymer, t. I, p. 361.

Frères noirs, c'est-à-dire des Bénédictins, à Bristol, et il laissa deux fils, Anselme et Jean.

De son temps existait, en 1260, un Radulphe ou Raoul de Gournay, convoqué aussi bien que lui contre les Gallois[1].

Anselme, fils de Robert, fit hommage pour ses domaines dans l'année 1269, la 63e de Henri III. Sa femme était Sibylle de Byvon. Il prit part à la guerre contre l'Écosse en 1279, et, se trouvant à Perth, il obtint d'Edouard Ier, pour lui et ses hommes de Netherwere, l'exemption des droits de douane dans toute l'Angleterre : fort attentif, comme on voit, à ses intérêts agricoles et commerciaux, ce qui le montre sous un jour pareil à celui qui a éclairé les descendants de Gautier[2].

Dans la 12e année du règne d'Édouard Ier, Anselme de Gournay accorda des terres à Robert de Harneton et scella la charte de concession du petit sceau de ses armes, le palé de six pièces. En 1276, 1282 et 1287, il marcha contre les Gallois.

En 1285, ayant quatre fils, Jean, Robert, Guillaume et Thomas, il donna à celui-ci, le plus jeune, son domaine de Farrington-Gurney, à l'hommage annuel d'une rose qui devait être présentée à l'aîné de la famille, le jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste, à perpétuité. C'est ainsi qu'alors on s'attachait à maintenir entre les descendants d'une même souche le souvenir de l'origine commune.

Anselme mourut avant sa femme. On a retrouvé de

1. Rymer, t. I, p. 399.
2. Rymer, t. II, p. 538, 608, 675.

celle-ci, à East-Harptree, un sceau d'argent fin. Aucune armoirie n'y est gravée, mais bien la figure en pied de la dame, coiffée d'un bonnet plat, les épaules couvertes d'un manteau d'hermine et portant sur le poing un faucon. On lit à l'entour de l'effigie ainsi faite : *Sigillum Sibille de Gurnay*.

Des quatre fils d'Anselme, Guillaume est le seul auquel on ne connaît pas de postérité ; Jean eut une fille d'Olivia Lovel de Kari, Élisabeth, qui épousa un Gallois après la conquête définitive de la principauté, arrivée en 1282. Ce Gallois se nommait Jean Ap-Adam. Robert eut une lignée de quatre générations dont il n'y a rien à dire jusqu'à la troisième, Thomas, seigneur d'Overmere, en 1330, qui ne laissa qu'une fille, Jeanne, mariée à Georges de la More, et la branche fut ainsi éteinte.

Mais Thomas, frère de Jean, de Robert et de Guillaume, et fils d'Anselme et de Sibylle de Byvon, concentre dans sa lignée tout l'intérêt de la descendance de Nigel. Devenu seigneur de Farrington-Gurney, il eut d'une femme inconnue deux fils, Hugues, qui, sous le règne d'Édouard III, fut chargé d'accompagner l'évêque de Lincoln dans une mission d'outremer [1], et Thomas qui fit beaucoup plus parler de lui.

C'était le temps où, dans le Norfolk, les descendants de Gautier subissaient la conséquence d'habiter un comté paisible, soumis à l'influence prépondérante d'une famille comme celle des Howard. D'une part, les passions belliqueuses ne s'exerçaient que rare-

1. Rymer, t. II, p. 1079-1338, an XII d'Édouard III.

ment, faute d'ennemis, de l'autre, il fallait se contenter du second rang; mais les fils de Nigel, vivant sur la frontière galloise, étaient restés des guerriers, et quand la soumission complète de la principauté bretonne sembla devoir les désarmer, ils gardèrent le pli. Si le feu s'allumait quelque part en Angleterre, les Gournay accouraient, non pour l'éteindre, mais pour s'y brûler autant que tout autre.

Dans la dixième année d'Édouard II, une guerre irréfléchie ayant été déclarée à l'Écosse, Thomas y alla et prit sa part de la déroute de l'armée anglaise, écrasée à la bataille de Bannockburn par Robert Bruce. Il vit prendre Berwick; il vit ravager les comtés du nord par les vainqueurs affamés de pillage, et, quand il rentra chez lui, il y trouva la guerre civile et une succession de famines qui décima les populations[1].

De tout le royaume s'élevait un cri contre les auteurs de ces calamités. Édouard II ne pouvait se passer de favoris ; il les choisissait parmi les plus pillards, les plus insolents et les plus incapables aventuriers de sa cour, ce qui tombait mal dans ce pays renommé par toute la chrétienté pour le caractère mutin et arrogant de ses barons. Thomas de Gournay vit chacun courir aux armes et fit de même.

Les comtes de Gloucester et d'Hereford, ses voisins, avaient repris l'usage des guerres privées. Les squires de campagne s'alliaient pour piller les marchands voyageurs ; des bandes de gens sans aveu, porteurs de massues, assaillaient les villages et les ruinaient. Bour-

1. Green, *Hist. of the english people*, p. 197.

geois et paysans, cherchant à tous ces maux une cause supérieure, s'en prenaient aux Juifs qui, de leur côté, par enivrement de richesses, affichaient dureté et méchanceté. Le roi essaya de prendre leur défense ; mais on tomba sur eux de tous les points de l'île, on en tua beaucoup ; le reste fut jeté dehors, et l'aversion qu'ils inspiraient fut si ferme qu'avant trois siècles comptés cette race d'usuriers ne put revenir.

Édouard II n'estima pas qu'il eût assez d'ennemis. Comptant pour peu de chose la déconsidération publique, il s'attaqua au clergé, et, battu par les Écossais, battu par les Français, avec tout son pays en l'air, il exigea une demi-année du revenu de l'Église. On résista ; il répondit par la mise hors la loi de la cléricature. En même temps, il prétendit lever une armée pour aller guerroyer en Flandre. Les nobles ne répondirent pas aux lettres de convocation ; Edouard ordonna que tout gentilhomme en état de porter les armes serait contraint de se faire armer chevalier ou de payer. On n'avait jamais entendu parler de rien de semblable. Pour couronner l'œuvre, une contribution forcée de grains et de bétail fut imposée aux comtés et les droits d'exportation sur la laine arbitrairement sextuplés. L'insurrection éclata partout au nom de la grande Charte.

Alors le roi feignit de céder, mais on s'aperçut vite qu'il ne changeait ni d'avis ni de conduite. Son conseiller, Pierre Galveston, un Gascon, devenu comte de Cornouailles, faisait des gorges chaudes sur ce qui se passait et marquait ses ennemis de sobriquets. Le comte de Lancastre, il l'appelait l'acteur ; le comte de Pembroke était le juif; le comte de Warwick, le chien

noir : « Je vous mordrai, » répondit celui-ci. Il fit saisir Galveston et lui coupa le cou. Le roi ne se trouva pas encore assez averti, et à la place des diseurs de bons mots il prit Hugues le Despenser, ou Hugues Spencer, qu'il fit comte de Clamorgan. Les barons obtinrent son renvoi, mais bientôt il reparut. Nouveau soulèvement, et au milieu des insurgés, que menait le comte de Lancastre, neveu du roi[1], se faisait remarquer Thomas de Gournay avec ses parents, les Berkeley. On se mit en campagne de part et d'autre. Les deux armées se rencontrèrent dans les environs du château de Pontefract, le 16 mars 1322.

Les Spencers se battirent bien : malgré la rage et les efforts du parti contraire, et le bon droit de ce côté, les favoris royaux restèrent victorieux. Le comte de Lancastre et trente-cinq de ses compagnons, saisis les armes à la main, n'attendirent pas longtemps la solution de leur affaire. En huit jours, ils furent jugés, condamnés à mort et exécutés par décapitation. Tous les nobles et chevaliers qu'on put atteindre furent justiciés de même, et Thomas de Gournay, arrêté avec Roger de Mortimer, ami et même quelque chose de plus de la reine Isabelle, échappa à grand'-peine à la mort. Il y échappa pourtant. On le mit à la Tour de Londres, comme aussi Mortimer, et on leur imposa une dure captivité.

Au bout d'un an, Roger sortit, mais Thomas subit cinq années de mauvais traitements dans son cachot[2];

1. Froissart, t. I, p. 15-16.
2. La bataille de Pontefract est de 1322, et la mise en liberté de Thomas eut lieu en 1327. Rymer, t. II, p. 689.

et quand on lui en ouvrit la porte, on lui extorqua encore cent livres sterling, ce qui lui parut beaucoup. Ses affaires étaient très-dérangées. Il n'osa pas rester en Angleterre, et tout de suite se retira en Guyenne.

CHAPITRE V

THOMAS DE GOURNAY (SUITE).

L'Aquitaine était fort ménagée par les Plantagenets. Ne sentant rien du joug, elle tenait ferme pour le parti royal. Thomas s'y comporta tranquillement, mais il correspondait avec Roger de Mortimer, réfugié à Paris, et tous deux ourdirent de nouvelles trames avec la reine Isabelle. Quand tout fut prêt à leur gré, Thomas retourna en Angleterre, où un soulèvement général éclata. A la tête se mirent la reine, le comte Henry de Lancastre, frère du supplicié de Pontefract, le comte de Norfolk, grand maréchal d'Angleterre. Certainement les Gournay de sa clientèle ne s'absentèrent pas de son camp ; venaient en outre le comte de Leicester, les évêques d'Ely, de Lincoln, de Dublin, les prélats, les barons, et, à la suite, les yeomen, tout le monde. Le principal conseiller de cette levée générale, le confident intime de la reine et de Roger de Mortimer, était Adam d'Orleton, évêque d'Hereford.

Le roi s'enfuit et gagna Bristol. Là, pour désarmer la colère publique, il livra le père de son favori et le

comte d'Arundel. Ces victimes furent immédiatement traînées sur la claie, décapitées, puis pendues par les aisselles à des crocs de fer. Ceci arriva vers la fin d'octobre 1326.

Le 16 novembre, le roi et Hugues Spencer s'enfuirent et allèrent cacher leur impuissance dans l'abbaye de Reath au pays de Galles. Mais on ne les perdait pas de vue. Henry de Lancastre les surprit. Hugues Spencer fut, comme son père, traîné sur la claie, mutilé, en raison du crime spécial dont on l'accusait et par lequel on expliquait son autorité sur le roi ; sa tête fut tranchée, empalée au milieu de Londres, donnée en spectacle à la fureur des grands et des petits, et, pour satisfaire à toutes les haines, des lambeaux de son corps, coupé en quatre quartiers, allèrent figurer dans les meilleures villes d'Angleterre.

Quant au roi, on l'emmena et l'enferma au donjon du château de Kenilworth. Il resta là jusqu'à l'Épiphanie. Alors, le Parlement s'étant assemblé, les barons et les communes décidèrent que par sa mollesse, son incapacité, son mépris des lois jurées, l'oppression de l'Église, la perte de l'Écosse, cet Édouard de Caërnarvon était déchu du trône, et la couronne fut remise à son fils, Édouard de Windsor.

Des commissaires du parlement se rendirent à Kenilworth et firent comparaître devant eux le prince condamné. On l'amena, vêtu d'une robe noire, et après avoir entendu la lecture de l'acte qui le frappait, il se soumit. Sir Francis Blount, maître de l'Hôtel, rompit son bâton d'office, ce qui se faisait à la mort des souverains, et le jeune Édouard III commença à régner

sous la tutelle de sa mère, que Roger de Mortimer et Adam d'Hereford dirigeaient. On crut tout fini.

Mais il arriva alors, fait assez commun, que le monarque déposé devint intéressant à beaucoup de gens, d'autant que ses successeurs ne plurent pas autant qu'on l'avait espéré; Henry de Lancastre se fatigua du rôle de geôlier. La reine et son conseil, fort inquiets, le relevèrent de sa charge et à sa place envoyèrent à Kenilworth des hommes particulièrement sûrs et dévoués, Thomas de Gournay, Jean de Maltravers et Guillaume Ogle.

Ces trois gardiens, ne trouvant pas leur prisonnier assez isolé, quittèrent avec lui Kenilworth et l'emmenèrent au château de Korff; de là ils passèrent à la citadelle de Bristol. Un certain nombre de conjurés, pour la plupart bourgeois de la ville, voulurent enlever le captif. Mais les chevaliers, en ayant eu avis, firent immédiatement monter Édouard à cheval et, le mettant au milieu de leurs hommes, s'en allèrent d'une traite au châtel de Berkeley, au comté de Gloucester. Ils y trouvèrent Thomas de Berkeley. C'était un Fitz-Harding descendu de la même lignée masculine que Thomas de Gournay, et non moins que lui ennemi acharné du roi déchu. Il unit son zèle à celui des trois associés.

L'existence d'Édouard, dans la forteresse devenue prison, était horrible pour le captif, pleine de terreurs pour ses surveillants. A chaque instant ceux-ci craignaient de se voir arracher leur proie. La reine, Roger de Mortimer, l'évêque de Hereford les harcelaient de recommandations et d'avis. Thomas de Gournay et ses compagnons, la reine et ses complices avaient une

même pensée que personne n'osait dire, encore plus hésitait-on à passer du désir à l'action. Cependant le péril grandissait.

Les mécontents faisaient des libelles de ce qui arrivait à Berkeley. On disait dans le peuple de Londres qu'Édouard souffrait la faim et ne recevait que des aliments grossiers ou répugnants ; qu'il était logé dans un taudis malsain, à peine couvert de haillons sordides, sans chaussures, tête nue, et, en cet état, ses geôliers le forçaient à passer les journées dans les marécages déserts de la Severn ; on l'obligeait à creuser la boue méphitique, tantôt au grand soleil, souvent sous une pluie battante. Pourtant, la fièvre l'épargnait. Il ne mourait pas. C'était là ce qu'on racontait ; vrai, faux ou exagéré, peu importe, on y croyait. L'administration et les déportements des nouveaux maîtres ne valant pas mieux que la conduite des anciens, une réaction se préparait.

Sur ces entrefaites, Thomas de Gournay et ses amis reçurent de l'évêque de Hereford un billet ainsi conçu :

« *Edwardum occidere nolite timere bonum est.* »

Suivant la manière dont on ponctuait, cela voulait dire :

« Ne tuez pas Edouard; il est bon de craindre. »

Ou bien :

Ne craignez pas de tuer Edouard ; c'est à propos. »

Les trois chevaliers se consultèrent. Ils aimèrent mieux affronter d'un coup toute responsabilité que de voir plus longtemps le péril grossir au-dessus de leurs têtes. Une nuit, ils entrèrent dans la chambre où dormait Edouard. Ils renversèrent le prisonnier avec

son lit ; entassèrent et pressèrent violemment sur le malheureux la charge entière des matelas et des coussins et, tandis qu'ils l'étouffaient, ils lui enfoncèrent dans les entrailles un fer rouge.

Quand la nouvelle de la mort du roi arriva à Londres, les conseillers de la reine firent connaître le décès en l'attribuant à une maladie.

Pendant quatre ans on ne parla guère, du moins tout haut, de cette histoire. Mais au bout de ce temps, Édouard III ayant grandi, pris dix-neuf ans et semblant désormais capable de penser et d'agir par lui-même, des adversaires du parti dominant lui racontèrent au vrai comment son père était mort. Mortimer fut arrêté et décapité ; la reine enfermée au château de Rising, près de Londres ; ce que voyant, les trois gardiens d'Édouard II s'enfuirent. Guillaume Ogle gagna la France et y mourut peu après ; Jean de Maltravers se fit un asile en Allemagne, et Thomas de Gournay trouva moyen de s'embarquer pour Bordeaux, juste au moment où le roi, par une ordonnance du 3 décembre 1330, venait de prescrire son arrestation [1]. Les biens du proscrit furent mis sous le séquestre et sa femme, Jeanne de Furneaux, avec ses enfants, Thomas, Jean, Georges, Mathieu, Gautier, plus sa fille Jeanne, tomba dans le dénûment le plus absolu, en butte à la colère du souverain et aux persécutions des meurtriers de Roger de Mortimer.

Rester à Bordeaux, même en un lieu quelconque de la Guyenne, dans de telles conjonctures, devenait impossible. Thomas de Gournay passa les Pyrénées et,

1. Rymer, t. I, p. 801.

entrant en Aragon, se cacha à Burgos. Promptement averti, Édouard III écrivit au roi don Alphonse de Castille pour demander son arrestation et annoncer l'arrivée prochaine des émissaires expédiés à la poursuite du traître. Don Alphonse se déclara prêt à satisfaire Édouard, mais il fit observer qu'il ne dépendait pas de lui de mettre la main sur le coupable. Il fallait obtenir le consentement des bourgeois de Burgos, fort susceptibles quant au respect de leurs franchises. Toute la région espagnole et gasconne nourrissait un amour très-jaloux de sa liberté et ne tolérait rien de contraire à la coutume.

Édouard III écrivit donc aux magistrats aragonais. Il leur exposa l'affaire et les pria d'autoriser son mandataire, Martin de Leyva, à s'assurer de la personne de l'inculpé [1]. Il fallut d'abord que le juge de Burgos fît arrêter lui-même Thomas de Gournay, commençât une instruction, et, enfin, après des débats, des interrogatoires et l'observation de toutes les formes, délivrât le captif aux mains des représentants d'Édouard, le juriste Bernard Pellegryn et Martin de Leyva. Celui-ci écrivit à Londres et reçut pour sa récompense 300 livres sterling, moins qu'un autre écuyer espagnol, également fort zélé dans cette affaire, Ferrand Yvain de Greynoun, qui eut 500 livres [2].

Dès lors, il s'agissait de tirer de Burgos et de faire venir en Angleterre l'homme sur lequel on avait eu tant de peine à mettre la main. Un chevalier gascon, Pierre Barnard de Pynsole, fut député avec une suite

1. Thomas Carte, *Rôles gascons*, t. I, p. 78.
2. Rymer, t. I, p. 820.

de gens sûrs et des lettres de recommandation pour toutes les puissances auxquelles il pourrait être obligé de s'adresser. Il en eut pour le roi de Navarre, pour le maire, les jurats et prud'hommes de la Rochelle[1]; ce n'était pas assez de Martin de Leyva et de Ferrand Yvain de Greynoun, déjà chargés de lui prêter main-forte à lui et à ses soudoyés; Bernard Pellegryn, lui aussi, était là, prêt à plaider de nouveau la cause dans tous les endroits de la route où des priviléges locaux se mettraient en travers; mais on fut encore rejoint par Gilles d'Espagne, et, quand on atteignit Bayonne, on y trouva un chevalier arrivé nouvellement d'Angleterre, Guillaume Tweng.

Il ne faut pas dire que les précautions étaient excessives. Probablement le conseil du roi savait-il que Thomas de Gournay ne serait pas réduit sans peine et avait des amis. En effet, à peine à Bayonne, Thomas trouva moyen de tromper toute surveillance; il échappa de prison et prit la fuite. Gilles d'Espagne, qui prenait le titre de varlet d'Édouard III, s'en alla en Angleterre raconter l'incident.

Pour Guillaume Tweng, il ne perdit pas une minute. Il se mit sur les traces du fugitif, le découvrit, poursuivit sa proie, finit par l'atteindre et l'arrêter à Naples.

Il eut là à recommencer de nouvelles démarches afin d'obtenir l'extradition. Mais, comme il était largement pourvu de recommandations et d'argent, il arriva au bout de sa tâche et il lui fut permis de s'embarquer avec son prisonnier.

1. Thomas Carte, *Rôles gascons*, t. I, p. 78. Rymer, t. I, p. 820, II, p. 74.

Il prit terre à Aigues-Mortes et, multipliant les précautions, traversa heureusement les terres françaises, puis les terres anglaises de la Haute-Guyenne, puis, de nouveau, il atteignit Bayonne. Là, il trouva des lettres qui lui recommandaient expressément d'amener à Londres son captif mort ou vif. Il l'amena mort. Thomas de Gournay, épuisé moralement et physiquement, après avoir accumulé tant d'efforts, avoir vécu toute sa vie de haines, de colères, de violences, et, dernièrement, avoir traversé tant d'espoirs et tant de désespoirs, se voyant enfin pris, bien pris et solidement tenu, avec le châtiment en face, sentit se briser en lui tout ressort et expira dans sa prison. Quant à Guillaume Tweng, il fit son devoir comme il lui était ordonné, emporta le corps, traversa la mer et vint présenter ce qui restait de son captif au roi, qui se tenait alors à Berwick, dans le voisinage du port de Pynemouth, où aborda le brave serviteur.

La longue lutte de Thomas de Gournay, son énergie, sa misère, la misère des siens, sa fin lamentable, produisirent d'autant plus d'impression que, dans ce siècle, et en Angleterre surtout, le crime qu'il avait commis, pour grand qu'il fût, n'apparaissait pas comme aussi monstrueux qu'on l'eût jugé à d'autres époques. On tuait alors facilement, et même les rois. Le châtiment des meurtriers d'Édouard II fut considéré comme suffisant et Édouard III se refusa à sonder plus avant une plaie trop profonde. Le baronnage tout entier s'était compromis dans le meurtre. Il n'était d'ailleurs que trop exact de faire remarquer au jeune roi que si son père avait réussi à s'échapper et à ressaisir la couronne,

lui-même ne se serait pas trouvé sans embarras. Jean de Maltravers reçut son pardon pur et simple et revint. Adam d'Orleton, l'évêque de Hereford, l'homme au billet ingénieux et, certainement, l'instigateur de l'attentat, garda ses emplois et ses dignités. Jeanne de Furneaux, la veuve de Thomas de Gournay, reprit ses biens, débarrassés du séquestre, et sa position se retrouva telle que si rien d'insolite ne fût jamais arrivé. Il est vrai qu'elle fut aidée par ses parents et ceux de son premier mari, sir John Trevett, dont elle avait un fils, un des braves chevaliers de son temps. Les Mortimer, rentrés en grâce, lui demeurèrent très-fidèles. Sa fille, appelée Jeanne comme elle, épousa sir André Branch. De ses cinq fils, Gautier n'a laissé aucune trace; Georges fut attorney général à Calais en 1378; Jean devint seigneur de Knolles, près de Bristol; Thomas vivait en 1358 en Guyenne, où il remplissait les fonctions de lieutenant du sénéchal d'Aquitaine[1]. En 1372, il était avec Jean Devereux, Richard de Pontchardon, Thomas de Percy, Gautier Huet et d'autres chevaliers anglais à la prise et au sac de Niort[2]. Quant à Mathieu de Gournay, fils de Thomas et de Jeanne de Furneaux et frère de ceux qui précèdent, il devint un des plus rudes chevaucheurs de son temps, et les chapitres qui suivent raconteront son histoire.

1. Bréquigny, *Rôles gascons*, p. 334 : « De confirmatione per regem donationis scribanie ballivie Montis-Paserii cum omnibus proficiis ad ipsam spectantibus Berardo de Ditone, notario regio, pro diversis serviciis suis Regi impensis, per Thomam de Gournay, militem, locumtenentem senescalli ducat. Aquit. nomine Regis facto, ad terminum vitæ suæ. » 5 juin 1358. — Bréquigny, *Guyenne et Aquitaine*, t. XXI, p. 156.

2. Froissar, t. VI, p. 2.

CHAPITRE VI

MATHIEU DE GOURNAY

Mathieu de Gournay, né en 1310, avait vingt-un ans à la mort de son père. La première fois qu'on parla de lui, ce fut à la bataille navale de l'Écluse, livrée le jour de la fête de saint Jean-Baptiste, en 1340. Le roi Édouard III commandait sa flotte en personne ; la victoire fut des plus brillantes. Les navires ennemis se rencontrèrent aux atterrages du port picard de Saint-Valery. Les Français, sous le commandement de messire Hugues Quieret, de messire Pierre Bahuchet et du fameux marin Barbevaire, comptaient bien quarante mille combattants, tant normands que picards, génois et autres. Quant aux Anglais, c'était la fleur de la chevalerie de la grande île et de l'Aquitaine. Grand massacre fut fait des deux parts, mais Froissart assure que les Français perdirent quelque trente mille hommes, ce qui est beaucoup[1].

Après cette grande affaire, Mathieu, pendant les trêves, curieux de gagner de l'expérience aux armes, s'en alla en 1344 servir en Espagne sous le roi don Alphonse XII de Castille, et on le vit au siége d'Algésiras.

En 1346, il était de retour et figura à la bataille de Crécy.

En 1356, il se trouva à celle de Poitiers.

En 1357, le roi Édouard III le nomma gouverneur

1 Froissart, t. I, p. 334.

de Brest. C'était une place de première importance. Il y fallait un homme capable de la garder au comte de Montfort contre les entreprises de Charles de Blois. Mais les gouverneurs de forteresses ne s'enfermaient pas alors trop volontiers derrière leurs murailles, de sorte que Mathieu de Gournay allait battant les environs, et c'est ainsi qu'il fiança prisonniers deux chevaliers, Tristan Kerély et Pierre de Prescy, qu'ensuite il renvoya avec des lettres de conduite « *cum litteris de conductu* », le 16 octobre, les mettant ainsi à l'abri d'être capturés de nouveau avant d'avoir payé leur rançon.

Mathieu se maria en ce temps et épousa Alice, veuve de Jean, lord Beauchamp de Hache, et fille de Thomas Beauchamp, comte de Warwick, et de Catherine, fille de ce Roger de Mortimer, comte de la Marche, jadis supplicié, l'ami et l'allié de son père. Il se trouvait en Gascogne et uni à d'autres chefs, conduisant environ deux mille hommes d'armes; il pénétra en Auvergne et vint attaquer les Français, occupés au siége de la Charité-sur-Loire, prise par escalade quelque temps en çà, volée, pillée et garnisonnée par les capitaines Bernard de La Salle, gascon, et Hortingo, navarrais, partisans anglais l'un et l'autre, qu'appuyaient Robert Briquet et Carsuelle avec trois cents chevaliers. Cette bande faisait tout le mal qu'elle pouvait dans la contrée et, naturellement, les Français, avec mantelets, mangonneaux, aspics, machines de toutes sortes, travaillaient à débusquer les pillards. C'était ce que voulaient empêcher Mathieu de Gournay et ses compagnons.

Mais, comme ceux-ci étaient en marche, il leur arriva des lettres pressées de Jean Chandos, les sommant

de venir sans retard lui donner de l'aide en Bretagne, où les affaires étaient arrivées à un tel point que, bien sûr, on était prés d'en finir.

Sans résister à l'appel de Jean Chandos, Mathieu de Gournay, Robert Knowles, ou, comme prononçaient les Français, Robert Canolle, et Gautier Huet tournèrent aussitôt la tête de leurs chevaux vers le nord-ouest et, à grandes journées, menant leurs hommes, armures de fer, couteliers, archers, brigandiniers, les uns montés sur fleur de coursiers, les autres sur simples ronsins, ceux-là à pied, ils arrivèrent dans la plaine d'Auray, où est le sanctuaire de Sainte-Anne, et y trouvèrent l'armée anglaise en face des Français, établis à courte distance. C'était le jour de la Saint-Michel, 29 septembre 1364.

Jean Chandos, tout joyeux de ce renfort, s'en alla de bon matin observer l'attitude des ennemis et trouva ceux-ci postés si admirablement et avec des dispositions si sages, qu'il ne se tint pas de dire à ses capitaines : « Si Dieu m'aide, il semble qu'aujourd'hui toute fleur d'honneur et de chevalerie est là devant nous, avec un grand sens et une belle ordonnance[1] ! »

Jean Chandos appelait fleur d'honneur et de chevalerie les inventeurs d'une belle conception tactique. Il donnait un éloge ancien à un mérite nouveau, parce que les choses changent assez vite, mais les dénominations plus lentement. Il jugeait du mérite militaire tout autrement que n'eût fait Richard Cœur-de-Lion, mais il en parlait de même.

1. Froissart, t. IV, p. 248.

Dans l'armée anglaise, disposée en trois corps de bataille et une arrière-garde, le premier corps fut commandé par Robert Canolle, avec Gautier Huet et Richard Burleigh. Il faut le remarquer, non-seulement parce que Robert Canolle était l'ami et le compagnon de Mathieu de Gournay et le fut toujours ; non-seulement encore parce qu'il était presque un Gournay lui-même, comme il sera expliqué en son lieu, mais, surtout, parce que c'est un ancêtre maternel direct d'une des branches de la descendance d'Ottar, ce qui viendra aussi à son temps. Pour Mathieu, avec Olivier de Clisson et Eustache d'Aubrecicourt, il commanda la seconde bataille.

Chaque troupe comptait 500 hommes d'armes et 300 archers. Dès la petite pointe du jour, les écuyers et les varlets avaient fourbi, bruni, blanchi heaumes, salades, morions, bassinets, haubergeons, cuissards, dagues, haches, glaives, épées et harnais de toutes manières. Rien de plus beau ne se pouvait voir que cette foule reluisante quand elle commença à se mouvoir. Bannières, pennons, peints et armoriés, ventelaient, se roulaient et déroulaient au-dessus d'un brasier de scintillements.

Les combattants se précipitèrent les uns sur les autres dans un fracas épouvantable, et il faut se rappeler que les hommes d'armes des deux partis avaient mis pied à terre, retaillé les lances à la longueur de cinq pieds, et se malmenaient de la hache, de la masse et du couteau, se prenant aux épaules, au cou, à bras-le-corps, cherchant à se renverser et à s'étouffer. On croit communément que le rôle prépondérant de l'infanterie

dans les batailles n'a commencé que vers le XVIe siècle. C'est une erreur; il commença au XIVe. L'infanterie sur laquelle on comptait, c'était la cavalerie démontée.

Le comte de Blois fut tué par les hommes de Mathieu de Gournay; Robert Canolle tenait tête à Bertrand du Guesclin. La bataille d'Auray donna la Bretagne à Jean de Montfort, et la guerre finit; mais elle finit pour les princes seulement. Les capitaines, et nommément Robert Canolle et Mathieu de Gournay, continuèrent leur métier et, tout comme par le passé, s'occupèrent à courir le paysan et à prendre, par surprise ou autrement, villes, bourgs et châteaux, à cette fin de rassembler de grosses rançons et de mener la vie d'aventure la plus débandée qui se soit jamais vue, même au temps des invasions normandes ou même à celui des conquêtes du Frank, du Burgonde et du Visigoth.

Alors se formèrent les Grandes Compagnies. Mathieu de Gournay en fut un des principaux chefs. Sur leur bannière principale, les compagnons avaient écrit : « Amis à Dieu, ennemis à tout le monde. » Ils ne faisaient nulle distinction d'Anglais ou de Français en matière de rançon, et, pour eux, Navarrais, Gascons, Bretons, Flamands, Allemands, Italiens, peut-être Hongrois ou Turcs, c'était tout un. Ils s'en allaient mettant le royaume en désarroi, et un cri universel de désespoir s'élevait sur leur passage.

Ce qui est merveilleux, c'est qu'un tel état de choses n'était nullement nouveau. Il durait depuis longues années, depuis que les rois avaient inventé les mercenaires. Les Grandes Compagnies ne faisaient que don-

ner à la maladie un caractère plus aigu et, cependant, la France restait riche et productive, ce qui, d'ailleurs, suscitait et activait les façons d'agir de Mathieu et de ses compagnons. Tous les biens regorgeaient; le luxe était énorme, on construisait partout et beaucoup, non-seulement dans les grandes villes, mais dans les petites et dans les campagnes, ce qui est, assurément, le plus grand signe de prospérité publique; on construisait non-seulement des églises à Dieu et aux saints, non-seulement des châteaux pour la haute noblesse, et, pour elle encore, des hôtels somptueux à Paris, à Rouen, à Bourges, à Troyes, partout; mais des manoirs pour la petite, avec force sculptures et embellissements de l'art, et les riches bourgeois copiaient des uns, des autres, ces délicieuses demeures, dont il reste encore tant de spécimens, malgré l'abatis que les siècles suivants en ont fait. Jamais on n'avait montré de pareilles recherches d'ajustements; les étoffes de laine, les étoffes de soie, les damas, les velours, les plumes, les orfévreries, les pierres précieuses, servaient aux hommes comme aux femmes, aux marchands comme aux chevaliers. Le peuple même s'habillait, se nourrissait, se logeait mieux que par le passé et montrait de l'insolence, ce qui est sa manière de prouver qu'il n'est pas malheureux. On se demande comment un tel bien-être se pouvait développer à travers tant de tumulte, et se maintenait si bien qu'après un siècle presque entier de bruit et d'incidents tragiques, il se forma encore, jusque vers Charles VII, des fortunes commerciales immenses, telles que celles d'Ango et de Jacques Cœur, qui n'étaient nullement

des singularités, mais un fait tellement courant, au contraire, que la légende l'a consacré dans le type fastueux de ce magnifique plébéien, Jean de Paris.

Les guerres de religion durèrent moins que les compétitions anglaises, pourtant elles firent infiniment plus de mal et laissèrent les provinces dépeuplées et expirant de misère. La seule façon d'expliquer ce phénomène, c'est de considérer que l'administration purement féodale, qui avait relevé le pays au xe siècle, avait créé toutes ces richesses et en avait ouvert les sources. Ce qui les dissipa à la longue, ce fut l'administration royale et la manie de la guerre extérieure.

Tandis que les Grandes Compagnies s'en donnaient à cœur joie, le roi Charles V leur offrit d'accepter la solde du roi de Hongrie, qui les mènerait contre les Turcs infidèles. C'était une occasion unique d'assurer le salut de leurs âmes; de plus, les provinces du Danube, la Macédoine et la Thrace étaient de bons pays, plantureux, comblés de tous biens, où il n'y avait qu'à prendre. Il fallait y aller sans hésitation aucune; c'était l'avis sincère du roi de France et celui du prince de Galles et d'Aquitaine, ce Prince Noir, l'idole du soldat, et, mieux, c'était l'opinion du pape Urbain V luimême.

Les compagnons remercièrent, mais objectèrent que c'était s'en aller trop loin, et qu'ils n'en avaient nulle envie. Puis il leur était revenu que ces régions qu'on leur vantait, étaient telles qu'il fallait s'en défier grandement, hérissées de montagnes dont on ne savait pas la fin, creusées de défilés, vrais coupe-gorges, où, une fois surpris, on restait. Tout bien pesé, ils s'en te-

naient à la part que Dieu leur avait faite et ne voulaient pas la troquer.

Alors, Bertrand du Guesclin s'en vint de bonne amitié trouver les chefs des compagnies campées à Chalon-sur-Saône.

Il fut reçu à bras ouverts. On lui fit l'accueil le plus chaud. Plusieurs des capitaines avaient servi sous lui ; d'autres, comme Robert Canolle et Mathieu de Gournay, l'avaient tout à l'heure fiancé prisonnier à la bataille d'Auray. Il accepta un banquet solennel où rien ne manqua, surtout le vin, et quand les convives furent en joie, menant grand bruit et le cœur sur la main, monseigneur Bertrand demanda la parole, et on l'écouta avec la plus extrême complaisance.

Alors il raconta des choses extrêmement intéressantes. Tout allait mal en Espagne. Le roi de Castille, ce don Pèdre le Cruel, perdu de vices et radicalement déshonoré, avait assassiné madame sa femme, Blanche de Bourbon ; car, non-seulement il fréquentait les juifs, il avait aussi des maîtresses juives et se plaisait avec les Sarrazins ; pour le faire court, il était excommunié. L'assemblée fut saisie d'horreur.

Mais si le roi de Castille ne valait rien, il n'en était pas de même de ses États. Ils valaient beaucoup; c'était belle besogne que d'aller les fourrager. Si l'on consentait à se mettre à la solde d'Henry de Transtamare, le plus généreux prince qui fût jamais et à qui les moyens ne manquaient pas, ce serait œuvre pie et profitable que d'aller renverser ce méchant roi don Pèdre. Le saint-père, qui ne demandait mieux, offrait aux participants de l'entreprise bénédictions aposto-

liques, indulgences plénières et absolutions radicales, depuis les capitaines jusqu'au dernier trompette. Ce n'était pas encore tout : le roi de France proposait, en par-dessus, deux cent mille florins d'or, si, promettant de s'en aller, on tenait parole ; en outre, pour montrer sa bonne foi, l'orateur se déclara prêt à mener ses amis et à partir avec eux.

L'enthousiasme éclata. On était gai, bien dispos, les pieds sous les tables, les gobelets aux poings, tout brillait rose. Comment dire non? On dit oui, et si bien oui qu'on voulut s'en aller tout de suite, et non-seulement en Espagne, où peu de temps suffirait pour mettre fin aux énormités de don Pèdre, mais d'un courant on bousculait les païens hors de l'Europe, on les poursuivait, en passant le détroit, jusqu'en leur pays d'Afrique : on ne s'était pas contenté qu'on n'eût détruit de fond en comble ce qui s'était trouvé au monde de Sarrazins; on avait rétabli le royaume de Jérusalem dans toute sa gloire.

Jamais concile, fût-il œcuménique, ne s'était vu composé de pareils saints. On décida que les Compagnies s'appelleraient dorénavant Blanches, attendu l'état de parfaite innocence où elles allaient se trouver par suite de l'absolution pontificale et, afin de ne pas perdre de temps, Mathieu de Gournay et quelques autres partirent, escortés de Bertrand du Guesclin, pour aller prendre les dernières mesures avec le roi Charles.

A Paris, on leur fit une entrée solennelle où ils déployèrent de leur côté la magnificence qu'on pouvait attendre de si grands seigneurs et si renommés. Leurs bijoux étaient sans pareils; la soie, le velours éclataient

dans les accoutrements de leurs écuyers et de leurs pages. De l'autre côté, le roi, les barons, les dames, les demoiselles, les bourgeois et bourgeoises, tout le menu peuple emplissant les rues, reçut fort doucement ces députés. Il ne faut pas s'imaginer qu'il existât alors beaucoup de philosophes enclins à faire mauvaise mine à de si brillants chevaliers, sous prétexte que ces chevaliers avaient coutume de prendre partout, de force, ce qui leur faisait envie. Des grondeurs si maussades n'étaient pas plus communs alors qu'aujourd'hui; encore ceux qui se voyaient çà et là se pouvaient-ils contenter de la réflexion que ces hommes d'armes, après tout, risquaient leur vie pour l'ébaudissement de leurs passions, tandis qu'à l'époque actuelle la tyrannie indirecte et la spoliation par raisons démonstratives s'exercent sans faire courir les moindres risques aux précieuses personnes des maîtres de toutes choses.

On vit à l'hôtel Saint-Paul et au Louvre beaucoup de fêtes, force beaux repas, ce qu'on nommait des entremets, des représentations dramatiques, des mascarades, danses et caroles, et des concerts d'instruments. Mathieu de Gournay y était connaisseur, surtout en musique, et il en donna des preuves en maintes rencontres. Quand les 200,000 florins d'or, rançon du royaume de France, eurent été payés et touchés, les envoyés des Compagnies Blanches prirent congé après foison d'embrassades et de grands mercis et regagnèrent leur camp de Chalon-sur-Saône, emmenant Bertrand du Guesclin et le jeune comte de la Marche, Jean de Bourbon, chef nominal de l'expédition en

Espagne, en tant que cousin germain de la feue reine Blanche de Castille.

C'était une délicatesse diplomatique. On s'en piquait et on eût estimé grossier de montrer à nu le vrai de la situation. Si on avait décidé les blanches compagnies à s'en aller au delà des Pyrénées, ce n'est pas qu'on eût à cœur d'en débarrasser la France ; on ne cherchait pas non plus à remplacer don Pierre par Henry de Transtamare ; on était uniquement préoccupé de punir un crime domestique, et l'on fournissait à Jean de Bourbon une armée afin qu'il pût venger la morale publique et sa cousine.

Les aventuriers ne se montrèrent pas moins vertueux. Avant d'aller punir le forfait, ils voulurent partir en droiture et vitement pour Avignon, afin d'y voir poser sur leurs têtes la bénédiction du saint-père ; et Bertrand du Guesclin, si aimé d'eux parce qu'il comprenait et partageait du fond du cœur tous leurs sentiments, les y mena. Arrivées en vue de la ville pontificale, les bandes nombreuses des aventuriers défilèrent dans la plus belle ordonnance, sous la bannière et les pennons des capitaines, et vinrent se ranger en bataille, devant les remparts, le long du Rhône. Du haut des murailles, couronnées par la foule, le pape, entouré des cardinaux, des évêques, de toutes variétés de gens d'Église, de ses gardes, impartit la bénédiction apostolique, qui fut reçue, comme il convenait, par les troupes bien dévotement prosternées à deux genoux.

Cette cérémonie terminée, Bertrand fit savoir à Sa Sainteté que les blanches compagnies désiraient en-

core obtenir deux cent mille francs d'or, et qu'avant de les avoir reçus il ne fallait pas penser qu'elles s'en allassent. Ce fut le sujet de quelques pourparlers; mais comme on comprit que l'obstination à refuser ne pouvait qu'amener des périls très grands, force fut de satisfaire ces bons chrétiens, et alors ils se mirent en route pour l'Espagne.

CHAPITRE VII

MATHIEU DE GOURNAY (SUITE)

L'occasion où Mathieu de Gournay se signala particulièrement, ce fut la prise de Séville. Don Pierre le Cruel s'était retiré dans cette place, n'ayant plus d'autre refuge.

Là, les murailles étaient hautes, solidement construites ; à l'intérieur, trois quartiers rigoureusement séparés logeaient les chrétiens, les juifs et les Maures. Chacune de ces communautés se fortifiait de son mieux contre les deux autres, car, d'ordinaire, la guerre était flagrante entre les Sévillans. Mais pour le moment ils s'accordaient à soutenir don Pierre.

Deux juifs, l'un nommé Daniot et l'autre Turquant (Froissart a la responsabilité de ces deux noms hébraïques), étaient les conseillers les plus intimes du roi. Comme ils avaient eu grande part à l'assassinat de madame Blanche de Bourbon, et que ce crime servait de raison publique à l'invasion des blanches compagnies, don Pierre, rendu furieux par la crainte, reprochait à ses affidés tous ses malheurs. Il leur jura

qu'il les punirait un jour et, en attendant, les chassa de la ville.

Les juifs prirent leur chemin pour gagner le Portugal. Mais à peine avaient-ils fait un peu de route, qu'ils furent aperçus par un parti d'hommes d'armes courant la campagne avec Mathieu de Gournay à leur tête. En voyant ces fugitifs sortir du creux d'un vallon, craintifs, regardant de côtés et d'autres, le chevalier prit soupçon et, pressant vers eux son cheval, leur demanda s'ils étaient juifs ou sarrasins. Ils convinrent qu'ils étaient juifs et supplièrent qu'on les épargnât, offrant en retour de livrer Séville.

Tout joyeux, Mathieu de Gournay les mena au roi Henri, qui leur fit de grandes promesses, et le soir même Turquant, prenant des précautions infinies pour ne pas être aperçu par les guetteurs des tours, se glissa vers son quartier. Les gens de sa religion placés là pour la garde lui ouvrirent une poterne et il entra. Il rassembla les principaux de sa secte et leur rapporta le traitement que don Pierre avait fait à son associé et à lui, comme aussi les menaces de ce prince; il conclut qu'aucun juif n'était en sûreté sous la domination d'un maître si étrangement sanguinaire.

Les assistants, frappés de terreur, demandèrent à quoi il fallait se résoudre : « Vraiment, leur dit Turquant, il convient de se remettre aux mains de don Henri, prince naturellement débonnaire, et lui livrer la ville avec la personne du tyran. »

Ses interlocuteurs en tombèrent d'accord, et la journée du lendemain ils la passèrent à courir de maison en maison pour se faire des partisans, ce à quoi ils réussirent.

La nuit venue, Mathieu de Gournay avec le chevalier Vert, le Bègue de Villaines, plusieurs autres et un corps d'hommes d'armes, s'en vint à la porte du quartier juif, qui d'abord lui fut ouverte, et il se jeta vitement dans la place, tout pressé d'aller prendre à la gorge don Pierre.

Mais une juive, la maîtresse de celui-ci, qui l'avait aidé dans ses méfaits et maléfices, nommément dans l'empoisonnement de la reine, avait pris l'alarme aux allées et venues de ses voisins. Elle s'en alla réveiller son amant, le fit promptement lever et, le conduisant par des passages secrets, le mena sur la muraille de la ville ; là, elle passa autour d'un créneau une corde, la serra solidement, la tourna ensuite autour du corps de don Pierre, et il se laissa dévaler jusqu'en bas, d'où, partant sans s'arrêter et marchant d'un grand train, il gagna la frontière et arriva sans malencombre à Lisbonne.

Quand don Henri de Transtamare vit la ville prise mais son rival échappé, il en éprouva grand chagrin, car il ne douta pas des ennuis que l'astuce de don Pierre allait lui préparer. Mais il n'y put porter remède pour le moment, et tout ce qu'il sut imaginer de mieux, ce fut d'envoyer Mathieu de Gournay auprès du roi de Portugal, afin d'amender les choses autant que possible, en contredisant à ce que le fugitif voudrait prétendre.

Mathieu de Gournay chevaucha si bien qu'il arriva en peu de temps à Lisbonne. Il alla descendre dans une hôtellerie où, ayant fait appeler l'aubergiste, il le questionna sur le roi, sur ce qu'on disait de don

Pierre et, en général, sur les nouveautés du moment.

L'aubergiste raconta que le roi tenait un grand banquet à l'effet de célébrer les noces d'un sien parent avec une dame de la cour. Le lendemain devait avoir lieu un tournoi. Quant à don Pierre, il était déjà parti pour Bordeaux, où il se proposait d'exposer sa cause au Prince Noir en lui demandant sa protection.

A ces propos, Mathieu de Gournay devint tout songeur. Il se fit conduire dans une chambre afin d'y changer d'habits, et tandis que ses écuyers ouvraient ses coffres et préparaient des vêtements convenables pour se présenter devant le roi, Mathieu leur dit qu'à son sens le voyage de don Pierre à Bordeaux pouvait changer beaucoup de choses, car si le roi détrôné venait à prendre empire sur l'esprit du prince d'Aquitaine, les chevaliers et hommes d'armes anglais n'auraient pas longtemps licence de rester dans le parti qu'ils avaient suivi jusqu'alors.

En devisant de la sorte, le capitaine se trouva prêt et, avec sa suite, s'achemina vers le palais. Tout d'abord, sur l'escalier, il rencontra un seigneur de sa nation, ancien compagnon de la bataille de Poitiers, qui l'embrassa, puis, courant devant lui, l'annonça au roi de Portugal.

Ce monarque envoya ses maîtres d'hôtel au-devant du député de Henri de Transtamare, qui voulut se mettre à genoux et baiser les mains royales; mais le prince ne le permit pas, fit asseoir messire Mathieu à son côté et joyeusement lui demanda des nouvelles du roi don Henri et de chacun des capitaines. Il loua

leurs exploits et, parmi les compliments, glissa toutefois quelques mots de blâme, car, dit-il, s'il est beau de bien faire la guerre, il ne l'est pas de détrôner un souverain.

Mathieu de Gournay prit, comme de raison, le parti de don Henri et montra en quoi sa cause était la meilleure, et il le fit d'une manière si courtoise, plaisante et agréable, que le roi prit plaisir à être contredit et déclara qu'après tout il avait refusé son appui à don Pèdre, parce qu'il ne se souciait nullement de compromettre son peuple dans des intérêts étrangers.

En ce moment on mit les viandes sur les tables, et aussitôt commença un concert d'instruments dont les dames et les seigneurs portugais se montrèrent fort satisfaits. Ce ne fut pas l'avis de monseigneur Mathieu. Il ne se retint pas de rire et prononça que c'était musique de sauvages, absolument incomparable à celle qui était d'usage dans les châteaux d'Angleterre et de France.

Le roi le pria de réserver son jugement jusqu'à ce qu'il eût savouré ce qu'on allait lui faire entendre, et en ce moment parurent au milieu de la salle deux hommes dont la contenance fière et assurée témoignait assez de ce qu'ils pensaient de leur propre mérite. Ils étaient superbement vêtus, et leurs valets portaient derrière eux des instruments que les assistants surpris contemplaient avec respect.

Il n'en fut pas de même pour Mathieu de Gournay, qui fut pris d'un fou rire en voyant que ce n'étaient là que des vielles, pareilles de tous points à celles des ménétriers ambulants des cabarets de France. Il en dit

son avis, et le roi, irrité d'avoir été pris pour dupe, fit chasser les deux vagabonds par les sergents d'armes, qui les roulèrent en bas des degrés en les accablant de horions. Ensuite Mathieu expliqua ce que c'était que la belle musique ; il était expert en bien dire, on l'écouta avec grande satisfaction ; mais comme il était surtout habile aux exploits chevaleresques, le roi et les dames le prièrent de prendre part au tournoi du lendemain, et il s'y accorda de bonne grâce. Le prix de la victoire était une mule superbe, estimée cent marcs d'argent fin, enharnachée d'or, avec une selle d'ivoire.

Monseigneur Mathieu avait alors cinquante et un ans pleinement sonnés. Il était dans toute la vigueur de son corps et l'énergie de son courage. Les champions portugais ne lui résistèrent point. Il en jeta douze sur l'arène avec leurs chevaux, ce que voyant, les naturels du pays devinrent jaloux et s'en allèrent prier en secret un chevalier breton, nommé monseigneur de la Barre, de se mêler parmi eux et d'attaquer le vainqueur.

Monseigneur de la Barre, jouant le portugais, courut contre Mathieu fatigué, et celui-ci, recevant le coup de lance en plein corps, fut désarçonné et tomba à terre si rudement qu'il en eut un bras cassé, restant tout étourdi sur le sol, sans pouvoir se relever.

Le roi, honteux de la perfidie, le fit soigner dans son palais jusqu'à guérison parfaite. Il voulut qu'il eût la mule avec ses harnais, comme mieux faisant de la journée, et, petit à petit, on avoua la supercherie au blessé, qui en fut sensiblement consolé.

A la fin, il fallut partir. Monseigneur Mathieu s'en retourna auprès de don Henry et l'égaya, ainsi que ses compagnons, du récit de ses aventures. Elles plurent particulièrement à Bertrand du Guesclin, enchanté qu'un Breton fût venu à bout d'un jouteur aussi renommé que Mathieu de Gournay.

Cependant les nouvelles que celui-ci apportait n'étaient pas trop bonnes. La réalité fut pire. Don Pierre le Cruel tourna l'esprit du Prince Noir, et les capitaines anglais virent un jour arriver au camp le héraut du prince d'Aquitaine, chargé de défier don Henri de Transtamare et d'ordonner à tous les sujets et vassaux du roi d'Angleterre d'avoir à quitter à l'instant le prétendant espagnol, sous peine d'être déclarés traîtres et condamnés à la confiscation de leurs biens et à la mort.

Mathieu de Gournay aurait volontiers désobéi, mais il ne pouvait. Il ne se soumit cependant pas de bonne grâce, et au lieu de rejoindre le Prince Noir à Bordeaux, comme ses autres compagnons, il s'en alla maugréant en Angleterre, où il fut arrêté et conduit à la Tour de Londres, si bien connue de son père.

Mais lui, il n'y resta pas longtemps et, soumis à la nécessité, s'en retourna en Espagne, cette fois pour combattre du côté de don Pierre le Cruel. Il se trouva à la bataille de Najara, où don Henri et Bertrand du Guesclin eurent le dessus. Dans toute cette campagne il fit si bien qu'il retrouva tout entière la faveur du prince d'Aquitaine. A peu de temps de là, il devint un des plus riches feudataires du sud-ouest et grand baron de Guyenne.

CHAPITRE VIII

MATHIEU DE GOURNAY (SUITE)

Dès l'année 1360, c'est-à-dire vers le temps de son mariage avec Alice Beauchamp, et lorsqu'il avait cessé d'être gouverneur de Brest, Mathieu de Gournay, probablement attiré par la famille de sa femme, habituée dans le Bordelais, avait commencé à y faire aussi des acquisitions. Plusieurs des terres dont il se trouva le maître n'avaient pas été précisément achetées par lui, mais prises de force à des partisans français, et le Prince Noir les lui avait confirmées. A son retour d'Espagne, il possédait, de façon ou d'autre, les baronnies de Josse, Seinhanx, Marenfines, Maransin, Born, Sabuz, Pontonx, plusieurs autres[1], le tout dans les Landes.

Désormais Gascon tout autant qu'Anglais, il tint rang dans les conseils et les camps d'Edouard III, et, en 1373, prit part à l'expédition que menaient le duc de Bretagne et le comte de Lancastre. Il débarqua avec eux à Calais avec 3000 hommes d'armes, 6000 archers et 2000 brigandiniers. Il eut de beaux combats sur la Somme, du côté de Saint-Omer et en vue d'Arras[2]. Puis, vers 1378, il se trouvait rentré en Guyenne; il y prit la garde du château de Dax et, le 12 août de cette année, reçut les provisions de séné-

1. Bréquigny, Guyenne et Aquitaine, t. XXI, p. 243.

2. Bréquigny, Guyenne et Aquitaine, t. XXI, p. 222. — Froissart, t. IV, p. 223.

chal des Landes, qui lui furent confirmées par des chartes du 10 septembre 1379, du 10 septembre 1380 et de 1405[1]; car il ne manquait pas de compétiteurs[2]. Arnaud de Béarn s'était fait donner par la chancellerie royale, le 4 août 1378, des lettres de commandement que Mathieu fit supprimer[3]. Arnaud prétendit maintenir son droit à la tête de quarante armures de fer, mais Mathieu lui prouva qu'il avait tort. Ce fut ensuite Jean de Pommiers, seigneur de Lescuyn, brave chevalier qui, le 18 février 1380, soutint des prétentions pareilles en exhibant, lui aussi, une patente royale; mais Mathieu refusa de la reconnaître et l'annula par le document semblable du 10 du mois de septembre de la même année. Mais le 17, le roi Richard II accordait la baronnie de Maransin, propriété de Mathieu, à son propre frère Jean de Holland, et il y joignait le bailliage[4], ce qui ne lui coûtait pas davantage, mais n'était pas plus facile à prendre, car Mathieu se fit appuyer par le maire et par le connétable de Bordeaux. Ceux-ci lui donnèrent raison, de sorte que Jean de Holland tâcha de se dédommager en acceptant le comté de Hunt en Angleterre.

Cette baronnie de Maransin n'était pas, d'ailleurs, facile à garder pour personne. Il est à croire que monseigneur Mathieu l'avait conquise sur Roger-Ber-

1. Bréquigny, Guyenne et Aquitaine, t. XXI, p. 243. — Avant lui, Guillaume d'Ellinham avait été gouverneur de Bayonne et sénéchal des Landes. — Th. Carte, t. I, p. 165.

2. *Bibliothèque nationale*, xve siècle, manuscrits latins 9143, ancien fonds Colbert, 47. — Bréquigny, Guyenne et Aquitaine, t. XXIII.

3. Bréquigny, Guyenne et Aquitaine, f° 243.

4. Bréquigny, Guyenne et Aquitaine, t. XXII, 25 septembre 1389.

nard de Foix, vicomte de Castillon et seigneur de Navailles, car celui-ci en avait reçu la jouissance du roi Édouard III par lettres patentes du 20 novembre 1372, jusqu'à concurrence de 700 livres toulousaines[1], et avant lui, Bernard Ezii d'Albret l'avait occupée à titre héréditaire, comme substitué aux droits de Miramonde de Mauléon, qui elle-même, en 1354, le 12 juin, un an auparavant, s'était fait donner des ordres royaux aux sénéchaux de Gascogne et au connétable de Bordeaux, pour que chacun eût à respecter ses droits à la propriété de la côte et des laisses de la mer[2]. Mais, successivement, Miramonde de Mauléon, Bernard Ezii d'Albret et Roger-Bernard de Foix s'étaient laissé gagner au parti français : ainsi leurs biens avaient été enlevés par Mathieu de Gournay, vassal anglais d'une fidélité certaine. D'ailleurs il tenait bien ce qu'il avait une fois pris.

Et pendant qu'il se défendait chez lui, il n'en perdait pas un coup de lance ailleurs. C'est ainsi que, dans une chevauchée près de Soissons, il avait été pris et contraint de payer une grosse rançon ; ce fut chance de bonne guerre.

Il se trouva gouverneur de Bayonne en 1378. Le pays était ravagé par des bandes nombreuses de Bretons partisans français[3]. Il leur donna force tablature. C'est à cette occasion que Froissart a dit de lui :

« Monseigneur Mathieu de Gournay était un très vaillant chevalier de l'Angleterre, et son bon sens et

1. Bréquigny, Guyenne et Aquitaine, t XXI, p. 144.
2. Bréquigny, Guyenne et Aquitaine, t. XX.
3. Froissart, t. VI, p. 142.

prouesse étaient d'un avantage très considérable aux bourgeois de Bayonne. »

Quelquefois ceux-ci pensaient autrement. Le chevalier ne tenait pas grand compte de leurs droits et priviléges, et il malmenait leurs personnes si légèrement qu'ils se plaignirent de lui, de l'évêque et de tels autres personnages coupables de méfaits semblables. On leur prenait surtout leurs navires, et ils demandèrent au roi et à son conseil de fulminer des ordres péremptoires, car « autrement, disaient-ils, monsieu Mayheu Gournay ne voudrie rien faire. »

Les ordres furent peut-être péremptoires; mais une forte armée de Français et d'Espagnols s'en vint assiéger Bayonne par terre et par mer, et le roi d'Angleterre eut plus besoin dans la place du savoir-faire de monsieur Mayheu Gournay que des doléances des bourgeois. L'entreprise des assiégeants était menée par le roi don Henri de Castille aidé de don Ruy Diaz de Roxas. La mer était couverte des vaisseaux de Pierre de Velasco et de l'amiral génois Boccanegra. Il y avait bien là deux cents voiles. Par malheur, une maladie pestilentielle éclata parmi les alliés, et ils perdaient tant de monde que le roi don Henri consulta un savant nécromancien arabe de Tolède.

La fréquentation de ces savants avait été reprochée à don Pierre le Cruel ; on voit qu'aucun prince espagnol n'y échappait, pas plus que n'avaient fait les princes normands de Sicile et les empereurs souabes.

Le nécromancien expliqua que, pour différentes causes, l'air était corrompu, et que si le roi ne voulait voir périr son armée, il lui fallait, pour unique

remède, s'en aller ; ce qu'il fit, et la ville resta à monseigneur Mathieu, qui se vit alors appelé à Bordeaux par une autre affaire.

Le connétable du Guesclin était de nouveau prisonnier du Prince Noir qui le tenait au fort de Hâ. Pour décider de son sort, on réunit un conseil. Mathieu de Gournay y figura avec Guy de Brian, Richard d'Atterbury, Jean Arundel, maréchal d'Angleterre, et quelques autres[1]. Cette commission terminée, monseigneur Mathieu s'en alla en Portugal, en qualité d'ambassadeur chargé de faire valoir les droits du comte de Cambridge à la couronne du pays, en tant que ce prince était héritier des deux filles de don Pierre le Cruel.

De retour en Angleterre pour y rendre compte de sa mission, il se trouva à Londres au moment de la révolte de Wat Tyler et combattit à la bataille livrée aux portes de la ville, où les rebelles furent déconfits.

Cette affaire ainsi heureusement terminée, monseigneur Mathieu accompagna en Portugal le comte de Cambridge, la comtesse Isabelle de Castille et leur fils Jean, et fut nommé connétable de l'armée d'expédition[2]. Il fit, comme à son ordinaire, de beaux faits d'armes et enleva d'un coup de main le château de la Higueira défendu par soixante hommes d'armes espagnols[3].

En 1382 il était à Badajoz, assistant au tournoi où

1. Thomas Carte, *Rôles gascons*, t. I, p. 130.
2. Froissart, t. VIII, p. 10.
3. Froissart, t. VII, p. 110.

Tristan de Roye et Miles de Windsor coururent trois lances à fers acérés contre les tenants. Puis il s'en retourna en Angleterre[1].

Sa femme Alice Beauchamp mourut le 26 octobre 1384, sans, dit-on, lui avoir donné d'enfants. Il se remaria à Philippine Talbot, sœur de Jean lord Talbot. Il avait alors soixante-quatorze ans; elle en avait quinze. A dater de ce temps, il habita surtout son château de Stokes-sur-Hamden, au comté de Somerset, et parut peu dans ses domaines de Guyenne. Devenu un des lords du conseil privé, il était attaché au duc de Glocester, qui fut Richard III[2].

En 1387, il mit sur pied ses tenanciers dans ses terres du Somerset et du Dorset, et s'unit à Richard Seymour, à Jean Burghersch, à Guy de Brian, à Guillaume de Botreux et à Ives Fitz-Warine[3].

En 1401, Walter Sandys, chevalier de sa comitive, reçut des lettres de protection pour aller le rejoindre[4]. Mais le vieux seigneur ne se mêlait plus guère des affaires, étant à peu près retiré de tout, quand, le 26 septembre 1406, à son château de Stokes, il mourut âgé de quatre-vingt-seize ans. Il fut enterré dans la chapelle. Sa tombe était formée d'une grande pierre plate sur laquelle son image en bronze était incrustée. Il était représenté couvert de ses armes, et l'inscription tracée sur le contour de la pierre disait ce qui suit :

« Icy gist le noble et vaillant chivaler Maheu de

1. Froissart, t. VII, p. 161.
2. Froissart, t. XI, p. 14.
3. Thomas Carte, *Rôles gascons*, t. I, p. 154.
4. *Ibid.*, p. 187.

» Gurnay, jadis senechal des Landes et capitaine du
» Chastel d'Aques pro nostre Seignor le Roy en la
» Duché de Guyenne qui, en sa vie, fu à la batail de
» Bevamarin et à la siege Dalgesire sur les Sarrazins
» et auxi à les batailles de le Scluse, de Cressy, de
» Jugenesse, de Peytères, de Nazara, Dozrey et à plu-
» sieurs autres batailles et assèges en les quex il gaina
» noblement graund los et honour par le space de IIII
» XX et XVI ans et mourût le XXVIe jour de septembre,
» l'an de nostre Seigneur Jesu-Christ MCCCCVI, que
» de salme Dieux ait mercy ! Amen. »

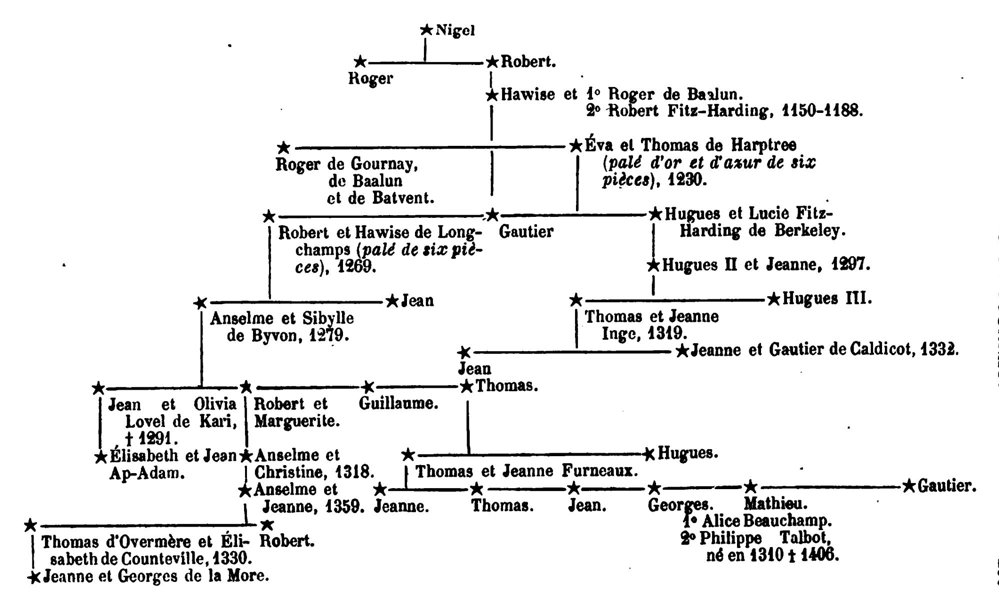
Les vitraux de la chapelle sont blasonnés des armes de monseigneur Mathieu, c'est-à-dire de celles de la branche de Nigel, avec l'indécision apportée de tous temps à en choisir les émaux. C'est toujours le palé de six pièces, mais dans une place ce palé est d'azur et d'argent, dans une autre il est de gueules et d'or, sans nulle brisure ; ailleurs on le voit chargé au canton dextre d'un léopard passant.

Mathieu de Gournay fut certainement un brillant soudoyer ; pourtant rien n'autorise à le traiter de grand capitaine. Ses expéditions furent des chevauchées. Il excellait à organiser comme à mener à bonne fin une surprise de ville, une escalade de château ; il était vigilant, avisé, plein de ressources ; aux différentes batailles où il se trouva, il montra un bras aussi bon et un cœur aussi intrépide que tout autre et ne se laissa guère entamer. Mais on ne voit rien dans ses actions qui indique la hauteur des vues et la complication des desseins. Il avait au plus haut degré le trait militaire dont les générations modernes voudraient

amener l'effacement au profit de l'État : dépouiller celui-ci ou celui-là, frapper des contributions pour son propre compte, peser d'une main extrêmement légère le droit d'autrui, enfin, pour dire les choses sans euphémisme, brigander ne lui inspirait pas le moindre scrupule. Il se montrait, sur ce point et sur bien d'autres, l'émule d'Eustache d'Aubrecicourt, cet amant adoré d'une princesse qui enlevait les vaches du paysan et s'exposait aux coups de fourche. Comme ce héros, il avait les mœurs les plus élégantes, s'entendait en ajustements, avait, comme on dit aujourd'hui, des opinions raffinées en matière d'art, et quant à son élégance et à son bien dire, c'était chose reconnue. Il n'est pas douteux que lorsqu'il raisonnait amour et délicatesse chevaleresques avec les dames, ses doctrines ne fussent les plus sublimes du monde, ce qui ne l'empêchait nullement d'être un excellent chef des compagnies blanches, car plus les âmes sont meublées de passions vigoureuses, mieux elles se passent de logique et savent pousser de front les inconséquences.

Mais il avait un compagnon d'armes, un ami, un parent d'une valeur plus considérable que la sienne et qui va de suite lui former ici parallèle. C'est de sire Robert Knowles, autrement dit Robert Canolle qu'il s'agit, et quand on aura lu le récit des actions de cet autre homme de guerre, qui fut justement considéré, au XIVe siècle, comme le capitaine le plus habile que les Anglais aient pu faire agir contre la France, on se rendra compte de la distance qui sépare le véritable chef de guerre du brillant faiseur d'exploits.

Branche de Nigel, second fils de Hugues Ier.



CHAPITRE IX

ROBERT CANOLLE

Il arrive souvent que l'origine des hommes maîtres de l'attention publique est, par les comptes rendus, accommodée au goût du temps. Vers le XIV[e] siècle, on admirait volontiers ceux qui s'élevaient par leur épée, et on ne voyait rien d'aussi beau que la fortune militaire. Aux époques précédentes, un chevalier avait dû sortir d'une souche connue et appréciée; on avait estimé en lui la race comme la cause principale de son mérite; mais, désormais, on ne paraissait tenir compte du mérite qu'à la façon des soldats, et la société, déjà dominée par les parvenus, produits des guerres incessantes, devenait, pour parler comme aujourd'hui, démocratique. On aimait qu'un homme arrivé très-haut fût parti de très-bas; les romans étaient pleins de ces transformations. C'est ainsi que Robert Canolle passa généralement pour être un soldat de fortune; mais les chroniqueurs ne s'entendent pas dans leurs récits.

Le chanoine Jean le Bel, maître de Froissart, prétend que Robert était Allemand, fils d'un pauvre manouvrier, et avait exercé dans les premières années de sa jeunesse la profession de parmentier de drap de laine. Il quitta ce travail et, se faisant compagnon de guerre, s'en alla à pied, armé d'une brigantine, coiffé d'une calotte de fer, pourvu d'une épée, et devint soudoyer au service de qui voulut le prendre[1].

1. Froissart, t. V, p. 26.

Les conteurs anglais arrangent les choses différemment. Suivant eux, Robert Knowles était de naissance libre, fils d'un yeoman ou paysan des environs de Bristol. Ils ont à alléguer que le nom de Knowles est en effet anglais et ne sonne pas à l'allemande. Ils ajoutent que Robert était né en 1317 et vint en France comme archer. Il n'aurait donc jamais débuté par être vagabond, mais aurait figuré d'abord dans cette infanterie fameuse qui gagna les plus grandes batailles de l'époque. En 1359, se voyant en faveur auprès du roi d'Angleterre, il aurait reçu les éperons d'or et serait devenu seigneur de Fougeray, en Bretagne, vers l'âge de trente-sept ou trente-huit ans, ce qui, en soi, n'a rien d'impossible. Mais il est certain que Robert avait deux frères, Édouard et Edmond, soldats comme lui. Évidemment non plus ces noms de baptême ne sont pas allemands. Édouard Knolle, chevalier, reçut, le 15 juillet 1355, des lettres de protection pour se rendre en France[1]. Edmond Knolle, également chevalier, en eut de même le 24 mai 1356[2].

On se demande comment trois fils de paysans purent arriver à un rang supérieur, si ce n'est par la protection du seul d'entre eux qui devint célèbre. Mais précisément, celui-ci, Robert, ne parvint au rang de chevalier qu'en 1357, on vient de le voir, et à cette époque, son frère Édouard en jouissait déjà depuis au moins quatre années. Il y a donc dans les allégations des chroniqueurs anglais des invraisemblances qui, pour

1. Thomas Carte, *Rôles gascons*, t. II p. 58.
2. *Ibid.*, p 60.

être moins fortes que celles dont le récit de Jean le Bel est semé, n'en rendent pas moins leur récit très suspect.

On ne se heurte pas à de telles difficultés en prenant les choses d'une manière qui n'est pas romanesque. Un des frères de Mathieu de Gournay se nommait Jean, et étant seigneur de Knowles, près de Bristol, portait le nom de ce fief. Ce point acquis, il faut se rappeler qu'Edmond II de Gournay de West-Barsham, le légiste, de la branche de Gautier, avait donné le rectorat de son église de Harpley à un frère de Robert Knowles, déjà prieur de Coxford, et que ce prieur s'appelait Jean. On apprend ainsi, par deux témoignages dont la coïncidence est frappante, que Robert avait trois frères au lieu de deux : Edward et Edmond, chevaliers, Jean, ecclésiastique; que ce Jean Knowles tenait d'Edmond de Gournay de West-Barsham le rectorat de Harpley, conservé autant que possible dans la famille; et ainsi, manifestement, les liens les plus étroits auraient uni Robert Knowles et ses frères, Jean, Edward et Edmond, à la race d'Ottar; et ainsi Robert n'était pas un aventurier sorti des classes inférieures, mais un homme qui, de façon obscure, peut-être irrégulière mais certaine, se rattachait ainsi que ses frères à la branche de Nigel; il ne reste plus qu'à retracer son histoire.

Il avait vingt-neuf ans en 1346, et bien qu'écuyer seulement, sa réputation était telle déjà qu'Édouard III, au fort de ses conquêtes, le nomma gouverneur d'une ville qui n'était autre que Gournay en Bray. Capitaine étranger d'une forteresse si longtemps possédée par sa race, il faisait comme Ragnvald et les Hugues : il passait l'Epte avec les lances de sa garnison et s'en

allait attaquer les Français deçà et delà. Dans une de ses courses il pilla l'abbaye de Saint-Germer, à laquelle Hugues IV avait accordé des dotations.

En 1349, il parut dans le Berry, y leva des contributions et poussa jusqu'en Auvergne.

En 1350 eut lieu le fameux combat des Trente, auprès de Machecoul. Les mémoires sont pleins des exploits des Bretons en cette rencontre, du mot fameux qui devint la devise de leur chef: « Beaumanoir, bois ton sang ! » et le poète Cuvelier cite deux fois dans ses vers Robert Canolle; il dit :

« Messire Robert Canole qui fu mal engeignant. »

Et :

« Canole et Carvaley s'y sunt en grant dangier. »

Cependant il est douteux que Robert se soit trouvé à cette action. Les listes des combattants ne présentent pas son nom; puis Cuvelier l'intitule « messire », le donnant ainsi pour chevalier. Il ne le fut que six ans plus tard.

En effet, le dimanche 10 mai 1359, au sac d'Auxerre, il reçut les éperons d'or[1]. Il était en France depuis trois ans, servant sous le duc de Lancastre, et bien que, suivant toute vraisemblance, Cuvelier se trompe en le faisant figurer au combat de Mi-Voie, il avait marqué dans la guerre de Bretagne. Les compagnons soudoyers l'aimaient. Il payait bien; on s'engageait volontiers sous sa bannière; il avait à sa solde autant d'hommes d'armes et d'archers d'élite qu'il voulait[2].

1. Froissart, t. V, p. 26.
2. Froissart, t. III, p. 143.

Dans une occasion, il s'était séparé du duc de Lancastre à Cherbourg, et s'avançant hardiment en pleine Normandie, du côté d'Évreux, il était arrivé pillant, brûlant et démoralisant les Français. Il passa par la ville, garnison des Navarrais, et se garda d'y rester. Il attaqua Vernon, l'enleva, le ravagea, et s'en vint donner dans les faubourgs de Rouen qu'il mit en flammes. Une telle épouvante régnait par toute la province que le roi de France s'avança jusqu'à Mantes, conduisant quarante mille hommes, sous Jean de Clermont et Arnould d'Andrehem ; les aventuriers, Anglais et Navarrais, ne comptaient pas plus de douze cents lances, seize mille archers et deux mille fantassins, la fleur des pillards.

Robert Canolle sépara son monde en deux troupes ; il renvoya les Navarrais à Évreux et se retira vers Laigle et Pontorson avec les Anglais. Cette audacieuse affaire, si vivement menée et si complètement réussie, est racontée par Froissart avec un enthousiasme indicible.

L'année suivante, cependant, les Français réussirent à reprendre Évreux aux Navarrais, car ce n'étaient, en ce temps, que villes enlevées et reconquises. Un coup de main rendit bientôt la cité normande à ses maîtres, et Robert Canolle accourut pour les aider à la mieux garder. Puis, ne voyant rien menacer de ce côté, il quitta Philippe de Navarre, et, gagnant la région maritime, s'y empara d'un château dont il fit sa place d'armes et d'où il leva des contributions sur la contrée avoisinante. Il y réussit comme à son ordinaire : pas de jour qu'il n'entrât dans quelque ville, bourg, forte-

resse ou village, faisant de si bonnes affaires que les gens entendus tenaient pour certain qu'il avait dans ses coffres au moins cent mille écus d'or, ce qui lui servait assez à entretenir ses bandes.

En 1358, jugeant la contrée hors d'état de plus rien lui fournir, il la quitta et vint prendre position dans l'intérieur des terres, au centre de la région comprise entre la Seine, la Marne et l'Oise.

Il s'était associé trois capitaines : Radigois de Derry, Irlandais, Franklin et Hawkins; il commandait en chef et tenait sous sa bannière trois cents armures de fer. Rapidement il prit Châteauneuf, Châtillon, Malicorne, et s'étant emparé par surprise du fort château de Mauconseil, ce fut là qu'il s'établit; et il mena de telle sorte les habitants de l'Ile-de-France et de la Picardie, que la chevalerie du Vermandois se décida enfin à essayer de le forcer à lâcher prise. Ce ne fut ni pour le bien ni pour la gloire des assaillants. Robert Canolle les battit et les poussa si rudement, l'épée aux reins, jusque dans les barrières de Noyon, qu'ils eurent peine à entrer dans la place et on ne put les décider à en sortir.

Cependant Philippe de Navarre laissa reprendre Saint-Valery en Caux par le connétable de France, et celui-ci commença à s'étendre dans le pays avec des forces si supérieures qu'il fallut lui céder la place. Robert Canolle quitta Mauconseil, se réunit aux sires d'Harcourt et de Gauville avec tous les Navarrais, et ensemble on se mit en retraite. Mais le connétable atteignit les compagnons près du petit village de Thorigny, entre Saint-Quentin et Péronne. Il n'y eut pas

moyen de s'échapper, et, bien que serrés dans un si mauvais pas, Philippe de Navarre et ses capitaines résolurent de faire bonne contenance. On partagea les troupes en trois batailles, suivant l'usage: Robert Canolle commandait la première, que les deux autres, placées en échelons, devaient soutenir. Les hommes d'armes mirent pied à terre, retaillèrent leurs lances à cinq pieds et se portèrent sur une colline à pente assez raide, au bas de laquelle se dispersèrent les brigandiniers, prêts à escarmoucher. Ils avaient planté dans le terrain les éperons des cavaliers, la molette en l'air, pour arrêter les chevaux des assaillants. Ayant ainsi tout préparé du mieux qu'on pût imaginer, on attendit.

Le connétable ne se décida pas. La nuit vint, les Anglais et les Navarrais, trop contents, décampèrent. Ils s'en allèrent à grandes marches, passèrent la Somme à Bétancourt, traversèrent les bois de Bohain, firent sept lieues sans s'arrêter et échappèrent. Mais, à peine reposé, Robert Canolle se mit à exécuter un projet qu'il avait conçu sans en laisser rien soupçonner à personne.

Il quitta Radigois, Hawkins et Franklin, et, les laissant à Mauconseil reprendre leurs chevauchées, il se dirigea rapidement vers la Bretagne; il y rallia à sa bannière plusieurs capitaines, et au mois d'août, à la tête de trois mille combattants pour le moins, il traversa le comté nantais et, se dirigeant en amont de la rivière de Loire, il donna dans le Berry.

Il traversa la province de part en part et pénétra en Auvergne, soulevant un cri général d'épouvante et d'angoisse, non pas seulement dans les provinces en-

vahies et foulées, mais aussi dans celles qui croyaient l'être bientôt. Tous les gentilshommes furent convoqués en Auvergne, en Limousin, en Forez. Les uns se rassemblèrent à Clermont, les autres à Montferrand, ceux-là à Riom. Comtes, barons, étaient sur pied, dressant leurs bannières. Il y avait bien six mille combattants en superbe équipage. Le comte de Forez, à lui seul, menait quatre cents lances; le jeune comte-Dauphin, Béraud d'Auvergne, quelque peu plus. Puis il y avait Jean de Boulogne et le seigneur de Montagu. L'opinion de ces seigneurs, partagée de tout le monde, était que lorsque monseigneur Robert Canolle aurait achevé de mettre à sac la contrée, il pousserait jusqu'à Avignon afin de faire connaissance avec les florins du saint-père et ceux des cardinaux. Aussi bien, qu'avaient donc fait le chanoine de Robertsart avec ses routiers et monseigneur du Guesclin avec les compagnies blanches? Pas autre chose. Voilà comme on raisonnait, et il semble, en effet, qu'aller en Avignon voir le pape, mais non pour faire pèlerinage, était le rêve suprême des militaires de ce temps; le respect avait bien disparu de partout et personne ne se souciait plus guère de la plus grande gloire de Dieu.

En attendant, on voyait brûler les villages. Ce n'étaient que paysans en fuite dans les champs, maisons en décombres, incendies en travail, tourbillons de fumée à l'horizon; et, comme la chevalerie forézaine et auvergnate venait d'atteindre le sommet d'une côte, elle aperçut soudain les bandes anglaises en face d'elle, en bonne ordonnance sur un autre plateau que sépa-

rait du sien une vallée pas trop large et couverte d'un épais herbage.

Les Anglais ne firent pas mine de se retirer; au contraire, leurs archers, descendant la moitié de la pente, se tinrent prêts à escarmoucher.

Alors les Français, poussant de grands cris, à l'instant voulurent combattre. Le Dauphin se fit armer chevalier, et avec lui bon nombre de jeunes écuyers du Limousin, du Quercy, de l'Auvergne, du Rouergue, ce qui eut lieu au son de toutes les menestrandies de l'armée et avec grand balancement de bannières; puis, aussitôt, chacun des nouveaux chevaliers, pressé de montrer sa prouesse, s'obstina à descendre dans la prairie pour défier un homme d'armes du parti contraire. Monseigneur Robert Canolle se prêta bonnement à cette fantaisie, et la journée se passa de la sorte à exécuter et admirer des apertises d'armes. Le lendemain matin à l'aube, les Français ne virent plus personne en face d'eux. Il en était tout comme à Thorigny, et Robert, profitant des ténèbres, était parti. Comme on ne savait quelle route il avait prise, rien ne resta à faire qu'à rentrer chacun dans son logis, et cette grande levée fut dissoute sans avoir servi de rien.

Pourtant, Robert Canolle ne s'était pas trop éloigné. Posté entre l'Allier et la Loire, il attira à lui ces hardis capitaines, Louis de Navarre, Robert de Chesney, Robert Briquet et autre; il domina sans résistance les environs de Moulins, Saint-Pourçain, Saint-Pierre-le-Moûtiers, une grande partie de l'Auvergne et du Bourbonnais. Cette belle campagne le couvrit de gloire et aurait eu les plus grandes conséquences si les affaires

de Bretagne n'étaient venues l'interrompre; la bataille d'Auray en fut l'équivalent.

Cette autre rencontre menée à bien, monseigneur Robert voulut prendre quelque repos, et il s'en alla dans son château de Derval, qui lui avait été donné à fief, en manière de récompense, par Jean de Montfort. Il était ainsi devenu un des grands barons de Bretagne, comme son ami, compagnon et parent Mathieu de Gournay, était, dans le même temps, grand baron de Guyenne.

En 1367, le Prince Noir ayant relevé la cause du roi don Pèdre le Cruel, monseigneur Robert fut chargé du commandement de l'arrière-garde anglaise, sous l'autorité nominale du roi don Jayme de Mayorque, et, ainsi que Mathieu de Gournay, il combattit à Najara; puis, les démêlés s'étant terminés de la façon que l'on sait, il s'en retourna à Derval, qu'il fortifiait puissamment, prétendant en faire un lieu imprenable. Mais il n'y resta pas longtemps, et de nouveau appelé par le Prince Noir, il repartit sur quatre grosses nefs chargées de ses hommes d'armes et de ses archers avec tout leur train; et de Kaouk, qui semble avoir été le Conquet, ou Concarneau, il vint débarquer à la Rochelle, alors commandée par le sénéchal Jean Devereux. Il y resta deux jours à se divertir, puis se mit en route pour Angoulême, où il fut reçu à bras ouverts par le Prince Noir, qui avait avec lui la princesse sa femme, tous deux entourés d'une grosse et brillante cour de chevaliers anglais et aquitains, plus, grand nombre de dames et de demoiselles.

Monseigneur Robert fut nommé de suite maître de

l'hôtel, avec autorité entière de faire ce qu'il trouverait bon. Il mit sur pied sans tarder cinq cents armures de fer, autant d'archers et de bidauts ; et comme, au témoignage de Froissart, il n'était pas moins subtil, agissant d'esprit et bien enlangagé que vigoureux de corps et adroit aux armes, il entraîna dans le parti anglais plusieurs des bons capitaines de l'autre bord, tels, par exemple, Perducas d'Albret et d'autres qui, engagés au siége d'Agen, se firent Anglais pour lui complaire et grossirent ses forces d'au moins cinq cents lances, ce dont le duc d'Anjou fut très-justement exaspéré ; mais il le devint encore davantage quand il apprit que les routiers à sa solde, tels que Aymon d'Ortingue, le Petit Meschin, Talebard Talebardon, Perrot de Savoie et Arnauton de Pans, intimidés par la défection de Perducas, avaient quitté Cahors qu'ils étaient chargés de défendre et étaient allés s'enfermés dans Duruel, où ils se croyaient mieux couverts contre les entreprises de messire Robert Canolle[1].

Lorsque l'avis de cette retraite arriva à Bordeaux, les jurats, les conseils, la commune furent en joie et ils montèrent la tête à Jean Chandos qui, d'accord avec le captal de Buch, s'en vint attaquer les mercenaires français dans leur abri. En vérité, ils n'eussent pas été fâchés d'enlever le gibier de messire Robert. Mais ils ne réussirent pas ; ils essayèrent autre chose et eurent pareille déconvenue. Alors ils se décidèrent à ne plus agir seuls et, descendant vers le Quercy où

1. Froissart, t. V, p. 75.

ils prirent en passant Gramat, Pons, Roquamadour et Villefranche, ils firent leur jonction avec Robert Canolle qui les attendait.

Le héraut Chandos vint là remettre à son maître des lettres par lesquelles le Prince Noir lui ordonnait de partir immédiatement pour l'Angleterre avec Thomas Felton et leurs troupes, et Robert Canolle devait continuer l'expédition seul avec les siennes et les routiers.

Robert estima qu'on l'envoyait à une défaite certaine et il répondit : « Monseigneur le Prince me fait plus d'honneur que je ne vaudray jamais ; mais sachez que, ici, sans vous, je n'y demeurerai, et si vous partez je partirai[1]. »

Il s'en retourna à Derval, mais fut mandé promptement en Angleterre pour donner son avis sur une nouvelle attaque contre la France à laquelle il fut invité à prendre part. Il n'y manqua pas et, peu de semaines après, il se mit en campagne, menant quinze cents lances, dont une centaine d'hommes d'armes écossais, plus quatre mille archers gallois, et, traînant un long équipage de chariots comblés de vivres, il fit invasion en Picardie.

Il courut les comtés de Guines et de Fauquemberghe, passa Thérouanne, pilla les environs d'Arras, fit défier la garnison par ses maréchaux, Guillaume de Néville et Geoffroy Worsley, sans que celle-ci consentît à sortir de ses barrières, passa Bapaume, Roye et Ham, et tout ce pays de Vermandois qui autrefois, au temps des Hugues, avait été allié de la famille. Il mar-

1. Froissart, t. V, p. 94.

chait à son aise, lentement, ne faisant pas plus de quatre à cinq lieues par jour, en maître absolu de la contrée, comme en effet il l'était par la terreur de ses armes. Devant lui passaient des officiers qui allaient dire aux capitaines français des villes et des forteresses :

« Combien donnerez-vous en purs deniers pour » ce pays-ci environ, et nous différerons de le mettre » à sac[1] ? »

On composait ainsi, et monseigneur Robert Canolle profita de plus de cent mille francs. Mais, naturellement, il se créa des envieux qui ne manquèrent pas de l'accuser en Angleterre de n'avoir pas tout tué et brûlé. Il s'en gardait, trouvant plus à propos de battre monnaie. Seulement il aurait volontiers pris Noyon; mais la place se trouva trop forte. Logé pendant quelque jours à l'abbaye d'Ourscamp, il essaya d'attirer dehors la garnison ; elle ne voulut pas paraître. Trouvant alors qu'il perdait son temps, il gagna Pont-l'Évêque sur la rivière d'Oise ; là, soixante lances françaises tombèrent sur ses traînards, en tuèrent une partie, et ramenant avec eux à Noyon quinze Anglais, leur coupèrent la tête sur la place de la ville, à la grande joie de la population.

Robert s'avançait toujours plus avant, côtoyé, mais à distance, par un bon nombre de seigneurs français, le comte Guy de Saint-Paul, le vicomte de Meaux, le seigneur de Charny. Raoul de Coucy était aussi en campagne, ayant ses terres dans ces

1. Froissart, t. V, p. 194.

parties-là ; seulement, comme il était parent de la reine d'Angleterre, Robert ne faisait aucun tort à ses villages, et, de son côté, il n'attaquait pas. En définitive, toujours levant des contributions, donnant à sentir çà et là le tranchant des glaives et la cuisson des torches, le chef anglais passa la Marne, entra en Champagne, passa l'Aube, tourna vers Provins et, tout à coup, marcha sur Paris et arriva sous les murailles[1].

Il campa là deux jours et une nuit sans que personne osât sortir des portes pour venir l'affronter. Assurément, il n'avait pas la volonté, il n'avait pas les moyens de s'emparer d'une si puissante ville. Il ne prétendait qu'à l'insulter. C'était alors la plus grande cité de l'Europe, et pour lui infliger une telle humiliation, il suffit à Robert Canolle d'une armée de douze à quinze mille hommes, suivie depuis des semaines par toutes les forces françaises, qui n'avaient pas osé l'accoster.

Enfin Robert Canolle lâcha prise, et par l'Anjou et le Maine se retrouva en Auvergne, où il réunit ses forces à celles des comtes de Cambridge et de Pembroke et d'autres capitaines qui n'étaient pas tous ses amis.

Il y avait là trop de chefs, en tous cas. Il s'agissait d'aller dégager Louis de Navarre, serré de près dans le château de Belleperche par le duc de Bourbon, irrité non seulement parce que les routiers lui venaient de prendre cette forteresse, mais surtout parce que « sa dame de mère », comme le dit révérencieusement

1. Froissart, t. V, p. 202.

Froissart, s'était trouvée dans la place ; les vainqueurs la tenaient prisonnière et en demandaient bonne rançon. A la fin, les Navarrais et les Anglais, ennuyés de se faire assiéger, sortirent en superbe ordonnance, bannières et pennons flottants, tandis que leurs trompettes sonnaient fanfare et que leurs ménestrels cornaient et pipaient en grande réjouissance; et ils s'en allèrent, emmenant avec eux la dame de Bourbon, que son fils ne put nullement délivrer.

En chemin, beaucoup de capitaines alléguèrent que marcher ainsi en grande troupe ne valait rien et qu'il serait mieux de se diviser. Sir Jean Mensterworth, chevalier hardi et entreprenant, mais fort ennemi de Robert Canolle, maintenait ce dire plus que tout autre, et fit si bien qu'enfin l'armée fut rompue, et, chacun tirant de son côté, Robert avec Alain de Boxhall, qui voyaient les choses prendre une méchante apparence, suivirent la direction du Mans pour gagner promptement la Bretagne; mais Bertrand du Guesclin, accouru du Limousin, se jeta sur les Anglais dispersés, battit quelques bandes et enfin atteignit Robert Canolle à Pont-Villain où il lui infligea une rude défaite. Ce pourquoi il fut fait connétable, et il le méritait. C'était en 1370[1].

Le roi d'Angleterre, très irrité de ces mauvaises nouvelles, voulut savoir comment le mal était arrivé. Sir Jean Mensterworth allait partout accusant de trahison et de lâcheté monseigneur Robert, lequel, retiré à Derval, ne savait rien de tout ce bruit, mais qui,

1. Froissart, t. IV, p. 224.

informé à la fin, envoya deux écuyers à Londres. Ceux-ci rétablirent la vérité. Ils prouvèrent comment c'était Jean Mensterworth qui, par son obstination à faire séparer les troupes, avait été l'auteur de tout le mal. Messire Jean fut donc arrêté, jugé, condamné et justicié, bonne récompense de ses calomnies.

Deux ans après, vers le milieu de 1373, le duc de Bretagne s'étant rendu en Angleterre, Robert reçut la charge de gouverneur du duché pendant son absence. Il s'enferma dans Brest que les Français attaquaient.

Pour le distraire et l'inquiéter, ils s'occupèrent de sa forteresse de Derval et y envoyèrent Olivier de Clisson, tandis que le duc d'Anjou continuait à battre les murailles de la ville attaquée au moyen de toutes les machines, canons, mangonneaux et autres artilleries que connaissaient et mettaient en pratique les ingénieurs de ce temps-là.

Robert Canolle, serré de près, envoya demander de l'aide au comte de Salisbury qui croisait alors du côté de Guérande avec une grosse flotte ; mais celui-ci ne put arriver si vite que les assiégés de Brest ne se trouvassent dans la position la plus critique, et ceux de Derval, comme le savait trop bien leur seigneur, couraient un danger encore plus pressant[1].

Dans cette extrémité, Robert Canolle demanda au duc d'Anjou un sauf-conduit pour un chevalier et deux écuyers qu'il voulait envoyer au connétable avec pouvoir de traiter de la reddition de Brest. C'était dans une de ses maisons, près de Nantes, qu'était alors Bertrand

1. Froissart, t. VI, p. 217.

du Guesclin, avec grande compagnie de chevaliers de France et de Bretagne. Les pourparlers furent longs; on convint que le siège de Brest serait suspendu pendant quarante jours et que si, ce délai expiré, la place n'était pas secourue, Robert la rendrait. Ainsi d'accord, des otages, chevaliers et écuyers, furent donnés des deux parts, et alors le capitaine anglais, se voyant libre, courut à Derval.

Il y arriva au moment où sire Hugues Brooks, son cousin et sénéchal, se trouvant réduit à la dernière extrémité, venait de céder. Il avait signé un traité. Robert le déchira. Il soutint que lui seul avait le droit de disposer de sa forteresse et qu'il la gardait. Le duc d'Anjou rangea sous les murailles les otages livrés par le sénéchal et les mit à mort. Ce que voyant, Robert amena au sommet du rempart, à la vue des cadavres de ses compagnons, trois chevaliers et un écuyer de France et envoya leurs corps d'un côté, leurs têtes de l'autre, dans l'eau des fossés[1]. Bref, le comte de Salisbury arriva à temps devant Brest, le ravitailla, et Robert conserva Derval.

En 1376, il se trouva à la bataille de l'Écluse, où les Espagnols furent battus et perdirent une partie de leur flotte.

En 1378, revenant d'Angleterre avec le duc de Lancastre, et débarqué à Saint-Malo, il courut et pilla une partie de la Bretagne[2].

En 1379, il se rendit à Londres à la cour, y accompagnant Jean de Montfort et la princesse sa femme.

1. Froissart, t. VI, p. 68.
2. Froissart, t. VI, p. 98; VII, p. 101.

En 1380, il commandait dans l'armée du duc de Buckingham, et il opéra en Anjou et aux siéges de Rennes et de Nantes. Les Bretons et leur duc Jean de Montfort en tête, se détachaient des Anglais. En quelques mois, ceux-ci devinrent des étrangers mal venus dans le duché conquis par eux, donné par eux à la maison régnante. La rupture fut complète, et Robert Canolle y ayant naturellement perdu sa seigneurie de Derval, cessa d'être un des grands barons bretons.

Il avait de quoi se consoler. Énormément riche, puissant en Angleterre, il habitait à Londres son hôtel, en 1381, quand éclata la révolte de Wat Tyler.

Richard II venait de monter sur le trône. Il eut sur les bras populace de ville et populace des champs. Les vagabonds arrivaient par grandes masses, ivres ou épuisés de faim; en faisant tourner leurs bâtons, ils s'avançaient, vociférant qu'au temps où Adam labourait et Eve filait, on n'avait su où était le gentilhomme. En tête du tumulte marchaient une manière de moine apostat, John Ball, lollard du plus bas étage, et Wat Tyler, ancien routier revenu des guerres de France et qui savait d'original ce que désordre voulait dire.

Le roi et son conseil furent d'abord frappés de stupeur. Pour monseigneur Robert Canolle, il se tint chez lui avec plus de cent vingt chevaliers et écuyers de son hôtel, résolu de se défendre; mais quand il vit que la cour reprenait courage, il se mit auprès du roi où se trouvait aussi Mathieu de Gournay, avec leur ancien compagnon Perducas d'Albret, les alderman de Londres et le maire William Walworth. Après différentes péripéties, Wat Tyler, insolent et débordé en

paroles, fut poignardé en face du roi par le vaillant magistrat, et la paix se trouva rétablie.

Robert Canolle est mentionné en 1397 par Froissart comme étant un seigneur du temps jadis. Cependant, deux ans après, on le trouve à Bordeaux, grand sénéchal d'Aquitaine. Il garda cette charge plusieurs années et mourut en 1407, dans un sien domaine au comté de Kent, ayant survécu d'une année à son ami et parent Mathieu de Gournay. Il avait bien quatre-vingt-dix ans d'une existence remplie, agitée, brillante, violente autant et plus que l'on en peut trouver. Il s'éleva aussi haut qu'un sujet y saurait parvenir, car la charge de grand sénéchal d'Aquitaine n'avait au-dessus d'elle que la couronne.

Il était doué du prestige des maîtres : on l'aimait. On cherchait à vivre auprès de lui, et non seulement les compagnons soudoyers marchaient volontiers sous sa bannière, il attirait, ce qui est plus rare, l'imagination de l'ennemi : Perducas d'Albret, comme bien d'autres, désertaient pour le suivre et lui restaient fidèles. Il était ferme, circonspect, calculateur, inexorable quand il voulait, et il le voulait quand il fallait; du même coup séduisant, bien disant, et ce sont les dons par lesquels on mène les hommes.

Il avait épousé Constance Beverley et laissa sa descendance dans le pays de Bordeaux jusqu'à la neuvième génération où naquit, en ligne directe, Jeanne de Canolle[1], mère de Louise Dumas de Fontbrauge, femme de Pierre-Joseph de Gobineau.

1. O'Gilvy, *Nobiliaire de Guyenne*, t. II, p. 139. — Corcelles, *Hist. des pairs de France*, t. II.

CHAPITRE X

ARMOIRIES

On se rappelle que Jean Knowles, frère de monseigneur Robert Canolle, était un ecclésiastique, à la fois prieur de Coxford et recteur de cette église de Harpley, dont les Gournay de la branche de Gautier possédaient le patronage depuis 1206.

L'édifice devait être bien vieux déjà et avait besoin de réparations au temps de Jean Knowles. Sous la direction de ce titulaire, on procéda à une restauration complète; mais ce ne fut pas Edmond II, de Gournay, seigneur du fief, qui se chargea de la dépense; ce fut Robert Canolle, et à ce fait déjà remarquable en lui-même, il faut ajouter, ce qui l'est bien plus encore, la manière dont s'exécuta la nouvelle décoration du monument.

Le bienfaiteur de Harpley voulut perpétuer sur la frise de la muraille soutenant l'aile du sud, le souvenir et les honneurs de ceux qui lui étaient chers à un titre quelconque.

Une telle idée appartient à toutes les époques; cependant la façon de l'exprimer varie, et c'est sur ce point que se manifeste le caractère d'un temps. Dans l'antiquité égyptienne, une stèle chez les Grecs, un bas-relief ou une statue votive chez les Romains, une inscription murale représentaient le culte du souvenir. Aujourd'hui on y satisfait par un bavardage de quelques lignes dans un journal; au moyen âge, considérant l'idolâ-

trie chevaleresque du blason, on ne voyait rien de mieux pour honorer un personnage ou une race que d'en figurer à tous les regards les armoiries.

Sur le monument créé par Robert Canolle dans l'église de Harpley, on trouve d'abord :

Les armes d'Édouard, prince de Galles et d'Aquitaine. Non seulement Robert Canolle avait passé une partie de sa vie à servir ce chef célèbre, mais il lui avait tenu de près, ayant été maître des chevaliers et écuyers de son hôtel.

Vient ensuite :

Une fasce ondée entre trois roses, deux en chef, une en pointe ;

C'est Constance Beverley, femme de Robert Canolle.

La croix engreslée ;

Le seigneur de Harpley se retrouve ici.

Une fasce ondée entre trois roses, deux en chef, une en pointe.

La répétition de cet écusson s'adresse soit au père, soit au frère de Constance Beverley.

Un chevron chargé de trois roses ;

Ici figure un parent inconnu.

Un échiqueté ;

C'est Varennes, d'où venait Édith de Varennes qui, primitivement, avait apporté aux descendants d'Ottar la propriété des terres auxquelles Harpley se rattachait.

Trois plumes d'autruche ;

C'est le cimier du Prince Noir.

Une bande entre six croix potencées ;

C'est le chef des Howard, le duc de Norfolk, le protecteur d'Edmond de Gournay, seigneur du fief.

Palé de six pièces au léopard passant, au canton senestre;

C'est Mathieu de Gournay, sénéchal des Landes, l'ami, le compagnon, le parent de monseigneur Robert et, en même temps, le représentant de la branche de Nigel.

Une fasce entre trois croix potencées, deux en chef, une en pointe;

C'est Beauchamp, et ainsi se trouve rappelée la mémoire de la première femme de Mathieu de Gournay, Alice Beauchamp.

Un chevron entre trois croix potencées à dextre, trois à senestre, quatre en pointe;

C'est Fitz-Harding de Berkeley. Outre que Mathieu de Gournay descendait directement de Robert Fitz-Harding, mari d'Hawise, le seigneur de Berkeley avait été un fidèle complice de Thomas de Gournay, père de Mathieu, dans les affaires d'Edward II. L'union des cousins avait certainement continué avec le Berkeley que Froissart appelle le « sire de Bercler », capitaine renommé et associé à Robert Canolle et à Mathieu dans toutes les guerres du temps.

Maintenant se présente l'écusson de Robert Canolle lui-même. Jusqu'ici la série des figurations ne s'était composée que des armoiries de la famille, plus deux écussons appartenant à des protecteurs considérables, le prince de Galles et le duc de Norfolk. Voici maintenant l'insigne du restaurateur de l'église. C'est une tour accostée de deux croissants posés, chacun entre quatre croisettes potencées, c'est-à-dire la pièce propre aux Howard, aux Beauchamp et aux Berkeley,

ce qui rend manifeste que Robert Canolle se rattachait à ces trois familles et plus particulièrement aux Berkeley. Sans donc pouvoir affirmer d'une manière absolue que Robert était issu de cette dernière race, tout porte à croire qu'il en tenait et se considérait par là comme parent des différentes branches des Gournay, avec lesquels il était d'ailleurs si uni d'amitié, et voilà pourquoi il se chargea de la reconstruction de l'église de Harpley, et prit plaisir à y faire graver sur la frise les écussons, symboles de l'histoire de la famille.

L'œuvre de Robert n'était pas peinte, mais sculptée dans la pierre ; c'est ce qui explique, en ce lieu-ci comme ailleurs, l'indécision constante au sujet des métaux et des émaux dont la plupart des représentations héraldiques du temps sont atteintes. Il n'en est pas de même là où la peinture a été employée, comme à l'église de Yarmouth, située, ainsi que Harpley, dans le domaine des Gournay, et où se manifeste le goût de la famille pour la conservation de ses souvenirs.

Bien que la branche de Gautier établie dans le Norfolk n'eût qu'une communauté d'origine déjà ancienne et seulement par les femmes avec les descendants de Nigel, habitants du Somerset et des frontières galloises, on vient de voir ces deux rameaux associés dans le monument élevé par Robert Canolle. Le temps n'avait donc brisé aucun lien entre les descendants d'Ottar dont il vient d'être question. Il en était de même pour la lignée étrangère à leur pays restée en France, et c'est ce que montrent les peintures héraldiques de l'église de Yarmouth. Les travaux exécutés par les ordres de

Robert Canolle à Harpley ne sont que le complément de cette série plus complète encore des blasons de la race. On y trouve d'abord :

De sable plein ;

C'était l'écusson supposé d'Ottar lui-même, l'auteur de la famille, et on voit combien se montre logique et systématique l'effort d'érudition qui préside à l'exposé donné par les armoiries de Yarmouth. Le sable plein est le point de départ des figurations emblématiques, absolument comme Ottar lui-même, Eudes, le Viking normand, est le point de départ des générations. Ensuite vient :

Tranché de sable et échiqueté d'or et de gueules, à la fasce de sable ;

C'est Gournay et Varennes avec une brisure. On a voulu représenter Gérard et Édith de Varennes.

Puis se présentent sept écussons :

1° De sable à la rose d'argent feuillée de sinople ;

2° De sable aux sept roses d'or ;

3° De sable à la pile d'or ;

4° Tranché d'azur et d'un écartelé de sable et d'or à la bande de gueules, brochant sur le second ;

5° De sable aux trois quintefeuilles d'or ;

6° Écartelé de sable et d'or à la bande de gueules ;

7° D'or et de sable écartelé à la bande d'or chargée de trois croisettes de sable.

Ces sept blasons se succèdent après le sable plein, insigne d'Ottar, auteur de la race. Ils ont tous une partie commune, le sable, qui les rattache à l'éponyme. Il était aisé de trouver Gérard dans le tranché de sable et échiqueté d'or et de gueules à la fasce de sable,

parce que la seconde partie de ce blason est la propriété connue des Varennes. Or voici donc sept blasons conçus de manière à indiquer un lien étroit entre leurs sept possesseurs, plus deux qui sont déjà attribués, celui d'Ottar et celui de Gérard, en tout neuf. Il y a donc neuf générations entre lesquelles les neuf blasons se doivent distribuer, et ces neuf générations sont formées en effet par Ottar, Ragnvald, Hugues Ier, Hugues II, Gérard, Hugues III, Hugues IV, et les deux auteurs des branches anglaises, Nigel et Gautier. On a ainsi la série complète des éponymes, dans les époques héroïques de la famille.

Il va sans dire que l'attribution comme la composition des armoiries est ici absolument idéale. Ottar ni Ragnvald, ni aucun de leurs successeurs, avant la première moitié du XIIe siècle, n'ont jamais possédé d'écusson, et il est plus que probable que les Varennes n'ont eu leur échiqueté d'or et de gueules à la bande de sable que postérieurement à cette date.

Mais rien n'est plus conforme aux idées du XIVe siècle que la fiction d'armoiries attribuées à des personnages qui n'en connurent jamais l'usage. C'était le besoin scientifique d'un collège héraldique que de combiner de pareilles attributions. On confondait toute personnalité remarquable avec un symbole et on ne la concevait guère sans ce symbole. Saladin avait ses armoiries; Abraham eut les siennes; Notre-Seigneur n'en manqua pas. Les Gournay, toutes les branches issues d'Ottar eurent les leurs à Yarmouth, et en effet, après les écussons des neuf éponymes se présente, d'une manière inattendue, mais heureusement très claire :

De gueules écartelé de sable au 1er et au 4e, chargé de trois anneaux d'or, et immédiatement après :

De gueules écartelé de sable au 1er et au 4e, chargé sur le tout d'une bande d'or aux trois corbeaux passants de sable.

On est frappé de surprise en voyant se continuer ainsi la méthode avec laquelle les hérauts de l'église de Yarmouth ont exprimé, à leur manière, l'homogénéité de la famille. Le premier des deux écussons donne d'abord le sable plein, marque constante de l'origine commune, puis les anneaux, et on reconnaît là les neveux de Hugues IV, les Bôves et la descendance du fils puîné de Hugues IV, Renaud, tous établis dans le Beauvoisis et sur les limites normandes[1].

Cet écusson a passé aux Gobineau de Gournay, qui s'en sont servis concurremment avec l'autre, plus fréquent chez eux, et venant également des Coucy-Bôves : de gueules écartelé de sable au 1er et au 4e, chargé sur le tout d'une bande d'or aux trois corbeaux passants de sable[2]. Ainsi, cette branche de Renaud qui n'était jamais venue en Angleterre, qui était restée absolument

1. Mais les anneaux qui se trouvent primitivement chez les Bôves varient de nombre et de position chez les Gourhay. Ainsi Renaud de Gournay, en 1224, porte de gueules aux dix anneaux d'or placés 3, 3, 3 et un. Gaignières, *Petit cart. d'Ourscamp*, Bibl. nat., 5473 (ancien), p. 74.

2. On trouve aussi Gauvain de Gournay dont il va être question tout à l'heure, portant d'argent à la bande de sable à 6 merlettes en orle de même. — *Terrier de Clermont de* 1373, Bibl. nat., f° 20082. — Mais cette description est une erreur manifeste; il faut lire : corbeaux en orle. Il ne peut être question ici que de l'oiseau de l'abbaye de Corbie.

française et dont on avait été séparé après 1202 par la prise de Gournay, n'était pas oubliée au commencement du xv[e] siècle par les branches anglaises et particulièrement par celle de Gautier, propriétaire de Yarmouth comme de Harpley.

Du reste, il ne faut pas non plus s'y tromper. L'interruption des rapports entre les Gournay anglais et les Gournay du Beauvoisis ne fut pas aussi longue qu'on serait porté au premier abord à le supposer. Ce ne fut que sous saint Louis qu'être à la fois Anglais et Français devint prohibé, et en 1251 Guillaume I[er] de Gournay de Montaigny savait très bien alléguer qu'il tenait ses biens du roi d'Angleterre, lequel en avait fait concession à la famille plus d'un siècle auparavant. En outre, dès 1346, c'est-à-dire 95 ans, et pas davantage, après Guillaume de Montaigny, Robert Canolle se trouva gouverneur anglais de Gournay, dont il n'ignorait pas assurément que ses parents et amis avaient été seigneurs au temps jadis, et il retrouva leur nom, non seulement dans la ville où il commandait, mais surtout parmi les seigneurs de Beauvoisis avec lesquels il fut, pendant de longues années, en contact ordinaire, car à cette époque vivaient là des parents avec lesquels Robert Canolle put entretenir des relations, et c'est ainsi que par ses soins l'église de Harpley, aussi bien que celle de Yarmouth, représenta la race tout entière. On se trouve amené de la sorte à rechercher et à poursuivre les traces de la branche de Renaud demeurée dans le Beauvoisis.

CHAPITRE XI

BRANCHE DE RENAUD

En se reportant au chapitre XIV du livre Ier de cette histoire, on trouvera un chevalier Jean de Gournay, poursuivi en 1317 par le bailli de Senlis comme ayant participé au meurtre d'Oudard de Floesleu. Jean de Gournay demeurait, après bien d'autres hommes de son sang également cités dans le même chapitre, au nord-est de Beauvais, et il était comme eux de la famille et un des ascendants de Gauvain de Gournay, premier mari d'Estienne ou Estevenne de Framicourt[1]; peut-être même fut-il Gauvain de Gournay en personne, car on connaît celui-ci par une charte de l'abbaye de Corbie[2] où se trouve le nom de son fils Pierre, dit Perceval de Gournay, écuyer, à la date du 22 novembre 1412.

1. *Arch. de l'abbaye de Corbie*, reg. Hugo, n° 3, f° 24. Pierre de Gournay, dit Perceval écuyer, releva de la succession de feu madame Étienne de Framicourt, sa mère, un fief de l'abbaye de Corbie, assis au Quesnel en Santerre, 1212, 22 novembre.

2. *Archives de M. le comte de Guiche*, à Mouchy, près Compiègne, cote DA. — Noble dame, madame Jeanne de Gournay, veuve de messire Perceval de Boulainvilliers, fils de Pierre, dit Perceval de Gournay, écuyer, fils de Gauvain de Gournay, fils unique et héritier de feu madame Estève de Frémicourt, veuve de messire Regnault d'Estrées, dit Maillart, chevalier, acquiert par lettres du 25 août 1456, de Jean de Rigauville, écuyer, et de damoiselle Jeanne de Vendelle, sa femme, une rente sur un fief sis à Bienville, qui avait appartenu à feu Gauvain de Gournay, provenant de la succession partagée dès le 20 février 1420, du dit feu Maillart d'Estrées, entre Pierre de Gournay (dit Perceval) et Gilles de Vendelle, écuyer. Il est encore cité au terrier de Clermont sur Oise à la date de 1373.

Gauvain de Gournay vivait donc vers le milieu du XIVe siècle, quand Robert Canolle commandait à Gournay.

Estevenne de Framicourt était d'une lignée dès longtemps en relations avec les descendants d'Ottar. Dans une charte de Hugues III, on rencontre un homme de son nom parmi les témoins ; ces gentilshommes demeuraient aux environs de Marines, et partant tout à côté de Neufvy et de Montigny, fiefs des Gournay.

Pierre avait pris le nom de Perceval, comme son père avait pris celui de Gauvain : l'amour des romans de chevalerie est un trait de la famille [1]. On l'a déjà vu chez les Hugues, et ce n'était que raison, puisque les romans de chevalerie les avaient adoptés dans la personne de Hugues III.

Estevenne de Framicourt paraît avoir perdu son mari de bonne heure. Elle se remaria à Regnault d'Estrées, chevalier, surnommé Maillard. Quant à Perceval ou Pierre de Gournay, il eut une fille unique alliée à Jean de Boulainvilliers, son cousin [2], appelé à son tour

1. *Archives de l'évêché de Beauvais*, boîte 30, Plessis. — Percheval de Gournay avoue tenir de l'évêché de Beauvais deux fiefs mouvants de celui de Jean de Rouvroy, dict le Borgne, chevalier, sis au Plessis, à Coivrel et à Ravenel et qu'il a dénombrés, le 15 décembre 1372.

2. Tome Ier du *Répertoire des Archives de Gournay*, p. 11. — Jean, dit Percheval de Boulainvilliers, mari de demoiselle Jeanne de Gournay, seigneur de Gournay sur Aronde, acte de 1373. — On voit, en effet, que Gournay sur Aronde est situé au milieu des autres possessions des Gournay (en Bray) de la branche de Renaud. — Cette terre relevait du comté de Clermont en Beauvoisis, et Raoul de Vermandois, que l'on a vu, écrivant à son beau-frère Hugues III de Gournay, se qualifier « consul de Clermont », l'avait eue d'Albéric de Hangest par échange. Elle passa à la fin du XVe siècle à Philippe de Boulainvilliers, probablement fils de Jean Perceval et de Jeanne de Gournay, et qui devint comte de Dammartin. — Graves, *Statist. du canton de Ressons*, p. 59.

Perceval, et qui, le 3 avril 1435, était bailli de Bourges[1]. Il existe de lui plusieurs actes statuant sur des domaines appartenant à sa femme Jeanne de Gournay, et entre autres une reconnaissance féodale souscrite en sa faveur par Jean d'Arviller, en tant que mari de Marguerite de Préquigny, lui rendant hommage pour les terres et fiefs d'Arsy et tout ce que Gauvain d'Arsy avait tenu à fief autrefois de messire Perceval (Pierre) de Gournay, beau-père de Jean Perceval de Boulainvilliers, chevalier, conseiller et chambellan du roi[2].

De sorte qu'Arsy provenait de la succession de Gournay, remontait à Gauvain de Gournay, plaçait après celui-ci un Gauvain d'Arsy, évidemment un Gauvain de Gournay, et le rattachait à la descendance des Hugues.

Ainsi, outre les fiefs de Montigny et de Neufvy[3], mouvants de celui que Jean de Rouvroy, dit le Borgne,

1. *Archives de l'abbaye de Corbie*, n° 4, p. 22. — 2 avril 1435. — Noble homme, monseigneur Jean de Boulainvillers, chevalier, bailli de Bourges, relève de la succession de feu Perceval de Gournay, père de madame Jeanne de Gournay sa femme, un fief de l'abbaye de Corbie, sis au Caisnel, en Santerre.

2. *Archives du château d'Arcy*, près Compiègne : Jean d'Arviller, écuyer, seigneur d'Arcy, comme mari de damoiselle Marguerite de Préquigny, avoue tenir en fief à foi et hommage de Perceval de Boulainvilliers, chevalier, à cause de sa seigneurie de Gournay, ses terres et fief d'Arcy, et tout ce que feu Gavin d'Arcy avait tenu de feu messire Perceval de Gournay, par lettres passées le 11 juin 1438.

3. *Archives de l'évêché de Beauvais*, boîte 30, Plessis. — Jean de Gournay reconnaissait, en 1372, tenir de l'église de Beauvais les lieux voisins de Montigny et de Neufvy, qui sont le Plessis, Coivrel et Ravenel; c'est là ce que les Rouvroy tenaient de Hugues IV en 1206 avec Quincampoix. Ce sont tous pays adjacents et c'est de là que vont partir les Gournay au xve siècle pour abandonner tout à fait le pays. Il n'est maintenant que de les suivre dans leurs nouvelles résidences.

chevalier, seigneur du Plessis et de Saint-Simon, l'ancêtre des ducs de Saint-Simon, tenait de la famille, il y en avait encore d'autres qui accusent le séjour des Gournay dans le Beauvoisis au temps même où la contrée était parcourue par Robert Canolle, Mathieu de Gournay et leurs bandes. A ce moment, un d'entre eux quitta la contrée pour chercher fortune ailleurs.

En 1453, dans le Berry, où Jean (Perceval) de Boulainvilliers, mari de Jeanne de Gournay, fille de Perceval de Gournay (Pierre), avait été bailli en 1435, se trouvait un troisième Gauvain ou Gobin, ou Gobinot de Gournay. Celui-ci traitait à cette date une affaire avec Jeanne de Gallebrune, abbesse du monastère de la bienheureuse Vierge Marie de Buxière[1]. Voilà donc successivement trois Gauvain ou Gobinot de Gournay. Deux, les deux premiers, entre 1360 environ et 1433, habitent encore la contrée de leurs ancêtres; le troisième a suivi la fortune du mari de sa parente, Jeanne de Gournay, madame de Boulainvilliers, jusque dans le Berry.

Enfin, en 1498, au 1er janvier, un chevalier, Gobinot de Gournay est mentionné comme appointé à Brest, avec charge de diriger les travaux de défense et les réparations, et il en donne l'estimation[2]. On a donc successivement :

Gauvain de Gournay, mari d'Estevenne de Framicourt, vers 1360;

1. *Gallia Christiana*, t. II, p. 220. — Buxeria, seu Monasterium B. Mariæ de Buxeria, Virginum Ordinis Cisterciencis prope Culantum : Abbatissa Jeanne de Gallebrune, 1453. Transige « cum Gobino de Gournay, milite. »

2. Chambre des comptes de Nantes : Arm. R, cass. B, cote 6.

Gauvain d'Arsy, parent de Perceval de Gournay et tenant de lui son fief.

Gobinot ou Gobin, ou Gauvain de Gournay en 1453, et Gobinot de Gournay, chevalier, chargé des fortifications de Brest en 1498. Ainsi se manifeste la continuation de la branche de Renaud qui, en s'attribuant pendant plus d'un siècle l'usage d'un nouveau nom, tend à le transformer en désignation particulière, comme jadis on l'a vu chez les Havot et les Bouelle.

Il s'était élevé quelque hésitation, chez les descendants de Renaud, quant au choix du personnage chevaleresque qu'ils prenaient pour parrain. D'abord ils s'étaient donné à Gauvain, puis avaient un instant préféré Perceval le Gallois, brave champion, lui aussi, neveu du roi Arthur par la reine d'Orcanie, femme de Loth; et même Pierre Perceval de Gournay avait fait partager sa prédilection passagère à son gendre, Jean de Boulainvilliers, qui s'intitula aussi bien que lui Perceval. C'était la mode du temps. Chacun prenait un surnom aussi héroïque que possible[1], à moins que, dans un ordre d'idées tout différent, on ne préférât, comme trois frères inscrits dans la liste d'une compagnie d'hommes d'armes, inspirer aux amis et connaissances une haute idée de la férocité de son tempérament, en se faisant appeler Loup, Payen et Sarrazin.

Les Gournay revinrent pourtant au nom de Gauvain, pour ne plus le quitter, et, comme il arrivait toujours, on usa de préférence, en le prononçant, de la forme diminutive, et de même qu'on ne disait jamais Pierre,

1. Jean d'Aloigny, écuyer, s'appelait Gallehaut. Il est nommé dans un acte du 22 juillet 1319. — D'Hozier, reg. 6, p. 2.

16

mais Pierret ou Pierrot, Robert, mais Robin et Robinet ou Robinot, Henri, mais Henriet et Henriot; de même on suivit l'exemple des romans eux-mêmes et avec eux on dit Gauvenet, Gobinet et Gobinot. On voit s'employer toutes ces formes. Ensuite il arriva, ce qui était un effet naturel de l'adoption de pareils noms de guerre, que si quelquefois on y joignait l'ancien nom, le plus souvent on ne se servait plus de celui-ci, et il s'oubliait ou tombait en désuétude. C'est ainsi qu'en 1404 avait déjà apparu en Guyenne un homme d'armes, Gobenho[1], servant dans la compagnie de Lancelot de la Trau, au service de la commune de Bordeaux. Ce soldat, dont le nom prend sous la plume du scribe gascon une forme spéciale, était-il le même que le Gobinot de Gournay amené par sa cousine, madame de Boulainvilliers, dans le Berry? Ceci n'est pas probable; une période trop longue serait à admettre entre les deux personnages. C'était encore moins Gauvain d'Arsy, qui, en sa qualité de possesseur de fief, n'allait sans doute pas porter la lance si loin de ses foyers, mêlé à une compagnie mercenaire. Force est donc d'apercevoir ici, dans une province où les Gournay anglais avaient déjà fait fortune, mais que les Gournay français n'avaient visitée que très anciennement et d'une façon tout à fait passagère, un cinquième Gauvain de Gournay, dont le nom se transcrivait non pas Gobinot et Govinot, mais Gobenho, ce qui n'amenait, du reste, aucun changement dans la prononciation.

On ne doit pas perdre de vue l'état misérable où les

1. *Livre de la jurade de Bordeaux*, table.

guerres réduisaient la Normandie et surtout le Beauvoisis ; c'est dans les effets de cette situation que se trouvent les couleurs sous lesquelles se représentent à ce moment les destinées du rameau français issu de Renaud.

Un peu avant 1371, un parent, un cousin de Gauvain, Govinot ou Gobinot, Robert de Gournay, sert comme homme d'armes dans la compagnie de Claudin de Harenvilliers, maréchal de Normandie, et figure à la montre ou revue faite devant Conches le 1er novembre[1]. Un autre Robert de Gournay apparaît au même titre sous Liénart de Bainghen, à Joigny, le 11 janvier 1420[2].

Le 27 janvier 1382, on avait vu à Paris Guillaume de Gournay, sous Jean de Vienne, amiral de France[3].

En 1415, Nicolas de Montaigny et Hugues de Normanville sont encore deux Gournay portant les armes pour la France, et un troisième, Robert de Gournay, figure en 1460 dans une compagnie d'ordonnance. Mais tandis que ses parents avaient été encore qualifiés du titre de chevaliers ou d'hommes d'armes, Robert n'est qu'un archer dans la compagnie de Torcy, où il fait montre le 13 décembre, à Tours[4]. En 1475, il n'a pas monté en grade, seulement il a passé dans la compagnie de Bueil, et le 1er janvier tient garnison à Foucarmont[5] ; il a pour camarade Jean Gallebrune, archer comme lui, parent de l'abbesse de Buxière, ancienne connaissance de son cousin Gobinot de Gournay[6].

Le 14 août 1475, il est toujours archer, sous le

1. Gaignières, *Monstres*, 787, Me. 444. — 2. *Ibid.*, p. 41. — 3. *Ibid.*, 787-2. — 4. *Ibid.*, 787, Me. 132. — 5. *Ibid.*, Me.-269. — 6. *Ibid.*

même capitaine, et en garnison dans son pays d'origine, à Mouchy-sur-Aronde [1]. Le voici encore, toujours archer, le 23 octobre 1485, sous Guillaume Carreau [2], puis il n'en est plus question.

Un quatrième, Robert de Gournay, se montre le 9 février 1474 et le 23 octobre 1485, sous Jean de Bueil, comte de Sancerre, avec son parent l'archer, puis sous Pierre de Rohan, maréchal de Gié. Au moins, celui-ci est monté en grade, il est devenu écuyer; mais il n'atteint pas plus haut [3], comme non plus André de Gournay, archer de Jean Blosset, à Gournay même, en 1474 [4], et qui en 1475 a été promu écuyer par le comte de Sancerre [5], bienveillance qui s'explique. Celui-ci était le voisin et l'ami de Perceval de Boulainvilliers, et il peut avoir, à sa recommandation, favorisé les parents appauvris de la femme de son compagnon.

Quelques Gournay étaient néanmoins restés dans le pays. Pierre, qualifié écuyer, figure, le 4 novembre 1473, comme fondé de pouvoirs de Gilles de Tournemine, mari de la dame du Hommet, dans un procès intenté à Guillaume de Cérisay [6]. Il est Normand; il habite encore le pays des Hugues. Il est propriétaire d'un domaine grand ou petit, plutôt petit que grand. Il mène la vie de gentilhomme campagnard, occupé de ses procès et de ceux des autres, et n'est pas sans ressembler beaucoup à tels et tels membres de la branche

1 Gaignières, *Monstres*, M°. 280. — 2. *Ibid.*, M°. 356. — 3. *Ibid.*, M°. 167. — 4. *Ibid.*, 782_5 M°s. 274 et 295. — 5. *Ibid.*, 782_6, M°s. 168, 320.

6. *Arch. de S. A. S. Mgr le prince de Condé.* — Dom Villevieille, v. 44, f° 10, verso.

de Gautier. Après lui, on n'aperçoit aucun descendant de la famille en Normandie, non plus que dans la région de l'Oise. La tempête des guerres anglaises avait déraciné ces arbres. Non que le fait de n'en plus rencontrer sur l'ancien théâtre de leur domination garantisse absolument que tous rejetons en aient cessé de vivre : l'examen attentif de pareilles questions prouve qu'en cas pareils les familles s'éteignent moins qu'elles ne s'abaissent. Cependant il arrive aussi que ces pauvres restes finissent par périr à la peine. Quoi qu'il en soit, morts ou cachés, ceux-ci disparaissent à la fin du xve siècle.

Il faut donc quitter cette région pour marcher avec les Gournay dépossédés vers la Guyenne. Ils y vont d'un pas plus ou moins rapide, et il semblerait que leurs parents anglais les y attirent, tant le mouvement qui les porte se montre soutenu et constant, car de dessein prémédité, on ne saurait leur en supposer. Ils suivent les chances diverses du service militaire et, livrés à ces fluctuations, ne marchent pas précisément où ils veulent, mais où la fortune les conduit.

Ce n'est pas, d'autre part, que la puissance de Mathieu de Gournay ait été assez durable pour leur promettre dans le Bordelais une protection et leur servir d'attrait, en supposant même que le sénéchal anglais des Landes eût nourri des sentiments si bienveillants pour ses proches français, ce dont il est permis de douter. Sa puissance n'exista plus aussitôt qu'il fut mort, c'est-à-dire après 1406 ; elle passa dans d'autres mains, et plus maltraité encore par les événements du temps que ne l'étaient les Gournay errant hors du Beau-

voisis, ce qui resta de descendants des branches anglaises dans la Guyenne ne se trouva pas en état de soutenir personne ; néanmoins, encore une fois, Gournay anglais, Gournay français tendaient à se rejoindre dans les mêmes lieux, menant la même vie difficile et combattue, pliant et se relevant sous la même tempête, effet de la guerre. C'était une race forgée sous les coups : les coups la faisaient tomber, et en les rendant elle se relevait comme elle pouvait.

LIVRE III

CHAPITRE PREMIER

BORDEAUX ANCIEN

Vers le milieu du XIVe siècle, la métropole de la Guyenne, Bordeaux, était arrivée au plus haut degré de richesse et d'éclat qu'elle dût atteindre. C'était une république à la façon des villes de la Lombardie. Elle ne l'ignorait pas. Cette ressemblance la flattait, et, dans certains actes publics, ses magistrats et le roi d'Angleterre l'invoquèrent pour établir quelques différences. Comme les cités italiennes, elle se rappelait avec orgueil les temps romains de son histoire, alors que l'aquitaine Burdigala, devenue un des ports marchands les plus opulents des Gaules, avait couvert les rives de la Gironde de villas, de temples et de jardins. Il en restait des traces, non seulement dans les pierres énormes de l'enceinte, mais dans des ruines bien connues, comme, par exemple, ces Piliers de Tutelle, ancien sanctuaire païen devenu un fief, et là, non plus qu'au delà des Alpes, on ne

s'étonnait de voir sortir du sol des statues, des fûts de colonnes, des bas-reliefs, des autels et des inscriptions.

Il n'y avait donc rien que de naturel à ce qu'après la chute définitive de l'empire, Bordeaux, sous la dynastie visigothe, sous les comtes mérovingiens, même sous les ducs d'Aquitaine, eût conservé beaucoup mieux l'esprit municipal que les villes du centre de la France. Ce qui certainement n'y nuisit pas, ce fut ce crépuscule intellectuel survivant aussi dans une ville autrefois renommée pour sa science autant que pour sa richesse. Elle avait fourni jusqu'à des époques assez basses des successeurs à ces érudits, à ces poètes, Minervius, Alcimus, Patera, Clémentinus Théon, Léontius, Delphidius qui fut aussi un grand politique, Ausone, le consul, et nombre d'autres hommes célèbres. L'écho de pareils noms se prolonge dans un pays plus longtemps qu'on ne pense.

Il ne paraît pas que jamais Bordeaux ait perdu la conscience ni le goût des formes de la liberté, ni qu'elle ait eu besoin d'une charte seigneuriale ou royale pour les retrouver. Au contraire, il n'était pas un moment où la pratique de l'indépendance eût jamais été suspendue. L'évêque, défenseur de la cité, n'avait jamais exercé là de pouvoir. Les habitants s'étaient gardés eux-mêmes. De l'autonomie fictive imposée par le fisc impérial, la population, devenue sous les Visigoths et les Mérovingiens plus qu'à moitié barbare, était montée à la plus réelle indépendance. Elle était avide de droits, apte à les sauvegarder, faisant elle-même ses lois, les appliquant, les maintenant, et n'ayant avec les puis-

sants d'alors que des rapports consentis, rarement et imparfaitement imposés[1].

De toute antiquité, au mépris de l'axiome féodal : « nulle terre sans seigneur », les bourgeois de Bordeaux possédaient leurs biens sans tenure, et, à leur exemple, la Guyenne entière était couverte de biens allodiaux, ne devant rien à personne, pas même au roi. De là cette réponse, si fréquente dans les enquêtes jusque vers la moitié du XVe siècle, et dont se contentaient les commissaires des fiefs demandant à un propriétaire s'il occupait un domaine allodial : *Sic, prout civis Burdigalis* « Oui, en tant que bourgeois de Bordeaux[2]. » Et comme la tenure féodale impliquait la juridiction de celui dont elle émanait, le bourgeois déclarait de même : « Quand je comparais en justice devant le roi, c'est par violence et non de droit[3]. » En effet, il ne devait obéissance qu'au magistrat de sa ville.

Cette situation se soutint pendant toute la durée du moyen âge, à Bordeaux et dans la Guyenne entière, au profit de la classe d'hommes, devenue rare ailleurs, composée des *francales*. Leurs personnes étaient libres, leurs biens également; le fisc ne leur demandait qu'une redevance immuable, insignifiante, et toutefois, légère comme elle l'était, on la considérait encore comme un abus[4].

1. La rédaction des coutumes de la Réole montre l'existence de la liberté municipale dès 977. Arnaud Macip, en qui l'on va voir un des ancêtres de la famille, était prudhomme de la ville en 1220. — *Archives hist. de la Gironde*, t. I, p. 271.

2. Delpit, *Manuscrit de Wolfenbuttel*, p. 40.

3. *Ibid.*, p. 21.

4. *Ibid.*, p. 47.

Bordeaux et beaucoup d'autres cités voisines étaient gouvernées par un maire qui, par tradition de l'usage romain, donnait son nom aux années [1]. Pendant quelque temps ce magistrat paraît avoir exercé le pouvoir à vie, peut-être était-ce une usurpation, ainsi qu'il arriva de certains podestats italiens. Il commandait les troupes, décidait de la paix ou de la guerre, rendait la justice, régnait, gouvernait, administrait. Il eût été maître absolu s'il n'eût eu à ses côtés les cinquante jurats.

Sans eux son droit était nul, et eux de même, de leur côté, menant comme lui et sous lui les soldats, ils circulaient de jour et de nuit dans les rues, arrêtant les malfaiteurs, veillant aux incendies, étouffant les désordres. Ils se partageaient les affaires politiques, siégeaient en tribunal avec le maire, condamnaient à mort, faisaient exécuter les arrêts. Les impôts étaient perçus par eux, les surtaxes décrétées. Ils dirigeaient l'hôtel des monnaies, où se frappait l'argent aux titre et armes du municipe. Plus tard, ces cinquante jurats furent réduits à vingt-quatre, puis, sous les Français, à douze, enfin à six.

Ils avaient pour les contrôler le conseil des Trente. Aucune affaire de quelque importance ne se décidait, sans que le maire et les jurats eussent appelé et consulté les Trente; mais si la question semblait grave, les Trente appelaient les Trois-Cents.

Ceux-ci, comme les Trente, comme les jurats, n'eussent osé rien décider de sérieux sans avoir à leurs séances les délégués des chapitres de Saint-André et de

1. Vide supra, Delpit, *Manuscrit de Wolfenbuttel*, p. 47.

Saint-Seurin [1], et, par un retour juste, ils assistaient de même aux assemblées ecclésiastiques des deux Églises, y donnant leurs avis [2]. Mais on ne jugeait pas encore que ce concours pourtant si étendu de volontés et d'opinions suffît pour bien montrer les idées de la ville, dans les cas tout à fait majeurs; alors le maire, les jurats, les Trente, les Trois-Cents, les deux chapitres convoquaient le peuple entier, les petits comme les grands, et de cette délibération générale sortait une décision sans réplique, et personne n'avait, dès lors, plus rien à objecter. L'élection était le mécanisme indispensable et naturel de tout ce mouvement. Mais il s'en fallait qu'une élection fractionnée en tant d'actions diverses aboutît à des résultats démocratiques. Il était sans exemple que le maire, les jurats et les Trente eussent été élus dans la populace. La communauté elle-même avait trop la pratique de la liberté pour choisir ses chefs ailleurs qu'aux premiers rangs.

Cependant Bordeaux reconnaissait en dehors d'elle le roi d'Angleterre comme son souverain. Elle y avait profit. C'était un protecteur qui la mettait à l'abri des entreprises du dehors. Elle était fidèle à la couronne, à laquelle on a vu que les propriétaires de terres ne donnaient qu'extrêmement peu. En fait d'impôts, au point de vue militaire, on devait quarante jours de service par an, et de bonne heure on acquit le droit de s'en racheter [3], ce qui fut un mal, soit dit en passant, puisque l'habitant armé se laissa remplacer par le

1. Gabriel de Lurbe, *Chronique bord.*, p. 25, recto.
2. *Ibid.*
3. Delpit, *loc. cit.*, p. 27.

routier pillard. Mais on n'a jamais, dans aucun temps, envisagé cette conséquence naturelle de l'amour du repos. On avait encore à acquitter ce qui s'appelait le droit de gîte. On n'y mettait pas beaucoup de recherche. Quand le roi voyageait, il pouvait prétendre à recevoir des vivres pour lui et dix chevaliers, et la loi réglait ainsi les choses : de la chair de porc, de vache et du poulet avec de la moutarde, ou bien une vache farcie et le pain à discrétion et du vin [1]. Le souverain n'avait droit à rien de plus, et dans les localités où la coutume ne déterminait pas aussi exactement et minutieusement ce qu'on devait, on ne devait rien du tout. La prérogative du roi d'Angleterre à Bordeaux n'obtenait pas davantage [2].

Sous l'empire de telles règles, avec une vie publique intense et à une époque où la vigueur des esprits était partout si exubérante, il n'est pas étonnant que le commerce de Bordeaux ait repris une prospérité et une extension analogue à ce qu'il avait pu être à l'époque romaine. Les navires, très nombreux, augmentaient d'année en année ; la monnaie bordelaise circulait partout ; les limites de la ville s'étendaient ; les grandes familles bourgeoises devenaient des puissances comptées par les barons, comptées par le roi, et, en réalité, elles n'étaient guère ce qu'on entendit plus tard sous cette dénomination : familles bourgeoises.

Les plus considérables tenaient à honneur d'occuper à titre de fief les tours de l'enceinte de la ville ; elles se

1. Delpit, *Manuscrit de Wolfenbuttel.* — Unam vaccam farcitam secundum morem antiquum et panem et vinum ad comedandam illam vaccam.
2. *Ibid.* p. 47.

chargeaient d'y mettre garnison et répondaient de la défense. Les Lambert, les Calhau, les Colomb, les Monadey, les Soler (Solier), races belliqueuses, s'en faisaient honneur, et, en même temps, elles cultivaient leurs vignes, fabriquaient leurs vins, chargeaient de leurs futailles les navires que, pour elles, les charpentiers construisaient dans les chantiers de la rivière, s'en allaient les vendre au loin, en Angleterre, en Espagne, en Hollande, ce qui ne les empêchait pas de posséder et de faire valoir dans les rues tortueuses, pleines de foule, de bruit et d'animation, leurs boutiques d'armuriers, de drapiers, de droguistes. Mais la grande affaire dominant le reste, c'étaient les querelles suscitées et entretenues par des ambitions envenimées et livrant bataille au sein de la cité.

Parmi d'autres, deux factions se guerroyèrent pendant des siècles, celle des Colomb et celle des Soler. Dès avant le XIIIᵉ siècle, ces familles et leurs clients s'affrontaient d'une haine irréconciliable. A la fin du XIVᵉ siècle, la lutte était dans toute son énergie. Les partisans des deux familles rivales s'attaquaient en pleine rue, bravant l'autorité du maire et des jurats. Quand le mal était à l'extrême et que la guerre civile menaçait la ville entière, le roi d'Angleterre intervenait comme arbitre ; il faisait signer des accords et ménageait un raccommodement plus ou moins durable. Il arriva aussi quelquefois que le prince agit en sens contraire et fit jurer aux Colomb de ne pas s'entendre avec les Soler.

Dans le cours des temps, les Calhau devinrent les chefs de la faction que ces derniers avaient si longtemps menée. Comme faisaient à Florence les Noirs et

les Blancs, les Colomb, les Soler, Solier ou du Soley, les Calhau, vivaient à Bordeaux ayant tous, outre les tours de l'enceinte qui leur étaient remises, des hôtels fortifiés dans différents quartiers. Celui des Solier s'appelait aussi hôtel de la Lande et s'élevait dans la rue Neuve[1]; les Calhau étaient leurs voisins. Mais les uns et les autres avaient aussi des habitations fortifiées dans d'autres endroits; les Monadey demeuraient entre l'église Saint-Siméon et la rue du Petit-Cancéra. Les Pierre, si connus hors de la ville qu'on les appelait aussi Pierre de Bordeaux ou Pierre de Livran, habitaient la rue du Cahernan. On a pu dire avec toute vérité de cette famille de marchands que son sang s'est trouvé sur tous les trônes de l'Europe.

Elle et bien d'autres ont possédé dans la cité des maisons plus ou moins apparentes dont l'emplacement est encore connu; mais les murs élevés et épais, les portails sculptés, les créneaux, les pignons, les tourelles, tout cela a disparu avec l'esprit d'indépendance et d'orgueil qui les avait élevés[2].

CHAPITRE II

BORDEAUX ANCIEN (SUITE)

De même que les bourgeois avaient en ville leurs hôtels fortifiés, de même ils couvraient la campagne de châteaux et de manoirs occupés par des garnisons à leur solde.

1. Baurein, *Variétés bordelaises*, t. III, p. 58.
2. *Ibid.*, t. III, p. 269 et suiv.

Leurs vignobles, leurs vins devaient être défendus; c'était le chargement des navires. Jean Colomb possédait deux forteresses, l'une sur la paroisse de Sousans, l'autre sur celle de Bommes, en 1288 et 1289[1]. Gombaud, qui se qualifie bourgeois de Bordeaux, avait fortifié en 1284 son manoir de Cantenac[2]. Les Arrostanhs, cantonnés dans la paroisse de Talance, y tenaient une tour, plus tard propriété des Gobineau[3]. Les Monadey avaient une citadelle au village de Clavet[4]. Les Soler étaient seigneurs du château de Belin[5].

D'un autre côté, les rois d'Angleterre ne possédaient pas le droit d'introduire des troupes dans la ville; ils ne pouvaient faire occuper par leurs hommes ni les hôtels ni les forteresses des bourgeois; mais ils demandaient à ceux-ci conseil, appui et garantie pour étayer leur puissance. Le 4 avril 1256, Édouard, prince de Galles, ayant à prononcer sur une contestation survenue entre Thalésie, dame de la Marque, et Pierre Bertrand de Blanchefort, pour la propriété de la grande baronnie de ce nom, réunit une assemblée dans la salle capitulaire des frères prêcheurs de Bordeaux. Avec le prince siégeaient, en qualité de juges, Étienne Longuespée, sénéchal de Guyenne, l'archevêque Géraud de Malemort, les grands barons de la province, et, à leurs côtés, Pierre de Bordeaux, Pierre Calhau, surnommé le Prud'homme, Guillaume-Raymond Colomb, Pierre Lambert, Raymond Monadey.

1. Thomas Carte, *Rôles gascons*, t. I, p. 22.
2. *Ibid.*, p. 16.
3. *Ibid.* — Baurein, *loc. cit.*, t. IV, 61.
4. Baurein, t. IV, p. 57.
5. *Ibid.*, t. IV, p. 113.

Quand Édouard Ier traita avec Alphonse III d'Aragon, en 1287, afin de tirer de captivité Charles le Boiteux, prince de Salerne, il fournit des otages pour répondre de l'exécution des engagements pris de son côté, et, à cet effet, il présenta le vicomte de Béarn, le comte d'Armagnac, le seigneur d'Albret, tous souverains et s'intitulant tels « par la grâce de Dieu », et avec eux, Arnaud Monadey, Jean Colomb et Arnaud-Raymond de Solier, bourgeois de Bordeaux. On peut comprendre que, dans cet état de choses, Yolande de Solier ait épousé le vicomte de Fronsac; Jeanne de Mayenssan soit devenue femme d'Arnaud de Caupène, chevalier, seigneur de Parampuyre. Miramonde de Calhau, fille de Pierre, le Prud'homme, est qualifiée dans les chartes « Na Miramonda », madame Miramonde et « dame de Podensac[1] ». Elle fut mariée au noble et puissant baron « mosseu Bernard d'Escossan, damoiseau, seigneur de Langoyran[2] ». De son côté, Amanieu IV d'Albret, ancêtre des Bourbons de la maison royale, leur donna pour aïeule Mathe de Bordeaux.

Ces bourgeois si fiers, si riches, si puissants, n'auraient pu garder leur importance sans maintenir et étendre leur popularité, car la faveur de la foule était indispensable dans les élections. Ce n'était pas alors avec des phrases qu'on se rendait recommandable. On bâtissait des églises richement pourvues, on fondait des hospices pour les pauvres et pour les pèlerins de Jérusalem, de Rome et surtout de Compostelle, très-visité par les gens dévotieux de ces parages. On dotait

1. Baurein, *Variétés bordelaises*, t. III, p. 198.
2. Baurein, *passim*.

ces maisons, on les entretenait. Il fallait aussi plaire aux imaginations méridionales en flattant leurs yeux. C'est pourquoi les grands bourgeois avaient toujours soin que les églises fussent remplies de lampes ardentes, et, pour fournir à cette lourde dépense dont ils soutenaient les frais, ils établissaient de grandes plantations de noyers dans leurs domaines et en mettaient jusque dans les cimetières, tout couverts ainsi d'une ombre fraîche et touffue[1].

Le peuple aimait les cérémonies religieuses. Il les voulait éclatantes. Il aimait aussi son clergé et se plaisait à le voir vivre en parfait accord avec les magistrats; mais il fallait que les clercs, de leur côté, fussent de nature débonnaire et patiente. Il arriva une fois qu'un curé prétendit exclure de son église un patron de barque pour la raison, d'ailleurs bonne, que cet homme était excommunié. Celui-ci souleva la plèbe et s'en alla avec elle demander aux jurats de le faire absoudre de suite, « car, disait-il, j'ai là quatre mille hommes qui vont me faire justice si on me refuse. »

Ce même peuple était remuant, irritable et d'un composé assez complexe. Ces gens se savaient tous bourgeois, libres, justiciables uniquement de leurs magistrats nommés par eux. Mais d'où venaient-ils? Beaucoup provenaient des hommes libres, *homines francales*, d'origine aquitaine, visigothe ou franke; d'autres étaient descendus sur le port, arrivant fort dénués de l'Angleterre, de la Saintonge, de la France, de l'Aragon. Il y avait aussi des vagabonds

1. Baurein, *Variétés bordelaises*, t. I, p 42.

sortis des campagnes de la Gascogne, et parmi eux, bon nombre de ces questaux, *homines questales*, fugitifs de la glèbe, esclaves échappés [1], qui formaient la lie, et au-dessous encore étaient ces misérables dont les habits portaient une marque en drap rouge, afin qu'on pût éviter leur contact. Charpentiers de barriques par profession, lépreux supposés, mais qui ne l'étaient nullement, ils avaient leurs églises à part ou des bancs réservés dans les églises communes. On les nommait des gahets [2]. Gahet ou *djahed* est le nom du guerrier musulman combattant pour sa foi, et il semble que ces parias aient été les descendants des envahisseurs sarrasins du VIII[e] siècle. Beaucoup d'actes anciens leur donnaient les noms de Maurins ou Maurons; dans le bas Médoc, une localité s'appelait les Sarsins, et, par toute cette contrée, c'est une injure ordinaire que de dire à quelqu'un qu'il est de mauvaise race [3].

Comme pour faire contre poids à la dégradation des Gahets, on faisait grand cas de la sainteté publique des reclus et recluses. Dans plusieurs quartiers de

1. Gabriel de Lurbe, *Chronique bordelaise*, p. 29, verso. — Delpit, *Manuscrit de Wolfenbuttel*, p. 22.

2. Tout méprisé qu'ils fussent et précisément parce qu'ils l'étaient, ils étaient l'objet de grandes charités, et dans beaucoup de testaments on leur laissait des legs. — Baurein, t. IV, p. 17. Rose de Bourg, dame de Vayres, teste en leur faveur en 1287; Pierre Amanieu, captal de Buch, en 1300; Assalyde de Bordeaux, en 1328, etc. — *Ibid.*, p. 19. — A Bordeaux, ils habitaient un faubourg à part; *ibid.*, p. 15 et *pass.*

3. Baurein, *Variétés bordelaises*, t. I, p. 90; t. III, p. 232. — Le reproche seul est très-significatif, et l'absence complète de tout sentiment de race, résultat de la confusion extrême, l'a rendu inusité dans presque tout le reste de la France.

la ville on voyait certaines cellules absolument closes dont le soupirail, ouvert au bas d'un mur, donnait sur la rue. Là vivaient cloîtrés étroitement, et pour toute leur vie, ces modèles de l'édification générale. C'étaient le plus souvent des femmes, et le peuple les vénérait extrêmement. Il y en avait une dans le faubourg de Saint-Seurin, près de l'église Saint-Lazare[1]. Une autre, de bonne famille bourgeoise, Catherine Teyssenère, s'était terrée près de la porte Dijaux[2], et les seigneurs jurats lui votèrent, par leur délibération du 2 avril 1407, deux francs de secours. En 1228, on en avait connu une sur la paroisse Saint-Éloi. Auparavant, en 1295 et en 1300, on se le rappelait fort bien, une vénérable sainte avait étonné tout le monde par ses austérités surhumaines, mais on ne savait plus bien où elle avait vécu.

On aimait aussi les ermites et on n'en manquait pas. Il y avait celui de Lormont[3] et celui de la tour de Cordouan.

Jusqu'au XIIe siècle et plus tard, tout fut dur et violent. Le bourgeois, maître absolu dans sa famille, pouvait punir, vendre, tuer ses enfants et sa femme, et il en était quitte pour expliquer au maire et aux jurats le motif qui l'avait poussé. La préméditation seule était punie. Dans ce temps de passions mal domptées, on ne savait rien ordonner contre un premier mouve-

1. Baurein, t. III, p. 347, 351, 353.

2. *Livre de la jurade*, p. 179. Séance du 2 avril 1406 : « Et plus, ordoneren que Katerina Teysseneyra, reclusa de Porta Digeus aye per aumoyna et per reparar son reclusatge : II francs.

3. *Livre de la jurade*, p. 201.

ment de colère. Mais sur la place publique le magistrat se déclarait maître et ne voulait pas répéter un ordre deux fois[1]. Si un tumulte s'élevait, tous les passants étaient tenus de se jeter dans la mêlée pour rétablir la paix, et on devait crier : *Biaffore!* « Sortez! » Alors les portes s'ouvraient, les habitants accouraient en armes, et ceux qui n'étaient pas venus assez tôt subissaient l'amende, à moins qu'ils ne jurassent sur « le Fort de Carcans », ce qui paraît avoir été la tête de saint Jean-Baptiste, qu'ils n'avaient pas entendu les clameurs[2].

Dans la seconde moitié du XIIe siècle et au commencement du XIIIe, l'activité générale était si puissante et si féconde que, dans tout le Bordelais, les défrichements et les fondations de villes se multiplièrent. Bourgeois, chevaliers, laboureurs se mirent à solliciter des concessions de terres, et les patentes des rois anglais n'en accordaient jamais que des parcelles peu étendues, parce que l'exploitation devait être immédiate. En cas de retard, la déchéance ne se faisait pas attendre, tant la concurrence était active. Le pays se couvrit de voies de communication[3]. Le roi vend ses terres vagues ; les bourgeois, les nobles, les gens d'Église en achètent. Tout se plante de vignes. Libourne est bâtie. Masseube l'est par Bouel, abbé de Lescale-Dieu[4]; Pavie et Mirande le sont par Bernard d'Astarac

1. Les jeux de hasard étaient absolument interdits. — Le *Livre de la jurade*, séance du 13 avril 1407, p. 175.
2. Baurein, *Variétés bord.*, t. II, p. 215.
3. Bréquigny, *Guyenne et Aquitaine*, t. XX.
4. Monlezun, *Hist. de Gascogne*, t. II, p. 21.

et Hugues de Cadens, abbé de Berdones[1]; Gimont et Solomiac sortent de terre par l'association de l'abbé de Gimont, d'Alphonse de Poitiers et de Jeanne, femme de celui-ci[2]; Grenade et Fleurance sont établies par Eustache de Beaumarchès et l'abbé de Granselve[3]; Viane doit l'existence, en 1284, à Jean de Grailly et à Jourdain de Lisle; Juillac, la même année, à Guillaume, vicomte de Malvin; Marciac, en 1298, à Guichard, sénéchal de Toulouse, à Arnaud Guillem de Pardiac et à Étienne de Lupé, abbé de la Case-Dieu; Pardiac même s'était déjà formé huit ans auparavant autour du château de son seigneur, grand spéculateur sur les terrains, grand cultivateur de vignes, grand marchand de vins, comme tous ses voisins.

En 1322, Étienne de Lupé, le digne administrateur et abbé de la Case-Dieu, déjà fondateur de Marciac, s'associe de nouveau avec son émule pour bâtir Plaisance. Saint-Sever-de-Roustan, Tournay, Monségur, Sainte-Foi, Sauveterre de Guyenne, il serait impossible de nombrer toutes les villes qui naissent pour loger la foule accourue de toutes parts, charpentiers de barriques, constructeurs de charrois, de chalands, de barques, enfin spéculateurs et vendeurs, dans tous les genres de denrées dont les agglomérations d'hommes rendent l'arrivage ou la production nécessaire. L'enthousiasme pour la bâtisse était si universel, le profit si clair, le résultat si éclatant, si vivant, si séduisant, qu'un seigneur du Vexin, descendant d'une fa-

1. Monlezun, *Hist. de Gascogne*, t. II, p. 23.
2. *Ibid.*, p. 27, vers 1180.
3. *Ibid.*, p. 28

mille alliée jadis aux Hugues, un Dammartin, le maréchal de France Renaud de Trye, fut saisi à son tour de la passion universelle, et bien qu'il ne fût dans ces cantons méridionaux que de passage, il bâtit, en Gascogne, Trye, baptisée par lui du nom de sa lointaine seigneurie française. Seulement son village n'a jamais contenu que quelques centaines d'habitants, tandis que Trye en Guyenne devint une ville de trois mille âmes [1].

Les habitants de ces cités nouvelles, toutes établies sur un plan uniforme et fort bien raisonné, avec des rues se coupant à angles droits, d'une largeur réglementaire, aboutissant à une place entourée d'arcades, devant l'église et la maison de ville, ne s'occupent absolument que de travail et de gain, depuis le fondateur, grand seigneur de la province ou abbé, jusqu'au dernier manouvrier, et comme le gouvernement local n'est jamais que l'image exacte de celui de Bordeaux, où le bourgeois est tout et a droit à tout, tandis que celui qui n'est pas bourgeois n'est rien et n'a droit à rien, tout le monde sans exception brigue cette qualité enviable, et on voit les d'Albret, les Montferrand, ces premiers barons de la province, Jean Beauchamp de Hache, beau-frère de Mathieu de Gournay, un des plus grands seigneurs de l'Angleterre, souscrire des cédules où ils ne s'intitulent que bourgeois. Le dernier se dit sans hésiter « marchand du comté de Sommerset [2]. La grande préoccupation était de vendre son vin. Tout alla ainsi et très bien en grand arroi de li-

1. Monlezun, t. II, p. 29-80; t. III, p. 81.
2. Thomas Carte, *Rôles gascons*, t. I, p. 26[illegible].

berté, de fierté, de courage, de véhémence, d'habileté, de luxe et d'orgueil jusque vers la fin du XIVe siècle. Les grands bourgeois parcourent les rues avec leurs clients, leurs hommes d'armes, chaussant l'éperon d'or quand il leur plaît, et dans leurs hôtels ils donnent des fêtes. Monseigneur le maire est une puissance qui traite comme telle avec le roi d'Angleterre et de France. A tous moments il va, assisté de deux jurats, se présenter devant les personnes souveraines au nom de la ville, avec le titre significatif d'ambassadeur. Il entretient une correspondance avec le duc de Bretagne, les rois de Castille et de Navarre, les maires et jurats de Bayonne et de la Rochelle, et quand il écrit à la demoiselle de Mussidan, il met en tête de ses dépêches : « Très honorable dame, chère et bonne amie. »

Les intérêts de la ville absorbent ses jours et ses nuits, puisqu'il a tout dans les mains, outre la diplomatie, la guerre, les finances, la justice, l'administration, et, bien entendu, sous la surveillance constante des jurats.

Ceux-ci ne sont pas moins occupés. Ils tiennent de constantes réunions. On les voit entrer dans l'hôtel de ville et en sortir, vêtus de leur livrée écarlate et bleu céleste, la lourde épée bouclée au flanc, entourés de leurs sergents d'armes, surveillant les rues, se jetant dans les querelles, donnant des ordres, et voilà précisément parmi eux bien des ancêtres de bien des aïeules de la famille[1]. Voilà Arnaud Boneu, jurat, Vigourous Estève, Jean Estève, seigneur de Langon, tous

1. *Livre de la jurade*, p. 386.

deux jurats; Bertrand Faure, Jean de Colignan, deux des seigneurs XXX. Monseigneur Raymond Boneu est prieur de Cajac[1]. Ici, c'est monseigneur Arnaud Boneu, prévôt de l'Ombrière[2]. Raymond Barrau est sergent du comté d'Ornon, fief de la ville[3].

La ville est excitée par le voisinage des barons du parti français. La défense des murailles et des tours devient plus active que jamais. Quelques-uns des ancêtres paraissent dans les listes de garde. C'est Monot du Prat à la porte du côté de la rivière[4]; Pey Faure à la porte de la Grave; Jean de Colignan est à la tourelle du pont Saint-Jean, vers la Rousselle; Guillaume du Prat, Guillaume Fort ont reçu leur assignation à la tour ronde du pont de la Mouche[5]; Jean Dumas est allé à la tour Saint-Georges, et « mosseu Guillaume Boneu », qu'on y avait d'abord destiné, est réservé pour un autre service; Arnaud Dumas se trouve à la porte Saint-Germain; Hosten, qui devait l'y rencontrer, va ailleurs; Bernard du Prat tient la barbacane devant la porte Saint-Julien, et à la tour des Cinq-Quayres est Arnaud Macip[6].

Ce sont là tous personnages dont les lignées, à un moment donné, se confondent avec celles des descendants de Renaud. Ils sont ici devant les yeux. On les voit traverser la ville dans tous les sens. Ils se rencontrent, ne sachant pas qu'un jour leur sang sera mêlé; ils se connaissent, ils se parlent; ils ont des intérêts communs

1. *Livre de la jurade*, p. 445.
2. *Ibid.*, p. 320, 348.
3. *Ibid.*, p. 445.
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*, p. 73.
6. *Livre de la jurade*, loc. cit.

ou divergents ; ils s'aiment ou se détestent ; ils se défendent les uns les autres ou se joignent à des factions contraires. Ils connaissent aussi Mathieu de Gournay ; ils ont parlé cent fois de ses chevauchées et de ses histoires dans les blanches compagnies, à Bayonne et ailleurs. Ils connaissent de même Robert Canolle, et quand ils fréquentent les plaids du palais de l'Ombrière ou qu'ils vont à l'abbaye de Saint-André, où demeure le prince d'Aquitaine, ils le rencontrent, le regardent, le saluent, car quelques-uns, sinon tous, ont habitude avec lui.

Voilà le passé lointain, et comment s'est préparé et disposé le sol d'où les affluents à l'ancienne source norvégienne allaient successivement sortir.

CHAPITRE III

GOURNAY GASCONS

Aucune prospérité n'est durable, et les choses commençaient à se gâter vers la fin du XIV[e] siècle. Les Anglais perdaient sensiblement du terrain dans tout le sud-ouest. Le Languedoc et le Périgord avaient été annexés au domaine des Valois qui, se glissant au long des Pyrénées, isolaient la Guyenne de la frontière d'Espagne. Inquiet, le suzerain anglais tourmentait la ville parce que, sous la peur de la perdre, il prétendait la surveiller et voulait désormais lui-même se charger de plus en plus de sa garde. Il s'inquiétait de voir que dans ce peuple facile à agiter commençait

même, au milieu des discussions, à se former un parti gagné aux prétentions de la France. Un duel eut lieu entre Bertrand Usana, bourgeois et marchand que le roi qualifiait son « amé écuyer[1] », et Jean Bolomère, tailleur, le 12 août 1407, parce que Bolomère accusait Usana d'avoir cherché à le faire Français.

Le Prince Noir venait désormais souvent avec sa cour s'établir dans l'abbaye de Saint-André ou au palais de l'Ombrière. C'était une nouveauté pour cette cité susceptible que de voir passer et repasser la foule des chevaliers, des hommes d'armes et des sergents étrangers, traînant leurs éperons dans les rues, faisant sonner l'épée de cet air insolent qu'affectent volontiers les gens de guerre. Puis on dut s'accommoder à ce que le maire fût nommé directement par le souverain et choisi, non plus parmi les bourgeois, mais parmi les chevaliers et les gens de la suite du prince. En somme, les Anglais cherchaient à fortifier leur situation que tout tendait à affaiblir, et, dans le conflit, la liberté bordelaise allait s'atténuant.

Tel était devenu l'état de la province, de la ville elle-même, au moment où les descendants d'Ottar commençaient à s'y établir, soit par ceux d'entre eux qui étaient issus de la branche de Nigel devenue anglaise, soit par les rejetons français de la branche de Renaud. Maintenant que le milieu dans lequel les uns et les autres sont destinés à vivre est, autant que possible, déterminé, on va mieux comprendre les influences qui s'imposeront au tempérament natif de la famille.

1. *Livre de la jurade*, p. 381.

Mathieu de Gournay, en mourant, avait laissé son héritage à sa seconde femme Philippine Talbot dont il n'avait pas eu d'enfants. Il paraît l'avoir beaucoup aimée. Il vécut avec elle pendant vingt-deux ans ; elle en avait, quand elle devint veuve, trente-sept. Elle se remaria à sir Jean Tiptoft avec assez de précipitation, car la mort de Mathieu est du 26 septembre 1406, et la donation qu'elle fit de tous les biens du défunt à son autre époux porte la date du 16 janvier 1407. L'année commençait alors à Pâques. Elle n'attendit donc que quatre mois.

Il existait alors à Bordeaux deux hommes qui semblent avoir été des parents très proches de Mathieu de Gournay. L'un est Jehan Guarney ou Gorney ; il figure comme témoin pour Philippine Talbot dans la donation de 1407. Un an auparavant, il était reconnu manifestement pour bourgeois de Bordeaux, car les listes de garde lui assignent son poste à la porte Bouqueyre, ce qui fut le quartier où résidèrent ensuite les Gobinot de Gournay et où il habitait déjà [1].

Un peu plus tard, en 1413, on rencontre un chevalier, appelé comme le sénéchal des Landes, Mathieu de Gournay. Celui-ci servait le duc de Bourgogne. Il l'accompagna à Paris, faisant partie de la compagnie de Jean, seigneur de Renty et de Croy, banneret. Il fit montre à Espily, le 28 janvier [2]. Ce Mathieu possédait, dans les Pyrénées, les paroisses et lieux de Leren et de la Salle-de-Saint-Pierre-de-Sendos, ou Saint-Pierre-de-Suson.

1. *Livre de la jurade*, p. 76.
2. Chambre des comptes de Bourgogne, registre des monstres.

Un procès survint pour ce domaine entre lui et un autre chevalier, Raymond Arnault. On a déjà vu, à propos des fiefs de Mathieu dans les Landes, combien la propriété foncière était devenue précaire, en conséquence de la situation politique. Se laissait-on aller à des prédilections françaises, ou seulement devenait-on suspect d'en avoir, aussitôt on était dépouillé, et un Anglais, ou même un Gascon, tenu pour plus fidèle, prenait la place du délinquant. Souvent celui-ci réclamait. C'était le cas de Raymond Arnault. Il fit un procès à son concurrent, et les terres furent placées sous le séquestre en attendant le jugement. Mais, en tous cas, Mathieu de Gournay en manqua le bénéfice, car, en 1415, un an après le début du conflit, il fut tué à la bataille d'Azincourt [1].

Si ce second Mathieu n'était pas un fils du premier par Alice Beauchamp, ce qui paraît fort douteux, il devait au moins être neveu du sénéchal et fils de son frère Thomas, le lieutenant du sénéchal d'Aquitaine, car Leren et Saint-Pierre-de-Sandos sont précisément situés dans la région où le sénéchal des Landes dominait.

Après ce second Mathieu, en 1419, un chevalier du parti anglais, Thomas de Gournay, fut fait prisonnier à Séez, en Normandie, dans une surprise bien conduite par Ambroise de Lore [2], et ayant recouvré sa liberté la même année, le roi Henri V lui donna, dans le Cotentin, la terre de Loue, sur la paroisse de Bruslon. Il ne la garda pas, car les succès des Anglais dans la province ne furent pas de longue durée. eut-

1. Thomas Carte, *Rôles gascons*, t. I, p. 167.
2. *Juvénal des Ursins*, p. 547.

être était-il frère du second Mathieu, ainsi que de Jean Guarney, le bourgeois de Bordeaux dont il était question tout à l'heure, et, dans ce cas, on serait induit à admettre que l'un ou l'autre avait pour fille Jeanne de Gournay, femme d'un homme qui portait un nom considérable dans le pays, Aymery de Durfort. Elle en avait eu une fille appelée Jeanne comme elle-même. Aymery était frère de Georges, seigneur de Tilly, gouverneur d'Henri II d'Albret, roi de Navarre, et de Jean de Durfort, seigneur de Duras-Blanquefort, maire de Bordeaux.

Aymery eut un destin moins brillant que ces deux-ci, car Jeanne, sa veuve, vivait à Bordeaux, en 1435, avec leur fille non mariée, dans une position des plus précaires.

Elle habitait une maison dépendante du chapitre de Saint-André et pour laquelle elle devait dix livres bordelaises de cens. Ne pouvant les payer, le doyen et le chapitre lui accordèrent un délai de deux ans [1].

Au bout de ce temps, il n'est pas certain que les deux pauvres femmes aient réussi à se libérer ; mais le maire de la ville, leur beau-frère et oncle, leur fit obtenir, par concession royale, des lettres de bourgeoisie, où il est déclaré que ces patentes sont conférées à Jeanne de Gournay, en considération des bons services de feu son mari Aymery de Durfort et de l'état malheu-

1. *Registres capitulaires de Saint-André*, n° 367, 22 novembre 1435. — La maison occupée par Jeanne de Gournay lui avait primitivement appartenu et lui avait été achetée 100 livres bordelaises par le chapitre qui la lui louait. On l'appelait « l'hostau de Madona Johanna de Gornay ». — Terrier pour Saint-Seurin, f° 18, v°, 38, r°.

reux où elle se trouve réduite, comme aussi de son grand âge. La faveur royale est accordée non seulement à Jeanne, mais aussi à ses héritiers, et de la sorte, voilà de nouveaux Gournay anglais devenus bourgeois de Bordeaux, par acte du 21 mai 1437[1].

Parmi les héritiers de Jeanne, où figurait, en première ligne, sa fille Jeanne de Durfort, il semble qu'il faille compter Michel et le fils de celui-ci, Jean de Gournay le Jeune; cette qualification de Jeune garantit l'existence d'un autre Jean de Gournay ou frère ou père de Michel. On ne faisait nul scrupule, dans les familles, d'imposer le même nom à plusieurs membres d'une même génération, et surtout les Jean et les Marie étaient volontiers multipliés. Jean le Jeune de Gournay, en 1442, marié à Marguerite de Marais, paya, au nom de sa femme, à l'évêque de Poitiers, dix sous d'hommage pour quelque bien situé sur la châtellenie de Lezay[2].

On voit de la sorte, vers le début du XVe siècle, les Gournay errer dans les provinces de l'Ouest, les uns montant, les autres descendant. Ceux de l'Oise descendent graduellement du côté du Bordelais, ceux qui proviennent du rameau anglais remontent, bien que bourgeois de Bordeaux, cherchant leur vie. Un des Gournay français est, en 1460, arrivé jusqu'au Poitou.

Celui-là, Mathieu ou Macé Gauvigneau, s'y est présenté en personnage puissant. Il est « commissaire spécial ordonné sur le fait des francs-fiefs et nouveaux

1. Bréquigny, *Guyenne et Aquitaine*, t. XXIX, p. 211, verso.

2. *Archives de Poitiers*, dom Fonteneau, t. III, p. 645. Aveu de la terre de Lezay, vendue à l'évêque de Poitiers.

acquêts ès pays et comté de Poitou. » Il s'agit d'établir à demeure, après l'expulsion définitive des Anglais, la domination et l'administration française, et Mathieu Gauvigneau prend les titres de clerc, notaire, secrétaire du roi [1]. C'était ce qu'on appellerait aujourd'hui un ministre d'Etat, et Charles VIII, renouvelant dans son ordonnance de 1484 les dispositions des rois ses prédécesseurs, déclarait que les clercs et notaires secrétaires du roi sont nobles et avec eux leur postérité, en tant que l'anoblissement peut leur être nécessaire et aptes à posséder tous ordres de chevalerie et toutes dignités [2].

Mathieu Gauvigneau eut donc probablemeut à prononcer sur les droits territoriaux de Jean de Gournay le Jeune; mais, quatre ans après, on voit arriver, toujours dans le même pays de Poitou, un garçon qui n'a pas la voix si haute. C'est Guillaume Gobineau, franc archer dans la compagnie du bas Poitou, sous la charge de Jacques Guyneuf, en 1474 [3]. Ce fils des Gournay de l'Oise, des Gauvinot et des Gobinot, parent de Perceval de Boulainvilliers, devait habiter le Poitou depuis peu de temps, venant du Berry.

Villon s'est égayé sur le compte des francs archers, et sa plaisanterie à propos de celui de Bagnolet a servi de motif à l'ingratitude de l'histoire, pour faire oublier que cette infanterie a grandement contribué à la ruine

1. D'Hozier, reg. II, 6e livraison, Gazeau III, dom Fontaneau, *Archives de Poitiers*, t. XXV, p. 771. — *Archives départementales de la Vienne*, Saint-Cyprien, Poitiers.

2. D'Hozier, *Armorial général*, reg. I, 4e livr., p. 658.

3. Gaignières, n° 782_4, me 233.

des Anglais et à l'heureuse conclusion de la guerre de Cent ans. Avec leur casaque de cuir ou de laine matelassée, leur salade de fer à calotte ronde, couvrant la nuque et avançant sur la face, leur épée courte et large, la trousse remplie de flèches à la hanche gauche et leur arme réglementaire à la main, ces fantassins ont fait face à égalité aux yeomens anglais, ce que n'avaient jamais osé les pauvres bidauds fournis jusqu'alors par les paroisses aux armées royales ou seigneuriales. On eût donc raison de les multiplier, et tandis que Guillaume Gobineau servait dans la bande de Jacques Guyneuf, son frère ou son cousin, Thomas Gobineau, franc archer comme lui, faisait montre, à la même époque, devant Tour de Roussillon, parmi les gens du seigneur des Ageaulx, autre capitaine qui avait également recruté son monde dans les paroisses du bas Poitou[1], et, précisément encore en cette même année 1474, un troisième franc archer, Jehan de Gornay, incontestablement d'origine anglaise d'après la forme même de son nom, et devenu Français, tenait garnison avec la compagnie de Regnault de Chesnaye, à Luiye, à Pratz et à Belver, dans l'armée où servaient Guillaume et Thomas Gobineau[2].

Jehan de Gornay avait un parent plus élevé que lui en grade. C'était Pierre de Gournay. Celui-ci était archer, mais dans une compagnie d'ordonnance, sous la charge du capitaine Briant Grany. Il fit montre, le 1er septembre 1475, à Gondrin en Armagnac[3]. Parmi ses

1. Gaignières, n° 782, m° 239
2. *Ibid.*, 788_6, m° 328.
3. *Ibid.*, 782_3, m° 284.

compagnons, on voit figurer Jehan Duplantier dont la famille se retrouvera au nombre des alliés des Gobineau. Pierre devint homme d'armes. Il prenait cette qualité le 15 mars 1489, sous Jehan Dax, seigneur de la Serpent [1].

Quand Charles VIII épousa la duchesse Anne de Bretagne, des troupes furent envoyées pour contenir la mauvaise humeur des Bretons mal satisfaits de la réunion de leur pays à la France, et, à cet effet, le capitaine Thomas de Lansac, Bordelais, avait levé en Périgord, Angoumois, Saintonge et lieux circonvoisins, une bande de 1 084 hommes de pied (à cette époque les francs archers avaient été dissous), et il les passa en revue, le 23 août 1491, à Saint-Aubin du Cormier [2].

On trouve dans les rangs de ces soudoyers Jehan Gavinau, Arnault Gavineau et Pierre Gavinet, ce dernier se nomme absolument comme les romans appellent Gauvain, ainsi qu'il a été remarqué plus haut. Ces fantassins sont mêlés à des gens dont les noms paraîtront plus tard dans la généalogie de la famille, comme Antoine Barraut, avec ses frères ou cousins Mathelin et Michaud, Jehan Dumas, Marsault Faure, Jehan Pichon,

1. Gaignières, n° 782_7, m[e] 388. — Jean Dax mourut à l'armée d'Italie, dans la ville de Gayette (Gaëte) au royaume de Naples, et sa femme Constance de Narbonne-Taleyran, qui était restée chez elle en France, avec ses enfants, apprit la mort du brave capitaine « avec douleurs, larmes, amertumes, angoisses et grande tristesse », et ayant su que son mari avait fait son testament avant de mourir le 15 décembre 1494, elle comparut devant Pierre de Saint-André, Juge mage de la sénéchaussée de Carcassonne où elle demeurait, et demanda l'ouverture du document, ce qui eut lieu le 30 novembre 1495. Comme Jean Dax laissait la mémoire d'un bon serviteur, le roi Charles VIII exempta ses enfants, alors en bas âge, de la contribution du ban et de l'arrière-ban, le 13 avril 1496.

2. *Ibid.*, monstres 782_8, p. 416.

Hélyot et Guyot Bonneau, Pierre Phelip, Pierre Olivey et d'autres.

On remarque aussi l'extrême mutabilité du nom. Au début c'était Gauvain; mais tout de suite commencèrent les formes accidentelles : Gauvigneau, Govineau, Gavineau, Gavinot. En 1404, on avait vu l'homme de la compagnie gasconne de Lancelot de la Trau s'appeler Gobinho, et tandis que les trois soldats du capitaine Lansac allaient avec leur chef en Bretagne, un de leurs proches se tenait à Bordeaux. C'est le premier que l'on aperçoive clairement dans la ville. Le 26 mars 1491, il figure dans un acte du notaire Gemellier et il s'appelle Guillaume Govyllaud[1].

Cinq ans plus tard se trouvait sur un navire de Dieppe appelé, la *Poigneuse*, un marin, Michel Gavignon. Le clerc, en écrivant ce nom, avait hésité et mis d'abord « Gauvignon ». Mais il s'était repris et, passant un trait de plume sur la première rédaction, il avait préféré la seconde. L'équipage de la *Poigneuse* était fort de vingt-six hommes d'armes et matelots et commandé par le capitaine Jehan Jeurtel. Capturés par les Anglais du port de Fenwich, on les emmena et on les mit à rançon, moyennant un marc d'argent par homme, plus 23 marcs pour le rachat du navire, plus 36 écus d'or pour le sauf-conduit que l'amiral d'Angleterre délivrerait aux captifs libérés, afin de leur garantir leur retour chez eux.

Tout étant ainsi convenu, Michel Gavignon et ses camarades estimèrent qu'il était meilleur marché de

1. *Arch. départementales de la Gironde*, reg. des notaires, Gemellier, liasse 528, 1.

s'enfuir. Ils trouvèrent donc moyen de traverser le détroit et revinrent avec leur capitaine, Jehan Jeurtel, ne laissant en arrière que Pierre Marsay, marchand, facteur de Pierre de Vyens, de la Rochelle, qui fut tout aussitôt arrêté par les Anglais, jeté en prison et menacé de payer pour tout le monde. Heureusement, Raymond de Maisonneuve, bourgeois et marchand de Bordeaux, se trouvant alors à Dartmouth, lui vint en aide. Il solda au maire de Fenwich les sommes déclarées, et Pierre Marsay put s'en aller chez lui et se pourvoir contre ses anciens compagnons, ce que, probablement, il ne manqua pas de faire [1].

CHAPITRE IV

PRATIQUE DU COMMERCE

Maintenant que les Gournay issus de la branche de Nigel et ceux qui sont sortis de celle de Renaud s'établissent les uns et les autres dans la capitale de l'Aquitaine, il est à propos de considérer les faits qui les entourent et ont influé sur les développements de leur existence et partant de leurs caractères.

A la fin du xve siècle, les Gournay d'origine anglaise étaient ruinés, en tant que la puissance anglaise était ruinée elle-même et que la conquête française venait de mettre à bas ce que sa rivale avait élevé [2]. Les Gour-

1. Reg. du not. Turpaud, de 1467 à 1499, 497-2.
2. La misère imposée par les Français fut si grande que des domaines abandonnés restèrent sans propriétaires. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. I, p. 178.

nay venus du Beauvoisis, de leur côté, étaient ruinés parce que leur pays d'origine avait été bouleversé de fond en comble par les Anglais et les aventuriers. Aussi voyait-on, dans les rues de Bordeaux, Jeanne de Gournay avec sa fille, Jeanne de Durfort, deux vieilles femmes sans grands revenus, et tous les hommes d'armes, et les archers d'ordonnance, et les fantassins de la famille qui n'en avaient guère davantage. Il paraît que la belle fortune du notaire et secrétaire du roi n'avait jeté qu'une lueur très passagère. La ville de Bordeaux, bien que déchue de ce qu'elle avait été un siècle auparavant, ne manquait cependant pas de ressources et surtout l'ancienne activité y subsistait. Aucune classe ne se croyait déshonorée par le travail, et on se rappelait encore que le rang le plus élevé n'avait pas dédaigné le profit.

Edouard III, le Conquérant, vendait jadis des laines anglaises [1] ; le Prince Noir avait spéculé sur le poisson. En 1315, Bernard de Blanquefort s'était associé avec des marins ses vassaux, pour faire à frais communs la grande pêche dans le golfe de Gascogne, et en 1483, le duc de Norfolk achetait dans le Bordelais des vins de différents crus pour les revendre en Angleterre [2].

Les Lansac étaient qualifiés premiers barons de Guyenne, en tant que seigneurs de Roquetaillade, ce qui n'empêchait nullement, en 1474, un d'entre eux de s'intituler dans les actes « honorable homme Jehan de Lansac, bourgeois et marchand de Bordeaux [3]. »

1. Fr. Michel, *Hist. du commerce de Bordeaux*, t. I, p. 265, 280.
2. *Ibid.*, *loc. cit.*
3. Reg. des not., Dartigamala, 19 nov. 1474 ; Arfeulhe, 21 avril 1567.

Grimond Pierre de Bordeaux, bien qu'allié aux d'Albret, s'associe, le 29 juin 1476, à Raymond de Rostaing, à Nicolas de Lalande et à plusieurs autres de la même qualité. Les Lalande, d'origine chevaleresque, avaient l'emploi héréditaire de porter la bannière de la ville. Dans l'occasion citée ici, ces illústres personnages se chargent d'une livraison de quatre cents tonneaux de froment et prennent tous la simple qualité de « bourgeois de Bordeaux[1] ».

Les Pichon avaient, en 1361, figuré, dans la personne de Gérard de Pichon, au catalogue des nobles militaires, et cela ne les empêcha pas de lever boutique. Sire Pierre Pichon, et Nicot Pichon, et Jacques Pichon, « bourgeois et marchands de Bordeaux », vendirent au détail ce qu'ils purent vendre avec avantage[2].

Les Gourgues n'étaient pas moins gentilshommes que les Pichon, et « honnête homme Bernard Gourgúes », mari de Jehanne de Minvielle, d'une très ancienne famille des Landes, se disait « marchand de la paroisse Saint-Michel et bourgeois de Bordeaux[3] ».

Les Carles, gens d'ancienne extraction, qui s'allièrent aux Talleyrand-Chalais, avaient parmi eux « Antoine Carles, marchand », et « Guillaume Carles, honorable homme », qui ne se piquait pas d'être autre chose[4].

Les Pontac, parents des Biron, étaient dans le même

1. Reg. des not., Dartigamala, *ut supra*.
2. Reg. des not., Audouyn, 20 avril 1560; Arfeulhe, 21 mars 1557.
3. Reg. des not., 14 janvier 1517.
4. Reg. des not., Brunet, 27 oct. 1530; 31 mai 1531; Fontanelle, 15 avril 1461.

cas [1]; les Secondat, issus de la grande et illustre maison de Culant dans le Berry; les de Gêres, mariés avec les Grailly; les Eyquem, d'où sortit Montaigne, tous se disaient « honorables hommes, bourgeois et marchands de Bordeaux », quelle que fût leur origine, et cela ne les empêchait en aucune manière d'être considérés comme gentilshommes, ainsi qu'ils l'étaient en effet, et de devenir chevaliers de l'ordre comme Montaigne, Gratien de Mullet, Charles de Mabrun, capitaine sous le maréchal de Montluc, tous fils de pères qui s'intitulaient « marchands et bourgeois ».

Il y avait quelquefois des variantes. « Ferrando Sanx, écuyer, maître d'hôtel de Pierre de Foix-Grailly et en même temps seigneur du Pont et de Langon », donne dans un de ses actes cette série de titres, mais dans un autre il n'est plus que « Ferrando Sanx, bourgeois de Cadillac [2] ».

Etienne Spouret, en 1401, changeur et garde de la monnaie de Bordeaux, s'était écrit ainsi : « écuyer, marchand et bourgeois [3] ».

Noble homme Guillaume de Fontenay prend dans dans un acte la qualification d'« écuyer », dans un autre celle de « bourgeois et marchand [4] ».

« Noble homme monsieur maître Bertrand Lefèvre,

1. Reg. des not., Frapier, 29 déc. 1498. — Esteven de Pontac avait épousé Marie de Biron.

2. Reg. des notaires, Audouyn, 1er sept. 1542, 16 avril 1547. — Un Sanx avait épousé au XIVe siècle Souveraine d'Albret. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 85. — Noble homme Gaston Sansse était marié à Françoise de Bordeaux. — Brunet, 17 octobre, 1517.

3. Reg. des notaires, Fontanelle, 18 février 1472.

4. Reg. des notaires, Charrier, 5 avril 1502.

seigneur de la Salle-de-Combes », est en même temps simple procureur au parlement. C'était le métier qui le faisait vivre, car, probablement, la seigneurie fournissait peu [1].

Jehan de Picquegorre, écuyer de cuisine de monseigneur l'archevêque, non seulement préparait les repas, mais il se chargeait aussi d'aller à la provision. D'après les idées modernes, il eût pu se montrer modeste. Point ; il comparaît devant un notaire et s'intitule « noble homme et écuyer ».

Enfin, pour abréger, car les exemples rempliraient un volume, Gaillard de Durfort, un des grands partisans anglais, ruiné par la guerre, s'était fait nommer bourgeois de la ville le 21 mars 1450, avant la capitulation, et en 1456, il était marchand [3] comme tout le monde, parce qu'il fallait vivre, et qu'à Bordeaux le commerce et la spéculation frappaient partout les yeux et l'esprit, à tel point que ce n'étaient pas seulement les marchands qui achetaient et vendaient, mais, il faut répéter le mot : tout le monde s'en mêlait par les moyens et voies que sa position lui permettait d'aborder.

Pothon de Ségur, seigneur de Trans, était courtier et homme d'affaires [4].

Jehan Roche, de Roche ou de la Roche, lieutenant

1. Léo Drouyn, *Guyenne militaire*, t. I, p. 53. — François de Beaupoil (St-Aulaire), gendre de Bernard de Boyrac, en 1538, avait son beau-frère, « noble et discrète personne M. maître Antoine de Malvoisin, procureur au parlement. »

2. *Ibid.*, p. 232.

3. Reg. des not., Brunet, 3 août 1515; 29 janvier 1526.

4. Reg. des not., Charrier, 1er août 1530.

du château du Hâ, vendait les places d'archers de la morte paye, vacantes dans sa forteresse, et il y raffinait, c'est-à-dire qu'il détaillait chaque place, en cédant à celui-ci une moitié d'archer et l'autre moitié à celui-là. Naturellement les deux moitiés ne faisaient pas plus de service l'une que l'autre, mais bien touchaient leur part de solde. Ceci appert d'un acte du 1er août 1530. Quant à Jehan Roche, qui paraît avoir été un militaire fort avisé, il était d'une famille étroitement liée avec les Gobineau. Il s'intitulait quelquefois « écuyer et lieutenant[1] ». Son frère, Nicolas Roche, était « bourgeois, banquier et marchand ». Son cousin, Guy Roche, procureur en cour d'Église, préférait se nommer « Guido de Rupe[2] ».

Jehan Roche empruntait volontiers de l'argent à son frère le banquier, et il avait un compagnon d'armes, Jehan Daste, écuyer de la garnison du Château-Trompette, qui travaillait avec un des plus riches marchands de la ville, noble homme Guillaume de Lestonnac. Celui-ci lui avançait de l'argent à gros intérêts et, de plus, lui vendait « des barriques à mettre vin[3] ».

Tandis que ce guerrier courait aux acheteurs et aux vendeurs, les gens d'Église tâchaient de tirer le meilleur parti possible de leurs saintes fonctions. Obtenir les ordres sacrés gratuitement, ce qui, malgré les canons, n'était pas, eût mené très peu loin; il fallait payer pour recevoir charge d'âmes, et, dès lors, se faire payer à son tour.

1. Reg. des not., Brunet, 21 août 1531.
2. Reg. des not., Charrier, 31 juillet 1529.
3. Reg. des not., Cochet, 5 février 1520; Brunet, 13 août 1518.

La cure de l'église paroissiale de Sainte-Colombe, à Bordeaux, fut mise aux enchères le 2 octobre 1526, par honorables hommes Jehannot Fagete, Léonard Baudon et Bernard de Marquesuzan, les deux derniers riches apothicaires ou droguistes, chargés de cette opération par jugement de la cour de sénéchaussée de Guyenne.

Ils avaient assigné l'heure; ils firent sonner la cloche de l'église; une grande assistance se rassembla dans la nef, et, la chandelle ayant été allumée, maître Raymond Burte, prêtre de la paroisse Saint-Michel, s'étant trouvé le plus fort enchérisseur, la cure lui fut adjugée au prix de 130 livres tournois [1].

Un ecclésiastique devenu curé de cette manière, ne s'imposait pas l'ennui d'administrer son bénéfice, ni au temporel ni au spirituel. Il faisait comme l'abbé de Sainte-Croix, dans la paroisse de Notre-Dame de Macau; celui-ci affermait les revenus à honorables hommes Pierre Touaille et Robin de Saulgues, bourgeois et marchands, et recevait 700 livres bordelaises [2]. Puis il imitait encore messire Léonard Cabereau, vicaire de Sénon, lequel prenait à ses gages messire Jehan Birolle, prêtre, et le chargeait de dire la messe, confesser, porter les sacrements en son lieu et place [3]. Le pauvre messire Jehan Birolle ayant fort à faire et étant mal payé, ne faisait rien du tout, et les ouailles de tels pasteurs vaguaient spirituellement où elles pouvaient. Mais les anachorètes eux-mêmes étaient entraînés dans

1. Reg. des not., Brunet, 2 octobre 1526.
2. Reg. des not., Charrier, 20 août 1524.
3. *Ibid.*, 18 mars 1530.

le torrent du siècle. Par exemple, frère Naudin de Lucia, religieux du couvent des carmes de Bordeaux, ermite à la Roque de Tau, près de Blaye, et très brave homme, cède, moyennant une somme convenue, son ermitage à messire Jehan Gentil, prêtre séculier de Saint-Ciers-de-Canesse, un parent des Gobineau. Il lui en abandonne la jouissance sa vie durant, il l'autorise à y résider, à y chanter les offices, à s'y livrer en toute liberté à une vie dévote et bien convenable. Il l'exhorte à ne s'abandonner à aucunes dissolutions peu dignes d'un homme d'Église, et conclut en se réservant expressément la pêche des anguilles[1].

Ce n'était peut-être pas ainsi que les solitaires de la Thébaïde avaient jadis compris la vie cénobitique; mais, assurément, les idées de frère Naudin de Lucia valaient mieux que celles de messire Guillaume Bartholomé, prêtre bénéficier de Sainte-Eulalie, qui prêtait 4 francs bordelais à Marie de Dumet, bourgeoise, et lui demandait et en obtenait en gage une grande treuilhe ouvrée, un chapelet d'ambre à croix d'argent et un anneau d'argent garni d'une crapaudine[2]. Cet excès de sûreté sentait son homme de l'ancienne loi.

Du reste, les gens de science ne s'abstenaient pas non plus, et laissant maître Jehan Plassan, prêtre de Saint-Pierre-de-Salignac, vendre huit milliers « de paulx de quartiers de chastaigniers de six pieds de long et aguisez au prix de trente francs bordelais[3] », il n'est que d'entrer chez « discret homme et vénérable maî-

1. Rog. des not., Brunet, 14 nov. 1527.
2. Reg. des not., Brunet, 18 avril 1530.
3. Reg. des not., Cochet, sept. 1519.

tre » M. Gabriel de Ferraigues, docteur en médecine. Il a la main et l'œil également exercés en fait d'affaires, et, sa femme, Louise de Blaignan, ne lui cède en rien.

Ils achètent et vendent des charges de pastel pour fabriquer la couleur bleue; ils prêtent surtout à gros intérêts; ils acquièrent la moitié des agrières de Queyries, qui leur sont vendues par Jehan de Bordeaux, seigneur de Livran; ils vendent une maison rue Bonneau. Le ciel bénit tant d'industrie, et le fils du docteur et ses filles, tout prospère dans la famille. Il est vrai que le docteur lui-même venait de bonne souche, et son père, « honorable et sage homme », M. maître Henri de Farraigues, licencié en droit, avait été de son vivant conseiller au parlement et clerc ordinaire de la ville. Le parlement ayant été établi en 1463 et Henri étant conseiller avant 1470, on le citait avec honneur comme un des plus illustres jurisconsultes de la Guyenne.

Ce que Gabriel de Ferraigues vendait surtout, c'était du vin; mais d'autres poursuivaient un autre genre de gain, non moins recherché, à ce qu'il semble. C'était celui qui provenait des boucheries.

Noble damoiselle Marie de Bordeaux vend à Bernard Ducluseau, « boucher et bourgeois », « tout icelluy banc carnassey avec ses appartenances, dans la paroisse Sainte-Colombe[1] ».

Noble homme Grégoire Micqueu vend une boucherie à Blanquine Micqueu, femme de M. maître Maurice

1. Reg. des not., Brunet. 10 déc. 1533.

de Marcis, licencié en droit [1]. Il avait déjà, en 1528, affermé le banc « carnassier » des frères augustins, placé entre celui des frères prêcheurs et celui du noble et riche marchand Pierre Forthon [2].

Voilà ce qu'on faisait à Bordeaux à la fin du xve siècle et au commencement du xvie. On cherchait à gagner n'importe combien, et, on doit le dire aussi avec assez de justice, sans grand choix sur les moyens. Tous les rangs se confondaient dans cette chasse universelle au lucre. Grands seigneurs, gentilshommes, bourgeois, la plèbe, tournaient vers les mêmes métiers; il ne s'agissait que de gagner, et, comme il arrive inévitablement dans ces sortes de milieux, tout ce qui ne gagnait pas était condamné à périr de mort lente et misérable.

CHAPITRE V

PERSISTANCE ETHNIQUE

Pour bien reconnaître la valeur d'un homme pris isolément, il n'est pas de doute possible aujourd'hui qu'il faut analyser sa famille. La race à laquelle se rattache cette famille lui a donné les généralités d'un type; les femmes, par lesquelles se sont produites les générations, ont infusé des qualités et des défauts dans le sang des ancêtres mâles; l'atavisme a réglé la transmission de ces aptitudes en les groupant de ma-

1. Reg. des not., Brunet, 25 avril 1531.
2. Reg. des not., Brunet, 9 septembre 1528.

nière diverse aux divers degrés de la descendance, tout en en perpétuant et en enrichissant imperturbablement l'héritage et, sous le développement graduel de cette nature première, toujours la même, bien qu'atteinte dans les détails, s'est produit l'être humain, concret, qui est la famille, dont l'homme n'est qu'un membre.

Envisager l'espèce humaine dans son ensemble ne donne à l'observation qu'un trop petit nombre de caractéristiques. On aperçoit sur le globe des multitudes de bimanes pourvus d'appétits de tous genres plus grands que leurs moyens immédiats de les satisfaire. Une intelligence, une persistance de sensations plus durable que chez les autres animaux leur assure, avec une permanence relative, le désir, la peur, et une impulsion qui ne s'arrête jamais, pour les faire graviter sur le globe dans le sens du magnétisme terrestre, c'est-à-dire de l'est à l'ouest.

Il n'y a pas grand chose de plus à dire de l'Espèce, matière ample, grossière, commune, qui produit la Variété. Celle-ci montre déjà l'influence des milieux particuliers, tandis que l'Espèce, n'en connaissant rien. continue à travers toutes les actions ambiantes à n'être sur la terre que ce qu'elle est, l'Espèce. Mais la Variété souffre ou profite du froid, du chaud, du séjour sur les hautes montagnes, dans les vallées creuses, dans les plaines humides, sur la surface balayée par les vents des steppes immenses ; elle souffre de la guerre ou en profite, et, dans les conflits armés avec l'ennemi, elle avance, elle recule. Son essence n'est jamais changée sous ces pressions différentes ; elle est, elle reste tou-

jours la Variété qu'elle est, et, dans son essentiel, elle demeure immuable; cependant elle peut s'altérer, et présenter, suivant les circonstances diverses, soit des suppressions de valeur, soit des développements heureux de ses forces; c'est en conséquence des changements atmosphériques amenés dans le climat de la haute Asie, et aussi pour fuir le poids de masses humaines considérables qui, de l'est, roulaient sur elle, que la Variété blanche a cédé à l'effort extérieur, s'est scindée de toutes parts, et qu'une partie de ses flots a débordé sur l'orient de l'Europe.

Mais, tout en se montrant susceptible de docilité aux grandes influences extérieures, la Variété, cependant, n'en accepte que les effets les plus généraux, tandis que ses éléments constitutifs, les races juxtaposées qui la forment, montrent un degré de sensibilité plus fort et une soumission plus accusée aux injonctions de ce qui les entoure. La race aryane sent très bien, dès les époques les plus reculées, ce qui la sert, ce qui la gêne, et ses souvenirs, qui remontent déjà si haut, reflètent les antiques préoccupations de ces tribus cherchant à comprendre l'ordre de la nature, la volonté secrète des forces agissantes dans le ciel, sur la terre, sous les eaux, la recherche du juste moral, base de l'ordre indispensable à la création et au maintien d'une sécurité que cette race cherche toujours à fonder, différant en ceci, comme en bien d'autres points, de tant d'autres races qui développent surtout l'instinct de la perturbation.

C'est là que s'aperçoit pour la première fois, non dans l'Espèce, non dans la Variété, le signe d'une vo-

lonté collective tendant à l'accomplissement d'une vie morale. La race a déjà assez de particularités propres, étrangères aux autres races, réservées uniquement à elle seule, pour se faire reconnaître comme un être concret; seulement tout encore est instinct en ce grand corps qui participe trop de la nature cosmique; tout est chez lui instinct, tout est désir, tout est propension irrésistible; rien n'est le résultat de la réflexion pour pensée, artificiellement élaborée et finalement conclue; elles ne s'en donne ni mérite, ni tort, ni louange, ni blâme que par un seul sentiment absolument inanalysé : elle n'accepte qu'elle seule dans le monde, et cherche la domination autant qu'il lui est possible, parce que l'unique garantie qu'elle puisse imaginer d'assurer sa perpétuité, c'est-à-dire sa vie, serait d'avoir le vide autour d'elle et d'être unique.

Mais dans ses entrailles, dans son cœur, la race porte et renferme un être plus avancé qu'elle-même, comme elle-même l'est plus que la Variété, qui est déjà moins informe que l'Espèce, de sorte que, si dans cette généalogie des manifestations animées, le Chaos engendra le Titan, le Titan mit au jour le Dieu, il est arrivé que le Dieu, la Race, Odin, a fait sortir de son flanc la famille.

Il est sans intérêt de s'appesantir sur ce qu'ont produit, sur ce que produisent encore les variétés jaune et noire, et parmi les races, les Slaves et les Celtes; du moins est-ce sans intérêt dans ce lieu-ci, bien que par les courants de leur sang qui sont venus se déverser dans les veines aryanes, tout le mouvement en avant et en arrière de cette partie qui domine dans l'humanité se soit manifesté. Mais, ici, c'est de la substance la

mieux élaborée qui ait paru dans l'univers qu'il s'agit, et c'est pourquoi il faut se borner à contempler le noyau de la race aryane, la famille aryane, une famille.

C'est là ce qui peut s'appeler l'être par excellence, l'être véritable. Il tient de la race l'immutabilité des caractères qui le constituent. S'il n'avait pas cette immutabilité, il ne ferait pas partie d'une race qui, elle-même, sous quelque influence que ce soit, reste à jamais ce qu'elle est dans l'essentiel, car si elle changeait, elle cesserait de valoir pour une émanation de la Variété dont elle doit conserver, dont elle conservera en effet le type, tandis que celui-ci, à son tour, ne saurait à aucun moment de la prolongation des âges, se dégager de la constitution de l'Espèce. Chaque degré monté d'en bas, du Chaos au Titan et du Titan au Dieu, a fortifié en la développant, en la raffinant, en l'exaltant, la nature de l'être qui gravissait, et la famille, perfectionnement de la race, n'en serait, en vérité, que la négation, elle en démontrerait le néant, elle ne permettrait pas même qu'on l'eût jamais reconnue, bien loin d'en être le couronnement, si jamais, à aucune de ses générations, elle pouvait changer. Elle ne change donc pas, elle ne change jamais ; ce qu'elle a été au commencement, elle l'est encore à la fin, et à l'égard de l'Espèce, de la Variété, de la Race, elle est la démonstration de tout l'ensemble, la fleur et le fruit de l'arbre. Elle en contient à la fois le germe et la semence, le passé et l'avenir.

Qu'on suppose un instant le fait ainsi énoncé se manifestant dans les conditions absolues en vue desquelles, absolu lui-même, il semble avoir été institué. La fa-

mille, élément essentiel de la race, ne se reproduira que par le moyen d'autres familles appartenant également à la race dont elle fait partie, et on verra dès lors se développer à chacun de ses anneaux les effets d'un atavisme simple. Physiquement, moralement, les pères saisiront les enfants de leur propre type, sans augmentation ni diminution, et si, en outre, les conditions extérieures demeurent les mêmes, le degré de froid, de chaud, de composition atmosphérique, le genre de nourriture, l'état de paix, l'état de guerre ne variant pas, les qualités et les défauts inhérents à cette race si pure recevront la même mesure d'extension et de restriction et, par conséquent, sauf des nuances très légères amenées par de très légères causes, il n'y aura véritablement aucune différence d'un parent à un autre dans cette race si soigneusement équilibrée.

Mais c'est là ce qui n'a jamais pu se produire qu'accidentellement et pour un temps relativement court. L'Espèce est assez abondante sur la terre, pour que ses différentes variétés se touchent de près et se pénètrent, donnant lieu à des mélanges de plus en plus compliqués, de plus en plus étendus. L'hymen direct de la Variété noire avec la Variété blanche ou jaune et de celles-ci entr'elles, n'a lieu sans doute que sur les frontières de régions plus particulièrement habitées par ces Variétés; mais, outre que de telles frontières ont souvent changé par la fluctuation constante des vagues humaines, qui tantôt gagnent, tantôt perdent de leurs rivages, laissant çà et là des lacs féconds et des lagunes où leur essence se conserve et se propage, l'effet des migrations partielles, la guerre, l'esclavage

ont aussi transporté constamment des colonies appartenant à une Variété à des distances très considérables de leur séjour primitif et au milieu des races étrangères qui les attendaient le moins.

Ce n'est pas, cependant, ce qui a contribué davantage à troubler d'une manière profonde et irrémédiable la limpidité originelle du sang de chaque Variété ; ce sont les alliances avec les métis des différents degrés, depuis le fils et la fille du blanc et du noir, du noir et du jaune, du jaune et du blanc, types violents, heurtés, fortement accusés, partout reconnaissables, jusqu'aux descendants lointains de ces lignées tourmentées où toutes les Variétés, toutes les combinaisons de ces Variétés, toutes les mesures, les proportions, les quantités grandes et petites de ces infusions de sang ont déposé leurs incohérences, et qui, en vérité, ne possèdent plus guères de marques de provenance à force d'avoir droit à toutes, et donnent lieu aux applications les plus complexes, les plus difficiles à reconnaître d'un atavisme contraint de donner aux pères, aux enfants, aux frères, aux sœurs, les cheveux crépus de l'aïeul nègre avec le teint terreux de l'aïeul finnois et les yeux bleus de l'aïeul blanc.

C'est donc en vertu même de l'immutabilité de la race que, chaque race apportant au sein du mélange des particularités ineffaçables, celles-ci, ne pouvant être jamais détruites, se retrouvent dans les proportions diverses suivant lesquelles elles sont entrées dans le mélange, et quand les générations successives accueillent, comme il est assez ordinaire, des éléments nouveaux différemment combinés, il est encore évident

que l'atavisme porte en compte ces nouveautés et ne manque pas de les reproduire.

L'application de cette loi n'est visible dans la race que d'une manière très sommaire, et en somme, ce qui frappe davantage dans les effets du phénomène, c'est de trouver la persistance du type moral et du type physique se poursuivant à travers les âges, tout simplement atténué, mais se maintenant. Il y a plus de deux mille ans que le Celte reste ce qu'il était quand les premiers observateurs ont décrit son genre d'esprit et de courage; il y en a plus de neuf mille que l'Égyptien, dont les hypogées conservent le portrait, continue à se ressembler à lui-même, et pourtant le Celte et l'Égyptien ont été atteints par bien des mélanges et le sont tous les jours.

D'une solidité aussi irréfragable dans la charpente de la race, constamment pénétrée, cependant, par tant de causes de transformation et qui agissent sans doute, mais lentement, et de façon à respecter l'état général de cette structure, il faut induire que le principe mâle est plus important dans le mélange que l'apport féminin, véhicule de la génération, et que c'est cette importance supérieure qui donne ce grand résultat que, malgré l'état désormais si avancé de la confusion ethnique, il continue à exister sur le globe des Scandinaves et des Saxons, derniers représentants de l'énergie ariane[1]. Encore une fois, la contemplation de la race, si elle fait apercevoir un fait si général et si grand, ne permet pas,

1. Il est inutile de faire remarquer que sous la dénomination des « Scandinaves », il faut entendre les peuples d'origine germanique riverains de tout le pourtour de la Baltique et de la côte frisonne.

toutefois, d'entrer dans le détail ; la race se maintient en s'atténuant, voilà ce qu'elle avoue à l'observateur ; elle a gagné quelquefois beaucoup, quelquefois moins ; quelquefois aussi elle a beaucoup perdu à ses hymens multipliés, suivant que le sang apporté à ses enfants par leurs mères valait plus ou valait moins ; en somme, elle persiste et persistera jusqu'à son extinction. Mais pour en savoir davantage sur une question de cette gravité, il ne faut pas la presser ; c'est la famille seule qui peut répondre. Le livre actuel continue l'*Essai sur l'inégalité des races* et l'*Histoire des Perses*, qui n'ont été faits que pour lui servir de préface.

Du IXe siècle au XVIe, où le récit actuel est arrivé, les destinées de la famille d'Ottar, le pirate norvégien, ne sont pas finies ; il reste encore à les suivre pendant près de trois siècles. Néanmoins, le moment semble opportun pour résumer l'essentiel de ce qu'a été cette lignée ; on voit à cette sorte de tournant de route les populations européennes quitter les régions de leur première histoire pour descendre vers les plaines traversées désormais par leurs descendants. Il est déjà possible de savoir d'une manière assez claire jusqu'à quel point la descendance norvégienne est demeurée fidèle à son type, et pourquoi et de combien elle s'en est écartée.

CHAPITRE VI.

CARACTÈRE D'OTTAR-JARL ET DES SIENS.

Pendant les huit premières générations établies en Normandie, l'esprit de la famille se manifesta d'une

manière assez uniforme. Ottar, le premier des colons du pays de Bray, reste tel que le milieu norvégien l'a formé : pas de liens sur son indépendance, pas de restriction contre sa violence, le point d'honneur de tout risquer et l'habitude de voir le monde grand ouvert devant lui. En y réfléchissant, ce ne sont pas là des traits inhérents à un caractère : ce sont des habitudes données par le milieu ; le caractère s'y est volontiers accommodé, mais elles ne font pas partie de son essence. Ce qui appartient réellement au Jarl Vestfolding, c'est le goût de chercher, c'est le goût de voir et de prendre, c'est le goût de gagner, c'est une activité extrême de compréhension appliquée tour à tour ou à la fois au métier d'agriculteur, à celui d'éleveur de bétail ; Ottar est un roi de mer, un pêcheur de baleines et de morses, un négociant, un explorateur curieux de terres inconnues dont il sait juger les particularités. Qu'une si grande variété d'aptitudes engendre un goût dominant pour la liberté, il n'y a rien de plus logique ; si bien qu'en trouvant identiquement le même attrait pour la liberté et l'action chez tous les descendants d'Ottar jusqu'au XVIe siècle : chez Hugues V, malgré sa défaite, comme chez Hugues III, chez les aventuriers, chevaliers, archers, francs archers, hommes de pied, descendant du Beauvoisis en Guyenne en quête, comme ils le peuvent, de la fortune qui les fuit, il est manifeste qu'on a devant soi le tempérament même du pirate norvégien.

Ce caractère ne se retrouve pas moins dans les dispositions ascétiques de Hugues II, le saint prieur de Meulan. Ce n'est pas une remarque nouvelle que de constater le lien étroit des âmes violentes avec les âmes

monastiques, et si les premiers siècles du moyen âge ont donné tant de bienheureux à l'Église, surtout dans cette catégorie de bienheureux auxquels les plus excessives austérités ne coûtaient rien, c'est que beaucoup d'hommes d'épée effrénés, auxquels les emportements contre le prochain coûtaient peu, couraient alors le monde autour des cellules des anachorètes.

En même temps que de telles dispositions se transmettaient avec une si grande fidélité de génération en génération dans la famille, on peut observer aussi que le goût de l'utile n'y était pas moins persistant. Il éclate dans Ragnvald, dans Hugues Ier, dans Hugues III, dans presque toute la lignée de Gautier, où il devient le trait essentiel, sans cependant effacer le goût de la force compris à la façon des ascètes, comme on le voit plus tard dans François le Quaker. Mais pourquoi persiste-t-il dans cette lignée anglaise et s'aperçoit-il moins dans Gérard, Hugues IV et dans toute la descendance de Renaud jusqu'au XVIe siècle ? Il est manifeste que l'influence des femmes y est pour quelque chose.

Gérard est fils de Basilée Fleytel, l'amie de saint Anselme, d'une nature d'esprit essentiellement intellectuelle et avide, dans une tout autre direction que celle du gain matériel. Hugues II, son mari, n'eût pas penché vers l'enthousiasme ecclésiastique si elle ne l'y avait engagé, et il n'eût pas pris l'habit de saint Benoît, si elle ne l'avait voulu. Une telle mère, issue d'ailleurs d'une famille toute chevaleresque et religieuse, était propre à mettre au monde un croisé, et voilà pourquoi la Terre-Sainte fut la grande passion de Gérard, le septième sur l'échelle à l'escalade d'Antioche.

Veut-on y joindre l'influence des milieux? Comment un baron puissant et brillant tel que Gérard eût-il résisté à la fièvre universelle entraînant ses pareils vers la Palestine? Comment, en même temps que l'amour de l'imprévu bouillait avec le sang d'Ottar dans ses veines, eût-il consenti à laisser demander par ses hommes, par ses amis : Pourquoi n'y va-t-il pas? Enfin, sa femme, qui ne pouvait pas moins sur lui que Basilée avait pu sur son père Hugues II, Édith de Varennes, qui l'accompagna deux fois au tombeau du Christ, et Drogon de Moncey, qui ne le quitta guère, lui eussent-ils laissé le temps de se donner à l'aménagement de ses terres?

Quant à Hugues IV, sa personne avait eu le temps de s'imprégner d'influences chevaleresques. Sa bisaïeule Basilée, on sait ce qu'elle était; son aïeule, Édith de Varennes, également; sa mère, Mélisandre de Coucy ou Béatrice de Vermandois, était née trop haut pour avoir pu entretenir en lui l'ancien esprit de convoitise avec le sentiment du besoin, et voilà pourquoi, dans cette série de gens en définitive aussi positifs qu'aventureux, il s'en trouve cependant et il dut s'en trouver logiquement qui, par nature un peu, par influence ensuite, exercée à l'aide d'une prédilection native pour le grand, songèrent moins à leurs intérêts qu'à leurs plaisirs.

Une particularité nouvelle s'y ajouta en ce qui concerne les Gournay du Beauvoisis. Leurs alliances se faisant dans la province avec la noblesse locale, leurs femmes, et partant leurs mères, leur arrivèrent toutes également pénétrées de cet esprit militaire que la politique des rois et le système de l'administration n'a jamais cessé de cultiver, de fortifier dans les fa-

milles anciennes du nord au détriment des autres facultés natives. Il n'y avait pas moyen que les Claritie, les Aëline, les Clémence, les Hodierne ne fussent toutes convaincues que porter les armes était la seule occupation convenable à un gentilhomme, n'eussent le dégoût du commerce et de ce qui pouvait y ressembler et que, par elles, ce sentiment ne s'infusât jusque dans la moelle de tous les Gournay et de tous les Gobineau. Ceux-ci purent rester de bons pillards à l'occasion et satisfaire ainsi à l'instinct natif pour le profit; mais leur esprit de spéculation s'amortit quant aux autres moyens d'acquérir.

En Angleterre, la lignée de Gautiér sentit, pensa et agit différemment, et précisément par suite de la même influence des femmes agissant en sens inverse.

La plupart d'entre elles, du XIIe au XVIe siècle, appartinrent à la race anglo-saxonne; toutes étaient nées dans ces pays, au milieu d'habitudes qui ne portaient nullement à regarder la profession des armes comme la seule admissible, la seule obligatoire, et le commerce ou telle autre profession lucrative comme le chemin de la dérogeance. Ce que les dames du Beauvoisis n'étaient pas induites à admettre, elles l'admettaient, étant anglaises, et il leur paraissait tout à fait aussi légitime, surtout dans les comtés de Suffolk et de Norfolk, de gagner de l'argent en vendant de la laine et, encore mieux, en pratiquant la connaissance de la loi, que de butiner, l'épée à la main. Ce n'est qu'une différence dans la manière de voir. Il faut rappeler aussi que le point spécial du territoire où habitaient les descendants de Gautier assurait une force particulière à

ces idées de tolérance professionnelle sans doute générales dans le royaume, mais qui, sur les limites galloises, patrie des enfants de Nigel, étaient cependant primées par une pratique plus constante de la vie militaire. Ce n'était pas là un préjugé imposé par des théories; c'était un effet des habitudes créées par la nécessité. Là, où la guerre existait en permanence, les idées ne pouvaient être qu'à la guerre, et l'influence féminine n'avait en elle rien qui pût détourner les enfants des préoccupations de leurs pères; mais, en somme, soit que les descendants de Nigel aient été plus particulièrement belliqueux que ceux de Gautier, et ceux de Renaud essentiellement soldats, l'action des mères normandes chez tous, anglo-saxonnes chez ceux-ci, d'origine franque, gallo-franque, gallo-romaine chez ceux-là, servit dans la plupart des cas, et dans les autres atténua peu la virtualité utilitaire du sang et la disposition à poursuivre activement ses avantages. Dans toute la lignée de Gautier, c'est un travail incessant; dans celle de Renaud, il en est de même, bien que par des voies différentes, et devant l'adversité déterminée un jour par l'état du milieu où vécurent les deux branches, ni l'une ni l'autre ne s'abandonna. François Gurney déchoit à n'être plus qu'un petit commerçant à Norwich et à Londres; mais il tient bon, et ses descendants se relèvent; dans le Beauvoisis, les Gauvain, finalement rejetés de leurs terres, s'en vont, soldats mercenaires, archers enrôlés, chercher fortune ailleurs, mais ils ne se découragent pas. Ce qui est intéressant, c'est de savoir pourquoi les milieux eux-mêmes ont changé, et si favorables, si congéniaux dans

les temps anciens à la nature de la race du Vestfolding, se montrent graduellement de plus en plus antipathiques au développement de cette race et même à son maintien. C'est là un des points essentiels de l'histoire des nations, de voir changer la nature des milieux où elles vivent, et les Espèces, les Variétés, les Races ne peuvent en donner le motif; les familles seules montrent clairement les causes et le mouvement de ces transformations.

Il faut observer dans ce phénomène l'action climatérique. Quand la famille du Vestfolding habitait la Norvége, elle se sentait, surtout dans le Hologaland, au sein d'une nature très âpre et qui n'admettait que des occupations aussi âpres qu'elle-même, partant une vie physique extrêmement active. Les hommes existant aujourd'hui dans ces mêmes parages subissent toujours des conditions extérieures bien dures, et si la civilisation les modifie, ce n'est qu'à l'aide de ressources apportées du dehors, venues du sud, et qu'au temps des Vikings on ne connaissait pas. En conséquence, le mouvement physique était commandé par le climat. En même temps qu'on ne possédait que des moyens artificiels très faibles pour limiter cette pression, la nature même contraignait les occupations à ne pas se produire sur une petite surface, ainsi que dans le midi peut le faire un propriétaire de la vigne, de l'olivier, du dattier. Dans le nord, il n'était question que de la chasse et de la pêche à longues distances et dans des conditions très pénibles. Les membres de la famille devaient donc constamment être voués à une habitude d'efforts considérables; de là un emploi excessif de leurs facultés.

Mais, parmi ces facultés, la force physique et l'énergie morale tenaient nécessairement la première ligne. C'était la caractéristique essentielle de la variété blanche, plus particulièrement de la race ariane, plus singulièrement des Norvégiens, et, par l'emploi de ces facultés, le Vestfolding put aller s'établir dans le dernier et le plus lointain des districts que fréquentaient les Scandinaves; il s'y maintint au milieu des hordes finnoises, moins vigoureuses que lui.

Cependant, il arrivait aussi, sans nul doute, que dans le sein d'une famille comme celle d'Ottar, où le père et la mère étaient de parfaits congénères, où l'atavisme n'avait à apporter à chacun des enfants que la même somme, les mêmes proportions et le même équilibre d'aptitudes, une circonstance de conception, un accident de gestation ou de naissance mît au monde un être moins complet que ses frères, n'ayant rien d'autre que ce qu'ils avaient, mais l'ayant à un degré inférieur, et qu'il fût faible d'esprit ou débile de corps. Alors la solution naturelle de cette difficulté était la mort et la disparition rapide du sujet incapable de subir les conditions de l'existence où il se voyait placé. Il en résultait que l'action climatérique ne créait en aucune sorte, n'augmentait pas, ne diminuait pas la puissance de la famille norvégienne, soit au physique, soit au moral, mais contraignait incessamment cette famille à user de toute sa puissance intérieure, et, par l'application d'une loi naturelle résultant de cette tension, la contraignait aussi à concentrer dans les facultés d'attaque et de résistance la part la plus étendue de ses autres facultés. De là ce qu'on doit appeler la formule du tempérament

héroïque: la compétition perpétuelle contre les rigueurs et les dénis de la nature extérieure crée l'habitude de la lutte chez des êtres pourvus de ce qu'il faut pour l'accepter et la soutenir; l'habitude du triomphe, résultat de la valeur intrinsèque, crée la confiance et le goût de nouveaux débats; tout ce qui est faible plie, se soumet ou casse, et le héros est fait.

Mais quand Ragnvald vient s'établir à demeure en Normandie, le milieu change déjà autour de lui de bien des manières. Il est transporté dans une température plus douce et imposant moins de travaux. Ses inférieurs, vassaux, tributaires, serfs même, ne sont plus des Lapons, mais bien des Francs mélangés, des Gallo-Romains dont l'intelligence, moins élevée que la sienne, est cependant aussi plus expérimentée à beaucoup d'égards. L'action qu'il a constamment à produire est plus complexe que celle demandée jadis à ses pères: ses forces de tout genre se subdivisent pour répondre à des objets multipliés. Il n'est pas moins complet qu'Ottar; il n'a pas d'autres facultés, il n'est différent de lui en rien d'essentiel que dans l'emploi qu'il est désormais appelé à faire de lui-même: bref, le héros tend à se transformer en chef féodal; chez Hugues Ier, encore davantage; Gérard et Hugues III sont des seigneurs, et cependant le tempérament commun n'a changé en quoi que ce soit, il a simplement démêlé, reconnu, pratiqué les applications que de nouvelles conditions de climat et de contact avec des intérêts nouveaux ont rendues indispensables.

CHAPITRE VII

SUITE DES CONSIDÉRATIONS PRÉCÉDENTES.

On voit aisément dans Ragnvald et dans Hugues Ier que le passage du Viking au propriétaire foncier a eu lieu dans toute la plénitude commandée par les circonstances; mais l'éloignement des temps ne permet pas d'apercevoir les tiraillements et les essais à travers lesquels le fils et le petit-fils d'Ottar ont dû passer et par lesquels ils ont payé leur accession à une vie nouvelle; tandis qu'au contraire la transition de l'existence du feudataire presque indépendant à celle du vassal riche, mais sans puissance propre, est parfaitement marquée chez Hugues IV et chez Hugues V. Ceux-là se rendent à tous moments rebelles et, au fond du cœur, ce sont de perpétuels réclamants. Ce qui chez Ottar n'avait été que l'exercice pur et simple du droit, et qui était devenu pour Hugues III non seulement le droit, mais le devoir d'honneur, ne constituait plus chez le dernier maître de Gournay et chez son fils qu'une prétention, et la plus malheureuse des prétentions, puisque l'un et l'autre se trouvaient hors d'état de la réaliser. Ils n'avaient plus des épées scandinaves autour d'eux pour soutenir leurs dires; ils n'avaient plus de vaisseaux-dragons pour aller remplir leurs coffres sur toutes les plages; ils n'avaient plus les gens du Bray pour les aider à dire non à leur suzerain, et, tout au contraire, ils se voyaient resserrés dans un petit canton anglais, contraints à s'accommoder de façon à y

vivre ou réduits à aller mourir de faim dans un exil sans gloire. Ils étaient donc absolument soumis à l'action d'un milieu qui leur imposait l'obéissance.

Était-elle changée, la famille tombée dans une telle sujétion? En aucune sorte; pas la moindre différence n'était survenue entre Ottar et l'essentiel du tempérament de ses descendants; mais tout avait changé au dehors, et ce qu'Ottar faisait de ses facultés natives, ses fils ne pouvaient plus y songer. Ils étaient contraints de trouver d'autres emplois, et c'est ainsi que Gournay et sa lignée furent des légistes, sans avoir, pour en arriver là, beaucoup varié du tempérament original. Pourtant il avait varié quelque peu par l'infusion du sang de leurs mères, mais très peu. Entre le sang anglo-saxon dont étaient issues la plupart de celles-ci et le sang scandinave, il n'existe guère de différence. Hengist avait amené ses hommes du Danemark et de la Frise; c'étaient des populations pareilles à celles de la Norvége. Quant à ce que le sang normand avait gagné d'apports étrangers dans le nord de la France, principalement peuplé de familles d'origine théotisque, ce n'était pas de quoi troubler beaucoup la valeur de l'ensemble. Le point le plus important à relever est la variation opérée, non pas dans le sein de la descendance du Vestfolding, mais dans la composition des milieux qu'elle a traversés jusqu'au xve siècle et qui, naturellement, ont réagi moins sur sa valeur intrinsèque que sur l'emploi de celle-ci et sur les destinées de tout le monde.

En Angleterre, la race nationale restant la même, la société ne subit pas non plus de brusques revire-

ments, et la partie de la famille traversant avec plus ou moins de difficultés les longues guerres des Roses, les subit néanmoins assez heureusement pour n'en avoir gardé aucun souvenir. Des conflits parlementaires, elle n'en sait pas davantage. Pendant cette longue période, les mœurs restent les mêmes, seulement elles s'adoucissent, parce que les différentes races, d'ailleurs de force à peu près égale, se sont également emparées de la loi et s'en servent aussi bien l'une que l'autre, et avec une prédilection naturelle au tempérament du nord, ami de tous les genres de luttes, et, parce que la richesse acquise au moyen des travaux agricoles et du commerce a naturellement produit des loisirs, les esprits se sont cultivés, et s'occupent avec d'autant plus de prédilection de ce qu'ils ont appris, que l'instruction a été promptement reconnue comme étant un moyen de succès et d'avancement. Presque tous les Gournay d'Angleterre sont à différents degrés des lettrés aussitôt qu'ils ne sont pas des soldats, et rien n'est plus logique.

En France, la société civile ne suit pas dans ses développements un mouvement aussi simple et aussi continu. La diversité du sang y est considérablement plus grande qu'en Angleterre; les conflits sont de tous les genres et de tous les jours; les intérêts contendants ne prennent pas de repos, et aussitôt que le sang germanique, qui faisait marcher le tout d'un pas à peu près égal dans la grande civilisation des XIe, XIIe et XIIIe siècles, commence à se perdre, en partie par extinction, en partie par submersion dans des mélanges trop variés, on se trouve au seuil d'une situation qui

ne permet plus d'espérer, dès le xve siècle, que rien de durable, de solide, de sérieux s'établisse dans un pays voué tantôt au despotisme, tantôt à l'anarchie. La guerre de Cent-Ans commence.

Dans le Beauvoisis, les familles anciennes sont dépouillées, ruinées, forcées de s'enfuir; d'ailleurs ce fait a lieu presque partout, dans l'ouest et le centre, et il en résulte, non seulement que la propriété foncière, pour la plus grande partie, change de mains, mais, ce qui est tout à fait capital, que le caractère des classes change en même temps de valeur. Si l'on considère seulement l'ensemble de l'aspect social, il continue à y avoir à la fin du xve siècle, comme au xe siècle, au xie, au xiie, au xiiie siècle, une noblesse, une bourgeoisie et le peuple; mais combien la valeur de la plupart des familles, dans la noblesse, dans la bourgeoisie, est autre! Et, conséquence nécessaire, combien les rapports réciproques sont nouveaux et l'esprit de chacune des classes essentiellement modifié!

Les armées composées de mercenaires ne se complétaient plus féodalement parmi les possesseurs de la terre et leurs tenanciers; c'étaient des aventuriers sortis de la plus basse origine qui, dans bien des cas, portant des éperons d'or, s'intitulant chevaliers et prenant d'assaut ou par surprise les châteaux, les manoirs grands et petits, s'y installaient, quelquefois y restaient, le plus souvent en trafiquaient et vendaient leur conquête au plus fort enchérisseur.

Il arrivait aussi que la famille seigneuriale, éprouvée trop fortement par le pillage et voyant son domaine en jachère par suite de mille impossibilités de le cul-

tiver, le vendait de plein gré à quelqu'un des nouveaux enrichis, soit que celui-ci fût un capitaine de compagnie, tel qu'Aymerigot Marcel, ou Talebard-Talebardon, ou le Petit Meschin, ou un de leurs pareils, car il en pullulait, soit que ce fût un des pourvoyeurs, recéleurs ou fauteurs de ces gens nouveaux. Il ne se peut donc imaginer rien de plus absurde que cette fameuse ordonnance de Louis XIV édictant que, pour être reconnu digne de monter dans les carrosses du roi, un gentilhomme devait prouver jusqu'à 1399; on supposait que l'origine chevaleresque était mise hors de doute par ce moyen. Ce qui était hors de doute, en effet, c'est qu'à cette date la famille de l'impétrant avait pris qualité d'écuyer, dans les actes, mais quant à l'extraction, elle pouvait parfaitement être sortie de la plus basse extraction. Quoi qu'il en soit, cette noblesse nouvelle ainsi installée ne possédait rien du génie propre aux anciennes familles d'origine germanique. Celles-ci s'étaient montrées fort agricoles, amies du sol, pures de mœurs. Ce qui en resta demeura tel et a transmis jusqu'à ce jour ses qualités aux familles qui ont pu s'imprégner du même sang. Mais les autres, en grand nombre, manifestèrent des dispositions toutes différentes, et peu connues jusqu'alors. Fort braves comme leurs devanciers, remarquablement vaniteux, ce que n'étaient point ceux-ci, pillards comme ils l'avaient été, prodigues jusqu'à la folie, ce qu'ils avaient évité, car, au contraire, ils étaient le plus souvent assez parcimonieux, les parvenus adoraient l'apparence, la braverie en toutes choses. Ils étaient essentiellement militaires, n'esti-

maient que le militaire, ne connaissaient que les rangs, et faisaient plus de cas d'un maréchal de France sorti du néant avec ou sans mérite que du plus vieux sang de la chrétienté. Voilà comment et pourquoi la société française, à dater du milieu du XIV[e] siècle, avait commencé à revêtir une physionomie tout à fait inconnue jusqu'alors. Cette noblesse ainsi faite plaisait plus aux rois et à leurs conseillers que l'ancienne, et à juste titre. Sa vraie patrie, c'était la cour, c'était le camp, c'était là où l'on s'amusait. Elle était très propre à servir l'ambition des conquérants, car avec des phrases et du brillant on pouvait la mener partout, licence impossible à prendre avec l'ancienne, très obstinée à ne servir que ses quarante jours par an, et à passer sa vie au milieu de son monde, à moins qu'elle ne courût l'univers pour son propre compte, comme elle l'avait fait au temps des croisades, mais bien pour son propre compte. En réalité, la France avait gagné ce qui devait la rendre peu à peu la terreur et l'ennui des nations voisines : ce tempérament remuant et batailleur, insolent et pourfendeur, goguenard et prétentieux de ses armées futures, et elle avait perdu ce qui lui aurait amené, affermi, conservé la liberté politique, tout aussi bien qu'à l'Angleterre.

Et l'ancien gentilhomme dépossédé, déraciné, s'en alla, continuant sa famille où il put et comme il put. Ne tenant plus la tête de la société civile, il subit les oscillations que d'autres donnaient à celle-ci, comme le passager embarqué sur un navire est obligé d'accepter les conséquences des faux coups de barre infligés par un pilote malavisé, et l'on peut bien concevoir comment

les qualités supérieures de la race infuses dans les familles tombées ne servaient plus utilement l'État et servaient même difficilement les intérêts de ceux qui, les possédant, ne se trouvaient pas en opportunité de les faire valoir.

Lorsqu'en 1414, Mathieu II de Gournay voyait sous le séquestre la terre que lui disputait en justice Raymond Arnault; quand, en 1439, Jeanne de Gournay, la veuve d'Aymeric de Durfort, sollicitait humblement du doyen de Saint-André un sursis pour payer la rente de la pauvre maison appartenant au chapitre qu'elle occupait avec sa fille; quand tous les Gobineau, pauvres hommes d'armes des compagnies d'ordonnance, francs-archers, fantassins portant la lance sous Jehan de Lansac, quittaient le Beauvoisis, cherchaient à s'arrêter dans le Berry, acquéraient (ce qu'ils reperdaient bientôt) quelque bien dans le Poitou, et finalement, se trouvaient, après avoir couru bien des garnisons depuis Brest jusqu'à Belver et Luiye, arrivés dans les rues de Bordeaux, il n'y a pas de doute que tous ces gens si maltraités par la fortune eussent été aussi capables que leur type Ottar-Jarl de faire bonne figure sur le tillac d'un vaisseau-dragon : seulement les vaisseaux-dragons n'existaient plus.

Les qualités de leur sang, ils les possédaient, et les défauts également; mais leurs aïeux avaient eu pendant des siècles le perpétuel secours d'un milieu congénial à leur tempérament et, désormais, c'était le contraire. Le milieu était devenu extrêmement réfractaire.

CHAPITRE VIII

JURISTES, MARCHANDS ET SOLDATS.

On a déjà vu qu'en continuant de préférence la profession des armes, tous les membres de la famille, pendant la durée de ce XV[e] siècle si dur pour eux, ne s'y étaient pas absolument astreints, et Mathieu ou Macé Gauvigneau, agissant comme les Gournay anglais de la branche de Gautier, l'avait heureusement quittée pour la profession de juriste. Il était devenu clerc et notaire du roi et avait fait grande figure dans le Poitou en 1474. La forme qu'il donnait à son nom fut conservée par le marin Michel Gavignon, qui, avec l'équipage de *la Poigneuse*, s'échappa si hardiment des mains de ses capteurs de Fenwich. Celui-ci continuait le métier de guerre ; mais voici un autre parent qui, lui aussi, fut juriste, c'est Adrien Govyneau. Il était devenu notaire à Bordeaux.

On ne connaissait guère alors de meilleur moyen de faire fortune, et dans les derniers temps de la domination anglaise on en avait eu un grand exemple dans la personne de Bernard Angevin, qui, sorti de très bas, acquit le petit, puis le grand sceau de la chancellerie d'Aquitaine, devint membre du grand conseil, juge criminel du duché, et seigneur de Noailhan, Salaunes, Lesparre, Pujols, Rauzan, Saint-Macaire, Castelmoron, Blazimont et autres places. Un de ses gendres épousa en secondes noces une fille du duc de Suffolk[1].

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. I, p. 13.

C'était de quoi encourager au notariat, et ceux qui pouvaient s'y adonnaient. Les Eyquem, les Pichon, dans la personne de maître Jean Pichon, les Durfort, s'en étaient mis, ce qui a induit un des généalogistes de ces derniers, épouvanté à l'aspect de ce licencié en droit, à se rejeter dans l'adjuration qu'au XV[e] siècle le notariat ne dérogeait pas. La vérité est que personne ne se souciait alors, dans la province, de déroger ou de ne pas déroger. La question était de relever des affaires en ruines[1].

Maître Adrien Govyneau menait les intérêts de sire Jehannot Baudroux, de sire Jehan du Halde et de Jehan Pichon, tous bourgeois et marchands qui, entr'autres affaires, le chargent, le 24 mars 1529, de sommer Claude Massebeu, capitaine de Clermont, pour qu'il ait à faire ratifier certaine promesse par monsieur d'Entragues[2].

Au temps de maître Adrien, vivait sur la paroisse Saint-Pierre, une des plus riches de la ville et des plus industrieuses, maître Jacques Guvugnault. Celui-ci était orfèvre. Suivant l'usage du temps, il pouvait compter pour un artiste et fabriquait les statues votives, les vases d'église et les joyaux des mariées. C'est

1. Stubbs, *Constit. hist. of England*, t. I, p. 631, remarque que du XI[e] au XIII[e] siècle l'idée d'une infériorité morale ou sociale constituée par des occupations de commerce n'existait absolument pas et qu'elle n'a commencé à se faire apercevoir qu'au XIV[e] siècle. Ce n'est pas en effet, une notion d'homme libre pénétré du mérite de l'extraction. C'est une idée de fonctionnaire militaire ou civil et de plébéien enrichi.

2. Reg. des not. Devaux, 197-4, f° 375, iij l. XXV; — Nicolas Moreau, 1519; — Payron, 419-1, 1529, 27 mars et 20 avril; — Nicolas Moreau, 388-1, 21 février 1518.

la première fois qu'un homme de cette vocation apparaît dans la race d'Ottar, et cette vision a de quoi surprendre, car rien n'y préparait. Toutefois, il est une remarque faite assez récemment et qui ne laisse pas que d'avoir ici sa place.

On trouve assez communément que les aptitudes à l'étude des arts se développent parallèlement à celles de l'étude des lois, et on l'a constaté dans la famille du Titien et de plusieurs autres maîtres. On conçoit que le même génie qui cherche la liberté d'une part, la suprématie de l'autre, puisse avoir du goût pour l'outil de l'artiste[1].

Jacques Guvugnault, orfèvre, entretenait des relations intimes avec le jurat François Tustal, le plus grand marchand de soieries qui fût alors à Bordeaux. Le 7 mars 1494, il régla ses comptes avec ce négociant et resta lui devoir une somme de quarante-sept francs bordelais[2].

En 1513, Guillaume Copinot, habitant de la paroisse de Cameyrac dans l'Entre-deux-mers, avait épousé Marie Colomb[3], de cette grande famille de bourgeois que l'on a vue plus haut jouer un rôle si considérable dans les affaires de la ville et mener des factions. Mais,

1. Francis Galton, *Hereditary genius*, p. 255. En calculant sur six générations de la famille du Titien, on y trouve 9 peintres, 8 jurisconsultes et seulement 1 militaire.

2. *Archiv. départ.*, Reg. des not. Gemellier, Lione, 528-1.

3. Reg. des notaires. Béchemeil, E. 23-1. (Cette désignation est fausse; le registre provient réellement de Me Pierre Baille, prêtre et tabellion à Saint-Pey de Calhau, Entre-deux-mers.) Maria Colomb était fille de Marguerite de Lescluse; — Tibaldy ou Thibaut, 491-4. E.; — Arnaud du Bridon, 511-1; — Pierre Baille, 4 septembre 1513.

dès 1503, Jehan Govineau qui, d'ordinaire, habitait sur la paroisse Sainte-Eulalie à Bordeaux, possédait un domaine, dans le Bourgez, près de Macau, et ainsi, les enfants des hommes d'armes, des francs-archers venus du nord par le Berry, le Poitou et la Saintonge, tenaient déjà pied, au bout de très peu d'années, dans le nord de la province et dans la capitale. Il n'est pas douteux que cette amélioration sensible dans leur situation fût due à la plume du notaire et aux outils de l'orfèvre. Ils n'avaient donc pas perdu de temps depuis Gobinot de Gournay, le cousin de Perceval de Boulainvilliers, pour se créer une nouvelle existence, et d'autant moins qu'à côté de maître Adrien Govyneau, notaire, on rencontre un autre juriste, maître Pierre Gouvyneau, le 17 mars 1504.

C'est ce qui appert d'une minute de maître Étienne Thibaut, notaire. Ce savant praticien s'intitulait volontiers lui-même Stéphanus Tybaldi, et il rendait le même service à son client, qu'il appela Petrus Gouvinelli le jour où celui-ci sous-afferma d'honorables hommes Raymond Raffin et Étienne Galier le revenu des expéditions sur parchemin des bénéfices du diocèse de Bordeaux, et eux-mêmes l'affermaient de l'archevêque, monsieur Jehan de Foix de Candalle[1].

Pendant ce temps, Mathurin Guoguyneau, qui estropiait son nom de Gauvain d'une autre manière, demeurait aussi dans le Bourgez, à deux lieues au nord de Macau, dans le bourg de Saint-Ciers-en-Canesse. Il était marchand, et le 22 octobre 1516 signa un acte à l'occa-

1. Reg. du not. Étienne Thibaut ou Tybaldi, nos 491-494.

sion d'une vente de seigle que lui faisait Augier de Garat, bourgeois. Il achetait au même des draps de laine dans l'intention évidente, comme plus tard M. Jourdain, de les céder à ses amis pour de l'argent[1].

Pendant qu'il se livrait à ces spéculations, Simon continuait le métier militaire, et le 23 septembre 1513 il servait dans la compagnie de M. de Lautrec, de cinquante lances fournies des ordonnances du roi, et il y était parvenu au grade d'homme d'armes. Ce fut en cette qualité qu'il fit montre ce même jour à Marmande en Agénois[2]. Mais le 14 janvier de la même année il avait quitté le service, suivant l'exemple de plus d'un héros de ce temps. De soldat il s'était fait marchand, comme tels et tels personnages des contes de la reine de Navarre; et le 28 juin 1518 il loua à honnête homme Méry du Mas, bourgeois et marchand, l'ancêtre d'une des grand'mères de la famille, et par-devant maître Brunet, notaire, conseil ordinaire de grand nombre de Gobineau, une boutique qui se trouva sise rue Sainte-Colombe, près du marché de Bordeaux, et il devint bonnetier[3]. Dans les différents actes qu'on connaît de lui, il s'appelle indifféremment Simon Gavein, Simon Govinet et Gouinet, Simon Gauvinhaut, Simon Goguignau, et Simon Goubinhau[4]; certainement, il torturait lui-même ou laissait torturer son nom de bien d'autres manières encore. Le XVI[e] siècle a été une époque de licence incomparable en ce genre; on s'était montré

1. Reg. du not. Sénéchault, 477-2-71.
2. Gaignières, Monstres, 21, 505.
3. Reg. du not. Brunet, 67-3, f° 65.
4. Reg. du not. Étienne Thibault ou Tybaldi, 491-4-7, août 1495.

beaucoup plus scrupuleux dans les âges précédents.

Quoi qu'il en soit, Simon avait déjà commencé le commerce avant de s'établir dans la rue Sainte-Colombe : le 28 mars 1517, il s'était accordé avec maître Jacques Grioulard pour prendre à son service le neveu de celui-ci, Sauvestre de la Recture, en qualité d'apprenti, et le traiter suivant les fors et coutumes de Bordeaux. En conséquence, le jeune garçon devait rester chez lui pendant « huit ans finitz et completz » ; Simon lui apprendrait son état, le fournirait des vêtements nécessaires ; s'obligeait « à le tenir de boire, de manger, blanc et net, sain et malade ». Sauvestre arrivait chez son maître « muni d'un sayon, de chauces, souliers et chemises, » et maître Grioulard répondait de tous les méfaits éventuels de son neveu. L'acte fut signé par deux marchands, Jean Vogis, appelé aussi Jean de Paris, et Jacques de Ladarière[1].

De longue main, Simon entretenait des relations avec le notaire déjà rencontré plus haut et qui faisait les affaires de Pierre Gouvineau. Ce Stephanus Tybaldi le cite comme témoin dans une de ses minutes, en 1493, époque où Simon était encore militaire, et il l'associe à trois frères, soldats comme lui, Peyrot Thomas et autre Peyrot Macip, encore des ancêtres par les femmes des générations qui vont venir. Ces Macips étaient des gens du Bourgez, et de là provenait leur intimité avec l'homme d'armes désormais marchand de la paroisse Sainte-Colombe.

Simon, s'étant marié, avait épousé Adèle Barreau. Il

1. Reg. du not. Hylaire Dervault, 206-1 ; Reg. de 1516-1517, 28 mars 1517.

y avait eu, en 1491, un Antoine Barreau, archer dans la compagnie de Lansac en même temps que Jehan Govineau ou Govin, et avec lui sept autres soldats du même nom. C'étaient tous amis et camarades de Simon et presque tous étaient ou commençaient par être au service, comme Helyot Barreau, homme d'armes dans les cent lances fournies de monseigneur d'Albret[1]; comme Georges, archer dans la même compagnie, et qui fut passé en revue, aux guerres d'Italie, à Laguignem, dans le duché de Milan[2]; comme Jehan Barreau, homme d'armes du comte de Foix à Crémone[3]; comme Charles, archer sous monseigneur de Pompeyran, et qui fait montre à Menaigne, terre du pape, au val de Spolète[4].

Pour Jehannot de Barrot, il exerçait la profession de marin. Il avait affrété un navire de Biscaye, afin de faire conduire et porter certaine quantité de marchandises « comme harans, merluz, balayne, » et le gros temps le jeta sur la côte d'Arvert, près de Marennes en Saintonge, où les gens du pays le pillèrent et le maltraitèrent cruellement en raison du droit de bris. Mais le parlement en avait défendu l'exercice et Jehannot de Barrot obtint un arrêt de restitution et de dédommagement le 10 août 1541[5].

Cette famille, active et agissante, était fort ancienne. En 1242, Robert Bareau s'intitulait *civis burdigalensis* et se portait créancier du roi d'Angleterre, pour avoir

1. Gaignières, 21, 502, 16 juillet 1492. Monstres à Condom.
2. *Ibid.*, 21, 505. — Georges Barreau se retrouve à Agen en 1519, dans la compagnie du roi de Navarre. — *Ibid.*, 21, 515.
3. *Ibid.*, 21, 510.
4. *Ibid.*, 21, 514.
5. Registres du Parlement, B, 24, 18 mars 1541.

prêté au tailleur du monarque, Roger de Ros, une somme qui mit celui-ci en état d'acheter des étoffes de soie à la foire de Provins ou à celle du Lendit[1]. En 1322, Guillaume Barrau était « compte » ou receveur de la paroisse de Sestas. C'est une de ces localités qui ont disparu avec le temps. Voilà ce qu'était la famille d'Audette, femme de Simon. De leur union naquirent cinq enfants : Anne, Jacques, Peyronne, Pierre et Jean.

Anne fut mariée deux fois, la première à N. du Thil, la seconde à Arnaud Dupérié[2]. Les du Thil faisaient le commerce maritime et la course, prenant ce qui leur convenait, que la France fût ou non en paix avec le pavillon du navire saisi. Ce qui arriva à un bâtiment espagnol que le parlement força Arnaud du Thil, associé à Laurent Gassies et à plusieurs autres bourgeois de Bordeaux, de restituer à ses propriétaires[3]. Ainsi, continuant de conserve le commerce et la piraterie, les du Thil devinrent riches, achetèrent la seigneurie de Boudon, aux portes de Monflanquin en Agénois et, à tout le moins depuis 1557 jusqu'en 1700, la conservèrent[4].

Le second mari d'Anne Gauvinhaut, Arnaud Dupé-

1. Francisque Michel, *Hist. du commerce de Bordeaux*, t. I, p. 63.

2. Devaulx, 8 janvier 1543.

3. Reg. du Parlement, B. 17, arrêt du 2 juin 1524. — Arnaud avait épousé Catherine du Prada, il habitait en la paroisse Saint-Michel, près de la muraille de la ville, au port Saint-Jehan. Le 9 juillet 1519, il est donné comme propriétaire du navire *la Barbe*. — Reg. du not. Jacques Devaulx, 199-1.

4. Pierre du Thil, avait reconnu féodalement en faveur du roi d'Angleterre, dans la ville de Libourne, en 1341, le 19 janvier. — *Archives hist. de la Gironde*, t. XV, p. 493. — O' Gilvy, *Nobiliaire de Guyenne*, t. II, p. 276.

rié ou Dupérier[1], était fils de Jean, cadet de sa famille, venu de Béarn, et de Marguerite de Lion, fille d'un bourgeois et marchand, seigneur et captal de la Tressne. Les Dupérier sortaient de Geoffroy, comte de Quintin, de la maison de Cornouailles, branche cadette des ducs de Bretagne[2]. Geoffroy avait eu pour fils Henri, lieutenant du sénéchal d'Aquitaine sous les Anglais et qui s'était établi à Mauléon en Soule, au pays basque. Henri avait été père de Jean, qui, à son tour, n'ayant rien à attendre des biens de sa famille substitués en 1396 à Pierre, son frère ainé, était venu s'établir à Bordeaux, où il avait épousé Marguerite de Lion, riche bourgeoise[3].

Arnaud, son fils, le mari d'Anne Gauvinhaut, fut nommé receveur des amendes du Parlement. Lors de la grande révolte bordelaise de 1548, dirigée contre la gabelle du sel, mais où respirait aussi l'ancien esprit d'indépendance et le regret de l'administration anglaise[4], Arnaud Dupérier trouva grâce devant la sévérité du connétable de Montmorency[5]; il avait eu ses

1. Il fut notaire et secrétaire du roy, receveur des amendes du Parlement, et, en 1539, il devint sous-maire de Bordeaux, en remplaçant d'Artus Olivey, seigneur de Cabanac. — O' Gilvy, *Nobiliaire de Guyenne*, t. II, p. 384, pass.

2. Voir *idem*, pass.

3. *Ibid.*

4. Gabriel de Lurbe, *Chronique bourdelaise*, p. 41 : « sous prétexte de la liberté publique ». — Ce prétexte-là était une excellente raison, et la meilleure et la plus vraie.

5. Il trouva grâce d'autant mieux que Pierre Dupérier son frère fut commis par le connétable pour réunir les armes rendues par les bourgeois de Bordeaux contraints de les livrer. Il mena cette opération avec Jehan Auga, valet de chambre du Roy, et Jehan de Bouneau, maréchal des logis des vieilles bandes de Piedmont. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XII, p. 39.

maisons pillées et ravagées tant à la ville qu'à la campagne et il lui fut alloué une indemnité de deux mille quatre cents écus sol[1]. Arnaud Dupérier s'intitule indifféremment dans les actes, écuyer, bourgeois et marchand, noble homme ou honorable homme. Il mourut après 1552, date de son testament. Une branche des Dupérier passée en Espagne a eu un grand maître de Malte, et, en France, subsistent les Dupérier de Larsan[2].

CHAPITRE IX

JACQUES LE JURAT.

La seconde fille de Simon et d'Audette fit un mariage moins apparent que sa sœur. En 1561 elle était unie à un bourgeois et marchand de la ville, Antoine Parlies[3] dont il n'y a rien de particulier à dire, sinon qu'un des membres de cette famille était, en 1528, boursier de

1. Voir Bibliothèque de l'Arsenal, Pignerre, pièces relatives à l'histoire de France, f° 1631-5270, p. 31.

2. Ces Dupérier se qualifiaient indifféremment « noble maître Arnaud Dupérier » et « noble monsieur maître Arnaud Dupérier » (Reg. des notaires Carrière, 25 octobre 1532 ; Charrier, 14 février 1530, 1er mars 1530, 19 juillet et 29 août 1530), ou bien tout uniment : « honorable homme ». (Carrière, 19 janvier 1530.) C'est encore un exemple du peu d'importance que recevaient alors les qualifications et les titres. Arnaud Dupérier possédait des biens à Izon et nommément la métairie de la Crabette. Izon fut, à dater de 1560 à peu près, la principale résidence des Gobineau dans l'Entre-deux-mers. Elle leur venait probablement du mari d'Anne, fille de Simon. (Reg. du notaire Carrière.) — Le frère d'Arnaud, Pierre Dupérier, baron de Saint-Georges, reconnaît féolement pour la Crabette, en faveur de Jean du Verdun, seigneur d'Anglade. (Carrière, 27 mai 1534.)

3 Greffe de Bordeaux, *Archives de l'état civil*, 23 février 1561.

la confrérie de Corpore Christi, ce qui n'est pas bien notable; mais ce qui l'est un peu plus, c'est que, le 4 août 1564, Peyronne, qui signe son nom Peyronne Goubineau [1], tint sur les fonts de baptême Peyronne Bonneur », une des arrière-grand'tantes du grand peintre d'animaux, Marie-Rosa Bonheur [2]. Elle eut de son mariage au moins un fils, Jean, né en 1561 [3].

Son frère Pierre vivait surtout à Macau, où il arrondissait son domaine de son mieux. Il avait épousé un Arnault dont la nièce Catherine était mariée à Peyrot, fils de Jehan de Bonneau, écuyer, et de Marie de Macip, tous futurs parents de la famille [4].

Simon mourut avant 1545, et c'est de son fils ainé Jacques qu'il va être question maintenant, car de Jean on ne sait pas plus que de Pierre. Le 20 mars 1553, celui-ci reconnut féodalement, en faveur du couvent des frères prêcheurs de Bordeaux, pour une maison située rue Sainte-Colombe, où il habitait près de son frère Jacques [5]. Il avait eu aussi un procès avec un gentilhomme du Bourgez, Pierre Achard de Terrefort, et s'était accom-

1. Greffe de Bordeaux, *Archives de l'état civil*, date citée.
2. *Ibid.*, date citée.
3. *Ibid.*, date citée.
4. Reg. du not. Jehan de Saugues, 190-3, f° 181; 19 septembre 1564. — Pierre s'arrondissait à Macau, où il résidait, à Saint-Clers de Canesse et dans la paroisse de Saint-Vincent à « les Plasses ». (*Ibid.*, f° 131.) — A Bordeaux, il demeurait en 1531, sur la paroisse Saint-Michel, près du portail de la Grâve. A cette époque, il étudiait les lois. (Lortie, 360-1-11.) Dans cette minute, il est appellé « Pierre Gavyneau », tandis que, dans une autre minute de Berthon, 32-1, f° 553, du 28 avril 1532, son nom est orthographié « Pierre Gabineau ».
5. Donzeaux, *Liève des Frères prêcheurs*, 287-643, date citée.

modé le 29 octobre 1545[1]. Parrain d'un enfant, le 10 décembre 1562, il est appelé dans le registre Jean Gobineau[2], forme déjà connue au XV[e] siècle et qui tendit dès lors à l'emporter sur le caprice innombrable des autres transcriptions du nom de Gauvain.

On voit que la famille possédait plusieurs maisons dans la rue Sainte-Colombe; à ces maisons, au moins à l'une d'elles, était annexée une boutique ouverte, comme toutes les boutiques de ce temps, au rez-de-chaussée, par de grands volets dont la partie inférieure formait des tables sur lesquelles on empilait les marchandises et la partie supérieure se relevait, faisant abri. La nuit, on réunissait les deux moitiés au moyen de ferrures et de verrous solides. Dans ces maisons figuraient comme commensaux ordinaires les frères et sœurs de Jacques et les maris des sœurs, les du Thil, les Dupérier, les Parlies, puis les notaires, conseillers de la famille, maître Brunet, maître Héberard, le savant maître Stephanus Tybaldi et les oncles Barraut, revenus des guerres d'Italie, dont ils devaient raconter bien des histoires, et Simon de Gournay, qui portait le nom du père de Jacques et était archer dans la compagnie de cent lances fournies du roi de Navarre en 1560[3], et Jacques de Gournay qui, lui, s'appelait comme le maître du logis, également archer de l'ordonnance du roi, servant sous André de Montalembert, chevalier de l'ordre[4]. Tout à l'heure, tout de suite, on va voir

1. Reg. du not. Thomas, n° 493.
2. Reg. du greffe de Bordeaux, état civil, date indiquée.
3. Gaignières, Monstres, date indiquée.
4. *Ibid.*, 21,520, 20 juillet 1550, monstre à Chauvigny en Poitou.

s'étendre ce cercle, où il faut déjà compter aussi les Massip, les Bonneau, les gens de Macau et de Saint-Ciers-en-Canesse, les propriétaires du Bourgez.

Jacques épousa Guilhemotte du Vigné[1], dont le nom s'écrit aussi du Vigney et du Vigne[2]. Les habitudes de la prononciation méridionale semblent indiquer, en effet, la présence de l'accent. Arnaud ou Arnaulton du Vigné était venu de Sauveterre en Béarn et s'était établi à Bordeaux vers la fin du xve siècle; il y faisait de très grandes affaires en toutes sortes de denrées. Son frère Jean le représentait à Toulouse et son frère Guillaume ou Guillemot en Béarn[3]. Il demeurait à Bordeaux, dans sa maison, rue de la Rousselle, et correspondait avec Dieppe, Rouen, les villes de Normandie et de Bretagne, avec Lisbonne et le Portugal, Londres et l'Angleterre[4].

Outre les trois frères existait aussi à cette époque Martin du Vigné, marin, maître, après Dieu, du navire *la Trinité* de Bayonne. Il faisait la grande pêche et, à l'occasion, la course sur les Anglais, les Espagnols[5], et probablement sur tout ce qui était bon à prendre.

Il semble que Guilhemotte du Vigné ait été la fille d'Arnaulton. Elle avait pour frère Étienne, qui fut

1. *Archives départementales de la Gironde*, Terrier d'Esquivan, p. 2.

2. *Ibid.*, Reg. du not. Devaulx, 12 déc. 1511 et 5 février suivant.

3. *Loc. cit.*, Turpaud, 497-3; — Devaulx, 1510 et pass. 1511.

4. Devaulx, 1511. — Capuci, 9 juillet 1520. — Arnaudeau, 3 nov. 1511.

5. Reg. du not. Pierre Joyeux, 318-1, 1530. p. 78. — A Bordeaux, Martin du Vigné demeurait sur la paroisse Saint-Michel. Il vendit à Augier de Garat 25 barriques de baleine, chacune de quatre quintaux, au prix de 8 livres tournois par barrique (*Ibid.*)

jurat de Bordeaux en 1566[1], et toujours l'ami très particulier de son beau-frère, son associé en beaucoup de cas et, plus tard, le tuteur de ses enfants.

Jacques avait été très jeune nommé membre de l'eslection de Guyenne[2], puissance fiscale dont les prérogatives diminuèrent considérablement au XVIIe siècle, mais qui, au commencement du XVIe, ne laissait pas que d'être importante. Comme son beau-frère, Étienne du Vigné, il étendait ses spéculations sur tous les objets traficables. Il vendait du velours noir, jaune, violet, cramoisi, du burgau de Paris[3], du taffetas, du damas, des passementeries, du papier « avec la petite merche (marque) du Petit Maître ou de Bernard Botyn », et le faisait venir d'Aubeterre en Augoulmois[4].

En même temps il était banquier et, en cette qualité, il se porta caution, le 16 décembre 1560, pour les jurats condamnés par un arrêt du Parlement, dans une affaire touchant aux intérêts de la ville[5]. On l'avait vu, le 1er février 1559, répondre pour Henry de la Taste, conseiller, qui devait 1075 livres tournois à Martial de Verthamont, un des ancêtres de la grande famille parlementaire de ce nom, marchand et bourgeois de Limoges[6]. Il prêtait de l'argent sur gages à Guillaume

1. *Arch. municipales de Bordeaux*, Reg. des clercs de la ville
2. Jean Darnal, *Chronique bourdelaise*, p. 43.
3. Devaulx, 197-13, f° 1152, 11 mai 1557. — *Archives municipales de Bordeaux*, Comptes de la ville, 1561. — Denhors, 184-2, f°s 1495, 23, 1561, f° 1132. — Devaulx, 197-6, f° 290.
4. Denhors, f° 1249, 29 octobre 1562; — 1843, f° 1260.
5. Arrêts du Parlement, série B, date citée.
6. Béchemeil, date citée.

de Boucault, bourgeois et marchand[1], à Jehan Martin, laboureur de Talence[2]; à Jehan de Bellegarde, marchand de Bayonne[3], à sire Mathieu Doyenhard, marchand de la même ville, à Gil de Benuca, marchand de Pampelune en Navarre[4], à tout le monde. Prêter sur gages était d'ailleurs une occupation universelle, car une de ses voisines, amie et parente, mademoiselle Jacquette de Constantin, veuve de monsieur maître Jehan de Carle, docteur *utriusque juris* et président au Parlement, recevait à ce titre d'un marchand, son débiteur, deux pièces de drap, vingt-quatre grands plats, six plats moyens et douze sauciers, le tout en étain. On a vu que les ecclésiastiques augmentaient leurs revenus de cette façon[5].

Jacques était de plus armateur, et faisait la course. Il possédait en propre au moins deux navires de guerre : *le Lion* et *le Croissant;* et le 30 octobre 1555, il les pourvut d'engins de guerre, et avança de l'argent pour louer des soldats et des matelots. Il constitua une forte cargaison de draps à mettre sur les deux bâtiments, à titre de chargement, le tout avec une épée à deux mains, et envoya *le Lion* et *le Croissant* « faire la guerre aux ennemis du Roi » dans les Indes occidentales, acceptant de ses hommes d'être leur représentant dans le partage des prises

1. Denhors, f° 1599, 27 janvier 1562.
2. Devaulx, 197-4, f°s 323-324, 1er juillet 1545.
3. *Ibid.*, f° 571, 9 septembre 1562.
4. Denhors, f° 359, 6 septembre 1562; 20 juin 1562. — Devaulx, 20 décembre 1557, 197-13, f°s 256; 197-14, f°s 122 et 123; 197-13, f°s 246 et 247.
5. Guillaume Peyron, date citée.

qui pourraient être faites en cette campagne[1].

Il était propriétaire de plusieurs maisons dans différents quartiers de Bordeaux et les louait, entr'autres sa maison et son jardin de la paroisse Saint-Remy sur le fossé du château Trompette. Il les engage à sire Guillaume Bistos, marchand courtier, pour 50 francs bordelais par an[2], ce qui peut équivaloir aujourd'hui à un loyer de 1000 à 1500 francs. Il possédait encore une autre habitation dans le même quartier, rue de la Brousse[3]. Quant à lui, il résida toujours avec sa famille dans la maison de la rue Sainte-Colombe. Il avait des terres, vignes, friches, aubarèdes sur la paroisse de Cénon. Ses vignes en Graves de Bordeaux, à Lescaveaulx, relevaient de la maison noble du Brana; il était seigneur de la Tour et du fief d'Esquivan, et de la maison noble de Carros, construite jadis, en 1229, par Guillaume Arrostanh, maire de Bordeaux[4].

1. Devaulx, 30 octobre 1555. — 10 mai 1574. On faisait la course avec une facilité extrême. Un parent des Gobineau, Henri de Camarsac, marchand de la paroisse Saint-Remy, associé à un autre bourgeois, sire Jehan Cueille, de la paroisse Saint-Michel, ayant eu un navire, *la Bastienne*, pris par les Espagnols à Portugalete, ne s'amusa pas à se plaindre, mais arma un navire et se dédommagea comme il put. On verra plus bas que les Camarsac descendent d'une fille de la maison de Foix. (Reg. du not. Cochet, 7 nov. 1519.) — Le *Lyon*, appartenant à Jacques Gobineau, figure encore le 10 mai 1574. Il était à cette époque commandé par Mathelin Mouchet, et chargé de 53 tonneaux de vin à destination de Morlaix et du Crotay en Picardie. — Devaulx, date citée.

2. Dénhors, 184-2, 18 juin 1561.

3. *Ibid.*, 184-3, f° 791.

4. Denhors, 184-3, f° 794, 9 décembre 1562. — Themer, 488-8, 8 et 10 février 1558. — Jacques comptait parmi ses tenanciers Arnault Roux, François Gendrault, Gervais Félix, Foucault Gravereau, beaucoup d'autres. — Thomas, not. à Bourg, n° 493, 25 avril 1544; 28 avril même année; 16 avril 1545; 16 mai idem. Dans les actes, il

Sur plusieurs pièces notariées se trouve la signature de Jacques. Il avait pour serviteurs, comme on disait alors, pour commis, suivant l'expression actuelle, Jehan du Sault, fils de Simon, maître boursier, marchand et bourgeois de la ville [1]. C'étaient des gentilshommes du Périgord; puis Jehan Vincent, dont un parent était avocat au Parlement, tandis que son oncle, ou son père, Bernard Vincent, avait été un homme si considérable dans la ville qu'il avait été député avec un autre de son nom, Menaud de Vincent, pour aller en cour, après l'insurrection de 1548, réclamer contre les rigueurs du connétable [2].

En 1560, Jacques était membre du conseil des Trente. En 1562, il fut nommé jurat. Il était très lié avec les du Burg [3], dont l'un, Raymond, trésorier

est souvent appelé Jacques « Goguyneau » et Jacques « Gobigneau ». — Terrier, n° 253, seigneurie de la Tour d'Esquivan, Aveux et dénombrements, 1563.

1. Reg. du not. Devaulx, 197-6, f° 96, 28 juillet 1548. Les Dussaulx figurent à la monstre de la sénéchaussée, le 26 octobre 1542. — O'Gilvy, *Nobiliaire de Guyenne*, t. III, p. 185. — En 1520, Thomasine Dussault était femme de messire maître Jacques de Tastet, conseiller au Parlement, et Jehanne Dussault, sa sœur, avait épousé maître Pierre de Lescale. — Charrier, f° 1, 16 nov. 1520; Devaulx, f° 506. — Jacques est appelé là « Jacques Gobigneau ». — Pierre du Sault, greffier des présentations au Parlement de Bordeaux en 1472, était frère de Jacques du Sault d'Archiac, « chevalier » miles. — O' Gilvy, t. I, p. 176.

2. *Archives hist. de la Gironde*, t. XII, p. 355. — N. de Vincent, s[r] de Clarens, fut avocat général de la Chambre de l'Édit en 1682. — *Archives historiques de la Gironde*, t. XV, p. 498.

3. Guillaume du Burg était bourgeois et marchand en 1522 et habitait, en ville, sur la paroisse Saint-Éloy, à la campagne, à Ludon et à Macau, dans le Bourgez. — Guillaume Peyron, 18 juin 1522 — Jehan Péroulx, 427-1, 12 mai 1530. — Étienne du Burg était, à la même époque, « Receveur des gaiges de la Cour du Parlement », et Pierre fut avocat au conseil privé du roi en 1574

général de France, en Guyenne, avait épousé Magdelaine de Lavergne [1], de ces Lavergne dont vint le comte de Guilleragues, ambassadeur de France à Constantinople. Il l'était également avec les Gibault, vieille famille représentée au XIVe siècle par « noble et poder baron Moseu Gibaud, seigneur de Budos [2] ». En 1526, Jehan Gibault était notaire et « praticien en court d'église [3] ». En 1571, Catherine de Gibault était mariée à Charles de Perron, conseiller au Parlement, homme fort savant, grand ami de Michel de Montaigne, de Charron, d'Étienne de la Boétie [4]. Les Gibault habitaient aussi le Bourgez, comme les Gobineau.

Jacques avait un cousin de son nom, qui paraît avoir appartenu à une branche fixée plus ordinairement sur les terres de la famille, au nord de la province. C'était François Gavineau, et celui-ci continuait à porter la cuirasse. On le voit, le 5 octobre 1565, figurer comme archer dans la compagnie de l'ordonnance du roi de cinquante lances fournies sous la charge du prince de Navarre, qui fut depuis Henri IV de France. François fit monstre à Thouars, au pays de Guyenne, à la date indiquée, et on n'en sait pas plus long sur son compte [5]. Mais dans la même compagnie que lui servait aussi, en 1560, Simon de Gournay, dont il a déjà été ques-

1. *Archives départementales de la Gironde*, Reg. des nominations du Parlement. — Livres de Bouillons, p. 565. — O' Gilvy, *Nobiliaire de Guyenne*, du Burg. — Au XVIIe siècle, Girard du Burg, chevalier seigneur marquis de Castelnau, baron de Navaillan, fut grand président au Parlement dc Bordeaux. — Couthures, 26 juin 1675.

2. *Inventaire de la maison noble de Tardes*, p. 27.

3. Brunet, date citée.

4. *Inventaire de la maison noble de Tardes*, 19 juin 1671, p. 77.

5. Gaignières, Monstres, 21, 526.

tion plus haut. Ainsi, vers la première moitié du XVIe siècle, les descendants de Gautier, ceux de Renaud, ceux de Nigel se donnaient à toutes les professions imaginables, à la fois soldats, marchands, banquiers, marins, juristes.

Jacques, à peine nommé jurat depuis quelques mois, mourut à la fin de 1562, mais non sans avoir fait son testament[1], où, remettant son âme à Dieu, il dispose de 200 francs bordelais (près de 3000 francs) pour que des messes soient dites afin d'amener le repos de son âme. Il veut être enseveli dans l'église paroissiale de Sainte-Colombe.

Il nomme sa femme, Guilhemote du Vigné, et la fait usufruitière de la totalité de ses biens. Il nomme ses deux fils et ses trois filles, Étienne et Bertrand ou Bernard de Gobineau; Marie, autre Marie et Catherine. A chacune de celles-ci 1000 francs (de 20 à 25,000 francs) doivent revenir avec une pièce de terre dans la paroisse de Saint-Genys, près de Talence, au temps où elles seront en âge d'être mariées. Quant aux deux garçons, le testateur les institue ses héritiers universels par égales portions[2].

Comme exécuteurs testamentaires, il fait choix de Jehan d'Olive, son ami, d'Estienne du Vigné, son beau-frère, et de Guillaume de Perrinault, son procureur[3]. Le testament est daté du 21 mars 1562.

1. Deymène, n° 205, liv. I, 21 mars 1562.

2. Au moment de son décès, Jacques n'avait plus que les cinq enfants nommés dans son testament, mais il semble qu'il en ait eu davantage qui n'ont pas tous vécu.

3. Reg. du not. Perrinault, 14 juillet 1556: Procuration à Guillaume de Perrinault pour recevoir les sommes dues à Jacques de Gobineau.

On dressa un inventaire à la requête de la veuve et d'Étienne du Vigné, nommé tuteur des enfants mineurs, et ce document, daté du 30 mars 1563, énumère des quantités considérables de marchandises existant dans les magasins [1].

Des trois filles du jurat, la première épousa Guillaume de Boucault, dont le frère Jean, greffier en chef, puis conseiller au Parlement, fut jurat en 1569[2]. Lui-même le devint en 1594. En 1596[3], il porta au roi Henry IV les félicitations de la ville. Il était chargé également de remettre au monarque, à cette occasion, une pièce d'ambre gris pesant 80 onces « dans une belle boîte d'argent bien élaborée ». Mais il ne le fit pas et le maréchal de Biron en expliqua le pourquoi à Sa Majesté. C'était que messieurs les envoyés de Bordeaux avaient été arrêtés en route et pillés. Quelques années auparavant, N. de Boucault avait été anobli par Henry III[4], qui ne s'informait jamais si cette mesure était ou non nécessaire, agréable ou fâcheuse[5].

à Bayonne, Dax, Saint-Sever, Lannes, Béarn, Condomois, Agénois, Bazadois et pays circonvoisins.

1. Reg. du not. Deymesse, *ut supra*, même liasse.

2. Darnal, *Chronique*, p. 48. — O'Gilvy, *Nobiliaire de Guyenne*, t. I, p. 70.

3. *Ibid*, p. 61.

4. Darnal, *Chronique*, p. 62.

5. Pendant que Guillaume de Boucault était en cour pour les affaires de la ville, le président au parlement, Antoine du Solier, de la très ancienne et illustre famille de ce nom, lui réclama cent trente-trois écus au nom de sa femme Marie Herne, comme représentant les droits de la mère de celle-ci, Marie de Baudon, sœur de Nicolas de Galatheau. Mademoiselle de Boucault conduisit la contestation et signa à cette occasion : Marie de Gobineau. (Reg. du not. Dubois, n° 217, liv. II, f° 241, 21 novembre 1598.) — Pierre du Solier, conseiller au

La seconde fille de Jacques, appelée Marie comme son aînée, avait épousé Guillaume de Bonnegarde, fils ou neveu de Pierre de Béarn, Pierre de Bonnegarde. En 1593, Jehan de Bonnegarde, probablement frère de Pierre, était uni à Marguerite de Constantin, fille de Guillaume. Pierre de Béarn, ici en question, donne un bon modèle des allures de la noblesse gasconne en matière de liberté de profession. Non seulement il était de la maison de Foix, mais de vrai sang royal par les d'Albret, ce qui ne l'empêcha pas, le 6 septembre 1524, bien que se qualifiant écuyer et seigneur de Bonnegarde et de Savignac, de s'associer à Jehan d'Artigue, maire de Bordeaux, et à deux maîtres apothicaires pour être avec eux témoins dans une afferme [1]. Trois ans après, par le ministère du même notaire, il souscrivait un autre document où il vendait son tiers de droits sur le navire *l'Espérance*, et sans prendre la qualification, ni de noble, ni d'écuyer, ni même d'honorable homme, il se disait simplement : « Pierre de Bonnegarde », et rien de plus [2].

Les Carle, les Lestonnac, les Pichon, les Pontac habitaient la rue Sainte-Colombe et étaient parents

parlement, était fils de Jeanne de Boucault. (O'Gilvy, t. III.) — Quant aux anoblissements, il y a des exemples curieux. Jean du Boscq, fils d'un père qualifié écuyer, fut anobli surrégatoirement en 1659, et, de nouveau, son fils le fut en 1716. Il n'était que de tomber sur un commis difficultueux qui voulait à toute force vendre une patente. (O'Gilvy, t. II, p. 390.)

1. Charrier, 6 sept., 1324.

2. Charrier, 10 avril 1527. — Reg. du greffe de Bordeaux, état civil, 10 décembre 1289 : « Baptême de Jacques, fils de Guillaume de Boneguarde et de Marie de Gourbineau, filheul de Jacques de Joly, bourgeois de la dicte ville et de Justine de Forges. »

et alliés des Constantin et partant des Bonnegarde.

La troisième fille de Jacques de Gobineau n'a laissé aucune trace que la mention de son nom dans le testament de son père. Il est possible que cette Catherine soit morte en bas âge. Il convient de dire ici que la mode d'ajouter une particule à son nom, que ce fût ou non une désignation de terre, a commencé au XVIe siècle et qu'on n'y a mis de l'importance que depuis une cinquantaine d'années et pas davantage. Jusqu'à la révolution de 1789, la qualification d'écuyer, prise dans les actes, semblait plus probante. En ce qui concerne Jacques, la *Chronique Bourdeloise* de Jehan Darnal, continuée par Gabriel de Lurbe, le nomme « Jacques de Gobyneau ».

CHAPITRE X

ÉTIENNE.

Etienne possédait, du vivant de Jacques, une terre en Saintonge, sur la paroisse de Saint-Vivien-lès-Pont, voisine du Bourgez. Là vivait un certain prêtre, maître Jehan du Tour, vicaire du prieuré, payé par le bénéficiaire dont il remplissait les fonctions. Il s'était rendu adjudicataire des revenus ecclésiastiques du lieu. C'était en 1555; maître Jehan du Tour eut des démêlés avec la justice et se vit conduire à la conciergerie du Palais, à Bordeaux, où il fut mis en dépôt[1].

1. Archives départementales, reg. du parlement, n° 25: Étienne est appelé ici : « Étienne Coubineau » et aussi « Govyneau ».

Etienne Govyneau lui vint en aide avec beaucoup d'ardeur et, uni à Etienne de Tort, de Notre-Dame de Mazerolles, il se porta sa caution et obtint son élargissement. Il semble donc qu'il s'intéressait à ce prêtre; leurs relations ne furent pas toujours d'un caractère aussi bénin.

En 1565, Étienne, « O le vouloyr, congé et license d'Estienne du Vigné, son oncle et curateur, » épousa Françoise de Massip [1], fille de noble homme, monsieur maître Henry de Massip, seigneur d'Anglade et de la Mothe Saint-Sulpice et de Bèrterine de Paty, fille de noble homme Jacques de Paty, écuyer, seigneur de Villars et de Jeanne de Noruhy [2].

Françoise de Massip eut en dot mille francs bordelais que lui donna son père le jour de ses noces, plus mille autres francs qu'Étienne lui reconnut pour qu'elle en prît possession au cas où il viendrait à décéder avant elle. Il l'associa à tous ses biens meubles et immeubles, acquis où à acquérir, et dont il lui garantit l'usufruit sa vie durant, à la charge d'en léguer la nue propriété aux enfants qui pourraient naître de leur mariage.

Quant aux joyaux, bagues et habillements donnés à Françoise, ils lui appartenaient en toute propriété pour en disposer « à son plaisir et volonté ».

M. de Massip donnait encore à sa fille, le jour du mariage, des vêtements « bons, honnêtes et neufs, conformes à son état, » et, le lendemain, Étienne s'engageait de même à faire présent à sa jeune femme d'une suite de robes et effets dont elle pût être satisfaite.

1. Reg. du not. Brigot, n° 62, liasse 21, f° 60.
2. O'Gilvy, *Nobiliaire de Guyenne*, t. II, p. 460.

La dot fut payée en 55 angelots, 2 portugaises, 3 nobles à la rose, 9 doubles ducats, 26 écus d'or sols, et le reste en testons réalles et autre monnaie blanche que « ledict Estienne de Goubineau a conté nombré, prins et receu dont s'est tenu pour contant ».

Le tout fut fait, passé et accordé en la paroisse d'Izon le 19e jour de janvier 1564, Les témoins furent Henry de Massip, Arnaud de Massip, marié à Estévenne Philip, oncle de la mariée; Gratien d'Olive, jurat, et Jacques de Paty, grand-père maternel de Françoise [1].

Les Massip sont connus au XIIe siècle; au XIIIe, Guillaume se donnait la qualification d'« ouvrier en pierre », *peyrer*, et était sculpteur et architecte. Au XVe, Jean de Massip était fiscal général pour le roi d'Angleterre dans le duché d'Aquitaine [2]. En 1462, il y avait un Arnaud de Massip, bachelier en droit [3], et, à la fin du siècle, Raymond s'intitulait « Latomeros [4] ». Comme son ancêtre du XIIIe siècle, Guillaume, Raymond était architecte et sculpteur. On le voit, en 1494, passer un contrat avec les franciscains de Bordeaux, pour la construction du clocher de leur église, au prix de 3 500 francs bordelais, dont 500 payés d'avance [5], à peu près

1. Jean Darnal, *Chronique bourdelaise*, p. 42. — Documents Delpit, terrier d'Izon, f° 62, 24 février 1517 : « Contrat de mariage entre Estienne de Goubineau et Françoise Massip, fille de messire Henry Massip, seigneur de la Motte Saint-Sulpice. » — Arch. départementales, E. Brigot, n° 62, liasse 21, f° 60.

2. *Archives hist. de la Gironde*, t. XI.

3. Reg. du not. Fontanelle, 26 juillet 1462.

4. Reg. du not. Gemellier, 528-1, 6 mars 1405.

5. Reg. du not. de Bosco, 170-3, janvier 1494.

75000 francs actuels. Le 6 mars 1496, il traita avec les jurats pour un escalier de pierre qui fut édifié dans la tour du palais de l'Ombrière[1]. Un an auparavant, le 6 mars 1495, Hélyot Barraut, homme d'armes de la compagnie des cent lances fournies de Mgr d'Albret, avait reconnu devoir 4 francs, 55 ardits à Raymond de Massip, sculpteur de la paroisse de Sainte-Eulalie. Ce nom de Massip a été porté encore par d'autres artistes : Jean de Massip, Catalan, un des grands peintres de l'école espagnole, plus connu sous le nom de Jean de Juannès, et un autre Massip bordelais, qui est allé dans l'Inde au XVI[e] siècle et y a travaillé aux monuments de Delhy. Quant à Raymond, c'était un parent d'Audette Barraut, la femme de Simon Guvugnault, et les relations de la famille avec les Massip étaient anciennes, puisque Simon, au temps qu'il était homme de guerre, avait servi avec des gens de ce nom[2].

Des marchands existaient aussi en grand nombre dans la race des Massip avec les soldats, les hommes de loi et les artistes, et parmi ces marchands on en voit un qui n'était pas de leur sang, mais avait épousé une de leurs filles. Cet oncle par alliance d'Étienne de Gobineau s'appelait Pierre Touaglia, marchand florentin. Louis XII l'avait naturalisé[3]. Il habitait dans la rue

1. Ce palais, fort ancien, et où avaient résidé les rois d'Angleterre quand ils venaient à Bordeaux, fut acheté en 1460 par le roi Charles VII à la maison de Gramont qui le tenait. Plus tard ce fut le lieu des séances du parlement. — Gauffreteau, *Chronique bourdelaise*, p. 23. — Reg. du not. Étienne Tybaldi, n° 491-4.

2. Reg. des not. Étienne Tybaldi, 491-4, 7 août 1495; Gemellier, 528, 1.

3. Jacques Devaulx, 199, 1.

de la Rousselle sur la paroisse Sainte-Colombe [1]. Son commerce était fort étendu en Normandie, en Espagne, en Angleterre, dans les Flandres. A Anvers, son frère André remplissait pour lui les fonctions de facteur, et il spéculait principalement sur les bleds, les vins, le pastel, la térébenthine. Il se chargeait aussi des correspondances ecclésiastiques en cour de Rome et en tirait un gros revenu, par les bulles et provisions de bénéfices dont il poursuivait et obtenait l'octroi. Il passait pour faire valoir les fonds de la reine Catherine de Médicis et, quand il mourut, il lui laissa sa fortune.

Le frère de Françoise, femme d'Étienne, était Raymond, conseiller au Parlement.

A dater de ce mariage, Étienne et sa descendance, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, acquirent des terres à Izon, près d'Anglade et de la Mothe Saint-Sulpice, dont les Massip étaient seigneurs. Il est curieux de voir que Matthieu de Gournay, le sénéchal des Landes, avait eu des droits à Izon comme prévôt de l'Entre-deux-mers, et en même temps que les Gobineau s'y établirent d'autres Gournay y parurent, ainsi que dans les localités voisines, St-Loubès, Nérigean, Vayres. Enfin, les armes de la branche de Nigel, le palé de six pièces, sont gravées sur la muraille à la gauche du portail de Saint-Martin d'Izon. Sept générations de descendants du Norvégien ont été, en partie, enterrées dans cette église à compter de la seconde moitié du XVIe siècle. Mais, de nos jours, le cardinal-archevêque de Bordeaux ne s'est fait nul scrupule de supprimer ces tombes et

1. Guillaume Payron, n° 419-1, f° 139.

les a remplacées par un pavé quadrillé plus agréable à son goût. Quant aux ossements, on en a fait ce qu'en font les révolutionnaires. L'autorité ecclésiastique s'est montrée dans tous les temps, dans tous les lieux, à Rome même, la plus éhontée profanatrice connue des églises et la plus dégagée du respect des morts.

Le bourg d'Izon est construit à peu près en équerre. Ses deux rues principales viennent se toucher à angle droit sur le côté de Saint-Martin, et elles sont larges proportionnellement, bordées d'autant de jardins que de maisons et, pour ce motif, bien en verdure, rustiques et, dans la saison, fleuries. A partir de l'époque où Étienne épousa Françoise de Massip, il est peu d'habitations dans cette place qui n'aient été acquises, possédées, vendues, échangées par des Gobineau. Mais la dernière résidence de ceux-ci a été cette grande, longue maison basse, portant leur nom, située au bout du pays, sur la route de Vayres, derrière une grille de fer, au fond d'un préau. C'est une demeure consistant seulement aujourd'hui en un rez-de-chaussée, avec une moulure insignifiante autour de la porte pour tout ornement. Elle a dû être rebâtie telle qu'elle est, vers le XVIIe siècle; cependant on a trouvé entre les pierres du perron un teston de Henry III. Elle est couverte en larges et lourdes tuiles; l'aspect en est tout méridional et romain. Sur la gauche et y tenant, se présente une orangerie plus vaste de beaucoup que le logis. Devant la maison s'étend un jardin, taillé en boulingrin, ayant encore quelque peu de ses parterres et descendant vers une pièce d'eau et des prairies plantées d'ormes et de saules.

Izon n'a jamais été une seigneurie, mais, voisin du château d'Anglade, la plupart de ses parties de terre en relevaient, et Anglade avait été une des forteresses les plus redoutables de la Guyenne. Placée sur une motte ou élévation artificielle, peut-être antérieure aux Romains, elle a été habitée et défendue, en tous cas, aux époques germaniques[1]. Quand les Anglais furent expulsés de la province, Jean d'Anglade se soumit aux nouveaux maîtres en 1451[2]; mais, en 1452, apercevant une lueur de possibilité de redevenir libre, il prit les armes pour les Anglais. Sa terre fut donnée quelque temps au capitaine français Ausonne d'Aubusson; mais on la lui rendit en 1461. A se montrer trop sévère, il eut fallu dépeupler le duché.

Jean d'Anglade avait épousé Isabelle de Ferragnes, dont la famille, déjà mentionnée plus haut, vivait sur la paroisse Sainte-Colombe. Gabriel de Ferragnes, médecin, y habitait la rue des Ayres. Pour Jean d'Anglade, il eut aussi une maison sur la paroisse Saint-Remy, et sa veuve, Isabelle, épousa plus tard Jean de Naujan, seigneur de ce lieu et de Sémens, parent des Gobineau. D'ailleurs, Isabelle, la même Isabelle était veuve, avant d'épouser Jean d'Anglade, de Raymond Ayquem, bourgeois et marchand de Bordeaux; elle en avait eu Grimond et Pierre Ayquem[3]. Grimond Ayquem,

1. Léo Drouyn, *Guyenne militaire*, t. I, p. 79.

2. *Ibid.*, p. 81.

3. Bibliothèque de la ville, *Papiers de Montaigne* : Pierre, père de Michel, en son nom et au nom de son fils, alors absent (c'était le 21 août 1567), et de son autre fils, le sieur de Gaujac, chanoine de Saint-André, reçoit une reconnaissance de 1500 livres tournois et prend pour témoins Pierre de Moncuq, avocat, et Étienne de Gobineau. —Sixte Guay, nos 307-6.

qualifié écuyer et seigneur de Montaigne en 1480, fut père d'un autre Pierre, né en 1559, dont le fils Michel, chevalier de l'ordre et maire de Bordeaux, après avoir été conseiller au Parlement, est l'auteur des *Essais*[1].

La fille de Jean d'Anglade épousa N. de Verdun, seigneur de Cancon et des Hautes-Vignes en Agenais, dont le fils, Jean de Verdun, engagea la seigneurie d'Anglade à Henry de Massip, père de Françoise de Gobineau[2].

Le bourg d'Izon avait toujours été une commune indépendante. Il ne cherchait sa protection, au moyen âge, ni dans les tours d'Anglade, ni dans celles du château voisin de Jabastas[3], mais dans son église crénelée et fortifiée; et, comme toutes les communes aquitaines, le village avait son syndic, personnage important, chef militaire et chef civil, appelé dans le patois du pays souldic, soldan et soudan. Cette charge devint avec le temps pourvue d'hérédité. C'était l'équivalent du « capitaneus » ou captal bourgeois connu dans d'autres lieux, et cette qualification avait tant de valeur que les Foix Grailly s'intitulaient captal de Buch, de préférence aux autres titres qu'ils auraient pu prendre. On connaît aussi les soudans ou souldics ou syndics de Preys-

1. Grimond Ayquem, sieur de Montaigne, avait sa maison paroisse Sainte-Colombe, « en la garlande du marché au long de la voie publicque ». (Reg. du not. Brunet, 30 décembre 1533.) — Henry Ayquem, en 1565, avait épousé Marie de Hosten, aïeule d'une des grand'mères de la famille, comme on le verra en son lieu. (Reg. d'Izon, date citée.)

2. Voir pour les changements de seigneurs à Anglade : Reg. du not. Chadriac, 25 juin 1575; collection Delpit, terrier d'Izon, f° 138, v. 158, v. 225; Léo Drouyn, *ouv. cité.*, t. I, p. 83.

3. Léo Drouyn, *ouvr. cité.*, t. I, p. 84.

sac, de la Trau et de la Tresne. Mais il y en eut beaucoup d'autres, moins célèbres et même ignorés, dont le rang et les prérogatives furent pareils[1]. Du Cange en a dit que le mot « syndicus » est équivalent à celui de *comes* ou comte[2], et il donne ainsi la mesure de l'estime dans laquelle les gens du Bordelais tenaient leurs anciennes libertés. Le titre de syndic ou grand-syndic d'Izon vint aux Gobineau. C'est pour cette raison qu'ils préférèrent le séjour du bourg à celui de la Tour d'Esquivan, ou de Carros, ou de leurs domaines du Bourgez[3]. Mais comme c'était surtout à Bordeaux qu'ils faisaient leur résidence, sur la paroisse Sainte-Colombe, il importe de bien voir le point du quartier où ils ont passé presque toute leur vie, Étienne, Françoise, leurs enfants, avec Bernard, leur frère, leur mère Guilhemotte du Vigné, au milieu des affections séculaires réunies autour d'eux[4].

La rue Sainte-Colombe montrait la maison de Jehan de Pontac et celle de Jehan de Bordeaux, seigneur de

1. La chronique de Monstrelet nomme en 1437 un Soudan de la Bretonnière.

2. Ducange, *Glossarium inf. latin.* au mot SYNDICUS : « Jus municipale Burdigalensium ordini comitum, vice-comitum et baronum accenset. »

3. Reg. du not. Arfeulhe, 8 avril 1567. — Denhors, 4 mars 1561.

4. Tout ce quartier de la rue Sainte-Colombe, particulièrement la rue Bouquière et celle de la Rosselle, était peuplé de gens fort dévoués à l'État et au roi. Quand celui-ci, François Ier, revint en 1525 de sa prison d'Espagne et passa à Bordeaux, les habitants de ces rues, dans les transports de leur joie, défoncèrent devant leurs maisons des barriques de vin, afin que les Suisses de la garde et autres « en peussent boire à leur plaisir et à suffisance, de quoy Sa Majesté receut un grand contentement et en sentit gré aux Bordelois, ce qu'il leur tesmoigna de parole. » (Gauffreteau, *Chronique*, p. 51.)

Livran, à côté de celle des Gobineau. Tout près, dans la rue du Cerf-Volant, demeurait Pierre Barrault[1], le neveu d'Audette, grand'mère d'Étienne, la veuve de l'ancien homme d'armes devenu marchand et, tout près, était madame de Lansac[2]. Pierre Barrault faisait le coin de la rue. A quelques portes plus loin[3], rue Bouquière, on trouvait Jehanne Faure[4], d'une famille aussi vieille que la ville, veuve de Jehan de Maucamp, le plus grand spéculateur et le plus riche de la fin du xve siècle; puis les Bastier, très opulents, et maître Antoine de Serres, médecin en grande réputation; auprès, Gabriel de Ferraignes, aussi médecin, et beau-frère de Jehan, seigneur d'Anglade[5]. C'était un mélange

1. Pierre Barrault avait acheté cette maison à côté de celle de Mme de Lansac, le 28 mai 1522. (Guillaume Peyron, p. 61.) — Il avait épousé Jehannette Arnandelle, fille d'Hylaret Arnaudot ou Arnaudeau. (Devaulx 199-1, 2 avril 1506.)

2. Elle était, de son nom, Jacquette Andron, fille d'un riche bourgeois et marchand de la ville. Ce fut elle qui apporta la terre et seigneurie de Lansac dans la maison de Saint-Gelais.

3. Une autre Jehanne Faure était femme de Jehan de Macip, le 15 juin 1520. (Moreau, date citée.)

4. Il a été indiqué plus haut que les familles riches vivaient par le commerce dans ses différentes branches, la grande pêche, la course, le revenu des terres; il faut y ajouter l'usage du « cabal », qui est général. Peyronne de Macip, veuve de Colin Laune, remettait à Gassiot de Caupène un cabal, c'est-à-dire un dépôt consistant en diverses sortes de marchandises et en argent comptant, avec charge de le faire valoir. Il y en avait en somme pour une valeur de 500 francs bordelais. De plus, elle lui remettait le revenu de ses agrières ou droits seigneuriaux dans le Bourgez, le Blayez et le pays de Virelade, à la condition de l'entretenir elle et ses enfants. (Reg. du not. Brunet, 17 mars 1517.)

5. Non loin de là demeurait Arnaud de Lestonnac, rue des Ayres. Il avait épousé Marie de Pontac. (Brunet, 27 avril 1525 et 15 septembre 1526.) — Sainte Jeanne de Lestonnac, marquise de Montferrand, était fille de Richard, conseiller au parlement en 1556.

de savants, de gentilshommes, de marchands, à la fois savants et marchands, marchands et gentilshommes, et tous parents, et il ne faudrait pas oublier les Carles, alliés bientôt, comme il a été dit, aux Talleyrand-Chalais, et dont le chef de la maison était président au parlement, avec une famille très nombreuse et florissante[1]. Celui-là demeurait rue Sainte-Colombe, un peu plus bas que le puits, du côté de la rue de la Rousselle. Ces notables de la paroisse étaient, en même temps, propriétaires dans le Bourgez, de sorte que des intérêts sans nombre les rapprochaient les uns des autres, groupés ensemble, étroitement unis. On s'amusait beaucoup dans ce quartier, et surtout dans la maison du président de Carles. On y donnait des bals, des danses, des jeux, des mascarades. On y trouvait, vers 1560, des jeunes filles à marier; tous les garçons de la ville y fréquentaient. Puis, c'était l'usage que dans les longs jours de l'été, et principalement aux environs de la Saint-Jean, à l'issue du souper, les principaux personnages d'une rue, même les plus graves, fussent-ils conseillers ou présidents, sortaient, tenant leurs femmes par la main, et allaient frapper aux portes voisines. De proche en proche, chacun arrivait, et on dansait en parcourant le quartier, pour finir ensuite par faire collation chez celui auquel on avait donné un bouquet[2]. Étienne était allié aux Carles par sa

1. Lancelot de Carles fut évêque de Rieu, dans la haute Gascogne. C'était un grand théologien. (Gauffreteau, *Chronique*, p. 84.)

2. *Chronique bourdelaise*, de Jean de Gauffreteau, p. 58: Les Gauffreteau dont il y avait trois à la fin du XVIe siècle, tous trois conseillers au Parlement, (voy. préface de la *Chronique*, notice de M. Delpit, p. 13), étaient parents d'Étienne à un degré assez proche, ce que paraît établir

femme, petite-fille de Marie de Bonneau, dont Raymond de Carles, fils de Catherine de Talleyrand-Chalais, épousa le 15 août 1572 la petite-fille Mathurine de Bonneau, fille de Louis, seigneur de Verdus. Quant à lui-même, il avait été parrain d'un enfant avec Barbe de Carles, comme il l'avait été également avec Isabeau de Pichon[1].

En 1571, Étienne fut élu au conseil des Trente, avec Jehan de Boucaud, Étienne du Vigné, Jehan Bastier[2] et maître Gabriel de Lurbe, avocat en la cour du parlement, clerc de la ville, l'auteur de la *Chronique Bordelaise*. A part ce dernier, tous les autres étaient parents et du pays de Bourg[3], et on allait bientôt voir se manifester d'une manière fort sérieuse et assez dure les conséquences de cette intimité.

Les temps étaient devenus calamiteux; les querelles de religion avaient commencé. Le huguenotisme se remuait dans les campagnes et dans la ville. Ce n'étaient partout que prêches et tapages. Le nouveau culte avait des ministres qui couraient les champs, à la tête

l'acte suivant de Castaigne,... 1567 : « En la présence de moi, notaire royal soubssigné et témoins soubssignés a été présent syre Estienne Gobynau, bourgeois et marchand de Bordeaux, faisant pour (deux mots illisibles), Jeanne et Bertrand Gobynau, son frère, enfants et héritiers universels de sire Jacques Gobynau d'une part, et Pierre Gauffreteau, marchand, habitant à Talance... » (La pièce finit là).

1. Reg. du greffe de Bordeaux, état civil, 26 décembre 1564. *Ibid.*, 4 décembre 1570.

2. Guillaume Bastier, oncle de Jean, était lui-même bénéficiaire de Sainte-Colombe en 1531.

3. Brunet, 4 avril, même année : Agnès Bastier avait épousé un Massip, et vivait à Bourg avec son fils, en 1504. — Jehan Rougier, 1642; 14 février 1504.

de bandes armées, faisant du pis qu'ils pouvaient, haranguant leurs fidèles et donnant la communion ou, comme ils disaient, la Cène, encuirassés, empistolés, la main sur le pommeau de l'épée et le panache au chapeau [1]. On ne dansait ni ne riait plus chez le président de Carles. Il s'était mis de la secte avec toute sa maison et ennuyait la rue Sainte-Colombe, chantant à tue-tête les psaumes de David, mis en rimes par Clément Marot [2].

D'un autre côté, il faut en convenir, le clergé des paroisses n'était pas non plus fort édifiant. Il ne pensait qu'à gagner et dépenser à son plaisir. Les ecclésiastiques passaient leur vie à jouer, à boire, à chasser, et s'habillaient comme des laïques. Quant aux devoirs de leur état [3], c'était ce qui leur donnait le moindre souci. Le 17 juin 1568, jour de la Fête-Dieu, tous les paroissiens de Sainte-Colombe se rendirent à l'office; mais il ne se trouva pas un seul prêtre, ni le curé, ni aucun des quatre bénéficiers, à savoir : messire Antoine Angerbault, messire Jehan Cazellot, messire Pierre Delle, ni non plus messire Jehan Grellet.

1. Gauffreteau. *Chronique*, p. 97.

2. Idem, *Chronique*, p. 97.

3. Cahiers des députés catholiques de St Émilion aux états de Blois en 1576 : Ces cahiers insistent pour que les ecclésiastiques soient sévèrement punis « partout où ils seraient trouvés vagantz, pailhardantz, blasphémantz le sainct nom de Dieu et des saincts, chassant et menant vie répugnante à leur ordre et profession... qu'ils soient mulctés comme vrays hérétícques par les juges lays de leur résidence sans être renvoyés aux juges ecclésiastiques. — Guinodie, *Hist. de Libourne*, t. I, p. 135. — Arch. de l'hôtel de ville de Saint-Émilion, Reg. municipal, de 1575-1578.

Ce fut un grand scandale, et tandis que la population se fâchait, Giron Roche, de Roche, de la Roche ou de Rupe, Étienne de Gobineau et Charles Bastier, membres de la fabrique, s'en allèrent au couvent des augustins et en ramenèrent les pères Hubert Douay, Guilhem Chaipes, Jehan Peyronnet et Pierre Marche, pour remplir les fonctions du saint ministère. La fête passée du moins mal possible, Giron Roche, Étienne de Gobineau et Charles Bastier se présentèrent chez maître Arfeulhe, notaire, et lui firent prendre acte du fait[1].

L'affaire, en elle-même, était mauvaise, mais ce qui la rendit pire, ce fut de s'être adressé aux Augustins pour remplacer les bénéficiaires absents. Depuis Luther, l'ordre était suspect partout, et à Bordeaux il s'était créé des embarras, comme en sait fort bien témoigner maître Gabriel de Lurbe :

« Messieurs du chapitre de Saint-André, dit-il dans sa *Chronique*, refusent de venir à la procession de Saint-Sébastien, au couvent des Augustins, avec messieurs les jurats, suivant la forme ancienne, pour quatre raisons : la première était l'indisposition du temps; la seconde, que le prieur dudit couvent, ayant prêché le jour de Noël, n'avait fait le signe de la croix ni dict l'*Ave Maria;* la troisième, que ledict prieur avait été excommunié par monsieur l'archevêque de Bordeaux; la quatrième, que, le jour de la Quasimodo, le chapitre, étant allé en procession audict couvent des Augustins, en la manière accoustumée, n'avait trouvé nul siége pour s'asseoir. »

1. Reg. du not. Arfeulhe, 17 juin 1568.

Cette rare macédoine de crainte de la pluie, de symptômes d'hérésie, d'excommunication et de chaises absentes n'empêche pas que Giron Roche, Étienne de Gobineau et Charles Bastier n'eussent mieux fait d'aller quérir des prêtres moins contestés. Heureusement eux-mêmes ne l'étaient pas, non plus que leurs voisins et amis, d'autant que les gens de leur quartier, seuls, peut-être, parmi les habitants de la ville, apportaient de la passion dans la querelle religieuse. La raison en était qu'étant tous propriétaires dans le Bourgez, ils avaient plus à souffrir que personne des courses, des violences et des pillages exécutés à tous moments par les huguenots de la Saintonge, qui commençaient toujours par leur passer sur le corps.

Le Parlement était assurément fort modéré[1] et les hérétiques secrets n'y manquaient nullement; il lui avait fallu pourtant, le 6 avril 1569, citer et condamner à mort 579 inculpés, nobles, moines débandés, avocats, huissiers, paysans et autres, qui, sous prétexte de régénération, s'étaient permis d'accumuler tous les crimes, incendies de villes, bourgs, châteaux et villages, scélératesses, vols et viols; et, ce qui était particulièrement irritant, c'était ce trait ordinaire des guerres civiles, que parmi les coupables se trouvaient des parents. Ainsi, pour ne pas chercher plus loin, cette fois-ci, dans les 579 brigands, on comptait Pierre de Gentils, seigneur pro-

1. La plupart de ses membres, comme, en général, tous les jeunes gens riches de la ville, avaient fait le voyage d'Italie ou étudié le droit à Padoue. A cette époque on était plus que large quant aux opinions religieuses par toute la péninsule, mais particulièrement dans les États vénitiens. (Gauffreteau, *Chronique bourdelaise*, p. 5.)

riétaire de l'hôtellerie de l'*Écu de France*, à Saintes, cousin de Françoise de Massip; deux Pichon; Jehan de la Burthe, le propre frère aîné de maître Bernard de la Burthe, avocat au Parlement, cousin de Jehan de la Burthe, commis d'Étienne de Gobineau et bien d'autres. On ne savait plus à qui se fier[1].

C'est ce que faisait remarquer le père Edmond Augier, jésuite, le grand agitateur catholique du moment. Quelques biographes le prétendent champenois; mais pour exercer la grande autorité dont il jouissait dans la ville, il est plus probable qu'il y connaissait de longue main tout le monde, savait le gascon et appartenait à la famille des Augier du pays de Bourg, habitant aussi la partie de la paroisse de Sainte-Colombe où demeuraient les Gobineau, et qu'on nommait le quartier de la porte Bouquière. Marie de Gobineau, mademoiselle de Boucault, avait été marraine d'un enfant avec sire Jacques Augier, bourgeois et marchand, le 3 février 1569[2]. Tout donne à penser que le terrible père Edmond était de cette parenté.

Il avait solidement établi sa compagnie à Bordeaux,

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII p. 399. — Reg. des not. Tortalez, 495-1, f° 599; Castaigne, n° 87-14, acte 312. — Étienne avait un autre facteur, Jean de Pédesclaux, et celui-ci loua de Françoise de Massip, agissant au nom de son mari comme au sien propre, « la mytie de la maison devers le Pequayre, hault et bas, et toute la botique et arrière-botique de toute la maison où ledict Goubineau et elle font leur rézidence, seize et située en la ruhe Sainte-Collombe, 66 écus 1/3 pour chaque année, en tout 200 liv. tournois. — Themer, 488-18.

2. Reg. du not. Fontanelle, 15 avril 1461 : On trouve à cette date : « noble homme, Jacques Augier, » probablement le père ou le grand-père de Jacques Augier, bourgeois et marchand en 1569. — Reg. du greffe de Bordeaux, état civil, date indiquée.

à la faveur de son crédit sur l'esprit de M. François de Baulon, conseiller au Parlement. Celui-ci lui fournissait de l'argent, au moyen de quoi un collège fut fondé malgré les jurats. Associé à un avocat furibond nommé Lange, il tenait des assemblées où il ne ménageait rien[1]. Trois fois par jour il montait en chaire dans trois églises différentes et, en outre, faisait trois fois le catéchisme. Pendant ce temps, d'autres jésuites prêchaient de leur côté, et on allait en foule les entendre, parce que les uns prêchaient en latin et les autres en grec,

> Soit comme marque d'honneur,
> Soit afin que les belettes
> En conçussent plus de peur.

M. de Burie, lieutenant du roi de Navarre, M. de Montferrand, gouverneur de la ville, la plupart des jurats, auraient voulu du calme. Mais les zélés s'en indignaient. Le Parlement inclinait tantôt à droite, tantôt à gauche ; d'une part, il se laissait arracher l'expulsion de huit de ses membres, d'autre part, il suppliait le roi de laisser dans la province trois mille Espagnols que M. de Burie avait fait venir pour contenir les partis[2].

Sur ces entrefaites arriva la nouvelle de ce qui

1. Ce Lange était un homme très instruit et fort passionné. Il fut plus tard conseiller au parlement, étant d'ailleurs d'excellente et riche famille. Il avait étudié en Italie, suivant l'usage du temps, et s'étant trouvé malade à Turin, il fut si touché des soins et de l'affection de la fille de son hôte, qui était un artisan, qu'il en devint amoureux, l'épousa et vécut fort bien avec elle, dont il eut plusieurs enfants. (Gauffreteau, *Chronique*, p. 143; Jean Darnal, *Chronique Bordeloise*, p. 44.)

2. *Archives hist. de la Gironde*, t. X, p. 351.

s'était passé à Paris dans les jours de la Saint-Barthélemy 1572. Dès lors on fut assuré qu'il se passerait aussi quelque chose à Bordeaux. Les huguenots prirent peur, et M. de Montferrand, qui aimait gagner, leur vendit des sauvegardes et des passeports, soit pour rester, soit pour s'en aller. Il était mené par la femme d'un maître des requêtes venue de Paris et qui présidait à ce commerce.

Le père Augier y mit bon ordre. Il redoubla ses vociférations. Du haut de la chaire de vérité, il déclamait chaque jour que l'épée du gouverneur tenait au fourreau, que ledit gouverneur s'endormait près de sa maîtresse, que le procureur général au Parlement, M. de Mullet, ne faisait rien de son devoir, ce qui n'était pas à étonner : « Car, s'écriait le bon père, le « mulet est une bête composée d'un âne et d'une ju« ment, et il ne fut point reçu de ses pareils dans « l'arche de Noé au temps du déluge[1]. »

Mais ce fut surtout le jour du saint archange Michel, que le père Augier se surpassa et ravit son auditoire : « Qui a exécuté le jugement de Dieu à Paris? L'Ange

1. Gauffreteau, *Chronique*, p. 172 : L'avocat général fut tellement contrarié de cette attaque qu'il voulut la parer et ajouta un *l* à son nom, qui devint ainsi de celui d'un quadrupède celui d'un poisson. C'est ce qu'on lui fit remarquer dans une épigramme latine qui se terminait ainsi :

Sive etenim mulus fueris qui pascua quæris,
Aut mullus piscis; bestia semper eris.

Et on traduisait :

Et soit qu'avec un *l* on l'écrive « mulet »,
Ou bien, en la doublant, tu sois nommé « mullet »,
On trouvera toujours que tu es une beste.

de Dieu! Qui l'a exécuté à Orléans? L'Ange de Dieu! Qui l'a exécuté en plusieurs autres villes du royaume? L'Ange de Dieu! Qui l'exécutera en la ville de Bordeaux? L'Ange de Dieu[1]! »

Bien des gens prétendaient découvrir dans cette exclamation : « l'Ange de Dieu! » une allusion flatteuse à l'associé du père Augier, l'avocat Lange.

Pourtant, les dispositions générales étaient si tièdes, que d'août à octobre les menaces coururent et il n'y eût rien de plus. A la fin, les meneurs de Paris s'impatientèrent et ils envoyèrent M. de Montpezat, qui fit peur à M. de Montferrand et le décida à laisser agir et à agir lui-même. Alors tout se décida et les dernières mesures furent prises.

Le gouverneur dirigea le mouvement[2]. Sous lui étaient : le capitaine Mabrun, chevalier de l'ordre, neveu de Jehan de Mabrun, conseiller au Parlement[3]; le capitaine Baude de la Mothe-Monève; le capitaine Eymar, fils d'un conseiller au Parlement, un brave connu et un raffiné d'honneur. Brantôme dit de lui que « pour avoir demeuré dix ans en Italie, il n'avait pas son pareil pour tirer aux armes ». Il avait fait partie de l'expédition de Malte de 1565 et il alla se

1. *Mémoires de l'Estat de France, sous Charles Neufvième, massacre de ceux de la religion à Bordeaux*, t. I, p. 380 pass., à Middelbourg, par Henrich Wolff, 1578.

2. Comme il ne s'y était pas porté avec beaucoup d'ardeur, les zélés se plaignaient de lui. (*Mémoires de l'Estat de France*, t. I, p. 382.) — Il était pourtant fort catholique, tandis que son frère, le baron de Langoyran, était le plus grand pillard et assassin huguenot de toute la Guyenne.

3. *Arch. hist. de la Gironde*, t. III, p. 253.

faire tuer au combat de Chasseneuil en 1578. Le capitaine Alfonse était un aventurier d'au delà des monts; le capitaine Raymond Dauradey venait de La Réole; le capitaine Vincent était un ami des Gobineau; on a vu que Jehan Vincent avait été commis de Jacques, le jurat.

Tous ces capitaines menaient six compagnies de gens de pied[1].

Avec eux marchaient les jurats; si quelques-uns de ces magistrats étaient contraints et n'avaient amené leurs dizaines qu'à contre-cœur, Pierre de Lestonnac y allait de passion. Il distribua aux catholiques des chaperons ou bonnets rouges marqués d'une croix blanche, ce qui les fit appeler par les narrateurs huguenots de cette affaire : « la bande cardinale ».

Venaient ensuite les zélés : Douay, avocat, un parent du père augustin de même nom qui avait remplacé les bénéficiers de Sainte-Colombe, absents le jour de la Fête-Dieu de 1568; Douay ne fut pas tiède ce jour-là; puis Gratien d'Olive, l'ami intime et l'associé d'Étienne; puis celui-ci. Le mémoire protestant le signale au nombre des insignes massacreurs et prétend qu'il pilla avec application, au point d'avoir pris d'un seul logis plus de deux mille écus, ce qui eût été beaucoup en effet, car en mettant l'écu à quinze sous tournois seulement, il aurait emporté de cette maison 30 000 francs de monnaie actuelle[2].

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 296.

2. C'est le calcul que permet de faire Gauffreteau (*Chronique*, p. 153) lorsqu'il dit qu'en 1570 l'écu ne valait que 15 sols. En attribuant au sou tournois de cette époque la valeur actuelle d'un franc, ce qui se fait d'ordinaire, on obtient la somme indiquée ici.

Venaient ensuite, moins détestables aux yeux des religionnaires : le capitaine Roche, ami des Gobineau ; Jehan Barrault, leur cousin ; Naucaze, plus tard lieutenant d'Étienne ; les deux fils de Constantin, des parents ; le capitaine du Broca, chargé de la poursuite des affaires d'Étienne quand celui-ci était en voyage ; Faure, un intime ; Jehan de Boucault, parent du beau-frère d'Étienne ; Vincent de Bonneau, un cousin par la grand'mère de Françoise de Massip ; Petit Pascaut le jeune, Étienne était parrain de son fils[1] ; ensuite les gens de bas étage. Mais ce qui est à noter ici, c'est que tous les conjurés qui viennent d'être énumérés, en y comprenant même M. de Montferrand, étaient des gens du Bourgez ; de plus tous appartenaient à la paroisse Sainte-Colombe et au quartier de la porte Bouquière ; tous étaient voisins, amis, clients ou parents d'Étienne de Gobineau ; de sorte qu'on peut dire que ce fut cette tribu presque seule qui fit la Saint-Barthélemy à Bordeaux, où les protestants auraient pu admirablement se défendre, étant avertis de longue main, ayant pour eux la connivence ou la tiédeur de la majorité de la population, et se voyant en fort grand nombre, puisque, quelques années après, le maréchal de Biron écrivait au roi et à la reine de Navarre qu'ils occupaient sept cents maisons[2] ; mais ils ne songèrent pas même à résister, bien qu'ils aient eu trois mois pour combiner leurs préparatifs.

1. Reg. du greffe de Bordeaux, état civil : Il y avait en 1494, à la monstre faite à Bordeaux le 2 octobre de cette année, Pierre Pascault, archer dans la compagnie d'ordonnance du comte d'Angoulême, commandée par Jean de Blanquefort. — Gaignières, 21, 503.

2. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIV, p. 187

Le matin du 3 octobre, M. de Montferrand réunit son monde, et la bande cardinale, et les capitaines des gens de pied, et les chefs de la porte Bouquière. Il leur déclara qu'il avait des ordres de la Cour; cela suffit, et il les mena chez M. maître Jehan de Guilloche, seigneur de la Loubière, conseiller au Parlement.

Il entra dans la cour, appelant à grands cris le magistrat hérétique. Celui-ci voulut s'enfuir par une porte de derrière. Il fut poursuivi, arrêté, ramené et massacré sur la place à coups de coutelas.

On courut à la conciergerie du palais et on tira dans la rue Jehan du Tour, cet ancien vicaire de Saint-Vivien-lès-Pons, en Saintonge, que jadis, en 1555, Étienne avait cautionné pour le faire sortir de prison. Il s'était fait huguenot et diacre. On le tua.

On alla en faire autant à Guillaume de Sevin, conseiller au Parlement, particulièrement désagréable aux clercs de la basoche, à son secrétaire Simonet et à Lagraulet, huissier.

En somme, le pamphlet protestant ne parle que de cinq victimes, et il raconte fort au long que M. de Montferrand fit évader la plupart des ministres, aida le premier président de Lagebaston à gagner le château Trompette et beaucoup d'autres à se réfugier au fort du Hâ; de sorte que, malgré les dispositions de la Cour, les huguenots se trouvaient en sûreté au milieu des garnisons royales, ce qui ne s'imagine pas d'ordinaire. Mais la plupart des gens, en ce temps, avaient des arrière-pensées, et on n'aimait pas à pousser jusqu'au bout les choses.

Cependant, le même pamphlet prétend qu'on mit à

mort 264 victimes. Jacques de Sireuilh, chanoine de Saint-André, bon homme et point sanguinaire, n'en compte que 25 ou 30[1]. Le procureur général, M. de Mullet, celui qui n'aurait pu entrer dans l'arche, au dire du père Augier, affirma au roi, dans son rapport, confirmé par M. de Montferrand, qu'il y eut 150 personnes d'exécutées[2].

En ce qui concerne Étienne, peut-être pilla-t-il, comme M. le gouverneur lui en donna largement l'exemple[3]; mais il est fort douteux qu'il y ait beaucoup profité, car, le 30 janvier suivant, il était si mal en fonds, qu'il empruntait à Catherine de Poy, dame du Tilz, veuve du prévôt royal de Bordeaux, M. d'Estignols, 500 livres tournois, et son oncle Étienne du Vigné répondait de la dette[4]. S'il avait emporté quatre mois auparavant deux mille écus d'une seule maison, il n'aurait pas eu besoin de mademoiselle de Poy et de ses cinq cents francs.

Malgré la Saint-Barthélemy et la part très-apparente qu'on l'y vit prendre, Étienne resta cependant en

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 296.

2. Jean de Gauffreteau, fort catholique d'ailleurs, blâme extrêmement la Saint-Barthélemy: « Misérable spectacle pour tous, s'écrie-t-il, et semblable à ces proscriptions commandées à Rome par le Triumvirat. » — C'était un politique. Il prétend que certaines gens profitèrent de l'occasion pour se débarrasser de leurs femmes, et plusieurs femmes laissèrent faire ceux qui voulaient les délivrer de leurs maris. (*Chronique*, p. 169.) Cependant il déclare que les relations huguenotes sont extrêmement exagérées.

3. Ce sont les huguenots qui le disent. (*Mémoire de l'Estat de France*, pass.) — Suivant eux, il se fit donner force rançons, et tout ce qu'il y avait en fait de meubles et de tapisseries passa des maisons des huguenots dans la sienne. (*Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 361.)

4. Reg. du not. Dorléans, nº 212-1, 30 janvier 1572.

bons termes avec les gens du roi de Navarre, car le 14 juin 1575 il se porta pour caution d'une somme de 800 livres tournois due à Jehan de Vassoigne, procureur du prince dans le pays d'Albret[1].

C'était, pourtant, un ennemi déterminé du huguenotisme.

En 1574, il s'en alla pour ses affaires à Paris et trouva à y emprunter 3 000 livres tournois par les soins de son ami, M. maître Pierre du Burg, avocat au conseil privé du roi[2]. Il revint à Bordeaux avec un train de chariots bien escorté de ses valets armés[3].

La juridiction consulaire avait été établie en faveur du commerce de Bordeaux dès l'année 1564. A la première élection, Jean de Bonneau, parent de François de Massip, avait été juge. En 1568, Jacques de Pichon et Jehan de Boucault furent, le premier, juge, le second, consul; en 1570, Charles Bostier fut second consul; en 1573, Jehan de Boucault devint juge; en 1575, Gratien d'Olive et André du Broca furent consuls; en 1576, Étienne Gobineau fut élu premier con-

1. Chadriac, f° 827, date citée.

2. Dorléans, 22 décembre 1574.

3. Étienne paya sa dette en cédant à M. Étienne du Burg, receveur et payeur de la cour du parlement de Bordeaux, qui prêtait la somme : « la moytié du cinquain, du pau, latte, bibelot, vins blancs et vins rouges, et la moitié du cinquain de tous fruits qui viendront dans l'isle appelée l'Islot ou le Bresilh, Juridiction de l'isle Saint-Georges, paroisse Saint-Médard d'Eyran ». Il possédait cette terre et ces droits par indivis avec François de Pontcastel, jurat de Bordeaux, et son frère Bertrand-Bernard en avait aussi une partie. Jacques, leur père, avait acquis le tout de feu Guilhem du Burg. Dans l'acte passé devant Jean Laville, notaire, où Étienne stipula cette cession de droits, il se réserva la faculté du rachat de sa part et de celle de son frère alors mineur. (Jean de Laville, 16 février 1577.)

sul[1]. Ainsi, des fonctions importantes restaient dans ces familles, toutes parentes et toutes zélées catholiques, bien que la ville ne le fût guère.

En 1577, les troubles reprirent de plus belle. La campagne était en feu.

CHAPITRE XII

LA LIGUE.

Les Bordelais avaient quelques raisons de croire que, soit le roi de Navarre à la tête de ses troupes composées de protestants et de catholiques, soit le prince de Condé, qui menait les huguenots de la Saintonge, soit le duc de Mayenne avec ses bandes orthodoxes, entreprendraient d'entrer chez eux. Ils levèrent donc aussi des compagnies et le parlement avait déjà, l'année précédente, voté dans ce but 6 000 livres.

En ce moment, Bernard de Gobineau, frère d'Étienne, se résolut à offrir ses services[2]. Il avait dédaigné le commerce, et, comme son cousin François et son aïeul Simon, il portait les armes[3].

1. *Chronique bourdeloise*, p. 99.

2. Reg. des not., 26 février 1577. A cette date Bertrand-Bernard était encore sous la tutelle de son frère Étienne, qui vend en son nom comme au sien, avec promesse que Bertrand-Bernard ratifiera la transaction quand il aura 25 ans accomplis.

3. Greffe de Bordeaux, reg. de l'état civil, 15 mars 1522. Étant alors très jeune garçon, Bernard fut parrain, avec Jehanne Faure, d'un enfant de Marie Dabadie. — Les Faure sont une des maisons les plus vieilles de la bourgeoisie bordelaise. Il en est question avant 1238. *Archives, Hist. de la Gironde*, t. III, p. 125.

En 1569, le 20 septembre, on le voyait archer dans la compagnie des cent lances fournies de M. le maréchal de Montluc. Quant à chercher une école où il pût apprendre, les armes à la main, les principes catholiques les plus purs, il n'en aurait su trouver une meilleure. Il servait alors sous le nom de Bernard d'Izon. Un peu plus tard, comme la famille avait des domaines dans le pays de Marmande, il prit le nom d'un fief des environs de cette ville, et se fit appeler le capitaine de la Roque-Tombebœuf[1]. Se trouvant de loisir à Bordeaux, au moment où tout le monde calculait les probabilités d'une attaque, il n'était pas d'humeur à entendre parler de combats et d'escarmouches sans avoir à en raconter aussi sa part, et il se résolut à s'engager soit dans les arquebusiers à cheval, ce qu'on appelait les argoulets du capitaine Lasalle, soit dans les chevau-légers de M. de Lansac[2].

Il y avait bien des raisons pour que le capitaine de la Roque-Tombebœuf prît parti avec ce dernier. Il n'eût pas été le premier des siens qui eût servi sous un des Lansac. Ceux-ci étaient des voisins et des amis. Bernard ne pouvait manquer d'avoir souvent franchi le seuil de la maison si proche de la sienne où, rue du Cerf-Volant, demeurait madame de Lansac. Quant au capitaine des chevau-légers, on l'appelle dans les livres Guy de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, chevalier de

1. Gaignières, monstres 21, 530. 20 septembre 1479. — Cette terre appartint en 1688 à la famille de Sacriste, dans la personne de Pierre Sacriste Sr de Lamazan et de Tombebœuf. D'Hozier, reg. I, 3 liv., p. 481.

2. Reg. des not. Themer, 10 août 1577.

— Reg. secrets du parlement de Bordeaux, 17 août 1576.

l'ordre du roi, capitaine de cent gentilshommes de sa maison et son chambellan ordinaire, gouverneur et maire de Bordeaux. Mais d'ordinaire, ses connaissances et les gens du pays le nommaient simplement le jeune Lansac[1].

Ayant pris sa résolution, le capitaine de la Roque-Tombebœuf en fit part à son frère Étienne, et celui-ci l'ayant grandement approuvée, le capitaine s'en entretint encore avec son oncle Étienne du Vigné et son beau-frère Guillaume de Boucault, « et il leur remontra qu'il avait besoin, pour se monter, d'un grand courtaud sur lequel il ferait campagne ». Mais il lui fallait aussi un petit courtaud pour son valet.

Par une circonstance vraiment heureuse, Étienne se trouvait, à la connaissance du capitaine, posséder précisément les deux montures désirées, et Bernard demandait qu'elles lui fussent cédées, promettant de les payer quand il aurait de l'argent, car, pour le moment, il n'en avait pas. Du reste, il s'en remettait à l'estimation qui serait faite par gens de bien.

Étienne consentit à bailler les courtauds convoités, et les deux frères, accompagnés d'Étienne du Vigné, de Guillaume de Boucault, d'un praticien qui répondait au beau nom judiciaire de Grugeault, et de Raymond de Carsuzan, droguiste, se rendirent chez maître Themer, notaire royal, qui consigna dans un acte les volontés et les accords des parties. Le capitaine prit les deux courtauds bien harnachés de bons harnais en bon état, s'accordant à les payer cent soixante écus d'or

1. Jacquette Andron, sa mère, était fort respectée dans la ville. Gauffreteau, *Chronique*, p. 143.

sol, ce qui n'était ni plus ni moins que le prix dont Étienne les avait payés lui-même, et l'échéance de la dette fut assignée à un an de date [1].

Ceci fait, Bernard partit pour la guerre.

Une tradition existe dans la famille, qu'un des membres de celle-ci accompagna le capitaine Gourgues dans sa fameuse expédition à la Floride, où ayant enlevé un fort des Espagnols qui avaient naguère pendu des Français, non comme Français, mais comme hérétiques, lui pendit ses prisonniers, non comme Espagnols, mais comme assassins. Il se pourrait faire que ce compagnon du brave de Gourgues ait été le capitaine de la Roque-Tombebœuf, comme aussi n'y a-t-il rien d'invraisemblable à ce que ce même soldat ait été le Gobineau que les récits domestiques disent également avoir été tué au Bec d'Ambès dans une affaire contre les Espagnols. Ce sont purement des souvenirs qui n'ont rien de bien assuré. En tous cas, sur le sort ultérieur de Bernard on ne sait rien de positif.

Dans cette même année 1577, où Bernard entra dans les compagnies soldées de la ville, Étienne, de son côté, fut nommé capitaine de la garde bourgeoise pour le quartier de la porte Bouquière. Peut-être l'avait-il déjà été au temps de la Saint-Barthélemy. Ce fut Honorat de Savoie, comte de Tende, marquis de Villars, amiral et lieutenant pour le roi en Guyenne, qui lui donna sa commission [2].

Les choix indiquaient le triomphe de la Ligue toute

1. Voir plus haut Themer, 10 août 1577.

2. *Arch. de la ville*, EE. Cartons : Régiments d garde bourgeoise, XVI[e] siècle.

pure, et dans les soixante-sept officiers, certains sont déjà connus pour être du parti et des plus chauds, tels que Naucaze, très actif au mois d'octobre 1572 ; il fut appointé lieutenant d'Étienne. Des deux capitaines Douay, un au moins avait fait ses preuves lors des mêmes journées; le capitaine Roche de même; le capitaine Augier devait être suivant le cœur du père Edmond, et pareillement Dupérier, un parent d'Étienne, lieutenant comme cet autre parent, ainsi que Boucault et Constantin.

Dabadie, lieutenant du capitaine Maujouyn, ne peut avoir été que Nicolas Dabadie, en faveur de qui Étienne s'était engagé, le 28 janvier 1575, pour une somme de 9 000 livres[1].

Le capitaine Landry avait pour marraine de son fils Marie de Gobineau, femme de Guillaume de Boncault, et pour parrain Jacques Augier[2]. Enfin, il y avait le capitaine Dauradey, un des fougueux de 1572, que le pamphlet protestant appelle « le gros Dauradey ». De cette façon, la garde bourgeoise se trouvait en bonnes mains, tous gens de la porte Bouquière, tous partisans d'Étienne.

Ce qui est curieux, c'est que la famille de la femme de celui-ci était en majeure partie composée de gens modérés.

Raymond de Massip, frère de Françoise, conseiller au parlement et très estimé, se tenait dans une réserve fort discrète, et quand le parlement repoussa définitivement la Ligue, M. de Massip suivit le

1. Reg. des not. Lacoste, 327-4, 28 janvier 1575.
2. Reg. du greffe, état civil, 2 février 1569.

mouvement de sa compagnie. En 1589, Saint-Émilion ayant été surpris par les catholiques, M. de Merville, grand sénéchal de Guyenne, y courut avec des commissaires de la cour souveraine dont était M. de Massip. Il y eut combat, et le magistrat paya de sa personne devant un ennemi acharné, mais qui fut mis en déroute[1].

Raymond de Massip était marié, depuis 1576, avec Jeanne de Gentils, fille de Gabriel, conseiller au parlement et baron de Cadillac. Le frère de Jeanne, Louis, était ce célèbre président Cadillac, considéré, discuté, écouté, ménagé, grand politique et qui, du mieux possible, porta l'eau sur les deux épaules dans ces temps difficiles[2].

Quant à Françoise, elle s'occupait sagement des affaires de son mari, tandis que celui-ci, tout entier à la vie militaire, faisait tout autant sinon plus le soldat que le négociant. Elle s'aidait des conseils et de l'activité de Guillaume du Broca, qui n'en goûtait pas moins l'agitation, mais qui trouvait du temps pour exécuter ses instructions.

Le 11 juillet 1578 (un beau temps pour Étienne

1. Gauffreteau, *Chronique*, p. 265. « Le parlement députe incontinent trois conseillers qui avoyent leurs biens proches de la dicte ville, à savoir Massip, Lescure et Barre, personnages capables aux armes, pour aller secourir les habitants de Saint-Emilion. » Il paraît que M. de Massip avait fait la guerre et s'y entendait.

2. Guinodie, *Hist. de Libourne*, t. III, p. 203. — Il devint en 1602, en sa qualité de modéré, ou comme on l'eût dit plus tard, de doctrinaire éprouvé, président de la chambre de l'édit. — *Arch.*, *Hist. de la Gironde*, t. I, p. 399. Son père, Gabriel, avait été déjà conseiller au parlement et membre de la chambre tripartie d'Agen en 1580. — *Ibid.*, p. 337. — Il avait épousé Leitice d'Essenault. — Guinodie, t. III, p. 203.

et pour le capitaine de la Roque-Tombebœuf!), Françoise remit sa procuration à Guillaume du Broca, à l'effet de toucher 1898 livres tournois, dues par diverses personnes[1]. On voit figurer au nombre de ces débiteurs messire de la Burthe, chanoine de Bazas, parent du commis d'Étienne, M. de Paty, de Guîtres, grand-père de Françoise, et d'autres amis et parents.

Françoise avait de grandes raisons pour se rendre bonne ménagère de son bien, car elle eut sept enfants : Arnaud, Jean, Henri et quatre filles : Guillemette, Marguerite, Marie et une seconde Marie, dont trois furent mariées; la première à Mathieu Charron;

En 1587, messire Pierre Charron était scolastique et chanoine de Saint-André[2], et un demi-siècle après, un Charron était conseiller au parlement, tandis qu'Élie de Charron, écuyer, seigneur de Salles, épousait en 1651 Suzanne de Sarrau, fille de Claude, un des savants hommes de son temps, tout à fait digne de s'allier à la famille à laquelle avait probablement appartenu Charron, l'ami de M. de Montaigne, et l'auteur du *Livre de la sagesse*[3].

1. Reg. des not. Jehan Castaigne, 87-21, f° 432, 11 juillet 1578.

2. Collection Delpit, J. A. 48, p. 17, 5 décembre 1587. — Le 15 nov. 1542, Bernard Charon, sr de Lelnos, chevalier, conseiller du roi de Navarre, nomma pour son légataire Bernard Charon, son petit-fils, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi de Navarre; marié le 30 décembre 1578 à Marguerite de Chantemerle, fille de Denys, écuyer. — D'Hozier, t. I.

3. O'Gilvy, *Nobil. de Guyenne.* — Bayle, dans le *Dictionnaire philosophique*, le dit Parisien. Mais ce n'est pas l'opinion des érudits bordelais, et à leur tête M. J. Delpit.

La seconde fille, Marguerite, épousa Micheau Romat[1]. Jehan Romas était procureur au parlement, en 1526[2].

La troisième fille fut donnée à Pierre de Barre, et en 1590, lors des troubles de Saint-Émilion, celui-ci, conseiller au parlement, fut associé à l'oncle de sa femme, M. de Massip[3].

La quatrième fille, la seconde Marie, n'a laissé aucune trace, non plus qu'Arnaud, l'aîné des fils. Celui-ci mis à part, il en restait deux, Jean et Henri, qui composaient la génération suivante, à laquelle se rattachent d'autres parents également contemporains d'Étienne.

Ramon Goubineau et sa femme, Catherine Chireau, demeuraient au bourg de Camarsac, près de Langon, avec le frère de Ramon; Mathelin, marié à Jeanne Baü, probablement la petite fille de Gabriel, marchand anglais, qui, en 1526, était venu de Londres se mettre au service de Jehan de Pynsolle, bourgeois et marchand de la ville.

L'acte d'engagement avait été passé par le ministère d'honnête personne Jehan de Camarsac, qui n'était autre que noble homme Jehan de Gères,

1. Reg. du greffe, état civil, 26 octobre 1588, naissance de Pierre, fils de Michau Romat et de Marguerite de Gobineau. — Bernard de Romat avait été nommé membre du conseil des CCC à l'élection de 1407.

— Livre de la jurade, p. 245.

2. Reg. des not. Charrier, date citée.

3. Guinodie, ouvrage cité, t. II, p. 318. — Reg. de l'état civil, 1er juin 1587, naissance d'Étienne, fils de Pierre de Barre et de Marie de Gobineau.

seigneur de Camarsac et de la Motte-Verte, mari, le 22 juin 1495, de Catherine de Béarn, fille de Jehan de Béarn, seigneur de Bonnegarde et sœur de Pierre, dont il a été question lors du mariage de Marie de Gobineau avec Guillaume de Bonnegarde. Il y eut encore, dans le cours du temps, d'autres alliances entre les de Gères et les Gobineau [1].

Raymond Goubineau eut de sa femme Catherine un fils, appelé Mathelin, comme l'oncle de l'enfant, né le 11 septembre 1603. C'est là tout ce qu'on voit pour cette époque des membres de la famille, étrangers à la descendance de Simon [2].

Des Gournay, on en trouve trois : Titus de Gournay ou Gorné, veneur de Henri III, roi de Navarre, devenu Henri IV, de France [3], puis Jehan de Guarnay, archer, en 1571, dans la compagnie des cinquante lances réduite à trente de Mgr de la Valette [4]; enfin, Raymond Noguès de Gournay, archer dans la compagnie de Raymond de Cardillac, seigneur de Sarlabos, qui fit monstre à Thoulouse, le 3 septembre 1571 [5]. Il est à croire que les deux soldats et le forestier n'étaient pas fort attirés par la grave fréquentation de M. de Massip et de M. de Barre. Mais ils pouvaient s'entendre à merveille avec le capitaine de la Rocque-Tombebœuf, et ce qui porte à croire qu'ils restèrent en relations

1. Charrier, fos 130, 131, 9 nov. 1526.
2. État civil de Camarsac, date citée.
3. Inventaire des titres du château de Pau, B. 2728; 23 pièces, p. 224 de l'inventaire; 2e colonne à droite.
4. Gaignières, monstre à Florence, en Gascogne, 21, 532.
5. Gaignières.

suivies avec le frère de celui-ci, c'est que leurs descendants, comme on l'a vu tout à l'heure, vinrent avec lui et les siens habiter Izon et les paroisses environnantes.

La date de la mort d'Étienne est inconnue, et son testament non plus que celui de Françoise de Massip n'a pas été retrouvé.

LIVRE IV

CHAPITRE PREMIER

LES CLASSES AU XVIe SIÈCLE.

Avec la seconde moitié du XIVe siècle avait commencé une évolution dans l'état des personnes qui, abaissant d'abord les familles chevaleresques et en ruinant un grand nombre, avait porté à la place de ces dernières beaucoup de nouveaux venus sortis de la plèbe. Les races abattues avaient fait effort pour reprendre leur rang, et cet effort, durant un siècle environ, avait abouti assez généralement au succès. Que l'on regarde les choses avec attention, et l'on contemplera un spectacle plein d'intérêt.

La bourgeoisie, considérée dans son ensemble, s'était vue jusqu'alors peu de chose. Riche sans doute, dans quelques grandes communes, puissante même sur certains points de la France, presque partout elle s'effaçait, et à considérer l'aspect général du territoire, ce ne sont pas les villes ni les bourgades qui brillent, ce sont les châteaux. Aussitôt que le XVIe siècle commence, le tableau change : les villes deviennent tout,

et dans les campagnes n'existent plus que des mercenaires, prompts à servir les différentes causes, le huguenotisme et les catholiques, M. de Guise ou M. de Coligny, M. de la Rochefoucault ou M. de Montluc; tout ce qui est gentilhomme de province se met à courtiser un plus riche que lui, et les choses en arrivent à tel point que la mode, inventant les gentilshommes domestiques, c'est madame la présidente, c'est madame la conseillère qui fait faire ses commissions, porter son livre d'heures par le gentilhomme payé à cet effet, et ce gentilhomme, qui l'estime peu, la sert pourtant.

A l'époque féodale, rien de pareil ne se fût passé. Le jeune noble servait sans doute, mais il servait l'écuyer qui lui apprenait le métier d'armes et le chevalier, son chef. Il ne se soumettait à personne autre. Sa sujétion, complète d'ailleurs, avait l'honneur de l'apprentissage, jamais il ne se fût mis, par profession, au service d'un bourgeois, ni même d'un autre gentilhomme; le XVIe siècle ne voit plus autre chose, et tandis que cette nouveauté, cette rage de la noblesse pour la domesticité se manifeste, que fait la bourgeoisie? Elle met la main aux plus importantes fonctions : elle crée la puissance des parlements, elle crée la science; elle crée l'autorité d'une opinion publique, forte assez pour mettre Henri IV sur le trône; elle crée, en vérité, un ordre civil, ce dont il n'était plus question depuis le moyen âge. La raison de cette double anomalie ne doit pas surprendre; cette noblesse famélique et pauvre qui commence au XIVe siècle, ne provenait, en grande partie, que des routiers; elle avait pu prendre la pre-

mière place dans des circonstances calamiteuses ; mais elle se montra absolument inhabile à la conserver. Rapidement, le fruit des pillages de l'ancêtre récent avait été dissipé, et une pente naturelle la ramenant au niveau de son tempérament héréditaire, elle retournait à la servitude d'où elle venait.

Au contraire, cette bourgeoisie factice produite par les événements, mêlée à cette autre bourgeoisie ancienne, d'origine germanique ou aquitaine, qui n'avait rien de bien humble, tout au contraire, ces vrais descendants des races dominantes, n'avaient nullement demandé, dans leurs jours d'infortune, à s'abaisser davantage ; ils avaient réagi, par tous les moyens que procure l'activité, contre la mauvaise fortune, et quand le XVIe siècle prit fin, ils étaient, en général, remontés, sinon à leur rang primitif, au moins vers les confins des premières classes de la société.

On a dit que la noblesse française, dans sa généralité, n'atteignait pas plus haut que le XVIe siècle. On n'y a pas regardé d'assez près. La noblesse qui, à ce moment, commençait à disparaître, n'était pas la vraie noblesse c'était une intrusion, une invention, une institution, non pas un fait de nature ; la vraie noblesse, un moment éclipsée, reparut alors dans son apparence, sans avoir jamais perdu de sa qualité, et ce qui la pressa de reprendre sa place, ce fut, en partie, la vraie et humble classe moyenne, qui la trouva trop brillante pour la conserver dans ses rangs.

On inventa à la cour, à Paris, on inventa dans les boutiques, l'expression des sentiments qui devaient porter le gentilhomme à ne rien faire qu'être gentil-

homme, et servir soit le roi, soit une personne riche quelconque. On approuva tel homme de vivre noblement, et on blâma tel autre de ne pas le faire. Quant à vivre noblement, les édits eux-mêmes en donnèrent la définition, et il n'y eut pas à s'y méprendre. On vivait ainsi quand on n'avait pas d'occupation connue, sauf de porter l'épée. Si on pouvait prouver que l'on entretenait quelques chiens courants, un faucon ou un tiercelet, on vivait noblement : il n'en fallait pas davantage; et posséder des chausses qui ne fussent pas empruntées, pouvait être un bien, mais ce n'était pas une nécessité à ce point de vue.

Quant à faire le commerce, c'était manifestement déroger. Il l'était de même d'exercer des offices vénaux; il l'était encore de prendre part aux fermes royales, et, sur tous ces points, l'administration française, qui ne s'était jamais souciée d'entretenir une noblesse riche et indépendante, avait déjà fait parler le souverain par des ordonnances aussi anciennes que celles de 1256, de 1371 et autres. Peut-être dans quelques provinces y avait-on pris garde; en tous cas, en Guyenne, terre anglaise, on ne s'en était pas aperçu.

L'édit de 1560 aurait dû cependant être obéi; il interdisait sévèrement à « tous gentilshommes et officiers de justice, de faire le fait et trafic de marchandises, de prendre ou tenir fermes. » Mais les habitudes étaient enracinées, et on les continua sans se troubler. En 1571, nouvel édit, daté du 16 avril : interdiction absolue aux gentilshommes de jouir des bénéfices ecclésiastiques, ni même de les prendre à ferme. Plus on défendait, moins les coupables lâchaient

prise, et le roi Henri IV fut si convaincu de l'impossibilité de les convertir, que le 22 avril 1596, il déclara abolies toutes les sévérités des prescriptions précédentes par lesquelles on n'avait rien gagné, et pourtant Dieu sait si les gens de petit état avaient réclamé et tonné avec les députés de Saint-Émilion aux états tenus à Blois en 1576, afin d'obtenir que la noblesse ne continuât pas à « postposer sa qualité pour s'accommoder à l'usage plébéien! » Et afin que les gentilshommes cessassent « d'être casaniers, oisifs, traficque marchande et mesnagers des biens des bénéfices! »

Où les lois n'avaient pas réussi, le mouvement social fut plus puissant. Quand les familles autrefois ruinées, maintenant relevées, n'eurent plus qu'à penser aux honneurs et aux contentements, elles cessèrent de tenir à s'occuper du commerce, et comme les relations étaient devenues fréquentes avec Paris, qu'on parlait beaucoup moins gascon que français, et qu'on voulait plaire en cour, on renonça enfin à se dire naïvement d'un trait de plume « écuyer, bourgeois et marchand », ce n'eût pas été d'un homme du bel air, et Henri IV avait parfaitement compris qu'il fallait laisser les choses se faire toutes seules. C'est ainsi qu'avec sa débonnaireté sournoise, il décida que les anoblissements accordés depuis vingt ans seraient supprimés, sans même réserver les droits achetés à prix d'argent.

C'était une banqueroute; mais, du même coup, on déclara aussi que, pour pouvoir se dire écuyer, il suffisait de prouver que père et grand-père avaient « fait profession des armes ou servi le public en quelques charges honorables. »

Le fait de noblesse se trouvait ainsi défini à nouveau. C'était complètement administratif. L'extraction n'était plus comptée pour rien; le service seul valait, et pour que la chose fût bien sentie et établie, l'édit déclara que les gentilshommes seuls entreraient dans les compagnies d'ordonnance, les gentilshommes seuls, ou bien les gens, n'importe lesquels, ayant servi dix ans. C'était précisément le nombre d'années qu'on exigeait pour devenir mestre de camp et, à plus forte raison, capitaine, lieutenant ou enseigne des régiments entretenus; de sorte qu'il était clair que le mot gentilhomme signifiait seulement l'homme qui sert l'Etat, doctrine abhorrente aux droits innés du sang et de la race, qui d'ailleurs n'ont pas besoin de conventions légales pour valoir ce qu'ils valent et, avec le temps, prendre leur dû.

Les Gobineau acceptèrent, comme tous leurs pareils, les changements survenus dans les idées du jour. Leur tempérament avait toujours gardé la prédilection militaire; on l'a reconnu dans Simon, l'ancien homme d'armes, devenu marchand, dans Jacques le jurat, qui faisait la course, dans le violent Étienne, dans le capitaine Bernard, dans le capitaine François; mais ces hommes avaient pris et dû prendre la physionomie de leur époque, et certainement la chambre de mademoiselle Françoise de Massip, où son frère le conseiller au parlement, son beau-frère M. de Barre, le président de Cadillac, le banquier Florentin, son oncle, Pierre Touaglia, le confident de la reine Catherine, et les ligueurs préoccupés d'intrigues devaient se rencontrer, n'avait plus ressemblé à la chambre de la

grand'mère Audette Barrault où Simon de Gournay et Arnaud du Thil racontaient, en gascon, les guerres d'Italie ou la prise des navires espagnols. Désormais les Gobineau possédaient au moins quatre maisons nobles. Ils avaient, dans le Bourgez, la Tour d'Esquivan et Carros, Monblin et Plassan; à Izon, de nombreux domaines, entre autres la métairie de la Crabette. C'étaient gens sérieux, qui commençaient à vivre en honnêtes gens, c'est-à-dire noblement, et cherchaient à ne faire que ce qui convenait.

Les deux fils d'Étienne, Henri et Jean, sont maintenant sur la scène, et comme Henri n'eut pas longue descendance, il convient de l'expédier le premier.

Il avait épousé Marie Duprat. En 1321, Johan Duprat, notaire ou cartolari, prêta son ministère au partage de la Préceinte, dans la palu de Bordeaux, entre Amanieu d'Albret et Pierre de Grailly, l'un et l'autre fils de deux bourgeoises de la ville, Mathe de Bordeaux et Assalide sa sœur [1]. Depuis lors les Duprat abondent dans les documents [2]. En 1510, Arnaud était marié à Mondote Massip; en 1593, N. Duprat l'était à Marie, fille de Pierre de Brach, l'ami de M. de Montaigne et du seigneur du Bartas.

Henri de Gobineau eut de son mariage avec Marie Duprat une fille, Jarrige, née le 19 octobre 1584, à Saint-Loubès, auprès d'Izon [3]. C'est là qu'il demeurait

1. *Arch., Hist. de la Gironde*, t. II, p. 329.

2. *Livre de la jurade*, pp. 75, 73, 71, 242, 246. — *Arch., Hist.*, t. I, p. 61; t. XIII, p. 167, 431. Au XVIII[e] siècle, en 1764, François du Prat fut capitaine au régiment d'Auvergne et chevalier de Saint-Louis; d'Hozier, *Armorial*, reg. VI, p. 81 *bis*.

3. Reg. des baptêmes de Saint-Loubès, date citée.

sûr un domaine provenant sans doute de la succession de sa mère, Françoise de Massip. Il mourut le 24 juillet 1632, et on ne saurait rien ajouter à ce qu'a écrit de lui sur les registres d'Izon, où il se trouvait alors, le curé de la paroisse, messire Étienne de Gobineau, son neveu [1].

« Auparavant sa dernière volonté, il avait entière-
» ment son âme à Dieu, et les sacrements de nostre
» saincte mère Église lui furent administrés, et il avait,
» en sa maladie, souvenance de tous ses péchés, et fut
» grandement constant en son affliction. »

Le frère du défunt épousa une sœur ou cousine de sa belle-sœur, nommée, comme elle, Marie Duprat, et il en eut un fils, Jean, et une fille, Marguerite [2].

Jean s'allia à Françoise de Cosson, dont les parents semblent avoir été établis depuis peu dans la province. On trouve, en 1659, M. Paul de Cosson, écuyer, et de même, en 1665, Jean de Cosson, écuyer, tous deux conseillers [3].

Jean eut de son mariage quatre enfants : Jean, l'aîné, Guillaume-François, Étienne et Marguerite.

Marguerite s'appelait en même temps Marie, et signait : Marie Govineau [4]. Elle habitait le village de Nérigean, près de Vayres ; le 20 avril 1636, elle fut marraine de Pierre de Hosten. Le 23 mai 1643, le même registre la mentionne comme femme de Gratien

1. Reg. d'Izon, date citée.
2. Saint-Loubès, reg. des baptêmes, 3 juillet 1588.
3. Reg. des not. Couthures, f° 663, date citée.
4. Reg. des naissances de Nérigean. Elle fut marraine de Pierre d'Hosten, à la date indiquée plus bas, 20 avril 1636. — Le parrain était M. maître Pierre d'Hosten, conseiller.

Forthon, un des noms les plus anciens de la ville[1].

Étienne, frère de Marguerite, était entré dans les ordres. Il montre ce qu'était alors une carrière ecclésiastique qui ne tendait pas à l'épiscopat, mais voulait concilier le service de Dieu avec le goût des habitudes domestiques.

En 1622, il avait acheté la cure de Saint-Georges de Cadillac, et il en prenait le titre. Dès 1626, Saint-Martin d'Izon étant devenu vacant, il se présenta et obtint le bénéfice, qui, au dire de Lopes, est un des plus considérables de l'archiprêtré d'Entre-deux-Mers[2].

Messire Étienne paraît avoir mené une existence qui n'avait rien de bien dur, ni non plus de très particulièrement apostolique. Il s'occupait de ses biens temporels, et on le voit, au terrier d'Izon, faire une esporle ou reconnaissance féodale en faveur du seigneur d'Anglade, à la date du 5 août 1640, « pour le mayne et » jardin que soulait tenir messire Raymond Massip. » C'était son grand oncle maternel, le frère de Françoise, conseiller au parlement[3].

Cependant messire Étienne s'occupait aussi de sa

1. Reg. des notaires. Brunet, date indiquée. Les Forthon avaient possédé des forteresses. A la fin du xve siècle, Jehan Forthon passait avec Bernard de Verteuil et Jehan Ferron le jeune, pour le plus grand négociant, armateur, banquier de la Guyenne. — Reg. des notaires. Dartigamala. Voir le testament de Jehan Forthon, 7 avril et 11 janvier 1475. — Francisque Michel, *Hist. du commerce de Bordeaux*, t. IV, *pass.*

2. Lopes, p. 401. — Le prédécesseur de messire Étienne dans la cure d'Izon, messire Martin Ricault, en avait affermé les dîmes pour trois ans, moyennant 700 livres tournois par an, à François-Guillaume de Gobineau. — Reg. des not. Mauclerc, f° 243.

3. Collection Delpit, terrier d'Izon.

cure, et on trouve sa signature sur les registres jusqu'en 1651, où, atteint par l'âge, il sentit le besoin du repos. Il traita donc avec messire André de Minvielle, chanoine de Saint-Seurin, de Bordeaux, et tomba d'accord moyennant une pension annuelle, payable moitié à la nativité de saint Jean-Baptiste, moitié à Noël. Il s'agissait de 600 livres tournois[1], ce qui représente une dizaine de mille francs au cours actuel de l'argent.

Messire Étienne prenait grande part aux affaires de ses proches, et aspirait à exercer sur eux une action dirigeante.

CHAPITRE II

SUITE DE LA VIE EN PROVINCE.

Le frère de messire Étienne, curé d'Izon, était Jean de Gobineau. Celui-ci eut pour femme Jehanne de Leynier, dont les terres s'étendaient aux alentours de Saint-Loubès[2]. Jean de Leynier-Sorlin avait épousé Marie Forthon, et de là, sans doute, le mariage de Marguerite-Marie Govineau avec Gratien; mais ce qui est surtout intéressant, c'est de le voir choisir, le 20 octobre 1638, pour marraine de sa fille Anne Gourney,

1. Collection Delpit, reg. d'Izon. — Reg. des not. Couthures, f° 350, date citée. — Collection Delpit, portefeuilles, terrier de Montaigne. Le 11 octobre 1669, messire André de Minvielle étant mort, fut remplacé dans la cure d'Izon par Jean-Luc du Verdun.

2. Reg. du greffe de Bordeaux, état civil, date citée. — Reg. des not. Marc-Anthoine de Leynier, écuyer, s[r] de Saint-Loubès. — Couthures, f° 156, 2 août 1656.

et l'enfant fut baptisé à Saint-Sulpice de Cameyrac, près d'Izon, où demeuraient ces Gourney[1].

Jehanne de Leynier était veuve dès 1627. Elle vivait à Izon, sous la conduite de messire Étienne, et faisait des cadeaux à l'église : deux devants d'autel, une nappe « de la longueur de trois aulnes, fort belle », et sans doute beaucoup d'autres choses[2].

Mademoiselle de Gobineau avait eu de son défunt mari deux fils, Arnaud et Octobien ou Octavien, et une fille, Madeleine. En 1637, suivant contrat du 30 juillet, les deux frères acquirent par échange, de Gabriel de Pontac, des terres nobles appartenant à la métairie de la Crabette; mais ils ne restèrent pas dans le pays. Arnaud entra dans les ordres, à l'exemple de son oncle Étienne. Il fut quelque temps dans l'idée de prendre l'habit de franciscain réformé[3]; mais il se ravisa et étudia assez de théologie pour devenir licencié. Il reçut la prêtrise après une enquête conduite par messire Jean-Pierre de Malleret, chanoine de Saint-Seurin et official du diocèse; il y fut établi par messire Faure, prêtre, curé de la Mothe-Saint-Sulpice, assisté de Louis de Massip,

1. Reg. de Saint-Sulpice de Cameyrac, 20 octobre 1638. — Hiberard, 2 juin 1627.

2. Collection Delpit, reg. d'Izon, 28 déc. 1622.

3. Reg. des not. François Dubois, 4 mai 1627. — « Arnaud Gouvineau, escollier en l'université de Bordeaux, demeurant paroisse Sainte-Colombe; donation en faveur de Magdelaine Gouvineau, sa sœur, femme de Guillaume Jehan, ladite dame habitante de la paroisse de Baron, Entre-deux-Mers, de tous ses biens meubles et immeubles, présents et à venir, avec réserve de pouvoir tester en faveur de qui il voudra pour la somme de 300 liv. » Arnaud Gouvineau est au moment de prendre l'habit de religieux de Saint-François réformé. Il donne à Octavien de Gouvineau, son frère, 150 livres.

seigneur du lieu, conseiller au parlement, et de Martin du Bourdieu, procureur à la même cour, qu'Arnaud était riche, que « ses dicts parents ont laissé plusieurs grands biens, consistant en maisons, granges, terres, prés, vignes, aubarèdes, etc., et que, par conséquent, le candidat « était en situation de n'être point refusé [1]. »

Arnaud prenait le titre de seigneur de Monblin, et devint donc l'abbé de Monblin. Il s'en alla à Paris et y fixa sa résidence ordinaire.

Fut-il occupé de la poursuite des bénéfices? Y fut-il heureux? Le vit-on dans les ruelles? Se montra-t-il aux belles assemblées et aux mercredis des dames précieuses ou à leurs samedis? Se rencontra-t-il avec Colletet, Ménage et les autres génies du temps? Ce qui est certain, c'est qu'il ne revint plus à Izon, et le 5 janvier 1675, il vendit à son parent, Fronton ou François de Massip, sa part de la métairie de la Crabette, pour 12 000 livres tournois.

Il n'en toucha que 1 000, et le reste, uni aux intérêts, formait, en 1698, un total de 13 849 livres, appartenant à Marie de Bragelonne, qui les céda à Joseph de Châtillon, avocat au parlement de Bordeaux [2].

Puisque madame de Bragelonne était ainsi héritière de l'abbé de Monblin, on se trouve sur la voie d'une indication quant au milieu où vivait celui-ci. Marie de Bragelonne, cousine de M. de Chavigny, avait épousé Pierre de Verton, sieur de Gobertin, trésorier de France, à Orléans, mort en 1696. Un des fils de

1. Reg. des not. Fornier, n° 281-1. 7 juillet 1643.
2. Reg. des not. Coiffard, 5 janvier 1675.

madame de Gobertin était Charles, seigneur en partie de Rumont et lieutenant des gardes de Monsieur, frère unique du roi. Mais Octavien, le frère de l'abbé de Monblin, qui s'intitulait: écuyer, seigneur de Plassan, était au service de Madame; en conséquence, les deux frères comptaient parmi les familiers de la maison d'Orléans, et le fait est appuyé par un dire de Tallemant des Réaux, qui parle d'une madame de Monblin [2] comme amie de M. de la Bretonnière, chambellan de Monsieur. Les la Bretonnière étaient des environs de Blaye, par conséquent voisins de M. de Plassan et de l'abbé de Monblin [3].

Ce dernier étant prêtre, madame de Monblin était sans doute la femme de son neveu, fils de M. de Plassan, qui a pu prendre le nom de l'abbé dans sa part de l'héritage.

Plassan n'existe plus aujourd'hui que sous la forme d'un moulin dans la paroisse d'Eysines; mais un acte du 14 février 1498 garantit qu'à cette date il y avait là un château appelé la Maison noble de Plassan, appartenant à Jean de Lescalle [4]. C'est ainsi qu'elle vint aux Gobineau. Octavien étant entré chez Madame comme gentilhomme, s'y maria, et il épousa, le 24 septembre 1646, Charlotte Tïxerant, fille de M. Tixerant, officier de la maison de Madame, duchesse d'Orléans, et de Marie Tutin.

1. Collection Delpit, terriers divers, Izon.

2. Tallemant des Réaux, *Histor. de la Tanier.*

3. *Arch., Hist. de la Gironde,* t. I, p. 507 et seqq. Rôle de bans et d'arrière-bans de 1596. « Le sieur de Berniliers et de la Bretonière. »

4. Reg. des not. Bosco, f° 83.

Il demeurait, avec sa famille, sur la paroisse Saint-André des Arcs, dans les années 1646 à 1690. Il eut successivement trois enfants, au témoignage du registre [1] : Claude ou Claudine, morte l'année suivante; François, et Antoinette-Denise. François était né en 1650, le 26 août. On ne sait rien de lui; mais, en 1695, il se trouve encore une Angélique de Gobineau, femme d'Estienne Richer, sieur du Hazat, directeur général des hôpitaux du Haynault, qui loue une maison à messire Frédéric de Beringhen, cornette général de la cavalerie. Elle demeurait rue Neuve-des-Bons-Enfants, sur la paroisse Saint-Eustache [2]. Il serait possible que ce fût une fille d'Octavien, seigneur de Plassan, dont la filiation finit ou disparaît ici.

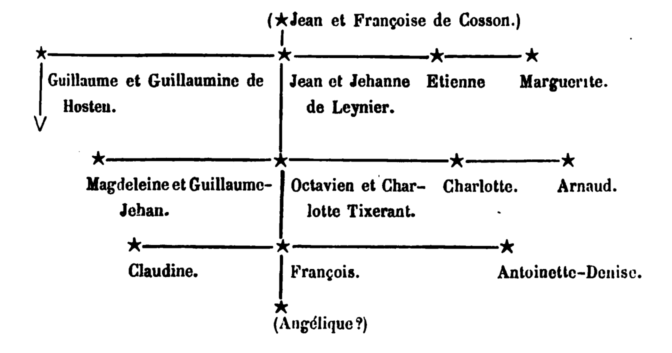
La sœur d'Octavien et d'Arnaud, Madeleine, avait épousé Guillaume-Jehan. C'était un homme d'une très ancienne race et riche. A son sujet, il y a lieu de raconter que messire Étienne avait eu dans sa vie des idées qui ne se réalisaient pas toujours. Ainsi, lui-même, s'était complu à faire, en faveur de son frère François-Guillaume, une donation de ses biens, et il les garda cependant [3]. De même, il avait engagé l'abbé de Monbliñ à céder tout ce qu'il possédait à Madeleine, et Madeleine n'en eut quoi que ce soit; de même, enfin, il conseilla un acte de générosité tout pareil à son neveu, fils de François-Guillaume, sans plus de résultats.

1. Préfecture de la Seine, actes de l'état civil, reg. de Saint-André des Arcs pour les années 1646 à 1657 et 1690.

2. Pièce isolée.

3. Pic. de Blays, 18 mai 1606.

Branche de Jean.



Mais avant de parler de ce neveu, il faut assister à sa naissance, et auparavant même, avoir marié son père.

Celui-ci avait pour femme Guilhaumine de Hosten, dès avant 1662. On trouve un Gombault d'Hosten, chevalier en 1079 [1], Guillaume et Martin d'Hosten l'étaient en 1309 [2]; depuis lors se succèdent dans cette famille des hommes d'armes, des notaires, des magistrats, des marchands [3]. Au commencement du XVIIe siècle, Estienne d'Hosten était président à la cour des aydes de Guyenne [4]. Le père de Guilhaumine, Jehan de Hosten, seigneur du Rau [5], avait ses principales propriétés dans la mouvance d'Anglade, mais il possédait aussi des terres dans le Bourgez, et la circonstance que les Boucault étaient alliés en même temps aux Hosten et aux Gobineau [6], révèle des liens déjà établis dès 1561 et 1570. Guilhaumine avait une sœur, Charlotte, dont les deux enfants, Pierre et Marguerite, s'allièrent aux Massip et aux Pontac [7].

1. *Gallia Christiana*, donations à l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux.

2. Bréquigny, *Guyenne et Aquitaine*, t. IX, p. 245 verso.

3. Hector Hosten, homme d'armes. — Gaignières, monstr. 21, 514, 16 décembre 1527. Cie de 30 lances fournies de Mgr de Pompeyran, monstre à Menaigne, terre du pape, au val de Spolette.

4. Reg. des not. Couthures, 29 déc. 1659.

5. Collection Delpit, manuscrits, famille de Mullet de la Plane. 30 août 1582. — Il était aussi seigneur de Taugran. — *Ibid.*, terrier d'Izon, p. 14, v. 1640. — Esporle manuscrite.

6. Guillaume de Boucault, vivant en 1561, avait épousé Marguerite Hosten; arrêts du parlement, B, portefeuille 147. — Marie Hosten, veuve, était femme de Jehan de Boucault, jurat, le 1er juillet 1570. — Themer, 488-13, acte 236. — Chronique bourdeloise.

7. Collection Delpit, reg. d'Izon, 3 février 1672, 6 janvier 1711. — Jehan du Plantier, marié, le 28 août 1627, à Marie de Massip, en eut

Guillaume vécut surtout à Izon et en fort bonnes relations avec Gabriel de Pontac, seigneur d'Anglade, le plus fougueux des épernonistes et le plus impopulaire. Le parlement l'avait condamné à mort pour avoir livré son château de Vayres aux troupes du duc, et Henri de Massip, cousin de Guillaume, ne le voyait plus. Mais ce dernier conservait avec lui ses relations. On se battait beaucoup en ce temps autour d'Izon, comme dans tout le Bordelais. Guillaume ne quittait pas cependant sa maison, et se montrait libéral pour l'église de Saint-Martin. Il en avait fait repeindre les degrés de l'autel, et tout le tabernacle, qui, de plus, fut doré, et le tout lui avait coûté 18 livres. Sa femme, Guilhaumine, de son côté, offrait une aube et « bailhait un devant d'autel de tafetas[1] ». Ces largesses sont enregistrées avec satisfaction par messire Étienne lui-même.

Cependant que Guillaume s'occupait de la parure de son église, de ses affaires[2], de celles de son cousin

Françoise, femme de Joseph de Pontac. Les reg. d'Izon appellent cette Françoise, Jeanne. « Jeanne du Plantier, épouse de M. Joseph de Pontac, morte à quarante-six ans. » — Date citée ici. — O'Gilvy, *Nobiliaire de Guyenne*, t. II, p. 359. — On verra plus bas la parenté des Gobineau avec les Mérignac. Guyonne de Mérignac avait épousé Jacques de Pontac et en avait eu Gabriel, père de Joseph, le grand ami de M. le duc d'Épernon. — Reg. d'Izon, 28 août 1627. Guilhaume Goubineau et Charlotte de Hosten, parrain et marraine de Guillaume du Plantier, fils de messire Jehan du Plantier et de Marie Massip.

1. Document Delpit, reg. d'Izon, 21 mars 1622.

2. Il fit beaucoup d'acquisitions de terres autour d'Izon; ses reconnaissances féodales sont nombreuses dans le terrier du lieu, entre autres pour portion du fief de Taujan qu'il avait achetée à Marie de Viault. — Collection Delpit, 12 février 1672.

Massip[1], qu'il fréquentait ses nombreux parents, les Forthon, les Jehan, les Barre, les Boucault, qu'il s'entendait avec M. de Pontac sur les questions du jour ou ne s'entendait pas, mais ne se brouillait pas, il avait de Guilhaumine quatre enfants.

Arnaud, celui-ci filleul de l'abbé de Monblin, ne vécut pas[2].

Marie, née le 12 avril 1628, baptisée le 31, eut pour parrain Jacob de Hosten et pour marraine Marie de Massip[3]. Cette Marie mourut en bas âge, comme son frère Arnaud. Mais Marguerite vécut et épousa M. Philippe de Minvielle, neveu du successeur de messire Étienne dans la cure d'Izon. Aussitôt qu'une famille arrivait à l'état de potentat de paroisse, elle prenait tout dans ses mains.

Guilhaumine mourut avant son mari, et messire Étienne enregistre ainsi qu'il suit le décès de sa belle-sœur :

« Ce 19me jour du mois d'octobre 1631, le corps de Guilhaumine de Hosten fut inhumé et ensepveli dans l'église d'Izon et à la sépulture du sieur Guillaume Goubineau, son mary, et le même jour, environ l'heure de trois heures après minuit, elle rendit l'esprit à Dieu, ayant toujours eu un regret et desplaisir de l'avoir offencé, ayant reçeu tous les sacremens de nostre mère sainte Église, auparavant son trépas[4]. »

1. *Archives départementales de la Gironde*, F. terriers, n° 385, Hébérard.

2. Collection Delpit, reg. d'Izon, 10 août 1625. Il était né le 4 du même mois, à une heure après minuit.

3. Collection Delpit, reg. d'Izon, date citée.

4. Collection Delpit, reg. d'Izon, date citée.

Elle avait précédé seulement de quelques mois dans la tombe l'oncle de son mari, Henri, qui alla la rejoindre sous les dalles de Saint-Martin, et trois ans après, le 10 octobre 1631, Guillaume fut déposé près d'eux[1].

CHAPITRE III

SUITE DE LA VIE EN PROVINCE.

Autant l'Étienne de la Saint-Barthélemy avait eu une vie occupée et agitée, autant son fils Jean, le mari de Marie du Prat, et son petit-fils, autre Jean, allié à Françoise de Cosson, et son arrière-petit-fils, Guillaume, menèrent, dans leur domaine d'Izon, une existence effacée. Ils ne furent rien que campagnards et ne firent rien que leurs affaires; mais Jean, fils de Guillaume, reprit les allures anciennes.

Il était né le 9 juillet 1620, et avait eu pour parrain le capitaine Jean du Bourdieu, qui figure le 30 septembre 1606, avec Jean de Pontac et d'autres gentilshommes, pour attester la noblesse d'Arnaud de Cazenove. Entré fort jeune dans une compagnie d'ordonnance, Jean y était homme d'armes le 8 novembre 1646, ayant alors vingt-six ans. Ce fut à cette époque que son oncle, messire Étienne, le porta à faire donation de son bien à sa sœur Marguerite. Le mari de Marguerite, M. Philippe de Minvielle, était un personnage; il remplissait l'office de « prévôt des ouvriers monnayeurs de la ville de Bordeaux, » et avait cette charge

1. Collection Delpit, reg. d'Izon, date citée.

par hérédité[1]. Elle lui venait de Jehanne Lory, femme, en 1559, de Guyrault de Minvielle, qui la tenait de son frère, Jehan Lory, « écuyer, bapteur de monnaie, » qui l'avait reçue de son père, sire Jehan Lory, lequel l'exerçait en 1533[2]. Les Minvielle, du reste, étaient d'une famille nombreuse comme une tribu, venant de Gabarret, dans les Landes, et, sous le nom de Mibiel ou Minbielle, ils s'étaient alliés aux Galard, aux de Cours, aux Batz-Mirepoix[3]. Comme ils étaient riches, ils n'étaient pas fâchés de le devenir davantage, et c'est pourquoi Marguerite persuada à son oncle le curé de persuader à son frère l'homme d'armes, de l'accommoder de son bien[4]. On amena celui-ci au presbytère, on lui présenta l'acte, il le signa de bonne grâce, mais Marguerite et son mari n'en eurent pas davantage, car le 1er juin 1651, le capitaine Jean de Gobineau épousa demoiselle Isabeau de Jeannet, de l'avis de M. de Massip, conseiller au parlement, de MM. d'Hosten, conseillers du roy au présidial de Guyenne, de M. de

1. Maurin, 4 janvier 1659.

2. Reg. des not. Brunet, 28 nov. 1533. — Arfeuille, 1er nov. 1562; 1er mai 1559. Ils possédaient des terres au Bourgez, dans la paroisse d'Eysines, ce qui avait commencé dès longtemps leurs relations avec les Gobineau. — Coll. Delpit, achat pour le sr de la Plane, n° 308.

3. Voir Noulens, *Maisons historiques de Gascogne*, t. I, p. 34.

Les Minvielle étaient, en outre, parents des Gourgues en 1517. — Brunet, date citée; — des Lestonnac en 1530. — *Ibid.*, 67-7. Ils étaient seigneurs d'Escurac en 1602 et se qualifiaient écuyers; — reg. du greffe état civil, date citée. — Ils étaient aussi seigneurs de Saint-Ugan en 1615, et en partie des Castets en 1604. — Léo Drouyn, *Guyenne militaire*, t. I, p. 262. D'ailleurs consuls de la bourse, jurats, etc. — Maurin, 4 janvier 1659.

4. Donation après décès. Coiffard, 8 nov. 1646.

Minvielle, chanoine de Saint-Seurin, devenu curé d'Izon en remplacement de messire Étienne, et même de l'avis du beau-frère, que ce mariage n'arrangeait pas autrement, mais qui faisait bonne contenance.

Isabeau se présentait avec son père, M. maître Jean de Jeannet, conseiller esleu, en Guyenne et Bourdeloys[1]. Sa mère, Blanche ou Blanquine du Gravier, du Grabier, du Gravar, descendait d'un maire de Bourg, Guillaume Grabier, vivant en 1516, et précédemment de « noble et sage seigneur Mgr le sous-maire de Bordeaux, Pey du Gravar, » en 1494[2].

Elle avait quatre frères : César, Daniel, Gabriel et Jean ; puis, trois sœurs : Blanche, Jeanne et Agnès.

Elle apportait en dot à son mari 15 000 livres tournois, 2 000 livres de bague et 3 000 livres d'agencement, plus la métairie de la Gabarrau, entre Izon et Saint-Loubès[3], en somme près de 500 000 francs de la monnaie actuelle.

César de Jeannet était un homme du bel air ; il donnait à parler de lui. Il se qualifiait écuyer, seigneur de Canteloup. Pour n'en pas médire, il se maria trois fois ; la première à Isabeau de Corbiers, la seconde à Marie-Anne de Berthail, la troisième à Bartholomée de la Chapelle ; mais la cérémonie de cette dernière union fut interrompue par un huissier excipant d'un arrêt d'empêchement et défense, obtenu par demoi-

1. Bibliothèque de la ville, terrier de Montaigne. Vers 1750, Jacques de Jannet-Salles, fut président à mortier au parlement de Bordeaux.

2. Reg. des not. De Bosco, 170-3, f° 63, 22 mai 1494. — Sortie, 360-1, 31 déc. 1516.

3. Estève, 1er juin 1651. — Contrat de mariage de Jean avec Isabeau. — Couthures, 25 nov. 1655.

selle Isabelle Persignon, qui fut reconnue ensuite n'avoir pas des droits suffisants, et on passa outre. Les frères de César étaient plus calmes. Jean, conseiller lieutenant en l'élection de Guyenne, avait épousé Marie de Gasc, fille d'un conseiller au parlement. Des trois sœurs, l'une, Agnès, mourut enfant; l'autre, Blanche, madame de Roulet, eut une fille, Marie-Léonarde, qui épousa Nicolas de Meslon de la Gauterie, conseiller au parlement [1]; la troisième fut mariée à Auguste de Fournel, seigneur de Tayac, dont le frère, Gabriel de Fournel, était chevalier de Malte, commandeur du Temple d'Angers, seigneur et baron de Puysséguin [2].

Jean de Gobineau fut surtout sensible au mérite de son beau-frère César. Il en fit son conseiller et son confident [3]. Avec le mari de sa sœur, Philippe de Minvielle, il ne vivait pas en si bonne entente, et celui-ci, qui avait dû renoncer à la succession promise, se plaignait très haut de n'avoir pas même touché la dot de sa femme [4]. Bref, Jean lui devait 40 000 livres, ce

1. Une seconde fille de madame de Roulet épousa, le 17 février 1718, Bernard de Soyres, écuyer, s[r] de Jourdan, capitaine de dragons et chevalier de Saint-Louis. — O'Gilvy, *Nobiliaire de Guyenne*, t. I, p. 173. — Marie de Meslon, fille de Nicolas, fut mariée à Léonard de Majance, vicomte de Camiran, le 27 juillet 1772. — *Ibid.* — En 1716, Catherine de Meslon avait épousé le marquis de Montferrand. — *Arch., Hist. de la Gir.*, t. XI, p. 187.

2. Collection Delpit, notes manuscrites.

3. Couthures, 27 août 1654. Procuration donnée par Jean de Gobineau, capitaine, à César Jeannet, écuyer, pour annuler le bail d'une maison. — P. 441.

4. Couthures, 25 nov. 1655. Compromis avec Isabeau de Jannet, séparée de biens et âgée de vingt-cinq ans.

qui équivaudrait aujourd'hui à un million, mais il s'occupait beaucoup moins de le payer que de prendre sa part des émotions de la Fronde, alors dans toute sa force.

L'opinion générale à Bordeaux était fort hostile au cardinal Mazarin, contre lequel le Parlement déclamait et agissait. Quel parti aurait pu suivre Jean de Gobineau, qui, par tous les côtés, tenait aux parlementaires? De son côté à lui, il y tenait par les Massip et les Barre, par les Boucault et les Hosten, du côté de sa femme, du côté de son beau-frère César, par les Gasc, par les Nesmond, les Corbiers et autres; puis tous les gentilshommes, ses voisins, guerroyaient contre les troupes royales, composées de sauvages débandés, point payés, point vêtus, point nourris et qui fourrageaient, cherchant pâture dans les maisons prises d'assaut. On se battait, on escarmouchait; le président de Pichon méritait le titre emphatique de grand président; il montait à cheval, tirait l'épée, faisait le coup de pistolet, et racontait ses exploits. Le village de Nérigean, où demeurait Marie-Marguerite Goubineau, mariée à Gratien Forthon, a encore, au jour actuel, son église marquée des mousquetades tirées par les Mazarins et des biscayens sont engagés dans la voûte. Naturellement, Jean de Gobineau marcha avec les siens et, à ses frais, il leva une compagnie.

Les troupes du maréchal de la Meilleraye s'étaient emparées de l'île Saint-Georges et, au grand déplaisir des Bordelais, s'y étaient cantonnées. Le capitaine Jean fit parti avec un autre gentilhomme du pays, le capi-

taine Descoms, pour aller les déloger[1]. L'affaire fut chaude, mais réussit; les soldats du maréchal s'enfuirent et l'exploit des deux frondeurs, imprimé tout au long dans les feuilles volantes intitulées : le *Petit Courrier bordelais*, fut crié dans les rues de la ville à l'égale satisfaction du public et des vainqueurs[2].

Tandis qu'il goûtait ces travaux guerriers et la gloire qui en était la récompense, Jean avait obéré sa fortune, et quatre ans après son mariage il se séparait de biens avec sa femme. L'acte est du 25 novembre 1655.

Isabeau, maîtresse au logis, prend dans plusieurs occasions la qualité de demoiselle du Perey et de Sainterye[3]; elle se conduisit en personne de tête. Elle amena M. de Minvielle à une transaction, et les conséquences en furent si longues que la fin du XVIII[e] siècle seulement vit payer le reliquat de la dot de Marguerite[4]. Isabeau avait deux fils, Jean et Pierre-Joseph. Elle quitta la paroisse Sainte-Colombe, où la famille avait demeuré si longtemps et s'établit rue des Menuts, sur la paroisse Saint-Michel[5]. Elle avait avec elle non seu-

1. Il est question deux fois, dans les minutes de Me Couthures, notaire, de Gilles de Comps ou Descomps, qui paraît être le même que le compagnon de Jean de Gobineau dans la prise de l'Ile Saint-Georges. C'est à propos d'affaires contentieuses où Gilles est qualifié homme d'armes; dans une de ces pièces figure également le nommé Arnaud Descomps, juge d'Agassac. — Voir Couthures, f° 440, 23 sept. 1671; f° 860, 5 mars, 1692.

2. Ouvr. cité.

3. Collection Delpit, Terrier d'Izon, f[os] 297 et 414, verso. — Delafargue, 25 nov. 1655.

4. Celle-ci mourut le 2 juillet 1679, veuve, et fut enterrée à Saint-Martin d'Izon. — Collection Delpit, Reg. de la paroisse.

5. Reg. du not. Couthures, 25 nov. 1655, f° 441. Ce fut César qui

lement ses enfants, mais encore deux parents de son mari, Marc-Anthoine de Mérignac, fils d'une Massip[1], et Henry d'Hosten. Ils ne la quittèrent plus ni l'un ni l'autre, et, quand ils moururent, M. d'Hosten vers 1694, M. de Mérignac un an après environ, ils lui laissèrent à elle et à ses enfants la majeure partie de leurs fortunes.

L'aîné des fils, Jean, resta toujours fort soumis à l'influence de sa mère. Il entra cependant au service, mais il y resta peu et revint au pays, où il devint major de la ville[2].

Le second fils, Pierre-Joseph, eut une existence plus accidentée.

Il est le premier qui ait, dans la famille, porté ce nom de Joseph devenu depuis lors une sorte de second patronymique pour toutes les générations, comme l'avait été au XIVe siècle le nom de Gauvain. Il est remarquable que les Bordelais l'ont généralement affec-

loua la maison pour sa sœur. Il était fort obligeant. Une autre fois il se chargea de vendre pour Isabeau à la foire de Saint-Just un cheval dont elle voulait se défaire, et l'ayant passé à un marchand flamand qui essayait de ne pas payer, il le cita en justice et en eut raison. — Couthures, 17 mai 1655, fo 84.

1. Sa mère s'appelait Marguerite. Dans sa jeunesse, Marc-Antoine avait eu des démêlés avec son père qui le laissait mourir de faim. — Reg. du not. Andrieu, 39, p. 186, 26 juillet 1640. — C'était une famille déjà fort ancienne en 1473 où Jean de Mérignac épousait noble damoiselle Catherine de Crospilhaud. — Collection Delpit, Terriers divers, p. 131. — Marc-Antoine était parent très proche des Ségur, de Marc-Antoine de Blanc, de N. de la Croix-Maron, ces deux derniers présidents au Parlement. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XI, p. 156. — Papiers de famille. — Bonneau, 5 avril 1690. Donation par M. de Mérignac à Jean de Gobineau.

2. Papiers de famille, comptes et mémoires. — Reg. d'Izon, 18 mai 1708.

tionné. La cause première, très oubliée, en est qu'au xve siècle, la Cour du Parlement fut installée à Bordeaux le jour de la Saint-Joseph, qui devint, pour la ville, un anniversaire spécial[1], et comme on y faisait grande fête, on donna volontiers ce nom aux enfants; devenus parrains à leur tour ils le transmirent à leurs filleuls, et c'est ainsi que le nom s'est perpétué.

Pour en revenir à Pierre-Joseph, il était né en 1665, et avait, en conséquence, quinze à seize ans quand il entra dans les gardes du corps et alla faire son service à Versailles. Sans doute, il y vivait dans le monde de M. de Plassan et de l'abbé de Monblin, ses cousins; mais, en même temps, il retournait fréquemment à Izon et il y menait un train un peu fâcheux. Il donnait des scandales, le fait n'est pas à nier, et quand il avait bien soupé avec des étourdis de son espèce, il ne ménageait pas grand'chose.

Ceci est pour expliquer comment, une nuit, avec un nommé M. de Marraudon et deux autres méchants sujets, il courut les rues de Libourne et y fit tant de bruit qu'il fut arrêté par le guet ainsi que ses complices et traduit devant la Cour des maire et jurats. Là, le 16 janvier 1683, à la requête du procureur syndic de la ville, les magistrats constatèrent que Pierre-Joseph et ses camarades, mais surtout Pierre-Joseph, « avaient malicieusement et témérairement chanté des chansons impies contre l'honneur de Dieu, des Saints et Saintes

1. Gauffreteau, *Chronique bordeloise*, p. 32. On y faisait une procession solennelle, appelée la procession générale de Saint-Joseph, ordonnée par arrêt du Parlement soit en 1462, soit en 1492.

du Paradis », sur quoi ces jeunes messieurs furent condamnés à la prison.

Ils ne s'en soucièrent pas autrement, et « bravant la justice, continuant à vaguer dans la ville de Bordeaux, à Libourne et dans la paroisse d'Izon », ils poursuivirent le cours de leurs déportements, tandis que leurs amis, parents et alliés parmi les parlementaires, obtenaient des lettres en forme de requête civile et toutes sortes de dilations pour mener doucement l'affaire à sa belle mort. Au moins aurait-il fallu se tenir un peu plus tranquille, et Pierre-Joseph, n'y songeant non plus que ne l'avait fait Hugues V après son malheureux tournoi, le procureur syndic de Libourne interjeta appel à minimâ de la sentence rendue, porta plainte au Parlement, et le procureur général dut s'en mêler. Pierre-Joseph fut arrêté, enfermé aux prisons de la conciergerie, puis condamné pour ses chansons et son tapage à ce qui suit :

Il devait être livré à l'exécuteur de la haute justice, être mis en chemise, la tête et les pieds nus, la corde au cou, tenant dans la main un flambeau de cire ardente, du poids de deux livres, et en cet état conduit au-devant de la grande porte de l'église paroissiale de la ville de Libourne, où, étant à genoux, il avouerait son fait en donnant toutes les marques possibles de repentir et demanderait pardon à Dieu, à la sainte Vierge, aux Saints, au Roi et à la Justice.

Cela fait, il serait conduit, dans ce même appareil, sur la place publique, où il aurait la langue percée d'un fer rouge et serait ensuite pendu et étranglé à

une potence « jusqu'à ce que mort naturelle s'en ensuive et son corps jetté au feu dans un bûcher, pour y être consumé, et ses cendres jettées au vent ».

Ce fut là la sentence du 18 février 1683[1]; mais le 16 mars[2], il en parut une nouvelle qui adoucit un peu la peine et qui s'arrêta au percement de la langue avec le fer chaud, substituant à la pendaison et au brûlement du corps le bannissement du royaume à perpétuité, plus les amendes suivantes : mille livres pour le Roi ; trois cents livres d'aumônes, dont cent livres aux religieux Jacobins; le tiers des deux cents livres restantes aux Cordeliers; un autre tiers aux Filles de l'Annonciade et le tiers restant à la fabrique de l'église paroissiale de Libourne.

On commença par prendre l'argent, et ensuite Pierre-Joseph et ses amis furent mis hors de prison pour qu'ils eussent à quitter le pays. Mais ici s'arrêta le châtiment et il ne paraît pas qu'un nouvel arrêt du 5 mai ordonnant d'emprisonner le contumace, qui ne s'en allait pas, ait eu le moindre effet.

Il continua à servir, obtint une lieutenance et sa condamnation à mort n'empêcha pas que dans la campagne de Flandres, en 1692, au siège de Namur, commandé par Louis XIV en personne, il fût nommé capitaine au régiment du Maine-Infanterie, à l'âge de vingt-sept ans [3].

Quatre ans après, il était retourné à Izon, auprès de

1. *Arch. départementales*, A. I. — Reg. du Parlement.

2. *Arch. départementales*. — B. Parlement, 1015. — Arrêt du 5 mai 1683, connu du 16 mars 1683.

3. Papiers de famille. Brevet sur parchemin, date indiquée.

sa mère, et habitait avec elle. Mais il était prédestiné aux affaires judiciaires.

Le 27 septembre 1695, jour de la Saint-Mathieu, il y avait fête au bourg de Vayres. Pierre-Joseph s'y était donné rendez-vous avec plusieurs de ses amis, officiers comme lui. C'étaient :

Jean-Pierre Florimond de la Crompe, sieur de la Boissière, âgé de vingt-quatre ans, lieutenant au régiment de l'Aigle, plus tard Bourbon-Infanterie. Sa sœur, mariée en premières noces à un conseiller au Parlement, Jean-Vincent-Alain de la Vigerie, seigneur de Clambourg, épousa plus tard le comte de Clermont-Gallerande, lieutenant-général;

Bernard de Gachet, âgé de vingt-quatre ans, neveu de Jean de Gachet, conseiller au Présidial ;

M. de Branda, allié aux Pichon-Sénilhac et aux Pichon-Longueville ;

M. de la Molère, dont les parents étaient au Parlement.

Ces messieurs, venant de Bordeaux, se dirigèrent sur le port de Caverne et y prirent, pour passer la Dordogne, le bac appelé la Cavernière. Venus au bourg de Vayres, ils y trouvèrent Guillaume de Pouget, écolier, âgé de vingt ans, d'une famille de robe, et François-Jean de Gères, âgé de vingt-trois ans, grand ami et parent de la famille. Outre que la cousine germaine de son père avait épousé Arnaud de Massip, en 1681, ses deux oncles étaient mariés aux sœurs de Philippe de Minvielle[1].

1. Peyronne et Anne de Minvielle. — O'Gilvy, *Nobiliaire de Guyenne*.

Les jeunes gens réunis furent rejoints par M. de Cadroy, garde du corps, âgé de trente ans, qui arrivait directement de Bordeaux sur sa jument.

Quant à Pierre-Joseph, il était encore à Izon, avec sa mère; le matin il l'accompagna à la grand-messe et, étant sorti de l'église avec elle, ils rencontrèrent mademoiselle Pradeau, avec laquelle ils lièrent conversation, et en causant ainsi il s'achemina du côté de Vayres. Il était vêtu d'un habit gris de fer, doublé de même, avec une veste en damas vert et l'épée.

Quand il eut rejoint ses amis, tous s'en allèrent ensemble dîner chez un traiteur nommé Dubois, puis, les laissant tenir table, il se rendit chez Pierre Giraud, sergent royal, où l'on avait l'habitude de se réunir quand on venait à Vayres. Il y trouva, en compagnie de la fille de la maison, Françoise Giraud, mesdemoiselles de Barre, ses cousines, M. de Moulon, clerc au Parlement, M. de Blanc[1], mademoiselle de Baron et mademoiselle de Jayan.

On se mit à jouer. M. de Cadroy arriva sur ces entrefaites; Pierre Giraud l'invita à laisser sa jument dans son écurie et M. de Cadroy raconta qu'il était en retard parce que, n'ayant pas eu la messe le matin avant de partir, il venait de la paroisse, où il l'avait entendue.

1. C'était un parent dont il est difficile de reconnaître les degrés, mais il l'était par M. de Mérignac, dont un des héritiers, autre parent, M. le président de la Croix-Maron, traita avec Jean de Gobineau pour la succession. Marc-Antoine de Blanc était oncle de M. de la Croix-Maron et président aux enquêtes du Parlement. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XI, p. 187.

On continua à s'amuser jusque vers trois heures, qu'entrèrent à leur tour MM. de Branda, de la Molère et de Gachet, et jusqu'à sept heures on causa ; M. de Cadroy voulut alors persuader aux dames de venir avec lui danser à la fête.

Elles refusèrent et, accompagnées de Louise Giraud, préférèrent une promenade sur la route d'Arveyres.

De son côté, Pierre-Joseph, avec MM. de Gachet, de la Molère, de Branda, de Pouget et Pierre Giraud, allèrent souper chez le traiteur Lafiteau. M. de Camarsac se rendit chez sa sœur Thérèse, madame de la Chèze, femme d'Ogier de la Chèze, premier capitaine au régiment de Navarre, maréchal de bataille et commandant de Libourne.

M. de Cadroy était donc tout seul. Il s'achemina ainsi vers la place. Il était vêtu d'un habit gris blanc doublé de rouge et portait une perruque à l'espagnole, couleur châtain.

Pendant que les bourgeois et les bourgeoises, les paysans et les paysannes dansaient et que M. de Cadroy s'en mêlait, M. de la Chèze se promenait sur la terrasse haute du château avec Me Pierre Choumeilh, avocat au Parlement, juge-bailli du marquisat de Vayres, Me Élie Gaussen, son greffier, et messire Joseph de Mévier, curé de la paroisse.

Tout à coup, Élie Rivière, cordier ou métayer de Lafiteau, le traiteur, passe la tête à la fenêtre de la salle basse où M. de la Chèze était avec son frère et ses enfants, et crie que l'on tuait le fils du fermier de la maison.

François de Camarsac sort en courant, va prévenir

son beau-frère, et M. de la Chèze descend en hâte vers le bourg suivi de ses amis. Voici ce qui était arrivé :

M. de Cadroy avait fait des connaissances, et les jeunes filles auxquelles il donnait la main trouvaient le ménétrier inhabile et se récriaient. Il apostropha vivement le musicien, jurant que s'il prenait en main le violon, il saurait mieux en jouer. Le délinquant s'étant excusé sur ce que plusieurs cordes de l'instrument étaient cassées, ces demoiselles redoublèrent de plaintes et de façons, et l'officier ne tarissait pas de rodomontades, si bien que les paysans se trouvèrent offensés, et plusieurs dirent que les gentilshommes voulaient leur chercher querelle. Les gros mots commencèrent, on se poussa, on s'attroupa, et M. de Cadroy se voyant seul au milieu de gens menaçants, mit l'épée à la main.

L'irritation éclata alors. Plusieurs des assaillants, ayant arraché les pieux qui soutenaient la clôture du jardin de Mindrat, accoururent en les brandissant. En ce moment Arnaud Martineau, fils de la bordière de M. de la Chèze, garçon de vingt-deux ans, passa sur la place par aventure, et, craignant que ses frères ne fussent dans la bagarre, il se jeta à travers la foule, se trouva brusquement en face de M. de Cadroy, poussé sur lui, et il en reçut un coup d'épée qui le coucha par terre, baigné dans son sang.

Tout le monde recula épouvanté. M. de la Chèze, le curé, le juge bailli et un greffier virent de loin M. de Cadroy prendre sa course vers la maison de Giraud, sauter sur sa jument et s'enfuir, l'épée dans la main gauche, le pistolet dans la droite. On lui courait après;

M. de la Chèze fit feu sur lui, le manqua, et le meurtrier disparut.

Pendant ce temps, Pierre-Joseph et ses amis soupaient tranquillement chez Lafiteau, quand un ingénieur, le sieur Loui et le traiteur accoururent disant qu'on égorgeait M. de Cadroy. Tous se levèrent brusquement de leurs chaises, et la serviette à la boutonnière, coururent vers la porte; mais la foule ne se portait pas de leur côté, nul bruit extraordinaire ne se faisait entendre. Ils crurent à quelque querelle insignifiante bientôt apaisée. Ils rentrèrent, reprirent leur repas et la conversation jusqu'au moment où, trouvant qu'il se faisait tard, ils se séparèrent. Giraud, l'huissier, accompagna jusqu'à sa propre maison Pierre-Joseph, qui s'y retrouva, lui, M. de la Crompe et M. de Branda, avec Guillaume de Pouget, le jeune écolier qu'on appelait Petiton, en compagnie de Françoise Giraud et de mesdemoiselles de Laroche et de Chambon. Personne ne se doutait du malheur qui venait d'arriver.

Peu après Pierre-Joseph s'en retourna à pied à Izon et rencontra sur la route sa mère se promenant avec M. le curé. M. de Gachet alla coucher chez Farjou et retourna le lendemain matin chez lui, à Sainte-Eulalie-d'Embarès.

Mais Martineau avait été frappé à mort. On l'avait étendu sur un tertre d'herbes, devant l'enclos de Bertrand Peuzat, le batelier. La mère Martineau, étant accourue et voyant l'état de son fils, envoya le domestique du juge-bailli, qui était là à regarder, pour avertir son maître de venir de suite recevoir la plainte du

blessé, attendu qu'il n'y avait pas une minute à perdre. On accommoda du moins mal possible le garçon au milieu de l'herbe; on lui avait ouvert son justaucorps de drap vert; mais on n'osait trop le toucher.

Le juge-bailli, son greffier, M. le curé et M. de la Chèze arrivèrent, et apercevant Lafargue, maître chirurgien juré, ils lui ordonnèrent d'examiner l'état de Martineau et de déclarer à la Justice ce qu'il en fallait penser.

Maître Lafargue fit savoir, comme il le consigna ensuite dans son procès-verbal, qu'il lui était apparu « une plaie située vers la partie postérieure et externe du côté dextre, à deux doigts de l'épine, vers la base de l'omoplate..., laquelle plaie il avait trouvé qu'elle traversait la capacité du thorax. »

Sur cette observation, maître Lafargue posa son appareil; mais une demi-heure après le patient expira sans avoir pu faire aucune déposition, et l'autopsie du corps ayant été ordonnée, maître Lafargue y remarqua que « la plaie allait obliquement en passant entre la quatrième et la cinquième côte vraie, avait percé un lobe des poumons; le diaphragme avait aussi été atteint, ainsi qu'un lobe du foie, et la dignité de ces parties et leurs usages sont si nécessaires à la vie, qu'il y avait assez d'une d'icelles lésées pour être nécessairement mortelles, puisqu'elles sont mises au rang des nobles et des incurables, d'autant qu'elles sont les principaux organes de la respiration et de la voix, et que nous ne vivons qu'autant que nous avons la liberté de respirer ».

Ainsi s'exprimait le procès-verbal rédigé par maî-

tre Lafargue, chirurgien juré, et si l'on veut bien examiner ce morceau, on admirera avec quelle précision le style authentique des médecins de ce temps avait été étudié et compris par Molière.

L'indignation était extrême à Vayres ; le juge-bailli, d'accord avec François Paluel, seigneur de Marmon, procureur fiscal du marquisat, ordonna à Pierre Gauthier, prévôt et sergent royal, le 29 septembre 1695, d'avoir à assigner les accusés et les témoins qui furent fort nombreux. On comprit parmi les accusés tous les amis de M. de Cadroy.

En conséquence, le 12 octobre, Martin Petit, sergent royal au sénéchal d'Albret, se rendit à cheval à Bordeaux, et accompagné de Paul Rumeau, trompette ordinaire de la maison de ville, il se transporta devant la demeure des inculpés, et là, à haute voix et à cri public, il les assigna pour avoir à se constituer prisonniers dans la huitaine aux prisons seigneuriales du marquis de Vayres.

Le malheur voulait que Pierre-Joseph fût beaucoup plus connu de tout le pays que les autres accusés et, en outre, peut-être, on se rappelait les anciennes histoires. Gabriel Rivière prétendit que le capitaine lui avait mis sur le cœur la pointe de son épée. Mais cette accusation évidemment fausse tomba tout de suite. La procédure dura longtemps, et pour ne pas multiplier sans raison les détails de cette affaire, le jugement définitif condamna M. de Cadroy à être pendu sur le lieu du meurtre; MM. de la Molère et de Branda à dix ans de galères; Pierre-Joseph, MM. de Gachet et de la Crompe furent retenus jusqu'à plus ample informé;

François de Gères et Guillaume de Pouget renvoyés des fins de la plainte.

En ce qui concerne M. de Cadroy, il avait pris la fuite et à bon titre. L'affaire traîna, et en 1711 seulement elle fut terminée par un arrêt de non-lieu, de même pour MM. de la Molère et de Branda. Ils avaient le bon esprit de ne plus se montrer, comme M. de Cadroy. Quant aux autres, y compris Pierre-Joseph, on les garda en prison jusqu'au 20 juin 1697, c'est-à-dire pendant deux ans, puis on les reconnut innocents. Le marquis de Vayres, au nom duquel on rendait ici la justice seigneuriale, était Arnaud de Gourgues; mais depuis longtemps les juridictions seigneuriales ne fonctionnaient plus que par l'État, ce que les historiens admirent assez généralement. Il ne semble pas cependant qu'en cette occasion, non plus que dans celle qui avait marqué les débuts du capitaine Pierre-Joseph, la dépense de sagesse et de raison fût bien forte de la part de la judicature. On ne peut non plus manquer de rappeler en cette circonstance que sur la parole de la Bruyère et de Vauban, les paysans, à la fin du XVII[e] siècle, apparaissent comme des êtres fort avilis, fort misérables et réduits à la plus lamentable oppression. Il se peut qu'il y en ait eu de cette sorte. Mais on ne reconnaît pas ce portrait pour ressemblant quand on le compare avec les bonnes gens de Vayres, si susceptibles et prêts à courir aux bâtons contre les gentilshommes, ni avec le pauvre Martineau avec son habit vert. C'est un sujet fort difficile à débrouiller que l'histoire, et l'habitude de la traiter avec des formules générales ne tend pas trop à l'éclaircir.

Quoi qu'il en soit, Pierre-Joseph était fort aimé de sa mère, et c'est probablement par l'influence de celle-ci, que peu de mois avant la triste aventure de la Saint-Mathieu, il avait été mis dans le testament de son cousin, M. de Mérignac, pour une somme de cinq mille livres[1], à peu près 80000 francs au taux actuel.

CHAPITRE V

LA VIE EN PROVINCE (SUITE).

En 1704, il se maria à Marie-Hélène de Mouhérou, ou Mourou. Le contrat fut passé par-devant maître Dudon, notaire royal, probablement son beau-frère, puisque maître Dudon avait épousé Isabeau de Mouhérou. Ces Dudon étaient fort riches. Un d'entre eux, procureur général au Parlement de Bordeaux, assistait en 1789 à la réunion de la noblesse de la sénéchaussée de Libourne. Il fut guillotiné en 93.

Pierre-Joseph se trouvait aide-major de la ville en 1707. En 1710, il s'en alla vivre avec sa famille sur la paroisse Saint-Pierre. Quand il venait à Izon, il habitait la Palu de Vayres.

Il eut d'Hélène de Mouhérou trois enfants : deux

1. Ses démêlés avec la justice, qui ne l'avaient pas empêché de servir dans les gardes du corps, puis de devenir capitaine au régiment du Maine, ne l'empêchèrent pas non plus d'être nommé aide-major de la ville de Bordeaux; il l'était en 1707 et figure avec cette qualité en 1722. — Papiers de famille, comptes et mémoires

filles, mortes en bas-âge [1], et Jean Baptiste. Il mourut au mois d'août 1723; sa femme, le 28 août 1763 [2].

Jean-Baptiste, né le 18 mai 1706, avait 17 ans lors de la mort de son père. Il était batailleur et fort mauvais sujet. A trente-quatre ans, il acheta une charge de capitaine dans la milice garde-côte des paroisses de Saint-Sulpice du Cailleau, de Beychac et de Cameyrac [3].

En 1738, il épousa Marguerite, fille de Robert Charron, notaire d'Embarès [4]. Il y avait eu précédemment une alliance avec les Charron. Mais les idées n'étaient plus les mêmes qu'au XVIe siècle, ni les situatious non plus, de sorte que cette union fut extrêmement réprouvée par la branche aînée, qui refusa d'assister au mariage, et traita le fils de Pierre-Joseph comme un mauvais produit de l'arbre.

Jean-Baptiste, s'étant ainsi marié dans la solitude et l'abandon, se dégoûta bientôt de sa femme et elle de lui. Il était dépensier; son beau-père le fit séparer de biens; il se brouilla, il se raccommoda; en fin de compte le désordre se mit dans ses affaires, et il mourut laissant neuf enfants, dont l'un [5]:

1. Mairie de Bordeaux, actes de décès, 9 mai 1712 : le nom de l'enfant, une fille, n'est pas donné. — La seconde de ces filles s'appelait Valérie; née le 1er janvier 1715, elle mourut le 3 octobre suivant et fut ensevelie sous le banc de M. Dumas, devant le grand autel, du côté de l'épitre, après le banc de M. de Gourgues. — Reg. d'Izon.

2. Reg. d'Izon. Elle avait quatre-vingt-trois ans et fut enterrée dans l'église de Saint-Martin.

3. Papiers de famille.

4. *Ibid.*

5. Il était mort en 1776, époque où sa veuve réclama pour être exemptée de la taille comme l'était son mari — Reg. de l'Eslection

Jean-Henry, né en 1742[1], s'engagea comme soldat dans la compagnie de Tortonval, au régiment de Haynaut[2]. Il prit un nom de guerre, comme avaient fait ses aïeux au XIVe siècle. Les modes changent. Il ne s'appela plus ni Perceval, ni Gauvain, mais « Vive l'Amour ». Bien promptement il tomba dangereusement malade, entra à l'hôpital de Saintes, et quand il en sortit ce fut dans un tel état d'épuisement, qu'on lui donna son congé, et il ne fut plus question de lui.

Un autre fils, Raymond[3], s'en alla aux colonies, heureux de ne pas assister aux premières scènes de la révolution, qui lui inspiraient la plus complète répulsion[4]. Dans un voyage fait en France, il ne put tenir à ce qu'il voyait et préféra s'en retourner à Saint-Domingue; mais les nègres ne valaient pas mieux que les blancs; Raymond fut pris et massacré. C'était un homme plein d'honneur et de courage. Les lettres qui existent de lui sont cachetées avec l'écusson de gueules à la fasce d'or chargée des trois corbeaux de sable.

Après Vive-l'Amour et Raymond venait Bertrand. Adopté par ses cousins, qui le logèrent dans leur hôtel,

de Guyenne, 21 août 1776. — La date exacte de sa mort est du 24 novembre 1762. Il avait vécu 57 ans et fut inhumé à Saint-Martin d'Izon. — Reg. de la Sénéchaussée de Guyenne, 9, V. 1779.

1. Papiers de famille. — Reg. d'Izon.

2. Papiers de famille.

3. Né à Izon, 19 octobre 1755. — Reg. de la Sénéchaussée de Guyenne.

4. Lettre de Raymond du 21 septembre 1791 : « Quel horrible enfer que la France! Je crois que je ne vivrais pas longtemps, si j'étais obligé d'y ester. »

rue de la Porte-Dijeaux, on lui fit étudier l'hydrographie. Mais il mourut le 17 mai 1769, à 29 ans[1].

Pierre-Aubin[2], Jean-Baptiste et Pierre-Félix ne vécurent pas non plus[3]. Ensuite il y eut deux filles : Marie-Magdelaine[4] et Marie, qui ne passèrent pas les premières années de l'enfance. Une troisième se brouilla avec sa mère et ses frères, s'enfuit dans un couvent, en sortit, intenta des procès et augmenta la confusion.

Jean-Louis, le dernier né, porta le mal à son comble. Ses cousins ne purent obtenir qu'il reçût aucune éducation. Sa mère n'y tenait pas et lui encore moins. Il resta à Izon, et ayant perdu à peu près tout son héritage, il fut employé par ses parents comme une manière d'hommes d'affaires. On lui écrivait de faire couper l'herbe, de savoir ce que devenait la vigne, et on l'appelait Louiset[5].

La révolution éclata. Il se fit jacobin ou à peu près. Il parla, déclama, se remua, fut nommé président d'un club, officier municipal, ne fit pas grand mal, resta subalterne, et, l'ordre rétabli, tomba tout à fait. Une place de maître d'école se trouva sa dernière ressource. Il avait épousé une paysanne appelée Bedeuil. Il en

1. Reg. d'Izon. Il fut enterré à Saint-Martin.

2. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Martin, le 27 juin 1768, à vingt et un ans. — Reg. d'Izon.

3. Né le 24 juin 1748. Reg. d'Izon. — Il mourut à trois ans et demi, et fut enterré dans l'église de Saint-Martin. *Ibid.*

4. Marie-Magdelaine était née le 22 mars 1745. — Reg. des Naissances ; paroisse Saint-Projet. Bordeaux.

5. On lui avait donné des lettres de lieutenant dans les garde-côtes. — Lettres de lieutenant pour le sr Jean-Louis de Gobineau, signées du maréchal de Mouchy. Document sur papier.

eut un fils, Joseph, et deux ou trois filles qui s'allièrent dans la classe de leur mère.

Joseph ne s'est jamais marié et la branche du second fils d'Isabeau fini en lui. Il n'avait guère reçu d'instruction, écrivait mal et traçait ses lettres avec peine. Il n'avait conservé des biens de sa branche que quelques pièces de terre, dont il tirait un revenu d'à peine deux cents francs par an. Sa maison était une masure, ancienne propriété des jésuites, composée d'un petit couloir dallé en pierres, d'une chambre blanchie à la chaux, pas grande, avec une cheminée de cuisine, un lit porté sur des poteaux de bois mal équarris, couvert de draps communs, une table en X, deux ou trois chaises de paille. Le sol en terre battue était, comme dans les chaumières, fort inégal. Une vieille petite armoire du dernier siècle, élégante autrefois, rompue aujourd'hui, couverte d'un treillis de filigrane de cuivre, protégée par un rideau tendu et plissé de soie verte passée, lui servait à conserver son peu de linge.

Sa fenêtre s'ouvrait de plein pied sur une cour de dix pieds carrés où piétinaient quelques volailles. Joseph possédait un peu de vigne et la travaillait lui-même.

Ordinairement, il allait en blouse; mais un de ses parents étant venu à Izon, il n'a paru, pendant tout le temps que celui-ci y demeura, qu'avec une redingote très usée, mais fort propre, et un chapeau.

N'ayant guère appris, il n'avait pas beaucoup de moyens d'exprimer ses idées. Il parlait peu. Mais il a dit à quelqu'un en qui il avait confiance, qu'il pensait beaucoup à part lui. La première fois qu'il vit entrer

son parent dans sa maison, bien qu'il n'eût sur celui-ci que des idées très vagues, ne sachant pas même d'une manière bien assurée de qui il était fils, il trahit une émotion extrême. Il voyait devant lui, non un homme, mais sa famille.

C'était le fond de ses méditations, ou pour mieux dire de ses rêveries. Il se croyait allié, de beaucoup plus près qu'il ne l'était en effet, à la branche aînée. S'il avait appris qu'il existait entre elle et lui un intervalle de plus de deux siècles, il en aurait eu un chagrin profond. Ce qu'il pensait de ses aïeux était vague. Ils étaient très riches autrefois, disait-il avec un soupir. Il n'exprimait par là aucune idée d'avarice, le mot riche pour lui ne signifiait pas l'abondance d'argent. Il gardait une notion obscure que l'origine de la race dont il sortait était dans le nord; mais il n'en savait pas davantage. Ces paysans de vieille origine, de race chevaleresque, déclassés, appauvris, ne sont pas beaucoup plus rares en France que les gens titrés qui ne sont pas de sang noble, et de là un désordre dont une nation ne saurait jamais se tirer.

Joseph n'avait rien de son père, ni moralement, ni physiquement; il ressemblait d'une manière frappante à certains membres de la branche aînée.

L'histoire des enfants de Pierre-Joseph montre d'une manière très forte la double influence de la descendance féminine et du milieu où vivent les sujets et, pour bien dire, cette action combinée se fait sentir bientôt après Étienne et Françoise de Massip, c'est-à-dire à la fin du XVI[e] siècle.

Depuis les dernières années du XV[e] jusqu'à cette

dernière époque, les alliances des descendants de Renaud s'étaient faites, non plus avec des filles nobles du Beauvoisis ou de la Normandie, peut-être d'origine norvégienne, peut-être d'origine franke, en tous cas d'origine septentrionale et imbues d'idées chevaleresques, mais avec des bourgeoises de Bordeaux. Pour les premières générations, la femme de Simon, Audette Barrault, celle de Jacques, Guilhemotte du Vigné, celle d'Étienne, Françoise de Massip, celle de Jean, Marie du Prat, appartenaient au plus vieux sang gascon, et la modification apportée dans les veines des enfants d'Ottar par ce nouveau mélange ne pouvait pas être sans importance. Néanmoins, rien ne venait encore entamer l'ancienne énergie. Dans ce temps, une disposition plus vulgaire se répand sur les caractères; mais le marchand, tout marchand qu'il est, se conserve marin, soldat, dévoué à une vie active et pleine de mouvement. La génération qui suit Jean et Marie du Prat donne une femme, Françoise de Cosson, d'une provenance incertaine; le fils de celle-ci, Guillaume, retourne au sang gascon en prenant Guillaumine de Hosten; mais ensuite apparaît Isabeau de Jannet, qui n'est pas non plus issue d'une souche très facile à reconnaître; de là, de ces femmes de sang probablement fort mêlé, proviennent les perturbations dans l'unité du type, et ce tempérament lymphatique et doux remarqué tout à l'heure dans Joseph et qui s'est montré dans tel de ses contemporains de l'autre branche. Ce furent des spécimens rares d'ailleurs de l'influence de quelques immixtions féminines, mais des spécimens d'autant plus curieux qu'ils tranchent

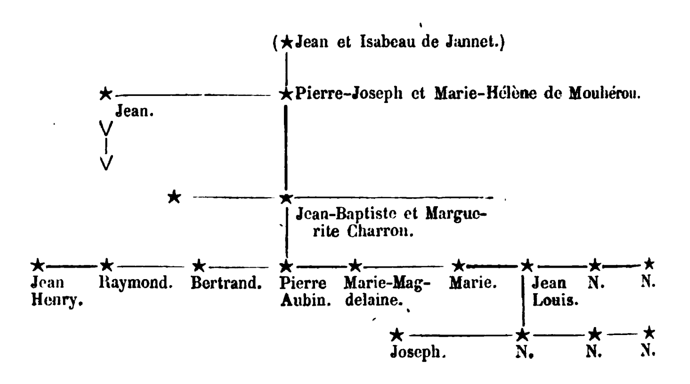
sur le caractère physique et moral de la famille.

En ce qui concerne l'action des milieux, tout change dans la province, vers la fin du XVI[e] siècle. Tandis que les aïeux d'Étienne étaient des hommes de guerre courant la campagne ou des marchands ressemblant fort à ceux-ci, attentifs aux intérêts d'une grande cité et aux remuements des partis, voilà Jean et Marie du Prat, et toute leur descendance jusqu'à Jean et Isabeau de Jannet et à partir du second fils de celle-ci, Pierre-Joseph, voilà des générations qui mènent surtout la vie éteinte du gentilhomme campagnard. Ceux qui s'en iront à Paris, ceux qui continueront à résider à Bordeaux, pourront y échapper; les autres s'y engloutiront et rien n'est plus naturel; car, depuis le XVII[e] siècle, l'existence à la campagne n'est plus en rien comparable à celle d'autrefois, et la plus complète somnolence a succédé à l'agitation. On a retiré au gentilhomme, d'abord les guerres privées qui faisaient de lui une sorte de souverain, le forçaient d'avoir avec ses passions de la raison, des idées et de la politique; on lui a retiré l'administration de la justice locale, rendue sous son nom, mais par des gens qui ne dépendent plus de lui, et qui sont même charmés le plus souvent d'instrumenter contre lui; on lui a retiré tout moyen de protéger et de servir ses vassaux, bien qu'en lui laissant mille manières de s'en faire détester. A quoi s'occupe-t-il? A se discréditer et à s'appauvrir.

Il se discrédite, comme le capitaine Jean, en soutenant des procès contre ses proches; comme son fils, le capitaine Pierre-Joseph, en cassant les vitres des bour-

geois de Libourne et chantant des chansons qui le font déclarer blasphémateur ; comme le fils de celui-ci, Jean-Baptiste et toute la suite, en donnant de plus en plus dans la trivialité. Que faire d'autre ? On ne peut plus être que militaire ; mais les trois quarts du temps, les guerres n'étant pas absolument incessantes, on vient en congé ou l'on est réformé, partant oisif. On se garderait de compromettre sa situation et son rang en prenant quelque profession utile. Les commis aux recherches de noblesse sont là qui guettent si l'on vit ou si on ne vit pas noblement ; à la moindre déviation, les coupables sont mis à la taille et se considèrent, suivant qu'on le leur apprit, comme parfaitement déshonorés. Aussi ne le risque-t-on pas. La fortune s'en va par lambeaux. On ne peut, faute de ressources suffisantes, élever ses enfants comme il est convenu que doivent l'être les enfants de la classe supérieure ; ils le sont donc comme ceux de la plus basse ; les pères, les oncles, les garçons une fois devenus grands s'en vont, tourmentant les lièvres, déchirant leurs pauvres chausses aux buissons, mais toujours noblement, et ils finissent par s'appeler Vive-l'Amour dans le régiment du Haynaut.

Branche de Pierre-Joseph.



CHAPITRE VI

SUITE DE LA VIE EN PROVINCE.

On a vu les Gournay anglais, devenus bourgeois de Bordeaux avant 1407 avec Jean Guarnay et en 1437 avec Jeanne, habiter auprès des Gauvain ou Gobineau de Gournay, dans l'Entre-Deux-Mers, à Izon et sur les paroisses circonvoisines, Saint-Loubès, Vayres et Nérigean. Ils ont gravé les armes de leur branche, le palé de sept pièces, sur la muraille de gauche du portail de Saint-Martin, et en même temps, les Gobineau conservaient le double écusson des fils de Renaud : le fascé chargé des trois corbeaux venus de l'abbaye de

Corbie et les anneaux des Dammartin de Trye et des Boves.

Marguerite et Catherine Gournay habitaient Nérigean en 1661. Le 12 septembre 1666, Jean Gournay [1] demeurait avec son père, son frère ou cousin, Michel Gournay. Il avait épousé Anne Borde et en avait à la date indiquée une fille, Suzanne [2].

Quant à Michel, il épousa Anne Judic. Il eut trois fils, Jean [3], Pierre [4], François et une fille Marie.

Pierre avait épousé Henriette Fontaneau [5]; François fut mari de Peyronne, puis de Pétronille Duret.

Il en provint deux filles, Marie et Magdelaine, nées à Izon. Au delà on ne trouve plus rien et l'on est en 1716 [6].

Les derniers de cette lignée étaient des vignerons et des laboureurs. Peut-être ont-ils disparu tout à fait, peut-être ont-ils laissé des descendants dans quelque village de l'Entre-Deux-Mers. S'il en est ainsi, leurs enfants retrouveront peut-être un jour, sous leurs pieds, un terrain solide et remonteront à la surface des eaux; mais il y a des difficultés.

Le côté nuisible des situations humbles comme celles où sont tombés les Gournay n'est pas dans le dénûment ni même dans le défaut de culture intellectuelle qui en est la suite. Des tempéraments naturellement vi-

1. Reg. de Nérigean, date citée.
2. *Id.*
3. Reg. d'Izon. Sépulture de Jean Gournay, 10 mai 1709.
4. Reg. d'Izon, 30 octobre 1708.
5. Rég. d'Izon, 15 janvier 1713.
6. Reg. d'Izon, Baptême de Marie.

goureux traversent ces crises sans s'y perdre. Ce qui abaisse toutes les races et finit par mettre à néant les races déchues, ce sont les mésalliances, non pas de fortune, mais de sang. Une famille se perd en épousant une fille de rien qui lui apporte des millions. Une série de mères venues de souches infimes ne donne aux générations autre chose que ce que ces mères ont elles-mêmes, c'est-à-dire une grande débilité, et c'est un alliage fâcheux pour le sang primitif qui, bien difficilement, bien rarement, peut en arrêter les effets délétères.



Branche de Nigel.

★ Nigel.
⋮
★ Robert.
★ Roger.
★ Hawise et 1° Roger de Baalun.
2° Robert Fitz-Harding.
★ Roger de Baalun ou de Botetour, ou de Botavent.
★ Éva et Thomas de Harptree, (palé d'or et d'azur de six pièces).
★ Robert (palé de six pièces) et Hawise de Longchamps.
★ Gautier.
★ Hugues et Lucie de Berkeley.
★ Hugues et Jeanne N., 1297.
★ Jean.
★ Anselme et Sibylle de Vivon, 1279.
★ Thomas et Jeanne Inge, 1319.
★ Hugues.
★ Jean et Olivia Lovel de Kari † 1291.
★ Robert et Marguerite N.
★ Guillaume.
★ Thomas.
★ Jean.
★ Jeanne et Gautier de Caldecôte, 1332.
★ Élisabeth et Jean Ap-Adam.
★ Anselme et Christine N., 1318.
★ Hugues.
★ Thomas et Jeanne Furneaux.
★ Anselme et Jeanne, 1359.
★ Une fille.
★ Thomas.
★ Jean.
★ Georges.
★ Matthieu et 1° Alice Beauchamp.
2° Philippine Talbot, né
★ Gautier.
★ Thomas d'Overmère
★ Robert.

Branche de Nigel (suite).

et Elisabeth de Counteville, 1330.

★Jeanne et Georges de la More.

★Jean Guarney, à Bordeaux, 1407.

en 1310 † 1406; palé de six pièces d'or et de gueules au léopard passant à dextre.

★Matthieu, sr de la Salle de Saint-Pierre-de-Suson dans les Landes, † en 1415.

★Thomas, sr de Loue (en Cotentin), 1419.

★Jeanne de Gournay, bourgeoise de Bordeaux, 1435, veuve d'Eymeric de Durfort.

★Jeanne.

★Michel de Gournay.

★Jehan, 1442 et Marguerite de Marais (Saintonge.)

★Jean, 1442.

★Jehan de Gornay, 1474, franc-archer (en Gascogne).

★Pierre de Gournay, 1475, homme d'armes dans les ordonnances (compagnie gasconne.)

★Jacques de Gournay, 1550, archer des ordonnances.

★Simon de Gournay, 1560, archer dans les ordonnances.

★Titus de Gournay, 1570, veneur de Henry IV, Pau.

★Jehan de Guarney, 1571, archer dans les ordonnances.

★Anne Gournay. 1638 (Saint-Sulpice-de-Cameyrac, près d'Izon.)

★Michel Gournay, 1666 et Anne Sudre (à Nérigean).

★Jean Gournay et Anne Borde, 1666 (à Nérigean).

★Catherine, 1661, (à Nérigean).

★Marguerite, 1661, (à Nérigean.)

★Suzanne Gournay (à Nérigean).

★Pierre, 1713. à Izon. Henriette Fontaneau.

★François et 1° Peyronne Duret. (à Izon) 2° Pétronille Duret.

★Marie, (à Nérigean).

★Marie, (à Izon), 1716.

★Magdeleine (à Izon), 1716.

(Sur la muraille, à droite de la porte d'entrée de Saint-Martin d'Izon, le palé de six pièces de la branche de Nigel.)

CHAPITRE VII

LA VIE EN PROVINCE (SUITE).

Revenons maintenant à Isabeau de Jeannet. On l'a vue menant la vie de campagne avec la simplicité qui se retrouve encore au fond des provinces, où moins de choses ont changé depuis le XVIIe siècle qu'on ne l'imagine d'ordinaire. Après vêpres, ou après le souper, elle se promène sur la grande route en compagnie de M. le curé ou d'un voisin et, volontiers, avec son fils Pierre-Joseph.

A Bordeaux, rue des Menuts, les choses ne se passent pas ainsi; Isabeau demeure avec son fils Jean, major de la ville, sa belle-fille, femme de celui-ci, M. de Mérignac et M. d'Hosten, cousins de son mari.

La société qu'elle voit est fort étendue, à ne compter que ses parents; outre les Massip, les Barre, les Hosten, tous parlementaires, soit présidents, soit conseillers, ce sont les Pontac, auxquels elle est alliée trois fois, les Galatheau, les d'Arche, les de Luxe, les la Croix-Maron qui lui tiennent de près. Elle était fort riche. Son nom se trouve fréquemment dans le terrier d'Izon et dans les esporles. Les biens du Bourgez lui appartiennent en partie avec d'autres de Vayres où se trouvait un domaine appelé la Gobinelle.

Ainsi entourée de la meilleure compagnie de la ville et de la province, elle mena une assez grande existence.

Le 25 août 1707[1], elle mourut dans la maison noble de la commanderie d'Arveyres appartenant à l'ordre de Malte. Comme elle était née en 1630, s'étant mariée en 1655, âgée de vingt-cinq ans, elle avait soixante et dix-sept ans au jour de son décès.

Son testament fut écrit sous sa dictée par François de Gères, seigneur de Camarsac et de la Tour et du Port, son neveu par alliance[2].

Après sa mort, Jean l'aîné et Pierre-Joseph vécurent froidement ensemble et prirent chacun une habitation séparée. Jean était marié depuis plusieurs années à Marguerite d'Estève, d'une famille souvent citée dans l'histoire bordelaise. Jean Estève, le 4 novembre 1256, s'était porté garant pour cent marcs sterling de la fidélité de Doat de Pins, bourgeois de la Réole, au roi d'Angleterre. En 1421, Vigoros Estève, Jurat, avait fait capituler le château de Budos. Les Estève furent seigneurs de Langon pendant le XVI[e] siècle[3].

1. Reg. d'Izon, date citée.

2. Les alliances entre les Gères et les Gobineau sont nombreuses. Il a déjà été fait mention dans des pages précédentes des deux tantes de François de Gères de Camarsac, cité ici, Peyronne et Anne de Minvielle, femme de Longin de Gères, s. de Montignac, et d'Asdrubal de Gères, s. de Genier, et sœurs de Philippe de Minvielle, mari de Marguerite de Gobineau. Mais, antérieurement, Arnauld de Massip, en 1641, avait épousé Guyraulde de Camarsac. — Reg. de Saint-Sulpice, 17 avril. — Le 29 novembre 1714, Pierre-Joseph eut une fille de sa femme, Hélène de Mouhérou, fille qui ne vécut pas, dont le parrain fut Bertrand de Camarsac, que Pierre-Joseph appelle son beau-frère dans une note autographe. — Le testament d'Isabeau de Jannet est du 26 avril 1707. — Papiers de famille.

3. Ils l'étaient en 1484, où Pierre-Estève, jurat, était seigneur de cette ville, et fut convoqué, comme tel, à l'arrière-ban de la noblesse du Bordelais en 1491. — O'Gilvy, *Nobiliaire de Guyenne*, t. III,

Marguerite d'Estève ne donna à son mari qu'un fils, appelé Pierre-Joseph comme son oncle, et mourut avant sa belle-mère.

Jean se remaria à Valérie de Lafosse, de la famille de Martin de Lafosse, évêque d'Aire en 1305 [1]. Il en eut Charles, qui alla à Saint-Domingue, s'y maria [2], et leur fille, femme en premières noces de M. de Redon, épousa en secondes Jean-François de Vassal Sineuil, frère puîné du comte Pierre-Étienne [3].

Pierre-Joseph, fils de Jean, lequel Jean mourut le

p. 353. — Ils l'étaient encore en 1610, où Louis-Estève de Langon, sieur de Pénissac, en Saintonge, figure dans une transaction entre Pierre et Jean de Pichard, fils de François, sieur de la Nasse, capitaine de Gironde et de Castelmoron, sous le roi Henry IV, qui lui a adressé plusieurs lettres. Ce François avait épousé Marie-Estève de Langon. *Ibid.*

1. Gaignières, 782_6 M. 315 : Richard de la Fosse, archer dans la compagnie du sénéchal d'Agenais, 7 janvier 1475. *Ibid.*, 320. Robinet de Lafosse, archer, sous Jehan Blosset, 20 février, 1475. Il servait avec Andron ou André de Gournay; on en trouve d'autres. — Valérie de Lafosse, seconde femme de Jean de Gobineau, avait deux sœurs, Colombe et Catherine. La mère de Pierre-Joseph, Marguerite d'Estève, avait une sœur, Odette; cette Odette, avait épousé Simon des Masures de Rausan, officier; dans son testament, daté du 30 avril 1736, elle laissa à son neveu, fils de Jean de Gobineau, les deux tiers de ses biens immeubles, et entre autres un hôtel situé rue de la Porte-Dijeaux avec toutes ses dépendances. Elle mourut le 24 juillet 1739. — Treyssac, not., 28 juillet 1739. — M. Pierre de Lafosse était conseiller du roi, receveur des décimes au diocèse de Bordeaux. — Dufau, not., 10 février 1708. — Le mariage de Jean avec Valérie de Lafosse fut célébré le 6 septembre 1704. — Reg. des mariages. Paroisse Saint-Michel.

2. A une Coëtlogon; on trouve en 1770, parmi les exemptés de la capitation : de Coëtlogon de Gobineau. — Archives départementales, c. 3056.

3. Outre Charles, Jean eut encore de sa femme Valérie une fille

26 juillet 1748, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans [1], étant né en 1653, fut pourvu, le 3 septembre 1723, ayant alors vingt-sept ans, d'une charge de conseiller à la cour des Aydes de Guyenne, qu'il acheta à M. Jean de Boireau.

A trente et un ans, le 3 septembre 1726 [2], il épousa Louise Dumas, fille de Thibaut Dumas de Fontbrauge, ancien lieutenant-général de Libourne, et de Jeanne de Canolle, fille de Sarran de Canolle, descendant à la dixième génération de Sir Robert Knowles, grand sénéchal de Guyenne. Il y a des Dumas à Bordeaux et à Libourne, dès 1309. Dans cette dernière ville, ils ont été constamment maires, sous-maires, jurats. Ils ont produit Ézéchiel Dumas, comte de Mélac, colonel du régiment de Mélac-cavalerie, puis lieutenant-géné-

nommée Marie, baptisée le 30 juillet 1705. — Reg. des baptêmes; paroisse Sainte-Croix. — Charles mourut le 10 janvier 1721, sur la paroisse Saint-Pierre. — Reg. des décès, état civil.

1. Reg. des décès, paroisse Saint-Michel. Jean a été inhumé dans l'église de Saint-Michel. — Il était mort dans sa maison rue des Menuts, date citée. — Le banc de la famille dans l'église d'Izon était le quatrième du côté de l'Évangile. — Reg. des procès-verbaux des ordonnances et visites de monseigneur de Béthune, archevêque de Bordeaux dans l'archiprêtré d'Entre-deux-Mers, 9 mai 1673.

2. Reg. de l'état civil, paroisse Saint-Pierre, date citée. Les Dumas sont extrêmement anciens. Guillaume et Arnaud Dumas font hommage au roi d'Angleterre dans deux paroisses en 1309. — Bréquigny, *Guyenne et Aquitaine*, t. IX, p. 180 verso et 279 verso. En 1318, Arnaud Dumas est garde de la porte du château de Bordeaux. — Rôles gascons. — Les hommes d'armes et archers de ce nom abondent dans les monstres de Gaignières. — Jehan Dumas était clerc de Michel de Montaigne le 14 mai 1569. — Collection Delpit, Terrier de Montaigne. — De 1660 à 1721, quatre Dumas sont successivement lieutenants-généraux du présidial de Libourne. — Guinodie, *Hist. de Libourne*, t. I, p. 209.

ral des armées du roi et gouverneur de Landau[1].

Il était né en 1636 et mourut en 1704, âgé de soixante-huit ans. La mémoire de ce terrible destructeur de Heidelberg, fléau du Palatinat, était restée trés vivante dans la famille, et on en disait beaucoup de choses : ses brusqueries, sa violence, son courage aveugle.

Il entra fort jeune au service. Sur un mot, il s'y prit de querelle avec le fils de son colonel, officier comme lui. Ils se battirent, ce qui les exposait, l'un et l'autre, à la sévérité de l'édit contre les duels. M. de Mélac tua son adversaire, et peu curieux de savoir ce qu'on voudrait faire de lui, passa sur les terres de l'Empire où il servit quelque temps. Mais il se dégoûta de l'exil et, ayant obtenu son pardon, il rentra. Comme il passait à Lunéville, il vint dans une auberge demander à souper. On le reçut avec empressement, on lui fit bonne chère; mais quand il s'agit de payer, l'hôtelier refusa, alléguant que messieurs les officiers du régiment en garnison se faisaient un plaisir d'acquitter les dépenses des officiers de passage.

M. de Mélac loua fort cette coutume, et immédiate-

1. Il était fils de Pierre Dumas, s[r] de Mélac : d'Hozier, Reg. 6, 21 août, — et de Jeanne du Puch de Pailhas, fille d'Ezéchiel du Puch de Pailhas, dont le père Guy du Puch avait fait hommage le 1[er] février 1614. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 243. — La mère du comte de Mélac était sœur de Jacques-Jean du Puch, écuyer, sieur de Pailhas et de la Tour de Monbreton, mestre de camp du régiment de cavalerie de Königsmark. — *Arch. hist.*, t. XIII, p. 241. — Ce M. de Monbreton eut un fils qui fut fort aimé de M. de Mélac et pour lequel celui-ci réclame sans cesse quelque faveur. C'était d'ailleurs un excellent officier.

ment, à coups de canne et à coups de pied, brisa tout ce qui se trouvait sous sa main, et passant de l'éloge ironique à l'invective, demanda quels étaient les impertinents qui se permettaient de lui faire des cadeaux. Il s'ensuivit tout naturellement de nouveaux duels dont M. de Mélac se tira sain et sauf, et étant arrivé à Paris sans autre encombre, il fut adjoint à l'expédition de six mille hommes menée par M. de Schomberg en Portugal. Les officiers de ce corps étaient pour la plupart de brillante compagnie, témoin M. de Chamilly, depuis lieutenant-général, et qui alors donna lieu aux *Lettres de la religieuse portugaise.*

En 1671, M. de Mélac commandait un corps de cavalerie en Hollande[1]. En 1676, il s'était acquis la réputation d'un chef de partisans des plus actifs et des plus redoutables. Il s'ennuyait dans la garnison de Maëstricht, où on ne le faisait pas guerroyer à son gré, suppliait M. de Louvois de lui donner quelque emploi plus actif, ce que celui-ci lui promettait, sauf l'agrément du roi, à cette condition que ses cavaliers seraient en bon état.

On lui donna bientôt de l'occupation, et une lettre

1. Dépôt de la guerre, v. 257, p. 240. Lettre de M. de Louvois à M. de Mélac, 27 octobre 1671. — Ce corps ne consistait qu'en une compagnie, bien que M. de Mélac jouât un rôle important et fût en correspondance directe avec le ministre. C'est ce qui est établi par une lettre de M. de Louvois à M. de Mélac du 17 janvier 1682, où le ministre s'exprime ainsi : « Il n'est pas possible de faire ce que vous désirez à l'égard de votre compagnie qu'il ne vaque un régiment; mais, dès qu'il y en aura un, je ne doute point que le roy ne vous le donne en mettant votre compagnie à la tête. » — *Ibid.*, v. 673, p. 330. — *Ibid.*, v. 479, p. 623. — M. de Louvois à M. de Mélac, 28 octobre 1676.

qu'il écrivit le 16 avril 1677 à M. de Cavlo, lieutenant-général sous les ordres duquel il était placé, commence à donner une idée précise du genre de services qu'on lui faisait rendre. Voici cette lettre :

« Monsieur, en exécutant vos commandements, nous entrâmes hier au matin, à la pointe du jour, dans le village de Kekezen ou dépendances. Il a deux lieues de longueur. Il a esté entièrement pillé et presque tout bruslé. Nous commençâmes à mettre le feu au bout qui est le plus près d'Anvers, qui n'en est qu'à une bonne demi-lieue, et achevasmes par l'autre bout en nous retirant. Nous avons resté jusque à aujourd'hui, à dix heures du matin, à trois lieues d'Anvers, pour leur confirmer la crainte que leur a causée l'incendie ; je ne doubte pas qu'à présent ils ne contribuent tous et je ne manquerai pas de mè rendre demain où vous m'avez ordonné. J'espère que nous aurons le bonheur d'exécuter vos intentions et que vous me ferez la grâce, monsieur, de vouloir être persuadé que je suis, etc.[1] ».

M. de Mélac continua, avec toutes sortes d'encouragements de la part de M. de Louvois, à brûler et à ravager ; mais il eût voulu être nommé brigadier, et comme on ne se pressait pas de lui donner cette satisfaction, il menaça de quitter le service.

On le calma tant bien que mal, en lui écrivant : « Le Roi sait la manière dont vous le servez, et je ne doute point que, dans l'occasion[2] Sa Majesté ne vous marque la satisfaction qu'elle en a. »

1. *Ibid.*, v. 537, p. 455. M. de Mélac à M. de Calvo.

2. *Ibid.*, v. 618, p. 34. M. de Louvois à M. de Mélac. — V. 646 p. 100 et pass.

En 1681, il offrit d'enlever de force les papiers qui se trouvaient à l'abbaye de Stavelot et qui avaient de l'intérêt pour le service du roi, c'est-à-dire pour les affaires des Chambres de Réunion. M. de Louvois lui répondit, le 7 août 1681 [1] :

« Sa Majesté vous sait gré de l'avis que vous lui avez donné; mais elle ne juge pas à propos de faire enlever les papiers, et elle aurait seulement bien agréable qu'avec quelqu'argent dont elle vous ferait rembourser, vous essayassiez de les avoir. Je suis, etc. »

M. de Mélac fit voler les papiers par un sieur Malayse auquel M. de Louvois promit que, s'il continuait, « Sa Majesté lui donnerait des marques de sa gratitude [2] ».

Le 24 septembre 1681, M. de Mélac rend compte à M. de Louvois d'une exécution conduite contre les villages occupés par les Espagnols dans le Luxembourg, « et qui a esté fort grosse ». « Il est vrai, ajoute-t-il, que nous avons perdu dans les bois partie des bestiaux que nous menions ; mais les villages où nous les avions pris ne laissent pas d'estre entièrement ruinés et d'estre devenus fort inutiles pour entretenir la garnison de Luxembourg [3]. »

En 1687, M. de Mélac fut nommé brigadier, comme il le souhaitait, et il eut un régiment de son nom avec toutes les exhortations possibles de continuer à servir de façon à satisfaire Sa Majesté.

« Le Roy a esté informé, écrivit M. de Louvois le

1. *Ibid.*, v. 657, p. 154.
2. *Ibid.*, v. 658, p. 152, M. de Louvois à M. de Mélac.
3. *Ibid.*, v. 671, p. 58.

26 septembre 1683, que les Estats des ecclésiastiques et nobles du pays de Limbourg se sont séparés sans vouloir convenir de payer la contribution et empeschent que le pays n'y satisfasse. L'intention de Sa Majesté est que vous fassiez piller les châteaux qui leur appartiennent[1]. »

Le 30 septembre de la même année : « Le Roy ne juge pas à propos que vous envoyiez des partis considérables dans le pays de Gueldres, auquel, pour le présent, il se faut contenter de faire pièce[2]. »

Quand des troupes sont employées à brûler, piller, ou pour le moins à faire pièce, et que leurs chefs, par surcroît, ont l'ordre de lever des contributions de droite et de gauche, il doit arriver que ces chefs garderont pour eux tout ou partie de ce qu'ils prélèvent. C'est ce que ne manqua pas de faire M. de Mélac, à l'exemple de M. le duc de Luxembourg et de tant d'autres. M. de Louvois, qui n'était pas de cet avis, lui écrivit le 22 octobre 1683 :

« Il est bien à propos que vous les remettiez (les sommes perçues) entre les mains du trésorier; cependant, je ne puis m'empêcher de vous dire que si j'en avais rendu compte au Roy, Sa Majesté aurait pu prendre quelque résolution fâcheuse contre vous[3]. »

Cette menace, d'ailleurs, n'était pas très à craindre. Si le Roi eût voulu empêcher son monde de grappiller sur ses propres brigandages, il lui eût fallu pendre tous ses officiers, ce qui eût été dommage; et tandis

1. *Ibid.*, v. 696, p. 697, M. de Louvois à M. de Mélac.
2. *Ibid.*, v. 696, p. 732.
3. *Ibid.*, v. 697, p. 437.

que les chefs maintenaient des habitudes dressées sur les maximes des généraux de la guerre de Trente-Ans, les soldats, de leur côté, élevés avec le même catéchisme, considéraient les paysans comme une proie naturelle. Aussi est-il explicable que l'officier, le cavalier du régiment de Mélac aient trouvé peu de différence entre l'habitant du Morvan et le Flamand, le Hollandais ou l'Allemand, que leur devoir était de houspiller toute l'année. Ils vinrent en quartier d'hiver à Oureux et s'y comportèrent de telle manière qu'il fallut envoyer un commissaire spécial pour les mettre à la raison ; on condamna même les officiers à perdre une partie de leur solde; mais ils résistèrent et M. de Mélac prit leur parti. Alors M. de Louvois fulminé et, dans sa lettre du 24 février 1686, ayant appris que les officiers incriminés refusaient de signer les pièces concernant les retenues de solde faites par son ordre, il écrivit :

« Je suis obligé de vous advertir que si lesdits officiers continuent à faire cette difficulté, Sa Majesté vous fera mettre en prison, et que si ledit régiment se conduit encore comme il a fait depuis quelques mois, j'auray soin, dans le quartier d'hiver prochain, de le mettre en lieu où il n'aura pas occasion de contrevenir aux règlements de Sa Majesté [1]. »

Au fond, M. de Louvois savait très bien qu'on ne pouvait prendre au sérieux de telles peccadilles des gens de guerre, et après avoir menacé de la sorte M. de Mélac, il l'avertit le 25 février, c'est-à-dire le

1. *Ibid.*, v. 762, p. 636.

lendemain, qu'il a été choisi par le Roy pour commander la cavalerie et les dragons que Sa Majesté fait marcher en Piémont. « Je vous en donne advis, ajoute-t-il, afin que vous vous rendiez diligemment à Turin, auprès de M. Catinat, qui doit commander en chef les troupes que l'on envoye à M. le duc de Savoye pour réduire les peuples des vallées de son obéissance qui se sont soubslevés [1]. »

En d'autres termes, on chargeait, le 25 février, M. de Mélac d'aller faire subir aux hérétiques vaudois précisément le même traitement reprouvé le 24, quand il s'agissait des paysans nivernais. Ce sont de ces nuances que la logique des soldats n'aperçoit jamais aisément ou dont, plus malaisément encore, elle tient compte.

M. de Mélac se trouvait, en outre, lui-même, dans une position très critique. En même temps qu'il s'en allait harceler les hérétiques vaudois, il était occupé à intercéder en faveur d'une calviniste qui lui tenait à cœur. C'était sa tante, la sœur de sa mère. Il sollicitait, et M. de Louvois lui répondait, le 6 mars 1686 :

« Monsieur, j'ai reçeu votre lettre du 27 du mois passé. Le Roy a bien voulu à vostre considération et à celle de M. de la Mothe-Paillas, donner encore quinze jours à madame sa femme pour se déterminer à faire abjuration. Après quoi, bien loing que ses parents doibvent s'employer pour empêcher que l'on la mette dans un couvent, ils debvroient le demander, n'y ayant que cet expédient là pour faire cesser le scandale

1. *Ibid.*, v. 762, p. 666.

que cause la mauvaise conduite qu'elle tient sur le fait de la religion. Je suis, etc. [1]. »

Mais M. de Mélac ne servit pas longtemps en Piémont. Il fut envoyé en Allemagne, sous M. de Boufflers [2], puis sous M. de Montclar, et là, mis à la tête de la cavalerie, pourvu de canons, il commença à lever des contributions en grand, non sans brûler et piller, comme de coutume et mieux encore, et tout le Palatinat devint le théâtre de crimes qui ne seront jamais oubliés tant qu'il y aura dans les boutiques de boucherie de ce pays-là un dogue pour porter le nom de Mélac. M. de Louvois était ravi de voir ses ordres exécutés avec tant de précision.

M. de Mélac lui écrivait, le 26 janvier 1689, de Heidelberg, la lettre suivante :

« Monseigneur, j'eus hyer l'onneur de vous escrire pour vous rendre compte, Monseigneur, de l'estat de cette place ; à presant notre grand fausbourg est en estat de desfance et je vous respons, Monseigneur, que pour le prandre, il y faudera venir par les formes et à coups de canon.

» J'espère que nous le desfanderons quelques jours et que si nous sommes obligés de le quiter, nous le brûlerons. Je prétans en faire de mesme de cette vile qui n'est pas plus forte que le fauxbourg, et après que nous aurons disputé le terrain en gens de guerre, nous nous retirerons dans le château ; dans la lettre que j'eus l'onneur de vous escryre hyer, j'eus celuy de vous

1. *Ibid.*, v. 763, p. 91.
2. *Ibid.*, v. 811, p. 539, M. de Louvois à M. de Mélac.

dire, Monseigneur, que le château estoit petit et qu'il ne pouvet pas contenir toutes les troupes qui sont ici. Mais, Monseigneur, je ne compte pas sur les apartemans du prince, dans lesquels nous nous meterions, dans une extrémité; auquel cas le château est capable de metre toute la garnison à couvert; pour nos chevaus, nous les rangerions dans la bace-cour, le myeus que nous pourrions. Enfin, Monseigneur, si nous sommes attaqués, je suis assuré que vous serez contant de nostre desfance. Nos troupes sont bonnes; nous avons des vivres, de la poudre et des bales; en mon particulier, je souhaite tousjours avec beaucoup de passion de trouvé ocasion à pouvoir bien mérités l'onneur d'estre avec tout le respec que je dois, Monseigneur, etc. »

Le surlendemain, 28, M. de Mélac annonce qu'il avait eu l'intention de sortir d'Heidelberg pour aller brûler la petite ville de Ladenbourg, sur le Neckar, et il ajoute :

« Je n'aves pas positivement ordre de brûler ladicte vile, mais la letre de M. le comte de Tessé que j'aves receue le jour devant veut dire cela. Dans la mesme letre, il m'ordonne, en cas que je la brûle, d'empêcher le pillage et de donné à ces malheureus habitans tout le tems nécessaire de se retirer avec leurs femmes, enfans et bestiaus [1]. »

C'est la première parole humaine qui apparaisse dans cette correspondance, et si l'honneur en revient à M. de Tessé, il y a quelque curiosité à la voir ac-

1. *Ibid.*, v. 881, p. 74.

cueillie aisément par M. de Mélac. Mais Ladenbourg ne fut pas même abordé, parce que des officiers vinrent en hâte avertir que les Impériaux faisaient mine d'investir Heidelberg. M. de Mélac rentra donc dans la place en toute hâte et il en fut félicité par M. de Louvois qui, cependant, moins tendre que M. de Tessé, lui répondit le 9 février :

« Le Roy ayant veu par la première (de vos lettres) ce que vous me mandez de l'approche des ennemis à Heidelberg, pendant que vous en estiez sorty pour aller brusler Ladenbourg, Sa Majesté a fort approuvé le party que vous avez pris d'y retourner sans vous arrester audit Ladenbourg qui, pouvant toujours devenir fort préjudiciable pour Heidelberg, son intention est que vous y fassiez mettre le feu tout le plustôt qu'il sera possible. »

Ainsi encouragé, M. de Mélac, voyant les ennemis se tenir à distance, avait pu écrire le 30 janvier à son correspondant : « J'ai fait brusler dix ou douze bourgs ou petites villes aux environs d'ici. »

Mais, volontiers, il faisait aussi part à M. de Louvois de projets militaires, de combinaisons d'attaque ; il battait les troupes de Hesse dans un lieu, les Bavarois dans un autre. M. de Louvois n'en était pas fâché, mais non plus très échauffé, et il lui écrivait, le 2 décembre 1689, en réponse à de nouvelles propositions :

« Il sera bon que vous concertiez ce que vous voudrez entreprendre contre les ennemis avec MM. de Boufflers et de Montal. Cependant, je vous dirai que ce qu'il y auroit le plus à désirer seroit de pouvoir brusler dans le pays de Cologne et dans celui de Juliers

pour les porter à se soumettre à la contribution. »

Que faire pour servir une passion si prononcée de destruction? M. de Mélac avait pourtant écrit, le 14 février de la même année, qu'il avait brûlé six villages et qu'il s'occupait à miner les murailles et les tours du château d'Heidelberg pour les faire sauter, ce qu'il exécuta à la fin.

Dans le pays de Juliers et de Cologne, il laissait debout quelques maisons, et M. de Louvois approuvait, le 26 janvier 1690, cette façon de procéder, parce que : « cela apprend aux habitants ce qu'ils doivent faire pour éviter le malheur des autres. Au surplus, il eût été à désirer que vous eussiez ramené beaucoup de prisonniers. »

Le 17 février 1690, nouvelle lettre : « Il est bon que vous vous entendiez avec M. de Boufflers sur des exécutions qu'il conviendra faire pour obliger le pays de Cologne à se soumettre à la contribution, et qu'en attendant vous essayiez de mettre le feu à quelques maisons ou par de petits partis ou par des gens que vous y enverrez pour de l'argent. »

Cependant, M. de Louvois était mort, M. de Barbésieux lui avait succédé [1], et M. de Mélac, nommé maréchal de camp le 16 mars 1690, commandait la basse Alsace, sous le maréchal d'Huxelles [2]. Il continuait à adresser au ministre projets sur projets; mais, pour la première fois, on lui répondait non pas par des

1. *Ibid.*, v. 1118, p. 88, M. de Barbésieux à M. de Mélac.

2. Le régiment de Mélac-cavalerie fut alors donné à M. de Larrard, demi-frère du nouveau maréchal de camp. Ce corps devint Trasignies en 1758 et fut incorporé dans Chartres en 1761.

ordres prescrivant autre chose à faire, mais par des invitations formelles à laisser les troupes se reposer [1]. Le gouvernement de Landau fut donné à M. de Mélac, le 23 mars 1693. Quelques jours après, le 5 avril, il fut fait lieutenant-général. En somme, l'activité est notablement moindre à l'armée d'Allemagne depuis que M. de Louvois a disparu; cependant il est à remarquer que, contrairement à l'opinion reçue qui prête à ce ministre le goût personnel des rigueurs, les dispositions de la politique de Louis XIV restèrent absolument les mêmes après la disparition du plus grand commis et du plus grand brutal qui fût au monde, comme le disait un mot fort heureux : lui mort, la main qui dirige est devenue plus molle; mais c'est la même et elle agit dans le même sens. Le 23 février 1694, M. de Barbésieux écrit [2] : « Le Roi ne voulant pas que les habitants d'Heidelberg se rétablissent dans cette ville, ni dans les faubourgs, vous n'en accorderez point, s'il vous plaît, la permission à ceux qui vous l'ont demandée. Sa Majesté ne juge pas à propos de faire brusler les herbes des prairies qui sont le long du Spirbach jusqu'aux marais de Lambsheim, parce que ce serait un trop grand ouvrage. »

Cependant, le 4 décembre 1695, le ministre revient sur cette idée, qu'il avait repoussée, et donne l'ordre de l'exécuter [3].

Ainsi dirigé, M. de Mélac ne laissait pas que d'avoir, par lui-même, et de temps en temps, des inspirations

1. *Ibid.*, v. 1122, p. 182, et pass.
2. *Ibid.*, v. 1242, p. 239.
3. *Ibid.*, v. 1302, p. 66.

assez sauvages. Visitant l'hôpital militaire de Landau et mécontent de ce qu'il y voyait, il tombe dans un tel accès de fureur, qu'il veut tuer à coups d'épée un des malades. Cet homme l'avait appelé « le père des soldats », et M. de Barbésieux, informé du trait, fait de la morale dans sa lettre du 10 mars 1697 [1]. Il en fait encore bien davantage, le 6 février 1700, pour une autre algarade :

« Monsieur, dit-il, le Roy a esté informé que vous avez fait dépouiller toutes nues six filles de mauvaise vie et les avez fait passer en cet estat pendant deux jours sur la place de Landau et par les rangs des soldats de la garde, qu'ensuite vous les avez fait conduire hors de cette ville. Comme cette punition scandaleuse n'est pas convenable, Sa Majesté m'a commandé de vous avertir qu'elle désire que vous n'en fassiez plus faire de pareilles. Je suis, etc. [2] »

M. de Mélac passa les années les unes après les autres dans cette même partie de l'Allemagne sur les marches de l'Alsace, absorbé par son gouvernement de Landau, ayant soin d'écrire tous les ans à M. de Chamillard, après l'avoir écrit à M. de Barbésieux et d'abord à M. de Louvois, qu'il suppliait le roi de le maintenir là où il était. Il connaissait à fond le pays et les habitants. Il avait parcouru la contrée en tous sens et constamment brûlant et malmenant ; l'habitude de ses rigueurs lui étant devenue une seconde nature, il s'était attaché par ses duretés comme un autre eût pu le faire par ses bienfaits.

1. *Ibid.*, v. 1385, p. 98.
2. *Ibid.*, v. 1456, p. 37.

Depuis longtemps, il se plaignait amèrement à M. de Chamillard de la mauvaise qualité des travaux exécutés par les ingénieurs dans les fortifications de sa place. Il décrivait les escarpes et contrescarpes à peine faites et s'éboulant dans les fossés ; les palissades en ruines, les digues et retenues d'eau en mauvais état ; rarement il recevait des réponses satisfaisantes. Arriva la guerre de 1702 et le point culminant de sa carrière. Il fut assiégé dans Landau ; il y fit une défense admirable. Aussi longtemps qu'il put tenir avec des ressources médiocres, dans une place détestable et sans être secouru, il le fit. Il ne céda qu'après quatre-vingt-quatre jours de tranchées ouvertes et un blocus de cinquante-cinq jours, qui le réduisit lui et sa garnison aux plus étranges extrémités. Quand, mourant de faim, il eut rendu la ville et informé le ministre, celui-ci lui répondit par la lettre suivante :

« A Versailles, le 16 septembre 1702. — Monsieur, j'ai receue la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire, le 11 de ce mois, avec la capitulation de la ville de Landau, qui est aussy honorable que la défense que vous avez faicte le méritait. J'en ai rendu compte au Roy, qui sera bien ayse de vous tesmoigner luy-mesme sa satisfaction, et comme Sa Majesté n'a sçeu aucune particularité du siège, elle trouvera bon que veniez vous-mesme l'en instruire [1]. »

M. de Mélac eut, comme on disait vers ce temps-là, quelques semaines du plus beau temps du monde. Le roy le traita fort bien et le fit Cordon rouge. Il avait

1. *Ibid.*, v. 1542, p. 29.

épousé Marthe, fille de Jacques de Durfort, marquis de Civrac, sénéchal et gouverneur du Bazadois, et de Henriette de Jaubert de Barrault [1]. Tous les Durfort et M. de Saint-Simon, gendre du maréchal de Lorges, lui étaient fort attachés et faisaient de leur mieux pour enfler les voiles de sa fortune. Le duc de Saint-Simon a fait de lui un constant éloge dans ces fameux Mémoires où peu de personnes jouissent d'un aussi beau privilège [2].

Il avait aussi des ennemis, et surtout parmi les gens que la faveur portait le plus haut, nommément M. le maréchal de Villars, Gascon comme lui, mais d'une autre école, d'un autre entourage et venant d'un autre point de l'horizon, et qui savait détester, dénigrer et noircir ceux qu'il n'aimait pas, tout aussi bien que personne l'a jamais su.

Il dépeint M. de Mélac, dans ses Mémoires, sous des couleurs, d'ailleurs, en partie assez vraies. Il lui reconnaît de l'esprit, de la valeur, et beaucoup de mérite comme colonel de cavalerie légère. Mais athée, ajoute-t-il, et donnant pour raison de l'impossibilité de l'existence du diable, qu'il avait tout fait au monde pour voir ce personnage et n'y était jamais parvenu ; donc il n'y fallait pas croire [3].

1. D'Hozier, *Armorial*. Reg. 6, 2e livre.
2. *Mémoires*, t. I, p. 119, 125, 163.
3. Un document allemand indique d'ailleurs le peu de différence que mettait M. de Mélac entre les puissances supernaturelles des différents ordres quand il s'agissait de ce qu'il considérait comme son unique devoir. Il avait juré d'être prêt à combattre, pour le service du roi « contre Jésus-Christ et tous les autres diables ». — Hermann Kurz, *Aus der Zeit der Schmach*, p. 134.

Ce dernier trait peut aussi bien appartenir au genre d'esprit du maréchal de Villars qu'à celui de M. de Mélac, et, sous ce rapport, le vainqueur de Denain était riche et prêtait; il a certainement prêté aussi au défenseur de Landau l'histoire des deux grands loups avec lesquels celui-ci aurait couché perpétuellement dans le but de se faire une réputation d'enragé[1].

Ce qui est certain, c'est que non seulement le duc de Lorges, le duc de Saint-Simon, mais aussi le maréchal de Duras aimaient leur parent et eussent désiré beaucoup le voir maréchal de France. Les intrigues du parti contraire l'emportèrent, il ne le devint jamais.

Outre que le comte de Mélac était le grand-oncle de Louise Dumas de Fontbrauge, madame de Gobineau, son demi-frère Daniel de Larrard, tué en Italie, en août 1701, à la tête de son régiment devenu Larrard-Cavalerie, avait épousé, en 1688, la nièce de César de Jannet, Bartholomée de Corbiers, cousine par alliance de Pierre-Joseph de Gobineau, mari de Louise de Fontbrauge.

On trouverait peu de différence intrinsèque, si l'on en cherchait, entre Ézéchiel de Mélac et les capitaines du XIVe siècle. Mais il en existe une fort grande entre les milieux où des tempéraments identiques ont pu se développer et agir. Toutes les violences des hommes d'armes, tous les emportements, tout le laisser aller

1. Un auteur allemand réduit ces deux loups à ne plus être que de grands chiens, du reste parfaitement possédés du diable, qui ne lui laissaient ignorer rien de ce qui se passait. L'un d'eux étant venu à mourir, il le fit enterrer au son des cloches. — Hermann Kurz, *Aus den Tagen der Schmach*, p. 135.

de cruauté et de dureté qui leur étaient un point d'honneur après être devenus une habitude, provenaient de leur tempérament; tandis qu'au lieutenant-général des armées du roi, les mêmes extravagances sanglantes étaient recommandées et imposées comme un devoir, non pour lui servir à lui-même, mais pour le plus grand bien d'une théorie politique. Mathieu de Gournay et Robert Canolle devinrent, à ce métier, de grands et fiers seigneurs, fort respectés, fort admirés, très puissants, et on les citait comme des modèles. A ce même métier, après de longues années de service et toujours tenu en laisse, nourri de peu d'argent, de quelque pitance de grades rigoureusement mesurée, rudoyé par le Roy, malmené par Louvois ou Chamillart, le dogue à l'attache fut oublié et dédaigné dans sa niche après qu'on lui eut, pendant des années, fait mordre les Hollandais et les Allemands avec un esprit de système qui produisit bien plus de mal et causa des blessures bien autrement envenimées que ne l'avaient pu faire les courses capricieuses de Mathieu et de Robert; et finalement M. de Mélac, accusé des férocités qu'on lui avaient inculquées et portant la responsabilité dont se dégageait la scélératesse officielle, mourut le 10 mai 1704[1], extrêmement sombre et dégoûté, n'ayant jamais eu d'enfants, retiré dans sa terre de Janfaux, près de Libourne, et toujours fort enclin aux habitudes violentes. Il se trouva un jour dans une auberge de village et, à l'étage au-dessus de lui, une noce dansait. Il pria de faire moins de bruit, et comme

1. Pinard, *Chronologie militaire.*

on n'en tenait compte, il tira à balle dans le plafond, ce qui arrangea tout; mais ce n'était plus du temps, et la politique seule se réservait le monopole de pareils actes[1].

CHAPITRE VII

FIN DE LA VIE EN PROVINCE.

Pierre-Joseph, ayant épousé Louise de Fontbrauge le 3 septembre 1726, en eut trois enfants : Jeanne-Louise, née le 8 juin 1727 [2], Thibaut-Joseph, le 28 janvier 1729[3], et Valérie, le 20 avril 1735[4]. Celle-ci mourut vers l'âge de neuf ans, le 15 mars 1744 [5].

Ces enfants comptaient parmi les ascendants de leur mère Marguerite de Monneins, aïeule de celle-ci. Les Monneins avaient fourni un des plus hardis lieutenants du maréchal de Montluc, et le malheureux capitaine de Monneins, massacré par les révoltés bordelais lors de l'insurrection de 1548 [6] ; la grand'mère du mari

1. Le journal de Dangeau raconte sa fin ainsi qu'il suit : «M. de Mélac s'étant allé promener samedi à cheval sur le rempart, revenu chez lui, cria : aux voleurs! et tomba raide mort dans sa cour. » T. IX, p. 5, 6; t. X, 8.

2. État civil de Bordeaux, paroisse Saint-André. — Date citée.

3. *Ibid.*, date citée. Son parrain fut son oncle Thibaud-Pierre Dumas; sa marraine, sa tante, madame de Rausan, Odette Estève.

4. *Ibid.*, date citée, paroisse Saint-André.

5. *Ibid.*, date citée, paroisse Puy-Paulin.

6. Il était lieutenant pour le roi dans la ville. Il voulut arrêter les révoltés avec quelques arquebusiers qu'il amena du fort du Hâ. Mais

de cette Monneins, Jean de Canolle, était une Calvimont, issue de maître Jehan de Calvimont, licencié en lois, employé par Alain d'Albret dans les négociations du mariage de sa fille Charlotte avec don César Borgia. Les documents qui s'y rapportent disent que le roy Louis XII tenait beaucoup à ce que l'affaire arrivât à bonne fin car, assure le narrateur « ledit duc de » Valentinois est ung très honnête et bon personnaige, » saige et discret et pour avoir et acquérir de grans » biens et honneurs en ce royaume [1] ».

Pierre-Joseph, bien pris de sa personne, adroit, dispos et alerte, d'humeur gaie et active, se montrait habile à tous les exercices du corps. Il nageait bien et retrouva au fond de la rivière un anneau que sa femme y avait laissé tomber. Les temps étaient devenus de plus en plus favorables à la judicature; le service militaire ne procurait d'honneurs et d'avancement qu'aux gens de cour; en conséquence, l'usage s'étendait dans la noblesse de province, si l'on avait quelque fortune et du crédit, de ne plus destiner à l'armée que les cadets, condamnés par le nouveau système à ne pas dépasser le grade de capitaine. Les aînés achetaient des charges. Pierre-Joseph était ainsi devenu, en 1713, trois ans avant son mariage, conseiller du roi en la

ils le massacrèrent, et après avoir salé son corps, comme pour le repaître de la denrée qui faisait le sujet de la sédition, ils le traînèrent dans les rues de la ville : Gauffreteau, *Chronique*, p. 73. — Le maréchal de Montmorency força une quarantaine de bourgeois notables à aller pieds nus, aux Carmes, déterrer son cadavre avec leurs ongles pour le porter solennellement à l'église Saint-André, où il fut de nouveau inhumé en grande pompe. — *Ibid.*, p. 75.

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VIII, p. 309-316.

cour des Aydes et Finances de Guyenne. Il habitait rue du Petit-Cancéra, à Bordeaux, paroisse Puy-Paulin, près de la porte Dijeaux, ou à Izon, dont il était syndic. Il avait encore, outre ses biens dans le Bordelais, une terre, Barbaste, aux environs de Nérac.

Il maria, le 4 août 1751, sa fille Jeanne-Louise [1], âgée de vingt-quatre ans, au chevalier de Petit des Goulards, seigneur de la maison noble de la Tapie, près de Sainte-Foy-la-Grande. Le chevalier de Petit était veuf en premières noces de Marie Gontier [2], et Jeanne n'eut de lui qu'une fille appelée Louise, laquelle mourut sans alliance.

Pierre-Joseph hérita de madame de Petit. Il en eut la seigneurie de la Tapie, où il bâtit une maison qui, devenue une ferme, s'appelle encore de son nom, et passa à son fils Thibaut-Joseph [3].

Louise de Fontbrauge mourut le 12 février 1770, âgée de 70 ans [4], et Pierre-Joseph, quand son fils se maria, en 1774, avait quitté la cour des Aydes et s'était retiré à la campagne. Il fit donation de ses biens pré-

1. Reg. de l'état civil de Bordeaux. Par. Puy Paulin, date citée.

2. Il est aussi intitulé ailleurs « Messire Pierre-Benjamin de Petit, chevalier, seigneur des Goulards ». Sa femme en premières noces était elle-même veuve d'Adrien-Charles de Guillemanson qui en avait eu une fille, Marie-Magdelaine de Petit, mariée à Honoré-Jacques d'Islé de Lalande, chevalier, major au régiment de Touraine. — Documents Delpit, mémoire de M. le marquis de Castelnau d'Essenault. — Les Petit étaient originaires du diocèse de Condom, et Arnauld et Nanchoët de Petit habitaient en 1476 la paroisse de Buzet. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. I, p. 368.

3. Mémoire cité ci-dessus.

4. Reg. de l'état civil de Bordeaux, paroisse Puy-Paulin : inhumée dans l'église du lieu. Date citée.

sents et à venir à son fils, sous la seule réserve d'une pension viagère de quinze cents livres réductible à huit cents s'il consentait à demeurer près de lui, ce qui eut lieu. Il mourut à Izon le 25 juillet 1788[1] et fut inhumé le lendemain dans l'église de Saint-Martin. Né en 1696, il avait quatre-vingt-douze ans.

En 1872, son jardinier, appelé Chaubet, vivait encore à Izon et se rappelait parfaitement son ancien maître, qu'il avait connu quand il n'avait lui-même que huit ans. Il en parlait comme d'un beau vieillard, d'humeur accorte. Quant à lui-même, il se considérait, au mépris des droits de Joseph, comme étant, à peu près, le dernier survivant ou du moins représentant des anciens maîtres.

Thibaut-Joseph, fils de Pierre-Joseph et de Louise de Fontbrauge, fut pourvu le 27 septembre 1760, à trente et un ans, d'une charge de conseiller à la cour des Aydes. Il y siégea en même temps que son père; mais peu après Antoine Dumas, son cousin, lui vendit l'office de conseiller au Parlement qu'il occupait. Thi-

1. Documents Delpit, Reg. d'Izon : « Messire Joseph de Gobineau, écuyer, sieur de Latapie, âgé de 92 ans, décédé le 25 du mois de juillet 1788. Son corps a été inhumé dans l'église de cette paroisse. » Kirwan, curé d'Izon. — Date citée. Pierre-Joseph avait fait son testament en 1769 le 4 mars, un an avant la mort de sa femme, à laquelle il laissait l'usufruit et jouissance de tous ses biens, meubles et immeubles. Ce document est clos d'un ruban de soie bleu et retenu par six cachets armoiriés de gueules à la fasce d'or chargée de trois corbeaux de sable, accompagnée de deux étoiles en chef et en pointe d'un croissant. — Min. du not. François, 278 bis, livre 9. — En d'autres occasions son fils, qui employait les mêmes armes, avait aussi de gueules chargé de trois anneaux d'or. Il existe de lui cinq lettres qui montrent ces écussons, aussi bien que l'église de Yarmouth.

baut-Joseph était un magistrat exact et instruit, très pénétré de ses propres idées, ne fuyant pas la discussion, tout au contraire, et l'aiguisant volontiers en manière d'épigrammes et de coups de pointe assez aigus; en même temps, on le voyait homme de plaisir en toutes manières, surtout grand et beau joueur; tout cela était à la mode du temps.

La commune d'Izon, dont il était devenu syndic[1] au désistement de son père, avait à se plaindre d'une concession royale en vertu de laquelle le comte d'Albignac se disait propriétaire des laisses sur le bord de la rivière. Pierre-Joseph prit cette affaire en main et poursuivit l'homme de cour par des mémoires on ne peut plus agressifs et poignants. M. d'Albignac dut se désister de ses prétentions; alors, Thibaut-Joseph, excité par les éloges qui lui venaient de toutes parts, d'en haut comme d'en bas, car tout le monde aimait ces sortes de lutte, dont les publications de Beaumarchais contre le malheureux Goezman offrent aujourd'hui le modèle le plus accompli, Pierre-Joseph se retourna contre son collègue au Parlement, M. de Narbonne-Pelet, seigneur d'Anglade, qui, en cette qualité, assurait-il, insérait dans les esporles et reconnaissances féodales dont il prétendait imposer l'admission, telles et telles clauses qui ne se justifiaient pas. Il tourna M. de Narbonne en ridicule, comme il avait fait de M. d'Albignac, et le força de même à résipiscence. M. le duc de Richelieu, gouverneur de Guyenne, et qui tenait, à Bordeaux, une sorte de cour, fort dissipée

1. Reg. de l'Élection de Guyenne, 19 août 1777.

assurément, et qui se dissipait encore davantage au château de Fronsac, à quelques lieues de la ville (on en raconte encore des choses fort gaies), aimait le conseiller au Parlement et lui faisait toujours grand accueil.

Une nuit de carnaval, Thibaut-Joseph trouva plaisant d'emprunter à madame Fizeau, femme de l'intendant du maréchal, ses robes, ses linons, ses coiffes et, masqué, des dentelles couvrant jusqu'aux coudes ses bras, ganté de longues mitaines, il vint se mettre à une table de jeu où il fit tête, pendant une partie de la nuit, à quantité de gens, avec un bonheur extraordinaire.

— Quelle est cette femme, demandait-on, qui gagne contre tout le monde?

Le maréchal, témoin des exploits de la dame, ne se tint pas d'essayer sa chance contre une si terrible joûteuse, et son bonheur fut tel que tout le butin passa dans ses mains. Quand ce fut fait et qu'il ne resta plus un pauvre louis devant elle, la victime masquée se leva sans souffler mot, fit la révérence et s'en alla, ne laissant personne deviner qui elle était.

Le plaisir d'avoir mis à fin une pareille aventure et d'avoir triomphé de qui triomphait fut si vif, que le maréchal ne parla d'autre chose à tous venants le lendemain et toute la semaine, jurant qu'il donnerait gros pour savoir le nom de qui jouait si bien et savait si bien perdre. A la fin, Fizeau le lui avoua, et ce qui n'avait été d'abord que du goût devint une sorte d'engouement.

Cependant, de grosses affaires étaient en train. Le

4 septembre 1771, M. de Richelieu eut ordre de la cour de procéder sans ménagement contre le Parlement de Bordeaux et de le dissoudre, par la force s'il le fallait. On se défiait d'une population qui n'avait jamais laissé passer sans la prendre une occasion de soulever des tumultes. Très probablement, il allait en être de même. Il fallait y veiller de près, et, si l'on voulait maintenir l'ordre, y tenir la main.

Le 6, les commissaires du roi, à ce délégués, se mirent en devoir d'accomplir leur charge. Ils envoyèrent des lettres d'exil aux présidents et conseillers qui ne se montraient pas disposés à obéir. Thibaut-Joseph eut la sienne. Le 7, ils firent entrer des troupes avec du canon, et s'en vinrent, ainsi soutenus, au palais de l'Ombrière pour y faire enregistrer un édit portant création de nouveaux offices; il s'agissait de refaire un Parlement plus docile que l'ancien, et M. de Gascq, président au mortier, un cousin de Thibaut-Joseph, moins résolu que lui, en fut nommé premier président[1].

Mais Thibaut-Joseph, qui s'était signalé par son esprit d'opposition, se préparant à partir pour Tulle, sa résidence assignée, fut retenu par M. le maréchal, qui lui dit, en propres termes, que si le gouverneur de la province était tenu de lui communiquer l'ordre d'exil, M. de Richelieu se tiendrait pour fort satisfait de continuer à le recevoir en particulier aussi souvent qu'il pourrait lui être agréable. A ce compliment, Thibaut-

1. Bernadau, *Annales de Bordeaux*, p. 213-214.

Joseph répondit qu'il ne connaissait pas les portes dérobées, et s'en alla où on l'envoyait.

On prétend, d'ailleurs, qu'il s'y amusa, et que, pendant longtemps, on s'y souvint de lui. Il n'y demeura pourtant guère et revint quand M. de Maupeou eut donné lieu à la chanson connue :

Sur la route de Chatou
Le peuple s'achemine
Pour voir la fichue mine
Du chancelier Maupeou
Sur la rou
Sur la rou
Sur la route de Chatou.

En 1774, M. de Richelieu se mêla de le marier. Il lui fit connaître Mlle Victoire de la Haye, fille de Nicolas-Louis, fermier général [1], nièce d'un autre fermier général, Charles d'Arlincourt, et fort apparentée, en conséquence, à la cour, dans la robe et dans la finance. Elle avait, entre autres, pour cousin, M. Bouret, marié à une de la Haye, lui aussi fermier général. Celui-ci a laissé un petit livre relié en maroquin vert et doré sur tranches, qui porte pour titre : « *Les plus beaux Jours de ma vie* ». L'intérieur du volume ne contient que la mention sommaire des jours où le roi a daigné venir chasser chez l'auteur.

M. de la Haye avait des goûts sinon plus illustres, au moins plus appréciables par beaucoup de gens. Il était grand amateur de musique; bon violoncelliste lui-même, il avait organisé une société intitulée : Concerts des Amateurs. Elle était dirigée par Gossec, alors

1. Sa mère était Marie-Jeanne-Françoise Houssaye.

âgé de vingt-trois ans, et tenait ses réunions à l'hôtel de Soubise, rue de Paradis. Le chevalier de Saint-Georges y tenait l'emploi de premier violon, et en 1779, Fonteski, violoniste polonais, y fit exécuter, pour la première fois, des fantaisies de Haydn. Au bout de quatre années de succès, la Société des Amateurs, tracassée par l'Opéra, fut contrainte de se séparer, mais, toujours soutenue par le zèle de M. de la Haye, qui sut gagner la protection active de la reine, elle se reforma plus brillante, s'appela désormais la Loge olympique, et vint s'établir aux Tuileries dans la galerie attenante à la salle des Maréchaux. Ses membres portaient, au revers de l'habit, une lyre en paillettes; le service était fait par les gardes françaises, et Haydn composa spécialement, pour cette réunion, six symphonies [1].

De ce milieu de gens à grandes fortunes, d'artistes, de personnes de cour, Victoire de la Haye apporta des habitudes élégantes dans l'hôtel de son mari, rue du Cancéra. Lui-même ne manquait pas de goût pour la dissipation. Le maréchal de Duras était devenu gouverneur de la Guyenne; Victoire fut très liée avec madame la maréchale et fit partie d'une réunion de femmes à la mode dont on parlait volontiers. Ces dames montaient fort bien à cheval, s'habillaient en homme, faisaient de longues courses, incognito, sous ce costume et fréquentaient les foires de village. A Izon, on jouait la comédie; l'orangerie avait été transformée en salle de

1. *Histoire du Conservatoire de musique et de déclamation*, par Lassabathie; Paris, 1860.

spectacle; on soupait; les cartes étaient là toujours en mouvement. L'archevêque de Bordeaux, M[gr] Champion de Cicé, parent de Thibaut-Joseph par MM. de Canolle, et qui ne détestait pas le plaisir, était un commensal très assidu de la maison.

Malgré ce qu'on en croit généralement, ce ne fut pas la cour, ni les gens de cour qui inculquèrent en France la frivolité, ce furent les gens d'argent. Quand un pays est riche, il n'a pas de passions et ne tient qu'au profit; il devient fort avide de jouissances, témoin Venise et Florence, au moyen âge et depuis. Témoin la France elle-même, qui, avec ou sans cour, mais toujours avec grande affluence de ressources financières, ne change guère. On voulait s'amuser au XVIII[e] siècle, parce qu'on avait tout ce qu'il faut pour accumuler les plaisirs; on le veut encore de même et pour la même raison.

Ce fut vers ce temps-là que Thibaut-Joseph fit construire, sur des terrains provenant de la démolition du Château-Trompette, cette grande maison située à l'extrémité des allées de Tourny, qui porte son nom aussi bien que la rue qui la touche.

Victoire donna deux enfants à son mari, Thibaut-Joseph et Louis[1]. Elle mourut jeune. On dit que c'est pour avoir usé d'une teinture destinée à dissimuler la couleur ardente de ses cheveux. Cette nuance n'était pas alors admirée comme elle l'a été depuis.

Cependant, la révolution se préparait. Thibaut-Joseph aurait voulu des réformes graduelles. Il blâma

1. État civil de Bordeaux, né le 6 janvier 1784.

la réunion des États-Généraux comme dangereuse; hostile à toute transformation radicale ou trop brusque, il ne voulut pas même prendre part aux assemblées préparatoires.

En 1791, il faisait partie du club monarchique appelé « les Amis de la Paix et de la Patrie[1] ». Sa situation devint dangereuse et on le décida un instant à passer en Espagne, où son fils aîné, grand chasseur, grand ami de tous les contrebandiers des Pyrénées, le fit entrer par des sentiers de chèvre.

Mais il n'avait pas moins blâmé l'émigration que les folies et scélératesses du temps. Il revint donc, pour ne pas se trouver en contradiction avec lui-même et, au début de la Terreur, il s'établit à Izon. Il existe une lettre de lui adressée alors à un homme de loi pour un détail de procès. Elle est datée du 17 août 1793. Sans se plier aucunement à la phraséologie du temps, il appelle son correspondant : « Monsieur », et lui dit en signant, qu'il « a l'honneur d'être son très humble et très obéissant serviteur ».

Les municipaux de Libourne et ceux de Saint-Loubès voulurent quelquefois l'arrêter, mais il resta chez lui et on l'y laissa.

Sous le Directoire, il fut question de le porter au conseil des Anciens. Il refusa. Sous le Consulat, le conseil d'État, qu'on lui offrit, ne le séduisit pas davantage, et il mourut sans avoir eu aucun point de contact avec les gouvernements nouveaux.

Cependant, son fils aîné, Thibaut-Joseph, né le

1. Arch. départ. de la Gironde.

30 octobre 1775, n'avait pas été élevé du tout. Dans son enfance, il avait tenté de mettre le feu au collège de Guyenne, en avait été renvoyé, et s'était pris pour sa mère d'une passion qui dura autant que sa vie, parce que, l'ayant vu tomber de cheval sur le pavé de la cour, elle lui avait dit froidement : « Vous êtes-vous fait mal, monsieur? — Non, ma mère. — Hé bien, remontez ! »

Une cousine, madame de Fontenay, qui, ayant divorcé, avait épousé le représentant du peuple Tallien, proconsul de Bordeaux, et qui fut, plus tard, princesse de Chimay, lui conseilla, pour couvrir la position critique de son père, de devancer la réquisition et de s'engager. Il le fit, et entra dans le 8e bataillon de la Gironde, d'où il passa dans le 12e régiment de hussards, où il ne voulut accepter aucun grade, pas même celui de brigadier.

Il fit la guerre en Espagne sous le général Dugommier, et quand il revint, il se signala comme un des plus audacieux parmi l'audacieuse jeunesse de Bordeaux. Il sortit de la rivière sur une barque pour aller attaquer les Anglais. Il enleva, en effet, un brick de commerce, mais faillit être pris par une frégate. Il mena une douzaine de ses camarades déguisés comme lui en chasseurs cantabres, et attaqua une troupe de soldats qui, sur des charrettes, menaient des prisonniers vendéens qu'il délivra. Il assista, et peut-être prit part, après le 9 thermidor, au meurtre d'un des plus méchants jacobins de la ville, qui fut tué à coups de pistolet sur les marches du théâtre.

Sous l'Empire, le maréchal du palais Duroc lui

offrit une compagnie de cavalerie, mais il n'en voulut pas.

Très lié avec M. le prince de Talleyrand, sous la Restauration, il eut, pendant plusieurs années, l'habitude de passer tous les étés chez lui, à Valençay; il se brouilla quand il le vit adopter la révolution de 1830.

Il est mort le 12 mars 1855 sans avoir été marié.

Son frère Louis sortit de France dans les Cent-Jours et s'en alla à Gand comme officier d'ordonnance de Monsieur, comte d'Artois; il fut ensuite capitaine au 2e régiment de la garde royale. Mort le 15 octobre 1858, il avait épousé Anne-Louise-Magdelaine de Gercy et il en eut trois enfants :

Alix, morte en bas-âge;

Joseph-Arthur;

Marie-Caroline-Hippolyte, en religion la mère Bénédicte, bénédictine, à l'abbaye de Solesmes, près de Sablé, dans le Maine.

Branche de Renaud, fils de Hugues IV.

★Renaud.

★Robert de Bôves 1147 (d'azur aux 3 anneaux d'argent posés 2 et 1.)

★Jean Tiercelet de Sainte-Beuve. ★Laurent de Sainte-Beuve.

★Marie de Sainte-Beuve et Robert d'Estouteville.

★Hugues de Gournay (Beauvoisis).

★Angomer de Sainte-Beuve.

★Hugues de Gournay et Claritie, 1178, (Beauvoisis).

★Pierre de Gournay et Aëline 1225, (Beauvoisis).

★Gillon de Gournay et Hodierne (Beauvoisis), 1257.

★Jean de Gournay (Vermandois), 1296.

★Jean de Gournay (Beauvoisis), 1317.

★Robert de Gournay, 1371 (homme d'armes).

★Gobinho (Bordeaux) homme d'armes, 1404. ★N. Gauvain de Gournay et Estevenne de Framicourt 1373, (Beauvoisis).

★Robert de Gournay, 1420, homme d'armes.

★Guillaume de Gournay, 1382 (homme d'armes).

★.................... ★Pierre Perceval de Gournay 1420, (Beauvoisis).

: N. Gauvain de Gournay.

★Gavin d'Arsy (Beauvoisis). ★Jeanne de Gournay et Jean Perceval de Boulainvilliers, 1435, bailli de Bourges.

★Gavin, Gauvain, Gobinot de Gournay (1453) (Berry.) ★Robert de Gournay 1460-1485 (archer des ordonnances).

Gobin ou ★Gobinot de Gournay (1498) (Brest). ★André de Gournay, archer des ordonnances, 1475.

★Matthieu ou Macé Gauvigneau, 1460, (Poitou), notaire et secrétaire du roi, commissaire des Francs Fiefs.

★Guillaume et Thomas Gobineau (francs archers, bas Poitou), 1474.

★Laurent Govineau, 1501. ★Jehan Gavinau, ★Arnault Gavineau, ★Pierre Gavinot 1451, (gens de pied).

★Pierre Gouvyneau 1504, (Bordeaux). ★Guillaume Govyllaud (1491) Bordeaux. Jehan Govineau 1503, à Bordeaux et près de Macau, dans le Bourgèz.

★Guillaume Copinot et Marie Colomb, 1513. ★Michel Gavignon ou Gaugignon, 1496, marin.

★Adrien Govyneau (notaire, Bordeaux) 1529.

★——— ★Ramon Goubineau et Catherine Chireau.

Mathurin Guoguyneau à Bordeaux et dans le Bourgèz, près de Macau, 1516, marié à Jeanne Bau, 1526.

★Jacques Guvugnault (orfèvre) 1494, Bordeaux.

★ Mathelin Goubineau, 1603 ★Simon Gavein, Govinot, Govinet, Gauvinhaut, Goguigneau, Gogignau, Goubinhau, homme d'armes, 1513, marchand 1517. Bordeaux et le Bourgèz, marié à Audette Barrault.

★——— ★——— ★——— ★——— ★Pierre.

Anne. Jacques et Guilhemotte du Vigné. Peyronne. Jean.

Jacques et Guilhemotte du Vigné, marchand et jurat de Bordeaux, s[r] de la Tour d'Esquivan en Bourgèz. † 1561).

Branche de Renaud, fils de Hugues IV (suite).

★ Bertrand-Bernard, sr de la Roque-Tombebœuf, homme d'armes, Marmande, Izon, 1576. — ★ Étienne, fils de Jacques et de Guilhemotte du Vigné et Françoise de Massip. Bordeaux, le Bourgès et Izon. — ★ Marie. — ★ Marie. — ★ Catherine.

★ François, archer des ordonnances, 1565.

★ Arnaud. — ★ Jean et Françoise de Cosson, 1588. — ★ Henri et Marie du Prat. — ★ Guillemotte. — ★ Marguerite. — ★ Marie. — ★ Marie.

★ Jarrige † 1584.

★ Jean et Jehanne de Leynier, 1627. — ★ Guillaume-François et Guilhaumine de Hosten, 1622 † 1631. — ★ Etienne, curé d'Izon. — ★ Marguerite-Marie.

★ Arnaud, sr de Monblin, prêtre. — ★ Octobien, sr de Plassan, et Charlotte Tixerant, 1646-1690.

★ Claudine. — ★ François. — ★ Antoinette Denise.

★ Jean, homme d'armes et capitaine, 1646, et Isabeau de Jannet, 1651. — ★ Marguerite.

★ Pierre-Joseph et Hélène de Mouhérou, capitaine au régiment du Maine. — ★ Jean, major de la ville et
1° Marguerite d'Estève;
2° Valérie de la Fosse, † 1748.

Voir tabl. génал.,

★ Pierre-Joseph et Louise Dumas de Fontbrauge, né en 1696 † 1788. — Conseiller à la cour des Aydes (de gueules aux trois anneaux d'or posés 2 et 1 et fascé de 3 pièces de gueules et d'or aux trois corbeaux de sable en fasce). — ★ Charles et N. de Coëtlogen.

★ Thibault-Joseph, conseiller au Parlement, né en 1729, et Victoire de la Haye. — ★ Jeanne-Louise, et
1° De gueules aux trois anneaux d'or posés 2 et 1.
2° De gueules à la fasce d'or chargée de trois corbeaux de sable, en chef de deux étoiles, en pointe un croissant d'or.

★ Thibaut-Joseph, né en 1775 † 1855. — ★ Louis, né en 1784, et Louise 1858. Magdelaine de Gercy

★ Joseph Arthur. — ★ Alix. — ★ Marie-Caroline-Hippolyte, en religion mère Bénédicte.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

LIVRE II

LIVRE III

LIVRE IV

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

PARIS — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET RUE MIGNON, 2.

